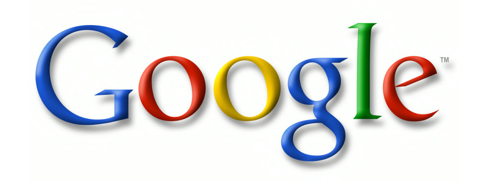
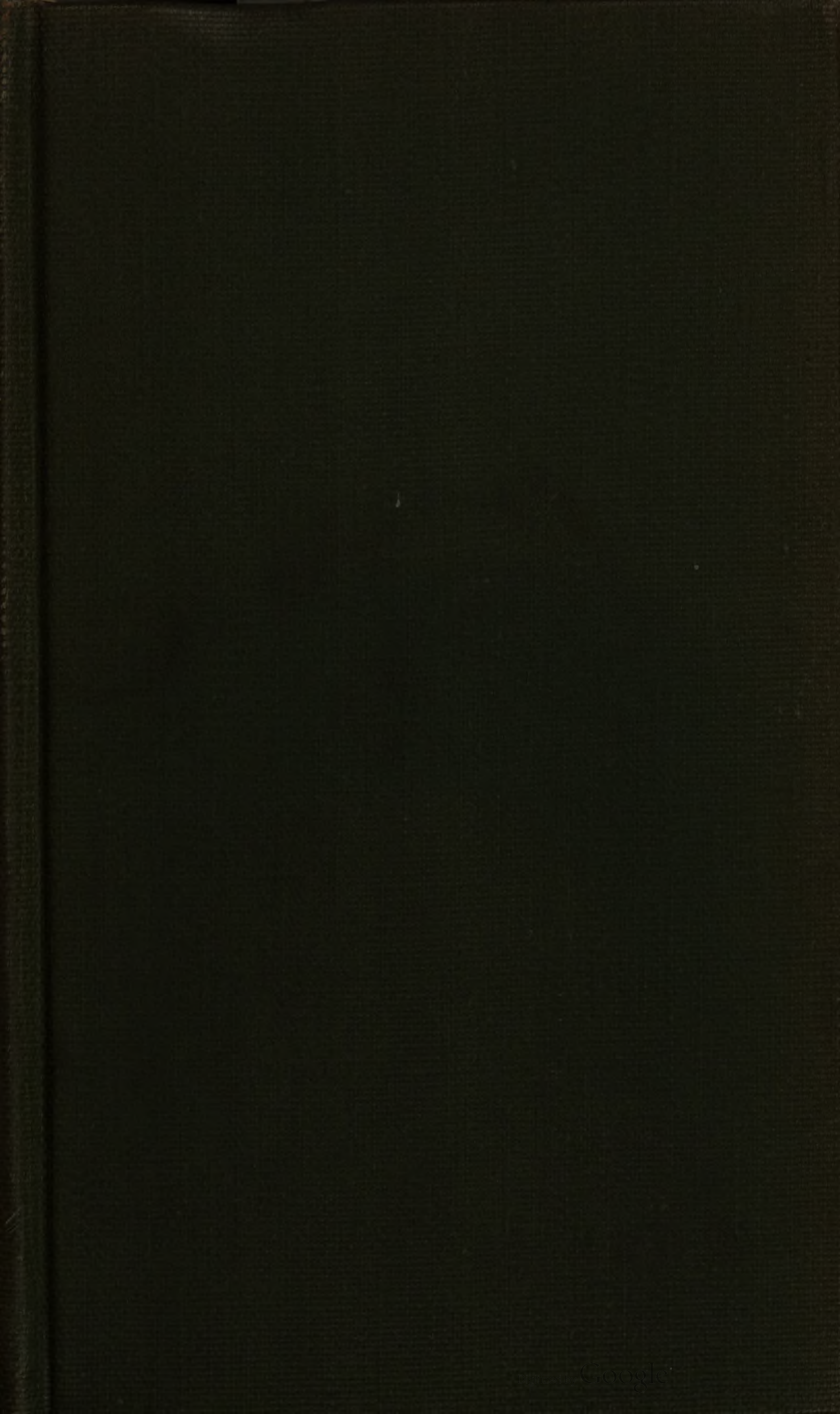

Google




LETTERS
SCIENCE
ARTS
AGRICULTURE
KNOWLEDGE
LIBRARY of the
OHIO STATE
UNIVERSITY

ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET
BELLES-LETTRES, PARIS

COMPTES RENDUS DES SEANCES

1921-1922

1921

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1921

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1921

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M DCCCC XXI



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 7 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Charles DIEHL, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Il est de style, dans cette manifestation ultime de l'éloquence présidentielle, que l'on se félicite de sentir glisser de ses épaules le fardeau qu'elles ont porté durant une longue année. Ainsi il était de style, dans la Rome du moyen âge, que le pontife nouvellement élu déplorât le choix qui l'arrachait au calme de la vie contemplative pour le jeter dans le tourbillon des affaires du monde. Je ne suis pas bien sûr que, lorsqu'ils parlaient ainsi, les grands papes, ceux qui se sentaient de taille à conduire les affaires de la chrétienté, aient fait autre chose que sacrifier au protocole. Le protocole est chez nous moins rigoureux qu'il n'était à la cour romaine. Vous pardonnerez donc, je pense, à ma sincérité d'exprimer, au moment de quitter les fonctions que m'a confiées votre bienveillance, comme un vague et léger regret.

« Oh ! ce n'est point, — est-il besoin de le dire? — par goût du pouvoir, par amour de l'autorité. Dans le paisible État, très constitutionnel, qu'est notre Académie, de tels sentiments seraient aussi surprenants que déplacés. Mais être intimement mêlé à toutes les affaires, petites ou grandes —, et il en est par-



fois de très grandes — de notre Compagnie, comprendre mieux les formes multiples par lesquelles se manifeste son activité, voir de près tout ce qu'il se dépense, dans vos Commissions, de zèle pour la science, de dévouement aux intérêts publics, d'initiative heureuse et féconde, et, en dirigeant vos travaux, avoir la satisfaction — ou tout au moins l'illusion — de faire une œuvre qui peut-être n'est pas tout à fait inutile, ce sont là quelques-unes des joies qu'apporte avec lui l'honneur d'être votre Président et qui, par l'intérêt nouveau qu'elles donnent à chaque séance, en rendent la charge temporaire si facile à porter. Et puis c'est un tel plaisir, une telle sécurité aussi, de sentir à ses côtés, comme un guide auquel on se peut confier dans les passages les plus difficiles, le ferme bon sens, l'esprit avisé et net, l'aimable sollicitude de notre Secrétaire perpétuel. Ici encore, Messieurs, vous permettrez, je pense, à ma sincérité de dire très simplement toute ma reconnaissance au collaborateur attentif, au conseiller averti et sage, à l'ami sûr que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer auprès de moi au cours de cette année, durant laquelle, en parfait accord avec vous tous, nous avons travaillé à obtenir quelques résultats qui, peut-être, ne sont pas négligeables.

« Une chose pourtant suffirait — s'il en était besoin — à m'ôter tout regret de quitter ce fauteuil : c'est de me souvenir en quelles mains je transmets la présidence de l'Académie. Vous savez tous, Messieurs, combien le confrère que vous avez appelé à diriger vos débats apportera dans sa tâche de lucidité pénétrante, de ferme précision, de sûr et bon conseil, et tout ce que cette expérience juridique, à laquelle nous devons tant de travaux remarquables, mettra dans la conduite de vos affaires de claire méthode et d'autorité. J'ai le plaisir de lui laisser l'Académie telle que bien rarement les circonstances la présentent, je veux dire sans une vacance, sans un vide, avec ses 30 correspondants français et ses 40 correspondants étrangers, ses 12 associés étrangers, ses 10 membres libres et ses 40 membres ordinaires. Je souhaite, et c'est par où je veux finir, que l'an prochain, à pareille date, notre Compagnie se retrouve toute semblable. C'est, je crois, le meilleur vœu que je puisse, à l'aube de cette année nouvelle, former pour notre nouveau Président et pour tous mes chers confrères.

« Je prie M. Cuq de prendre place au fauteuil de la présidence et M. Monceaux de venir s'asseoir à ses côtés. »

M. Édouard Cuq, en prenant le fauteuil de la présidence, s'exprime ainsi :

« Mes chers Confrères,

« Vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à la présidence de notre Compagnie. Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour le témoignage d'estime que vous avez bien voulu m'accorder. J'en suis touché plus que je ne saurais le dire; je ne puis que vous assurer de mon dévouement absolu à la tâche que vous m'avez confiée.

« J'ai pu en mesurer l'étendue pendant l'année qui vient de s'écouler depuis que vous m'avez invité à siéger au bureau. J'ai entrevu les difficultés qu'elle présente, les devoirs multiples qu'elle impose. Mais je sais que je puis compter sur l'aide efficace, sur la haute compétence de vos Commissions. Ce sont elles qui ont la charge de diriger nos publications, de proposer ou de décerner les prix et les récompenses, d'exercer notre patronage sur les Écoles d'Athènes, de Rome, d'Extrême-Orient, auxquelles vous venez de joindre l'École archéologique de Jérusalem.

« La victoire de nos armées nous a créé des devoirs que nous avons à cœur de remplir. L'Académie doit s'efforcer de contribuer à l'expansion de la pensée française dans les branches de la science qui sont de notre ressort. Rien de ce qui est de nature à conserver et à accroître l'influence de la France à l'étranger et son prestige ne peut être négligé. Je m'y emploierai avec le même zèle que mes prédécesseurs. Puissé-je le faire avec le même succès! Des négociations sont engagées pour une fondation nouvelle dont l'objet et les conditions seront prochainement soumis à votre examen.

« Je sais d'ailleurs que pour l'une des parties les plus délicates de ma tâche, celle qui concerne nos rapports avec les Académies étrangères groupées, sur votre initiative, depuis la fin de la guerre, je puis m'en remettre entièrement aux délégués que vous avez choisis. Il y a quelques mois, vous vous le rappelez,

lors de la première session, tenue à Bruxelles, de l'Union académique internationale, où quatorze nations étaient représentées, MM. Senart et Homolle, grâce à l'autorité dont ils jouissent dans le monde savant, ont fait adopter le projet d'un *Corpus* des vases antiques, conformément au plan tracé de main de maître par notre confrère M. Pottier.

« L'action extérieure de notre Académie ne doit pas nous faire oublier l'œuvre scientifique que nous poursuivons dans nos réunions hebdomadaires. Je souhaite que la nouvelle année ne soit pas moins favorisée que les précédentes par le nombre et l'importance des communications que vous voudrez bien faire inscrire à l'ordre du jour.

« J'ose espérer que, pour la tenue de nos séances, votre bienveillante courtoisie, votre indulgence même ne me feront pas défaut. Avec le concours du savant historien de l'Afrique chrétienne que vous avez placé à côté de moi et dont les conseils me seront précieux, j'essaierai de ne pas commettre trop d'irrégularités. J'aurai souvent à faire appel aux avis éclairés de notre Secrétaire perpétuel dont nous apprécions tous la prudence et la scrupuleuse exactitude. Gardien fidèle du règlement, administrateur vigilant de nos intérêts, c'est lui qui est l'âme de l'Académie et assure la continuité de son œuvre scientifique et de ses traditions.

« Mes chers Confrères, puisque j'ai pour la première fois le droit de parler en votre nom, je ne puis en faire un meilleur usage qu'en rendant au Président sortant l'hommage qu'il a si bien mérité. Il a su diriger nos débats avec une bonne grâce qui n'excluait pas la fermeté ; il a maintenu la vitalité et l'éclat de notre Compagnie. Par son tact, sa prévenance, son activité, il a gagné toutes les sympathies. Je suis certain de répondre au sentiment unanime de l'Académie, en adressant à notre éminent confrère M. Diehl nos sincères remerciements. »

M. Jose Leite de Vasconcellos, récemment élu correspondant étranger, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Delachenal, au nom de la Commission du prix Gobert, annonce que quatre ouvrages ont été retenus pour ce concours, savoir :

Abbé Anthiaume, *Évolution et enseignement de la science nautique en France et principalement chez les Normands* (Paris, 1920, in-8°, 2 volumes) ; — *La science astronomique et nautique au moyen âge chez les Normands* (Le Havre, 1919, in-8°) ; — *Un ancêtre du Borda au Havre. L'École royale de marine, 1773-1775* (Le Havre, 1920, in-8°).

Henri Stein, *Charles de France, frère de Louis XI* (Paris, 1920, in-8°).

Honoré Labande, *Avignon au XVe siècle. Légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de la Rovère* (Monaco et Paris, 1920, in-8°).

Louis Halphen, *Études critiques sur le règne de Charlemagne* (Paris, 1921, in-8°).

Il y faut ajouter les ouvrages qui ont obtenu en 1920 le prix Gobert : Ferdinand Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* ; et le second prix Gobert : Philippe Barrey, *Origines de la colonisation française aux Antilles.*

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, l'état des concours en 1921 :

Prix ordinaire du budget (*Étude sur la phonétique chinoise*) : un mémoire.

Antiquités nationales : 12 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : 1 concurrent.

Prix Bordin (Moyen âge et Renaissance) : 6 concurrents.

Prix extraordinaire Bordin (Orient) : 4 concurrents.

Prix Saintour (Orient) : 3 concurrents.

Prix de La Grange (anciens poètes de la France) : 2 concurrents.

Prix Auguste Prost (travail sur Metz ou environs) : 1 concurrent.

Prix Brunet (bibliographie savante parue en France) : 3 concurrents.

Prix Honoré Chavée (linguistique romane) : 2 concurrents.

Prix Stanislas Julien (travail relatif à la Chine) : 2 concurrents.

Prix Giles (travail français relatif à l'Extrême-Orient) : 1 concurrent.

Prix Émile Le Senne (ouvrage sur Paris ou le département de la Seine) : néant.

Il est procédé ensuite à l'élection de quatorze commissions de prix :

Sont élus :

Prix ordinaire : MM. Senart, Scheil, Cordier, Thureau-Dangin.

Antiquités nationales : MM. de Lasteyrie, Salomon Reinach, Omont, Jullian, Durrieu, Prou, Fournier, Langlois.

Prix Allier de Hauteroche : MM. Schlumberger, Babelon, Théodore Reinach, Adrien Blanchet.

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Scheil, Cordier, Thureau-Dangin.

Prix Auguste Prost : MM. Omont, Berger, Scheil, Fournier.

Prix Brunet : MM. de Lasteyrie, Omont, Chatelain, Langlois.

Prix Bordin : MM. Schlumberger, Omont, Prou, Langlois.

Prix extraordinaire Bordin : MM. Heuzey, Senart, Clermont-Ganneau, Huart.

Prix Saintour : MM. Heuzey, Senart, Scheil, Cordier.

Prix de La Grange : MM. Omont, Thomas, Morel-Fatio, Langlois.

Prix Honoré Chavée : MM. Senart, Havet, Salomon Reinach, Chatelain, Thomas, Langlois.

Prix Giles : MM. Senart, Scheil, Cordier, Thureau-Dangin.

Prix Émile Le Senne : MM. Durrieu, Cordier, François Delaborde, Alexandre de Laborde.

Médaille Paul Blanchet : MM. Salomon Reinach, Babelon, Diehl, Adrien Blanchet.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Giuseppe Fregni, un opuscule intitulé : *Della Gallia e della Spagna* (Modène, 1920, in-8°).

SÉANCE DU 14 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le Président signale la présence de M. Jorga, correspondant étranger à Bucarest, et lui souhaite la bienvenue au nom de l'Académie.

M. Homolle communique une lettre du Secrétariat administratif de l'Union académique internationale, qui l'avise des mesures prises par l'Académie de Danemark pour favoriser la publication du *Corpus vasorum*. Il dépose sur le bureau une note contenant les propositions que cette Académie voudrait voir discuter à la prochaine session de l'Union. — Renvoi à M. Pottier.

M. Homolle annonce ensuite que M. Vallois, actuellement à Délos, croit avoir pu reconstituer les παρασκήνια du théâtre, le portique de l'étage supérieur réservé aux apparitions divines. Cette découverte prend d'autant plus de prix que les comptes des hiéropes, seuls constructeurs du temple de Délos, forment un commentaire, contemporain et officiel, des ruines.

M. A. E. Cowley, bibliothécaire de la Bodléienne à Oxford, fait une lecture sur l'inscription araméo-lydienne de Sardes[1].

COMMUNICATION

L'INSCRIPTION BILINGUE ARAMÉO-LYDIENNE DE SARDES, PAR M. LE Dr A. E. COWLEY.

Le déchiffrement des textes lydiens n'a pas fait de grands progrès depuis la publication de M. Littmann (en 1916) ; il a pour point de départ l'inscription bilingue, araméenne et lydienne, de Sardes. Malheureusement la partie qui devrait nous aider est conçue elle-même dans un style si

1. Voir ci-après.

difficile, pour ne pas dire embrouillé, qu'on a peine à en dégager un sens tolérable. Je n'ai pas besoin d'insister sur

le fait que l'araméen servait de langue officielle en Asie Mineure, comme ailleurs, sous la domination achéménide. Je

renvoie simplement à ce que M. Clermont-Ganneau, le premier, a démontré d'une manière si brillante, dans son étude sur l'*Origine perse des monuments araméens d'Égypte.*

On avait cru d'abord que notre texte araméen était calqué exactement sur le lydien, et l'on attribuait à ce mode de traduction les difficultés auxquelles nous nous heurtons. Mais, en examinant soigneusement les deux rédactions, on voit que l'araméenne, tout en suivant de près la lydienne, s'en écarte, en certains endroits. Je me suis donc attaché tout d'abord à expliquer le texte araméen, pour me préparer à lutter ensuite avec le lydien.

La première ligne ne présente pas de difficulté, mais sa contre-partie manque dans le texte lydien. Elle contient la date — « le 5 marḥešwan, 10e année d'Artaxerxès le roi ». — La formule est déjà connue ; elle devait être exprimée dans le lydien, à en juger d'après les restes du commencement de ce texte.

La 2me ligne, après les mots « à Sardes la forteresse », entre en matière avec l'expression זנה סתונא « ce pilier » ou « cippe funéraire » (mot perse) « et la caverne », c'est-à-dire le sépulcre proprement dit. A la fin de la ligne se trouve le mot דרחת[א], qui est inintelligible. De quelle racine sémitique pourrait-on tirer une forme pareille ? J'avais pensé d'abord au nabatéen צריחא ; mais ד au lieu de צ n'est pas probable. Le rapprocher du persan دِرَخت « arbre » ne vaut pas mieux, ce mot ne se rencontrant ni en vieux perse ni dans l'Avesta. Il est préférable de supposer une erreur pour דְרָהָת[א]. Dans le Talmud, דָּרְתָא signifie « cour » ou « chambre ». Le pluriel s'écrirait en araméen דרְהתא (pour דרָתא). Si le graveur lydien, qui n'était pas bien au courant des finesses de la grammaire araméenne, ne distinguait pas entre ח et ה dans sa propre langue, il pouvait aisément graver l'un pour l'autre. On traduira alors « les chambres ».

La 3me ligne, qui est la plus difficile, commence par אתרתא, ou אתדתא, que M. L. rattache à דרחתא, en traduisant

les deux mots ensemble par « funerary couches », sans toutefois expliquer les formes. D'ailleurs il veut faire dériver אתרתא de אתר « lieu », ce qui n'est guère possible. Même si דרחת[א] אתרתא [1] était une phrase composée signifiant « les lits funéraires », דרחתא seul semble avoir la même valeur, puisqu'il traduit à la 5e ligne, comme ici, le lydien *lahrisa*. Qu'est-ce donc que אתרתא ? Puisque le ת en araméen représente souvent le שׁ hébreu, il me semble que nous avons ici la forme emphatique de l'hébreu אֲשֵׁרָה. Or, quoi que soit l'*achéra* dans l'Ancien Testament, il paraît comporter ailleurs un sens plus étendu. Dans une inscription phénicienne du Louvre (Mašoub, l. 4) la phrase באשרת אל חמֹן doit se traduire « dans le sanctuaire (ou « terrain » etc.) du dieu de Ḥammon ». En tous cas, c'est l'*achéra* dont il s'agit ici, que ce soit dans ce sens ou dans un autre. Si la 3e lettre était un ד on pourrait comparer אֲשֵׁדָה dans l'Ancien Testament, mais le sens de ce mot n'est pas bien déterminé.

Le mot suivant, פרבר, est déjà connu dans l'hébreu biblique (*Chr.* 26[18], 2 Rois, 23), où on le considère comme emprunté au persan *farvâr* « grande salle ». Dans l'Avesta, qui se rapproche davantage de l'époque de notre inscription, on trouve *fravâra* « cour ». Bien qu'il n'y ait rien d'inadmissible dans cette explication, je me suis demandé si on ne doit pas y voir une transcription un peu déformée du grec περίβολος, mot tellement usité dans les inscriptions grecques de la Lydie. Je n'oserais pourtant pas y insister. On s'attendrait à le trouver ici à l'état emphatique פרברא, puisqu'il est suivi du relatif זי. C'est une faute de grammaire, et ce n'est pas la seule. Le texte lydien à cet endroit donne le mot *helak* qui a sûrement le sens de « tout », « entier », et qui est plus en situation que פרבר. Je crois donc que le graveur a mis ופרבר par méprise, au lieu de וכל.

1. L'א ne se voit pas sur la photographie, mais M. L., qui sans doute a vu la pierre même, l'accepte. Sans א la construction est également légitime.

La phrase qui suit est transcrite par M. Littmann זי על ספרב, locution impossible qu'il veut expliquer en supposant une erreur du graveur, erreur qu'il corrige en זי עלספרד « qui est en face de Sardes ». En réalité, il faut lire non pas ספרב mais סגוב, qui dérive de la racine שׂגב, avec ס au lieu de שׂ, comme il est d'usage en araméen. Le ג reproduit exactement la forme qu'a cette lettre sur la stèle de Mésha, dont l'écriture est la même que celle de cette inscription. Il est vrai que la forme סגוב ne se trouve pas ailleurs dans nos textes, mais elle est pleinement justifiée. Or סגוב « ce qui est élevé » doit reproduire la même idée que סתונא (de la racine *stâ*), « ce qui est debout », un monument. Quant à זנה, il doit se rapporter à סגוב, quoique la désinence de l'état emphatique manque ici encore, comme elle manque à פרבר auparavant. Même en lisant זנה avec פרברה, la phrase ne coule pas mieux.

On a fait commencer la partie prédicative de la phrase avec פרברה qui résumerait les divers objets déjà nommés. Mais cela ne se peut pas. D'abord l'attribution du tombeau commence ailleurs en lydien toujours avec *akad*, qui est אחד. Ensuite פרברה est rendu ici par *bḷtarvod* qui est ailleurs associé, comme ici, étroitement avec *vãnaḷ*. Si *bḷtarvod* signifie « cour » ou « enceinte » (ce qui est très probable), il faut rendre les deux mots lydiens par « le tombeau et (*ou* avec[1]) l'enceinte », quoiqu'on ne comprenne pas encore exactement leur relation grammaticale. Or la phrase araméenne סגוב זנה פרברה, comme פרבר למערתא plus bas, doit être une mauvaise traduction du lydien. Je dis mauvaise, parce qu'elle n'est pas conforme aux règles de l'idiome araméen. Il faut donc la traduire : « ce monument son enceinte » c'est-à-dire « l'enceinte de ce monument ».

A la fin de la ligne, אחד (plutôt que אחר) est sans doute, comme dit M. Littmann d'après Lidzbarski, pour אחוזה=אחז

1. M. Cuny, dans une étude que j'ai pu lire grâce à l'obligeance de M. CL.-G, croit que *bḷ*. signifie « avec » et *tãrvod* = פרבג (ainsi MM. Littmann et Lidzbarski, au lieu de פרבר).

qu'il soit ou non sous l'influence du lydien *akad* (remarquer que plus loin אחר représente *aktin*). Ce mot se retrouve dans l'inscription grecque-araméenne de Limyra (nº 152 de Kalinka, *Tituli Lyciae*). Là encore il est sans la désinence de l'état emphatique.

L. 4. Le propriétaire est qualifié de סבוכ·א. M. Littmann transcrit סרוכיא. Je tiens pour la lecture סבוכא. Dans chacun des deux textes cette qualification est ajoutée au-dessus de la ligne. Il est donc probable que nous avons affaire soit à une indication d'origine, soit à un titre qui serait le même dans les deux langues. Quant au lydien, il n'y a de doute que sur la deuxième lettre, où un *b* est au moins possible. Dans le texte araméen le trait inférieur du ב tombe justement sur le trait supérieur du ו d'en bas (ומן). On est donc autorisé à lire un *b* également dans les deux textes. La partie essentielle doit être סבוכ־, probablement un titre lydien. Le point qui suit le כ n'est qu'un faux commencement de l'א ou d'un נ. Le על paraît marquer l'objet du verbe (comme ל en לדרחתא de la ligne suivante). Il peut répondre à quelque chose (*ist*?) qui serait conforme à l'idiome lydien, mais qui se cache dans la lacune finale de la 3me ligne lydienne. Lidzbarski croit que c'est le verbe « entre ».

L. 5. On s'attend à פרבר למערתא encore, sans la désinence emphatique. L'expression פרבר למע' est pareille à נהדפ זנה פרברה de la 3me ligne, puisque toutes les deux traduisent la même expression lydienne *vãnal bltarvod*. Il faut donc la rendre de même « l'enceinte de la caverne ».

L. 6. אחר employé comme dans les papyrus d'Eléphantine où il rend le vieux perse *pasāva* dans le texte de Behistun. Il résume la phrase précédente qui était restée incomplète, en y introduisant le verbe — « enfin qui endommage ou brise quoi que ce soit ». — A la fin de la ligne il correspond au lydien *fakml*, et on peut le traduire « alors ».

L. 7 תַּרְבֵּצֵה est « sa cour », et non pas un verbe, à cause de la correspondance lydienne יְבַדּרוּוּב « ils le disperse-

ront », futur, plutôt que jussif ou optatif ; au pluriel, tandis qu'Artémis est au singulier. On dirait que le sujet du verbe est pris au lydien, où il est fait mention de deux Artémis — ; ou bien alors c'est une « constructio ad sensum », Artémis de Koloé et d'Éphèse étant conçue comme deux divinités. Le mot final, qui n'est pas représenté en lydien, n'est pas clair. M. Littmann met ויורתה, qu'il traduit par « son héritier ». La 3me lettre n'est pas un ר. La photographie suggère l'idée d'un ז ; mais יזתה ne donne aucun sens. Un פ est encore possible. La racine פתה signifie « être étendu », « mis à nu ». Par extension elle pourrait peut-être aboutir au sens : « il sera abattu. » Je n'oserais pas insister sur cette explication ; mais, vu le style inélégant du texte, elle ne me semble pas dépourvue de toute probabilité.

Je propose donc la traduction suivante :

Le 5 marḥešvan, 10me année d'Artaxerxès le roi,
dans la forteresse de Sardes. Ce monument et la caverne, les chambres,
le sanctuaire et l'enceinte qui est devant l'enceinte de ce monument [*faute* pour : « tout ce qui est devant »...], est la propriété
de Mané fils de Kumli, le Sabuk (ou originaire de Sabuk) ; et quiconque à ce monument, ou
la caverne ou les chambres devant l'enceinte de cette caverne,
enfin quiconque endommage ou brise quoi que ce soit, alors
Artémis de Koloé et d'Éphèse, sa cour, sa maison,
ses biens, terre et eau, et tout ce qui est à lui, ils le disperseront, et il sera abattu.

On voit que c'est en quelque sorte un araméen de cuisine, tel qu'on pouvait le parler en province, et prenant des libertés avec les règles classiques. Outre les fautes de grammaire et les tournures de phrases exceptionnelles, on y trouve certains mots employés dans un sens légèrement faussé. Je n'oserais pas dire, comme M. Littmann [1], que le

1. « Personne à Sardes ne parlait l'araméen ».

rédacteur était ignorant de la langue qu'il employait. Il le parlait comme nos diplomates parlent le français — juste assez pour se tirer d'affaire. Mais il ne se souciait guère des finesses de la langue ; son araméen est sous l'influence du lydien, ce qui est assez naturel, comme mon propre français est sous l'influence de l'anglais. Il est probable que le graveur en savait moins que son patron.

Pour ne pas trop abuser de votre patience, j'ai laissé de côté bien des questions intéressantes. Je ne parlerai pas du texte lydien. J'ajoute seulement en terminant, la traduction que j'en ai faite, afin de montrer ses ressemblances avec l'araméen :

1. [La dixième année d'Artaxerxès le roi en ce temps-là][1] au mois de Bacchus. Ce monument et cette [caverne]

2. et les chambrettes et tout ce qui (est) sur ce tombeau

4. avec son enceinte (sont) la propriété de Mané (fils) de Kumli, le Sabuk. Et quiconque [sur ?]

4. ce monument, ou ce tombeau, ou ces

5. chambrettes, ou ce qui (est) sur ce tombeau avec son enceinte —

6. enfin quiconque endommage quelque chose, alors Artemis

7. d'Éphèse et Artémis de Koloé, (sa) cour, et (sa) maison,

8. (sa) terre et (ses) eaux, (sa) propriété et tout ce qui est à lui disperseront.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE 1920 ; LU DANS LA SÉANCE DU 14 JANVIER 1921.

L'augmentation de crédits que le Parlement nous a accordés pour l'exercice 1920 a permis de pousser un peu plus activement nos publications.

1. La ligne 1 manque.

1° *Mémoires de l'Académie* et *Mémoires des savants étrangers*. Aucun mémoire n'est à l'impression.

2° *Notices et extraits des manuscrits*. Le gros travail de M. Blochet sur les manuscrits persans de la collection Marteau était resté en souffrance depuis plusieurs années. Afin de liquider la situation, j'ai envoyé à l'imprimerie l'ordre de mettre en pages les 105 placards déjà composés. Nous verrons, quand l'opération sera faite, s'il y a lieu de publier le travail en deux parties, l'une comprenant ce qui est déjà imprimé, l'autre renfermant le reste du manuscrit.

3° *Histoire littéraire de la France*. Le tome XXXV est tiré jusqu'à la page 224 et mis en page jusqu'à la page 526. Le bon à mettre en pages des dernières feuilles a été remis à l'imprimerie en novembre et décembre. Tout ce qui doit figurer dans le volume, jusques et y compris l'avertissement, est composé, à l'exception de l'index. La Commission espère que, dans ces conditions, le volume pourra paraître au cours du premier semestre de 1921.

Le suivant est déjà commencé. Sept articles et sept notices succinctes sont déjà composés. Quatre autres articles, qui concernent Raoul le Breton, l'ouvrage intitulé « Ci nous dist », Dominique Grima et Michel Dufour ont été lus et peuvent être envoyés à la composition.

4° *Chartes et diplômes*. Le tome II du *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre*, est complètement imprimé pour le texte. Notre confrère, M. Élie Berger, vient de remettre à l'Imprimerie nationale un *supplément* d'environ 35 pièces parues dans divers recueils depuis quelques années et des *additions et corrections*. Le tout formera un volume de 500 pages à peu près. Le tome suivant comprendra les tables du travail. La table chronologique est bonne à imprimer; la table alphabétique, dressée par M. Léon Lecestre, pourra être achevée cette année. Le tome II des *Actes de Philippe Auguste, roi de France*, confié à M. Fr. Delaborde, en est toujours au même point,

le travail ayant dû être suspendu provisoirement devant l'impossibilité où nous étions de commencer l'impression. Rien de nouveau non plus pour le *Recueil des actes de saint Louis.*

M. Halphen, qui avait été chargé du *Recueil des actes de Louis VII*, a fait savoir à M. Berger qu'il renonçait définitivement à s'occuper de la publication. La compétence que M. Halphen possède pour l'histoire du XIIe siècle rend cette résolution très regrettable. Les notes et les copies qu'il a recueillies devront être remises à un nouveau collaborateur.

Pour le *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, notre confrère M. Prou m'a fait savoir que les 33 premières feuilles sont tirées et que pour les autres, le bon à tirer a été donné en avril dernier.

Le *Recueil des actes des rois de Provence*, par M. Poupardin, nous a été distribué.

Enfin, M. Clovis Brunel, auxiliaire, a collationné toutes les copies des diplômes de Charles le Chauve pour l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire ; il en a dressé la bibliographie.

5° *Pouillés.* Le travail, pour cette partie de nos publications, a été vigoureusement poussé cette année sous la surveillance active de M. Prou.

L'introduction (feuilles A à U) et le texte (feuilles 1 à 38) du Recueil des *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, par M. Étienne Clouzot, sont tirés. On attend la mise en pages de la table alphabétique dont les placards corrigés ont été livrés à l'imprimerie en avril dernier.

M. Étienne Clouzot, auxiliaire, a continué la préparation du volume suivant, lequel comprendra les pouillés des provinces de Besançon, de Vienne et de Tarentaise. La base de ce volume doit être le manuscrit latin 10031 de la Bibliothèque nationale. M. Clouzot, que ses fonctions retiennent à Genève, en a demandé la communication à la Bibliothèque de Genève ; notre confrère M. Homolle,

administrateur général de la Bibliothèque nationale, ayant donné un avis favorable, M. Clouzot espère pouvoir en achever prochainement la transcription.

En attendant, notre auxiliaire est allé à Sion faire des recherches dans les archives du Chapitre de Valère ; il y a trouvé un excellent accueil auprès de l'archiviste, M. le chanoine D. Imesch. Il y a collationné un compte de décimes déjà publié et il y a pris copie d'un document inédit de l'an 1376. Il a, en outre, visité les dépôts d'archives de Valence, de Grenoble et de Chambéry. A Valence, il n'a trouvé aucun document susceptible de prendre place dans le recueil qu'il prépare. Mais à Grenoble, il a collationné un manuscrit, et à Chambéry, il a étudié des pouillés des XVIIe et XVIIIe siècles qui devront être décrits dans l'Introduction.

M. Clouzot se propose de se rendre à Rome au printemps prochain afin de procéder à un dépouillement méthodique des comptes des *Collectories* concernant les provinces dont les pouillés ne sont pas encore publiés.

M. Jacques de Font-Réaulx, nommé récemment archiviste du département de la Drôme, a pu, malgré les travaux urgents qu'il a dû effectuer dans son dépôt d'archives, poursuivre l'achèvement des pouillés de Bourges, dont l'Académie l'a chargé. Il a corrigé en première épreuve les feuilles 9 à 11 d'un compte de décimes du diocèse de Bourges. Il a reconstitué, d'après des fragments dispersés entre plusieurs liasses des Archives du Puy-de-Dôme, la liste des « procurations » de l'évêque de Clermont, et travaillé à l'identification des noms de lieu compris dans les listes de bénéfices du diocèse de Rodez.

De son côté, M. Léonard, membre de l'École française de Rome, a bien voulu reprendre, à l'intention de M. de Font-Réaulx, la suite des recherches commencées par M. Pocquet du Haut-Jussé dans les Archives du Vatican.

M. l'abbé Carrière, chargé de préparer le Recueil des

pouillés de la province de Mayence, a copié des documents des Archives départementales du Bas-Rhin, qui lui ont été envoyés en communication aux Archives nationales. Le plus ancien de ces documents concerne la levée du subside pontifical dans le diocèse de Strasbourg en 1371. L'identification des noms de lieu offrait des difficultés qui ont été résolues à l'aide d'un texte des *Collectories* du Vatican photographié par les soins de l'École française de Rome. Nous avons obtenu aussi la photographie de deux autres documents des Archives du Vatican concernant le diocèse métropolitain de Mayence, qui feront de la part de M. l'abbé Carrière l'objet d'une étude particulière.

6° *Obituaires*. La copie de la table du tome IV (province de Sens, diocèse de Troyes), préparée par M. Boutillier du Retail et achevée par M. Piétresson de Saint-Aubin, archiviste de l'Aube, vient d'être transmise à l'Imprimerie Nationale.

La première partie du tome V (province de Lyon), dont M. Jacques Laurent avait remis la copie, va être mise sous presse, et l'on peut espérer en recevoir sans trop attendre les premiers placards.

7° *Corpus inscriptionum semiticarum*. La section himyarite voit enfin finir ses longues épreuves. Toutes les pièces qui composeront l'atlas des troisième et quatrième fascicules sont dans les mains du graveur. Textes et déchiffrement pourront donc, sans nouveau délai, voir prochainement le jour.

Depuis le mois de juillet, l'imprimerie a mis en pages les feuilles 4 à 11 du tome III de la partie phénicienne (inscriptions de Carthage) et les feuilles 9 à 19 du tome III de la partie araméenne. Si, de ce côté, la publication n'est pas plus avancée, c'est que pour la continuer, il est indispensable de faire composer le texte (environ 4 feuilles) de nouvelles inscriptions rapportées par les PP. Jaussen et Savignac, qui doivent être insérées à leur place respective dans les placards composés antérieurement.

La suite du *Répertoire d'épigraphie sémitique* est préparée depuis longtemps ; l'envoi à l'imprimerie a été ajourné par suite des difficultés budgétaires.

8° *Comptes rendus*. Vous avez vu que nous avons essayé de regagner le temps perdu. La moitié des fascicules de l'année 1920 a paru. Le texte est soit bon à tirer, soit composé. Peu à peu nous rentrons dans l'ordre.

9° *Monuments Piot*. La première livraison du tome XXIV est entièrement composée ; elle fournira environ 100 pages avec 8 planches, dont 1 en couleur, et 22 bois. Notre confrère M. Homolle a déjà commencé la composition du fascicule suivant.

10° Nous pouvons espérer voir enfin aboutir le projet de publication du *Choix des Inscriptions de Délos* pour lequel notre généreux confrère, M. le duc de Loubat, a mis une somme à notre disposition, que complétera une subvention votée il y a deux ans par l'Institut sur les fonds Debrousse.

L'impression, longtemps retardée du fait de l'imprimeur et du fait de la Commission même, qui a demandé de nombreux remaniements et de nombreuses additions, a marché plus régulièrement depuis quelque temps.

Actuellement nous avons la mise en pages de 7 feuilles, tout le manuscrit du premier volume étant rédigé. Une bonne partie dudit manuscrit est à l'impression ; le reste suivra assez vite.

Les longs retards du début, que la Commission aurait voulu abréger, étaient inévitables : ils sont le résultat de tâtonnements nécessaires. Il n'a pas fallu seulement trouver la disposition la meilleure, mais aussi fixer la mesure du commentaire qui est, bien entendu, différent dans un *choix* comme celui que nous publions et dans un *Corpus*. La période de préparation est close, celle de la production a commencé.

11° Je poursuis, personnellement, le dessein de publier enfin un septième fascicule des *Inscriptiones graecae ad res*

romanas pertinentes, mais ce n'est point chose aisée. Deux feuilles sont bonnes à tirer depuis 1914 et une troisième depuis le mois de septembre de cette année ; la valeur de deux autres est entre les mains de l'imprimeur, qui n'en a encore composé que la moitié, et j'attends vainement une nouvelle épreuve. Il y a de la part de celui-ci une mauvaise volonté ou une incapacité dont rien ne peut venir à bout. M. Diehl est dans la même situation pour les *Inscriptions grecques chrétiennes*. Il faudra aviser un jour ou l'autre si nous voulons que ces publications continuent.

12° Enfin, M. Blanchet s'est occupé activement de préparer la publication d'un nouvel album de mosaïques, contenant un certain nombre de documents de la Gaule lyonnaise.

LIVRES OFFERTS

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom des deux directeurs, MM. Alexandre Moret et Pierre Jouguet, le second fascicule du tome I de la nouvelle série de la *Revue égyptologique*, Paris, 1919. Le fascicule double termine le tome I. Il mérite les mêmes éloges que le précédent par la variété des matières, l'abondance de l'information et des comptes rendus bibliographiques. La part faite à l'Égypte gréco-romaine y est, comme précédemment considérable, et je signalerai, entre autres, un article de M. H. I. Bell où sont publiées quelques lettres privées de la collection de Londres.

« La nouvelle *Revue égyptologique* est désormais assurée de vivre et il faut en féliciter sans réserves ses directeurs. »

SÉANCE DU 21 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

MM. Charles Haskins et Michel Rostovtzev, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie leurs remerciements.

M. René de Saint-Périer, docteur en médecine, demande qu'il soit procédé en séance à l'ouverture du pli cacheté déposé par lui le 16 janvier 1920.

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli et donne lecture de la note incluse, ainsi conçue :

« J'ai l'honneur d'informer l'Académie que les fouilles que j'ai pratiquées, en 1913 et au printemps de 1914, dans la petite grotte dite « des Harpons » située à Lespugne, arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne), m'ont permis de reconnaître l'existence, dans cette grotte, d'un niveau archéologique appartenant au solutréen supérieur, surmonté par trois niveaux archéologiques de l'époque magdalénienne.

« Cette grotte, située dans la forêt communale de Lespugne, au lieu dit le « Quartier-du-Sault », est encore incomplètement explorée et mes fouilles n'ont pas atteint la base de l'assise solutréenne. Cependant celle-ci m'a fourni les pièces suivantes, qui sont caractéristiques du solutréen :

« Une pièce en silex, retouchée sur les deux faces, dite « feuille de laurier », mesurant 79 mm. de longueur sur 29 mm. de largeur.

« Deux extrémités brisées anciennement de « feuilles de laurier » semblables.

« Deux pièces en silex plus petites, dites « feuilles de saule » retouchées sur une seule face.

« Trois bases de feuilles de laurier à base concave asymétrique dont la concavité présente, du côté gauche, lorsque la pièce repose sur sa face plane, non retouchée, une ébauche de pédoncule.

« Une pièce en silex ou feuille de laurier à base concave symétrique, mesurant 96 mm. de longueur sur 22 mm. de largeur, retouchée sur une seule face, analogue aux pièces découvertes déjà à Brassempouy (Landes), à Altamira, province de Santander (Espagne), et à Cueto de Mina, province d'Oviedo (Espagne).

« Ces pièces en silex étaient accompagnées d'un outillage en silex, comprenant des grattoirs, des burins, des lames à encoches et des lames non retouchées.

« L'outillage en os et en corne comprend des sagaies à base à

simple biseau, des sagaies à extrémités pointues, des pièces osseuses décorées de traits parallèles.

« L'industrie solutréenne n'ayant été jusqu'ici représentée, dans les Pyrénées françaises, que par des trouvailles isolées, le gisement de Lespugne est *le premier* où se soit rencontré dans cette région un niveau archéologique solutréen, exactement situé, sous trois couches magdaléniennes.

« N'ayant pu, par suite de ma mobilisation durant la guerre, publier encore cette découverte, j'en informe aujourd'hui l'Académie pour prendre date. »

M. Jorga, correspondant de l'Académie, expose les résultats des fouilles faites à Curtea de Arges, ancienne capitale de la Valachie, au XIVe siècle[1].

MM. Charles Diehl et Paul Durrieu présentent quelques observations.

M. Théodore Reinach discute la date du dialogue *Octavius*, de Minucius Felix, l'un des premiers documents de l'apologétique chrétienne. Un passage de ce dialogue sur la déification du roi Juba paraît avoir été démarqué par Tertullien, ce qui établirait l'antériorité de Minucius Felix, contestée dans ces derniers temps par plusieurs critiques.

M. Paul Monceaux présente quelques observations.

M. Clément Huart continue la lecture de son mémoire intitulé : « Les Ziyârides : un essai de restauration de l'Empire perse au Xe siècle. »

COMMUNICATION

FOUILLES FAITES A CURTEA DE ARGES, PAR M. NICOLAS JORGA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

On connaissait déjà en France, par un mémoire imprimé dans les travaux de cette Académie, qui a fait un si

1. Voir ci-après.

grand honneur à mon pays en nommant comme membre correspondant un des plus modestes travailleurs dans le domaine, encore insuffisamment exploré, de l'histoire des Roumains, la valeur artistique de ces fresques d'Arges, près des montagnes valaques, qui peuvent être rangées à côté des plus belles productions de la peinture byzantine au moyen âge.

On a émis des doutes concernant leur âge ; on a cru même reconnaître une inscription portant une date précise dans les lignes bizarres d'ornementation qui figurent sur la bordure d'un vêtement de saint peint sur le mur de l'autel. Il serait question d'un travail fait au XIIIe siècle.

Ceux qui étaient d'opinion qu'il faut attribuer ces fresques au XIVe siècle auraient pu, s'ils avaient voulu poursuivre la discussion, invoquer la fondation à cette époque seulement de l'église elle-même, d'un type ressemblant plutôt à celui des édifices de Salonique qu'aux chapelles du mont Athos, qui donnèrent le modèle définitif pour les constructions religieuses des Roumains. Car cette église d'Arges, qu'on appelle princière (*domneasca*) pour la distinguer de la grande et riche église épiscopale, assez connue, a été bâtie sans aucun doute en vue de l'établissement, par bénédiction patriarcale de Constantinople, de la première Métropolie, du premier archevêque au caractère canonique, de cette principauté de « tout le Pays Roumain », qui elle-même venait à peine d'être créée vers 1300.

Un jeune archéologue roumain, M. Virgile Draghiceanu, a eu cependant la bonne fortune, due, au reste, à ses laborieuses recherches dans ce domaine, de découvrir, à une assez grande profondeur, dans cette église princière, toute une série de tombeaux contenant les restes des premiers membres de la dynastie résidant à Arges. Des crânes, des os isolés étaient mêlés à des diadèmes, à des boutons en or, à des bagues du même métal, à des fragments de riches vêtements. Dans un sépulcre de pierre gisait, dans l'attitude

même de sa mise au tombeau, un cadavre très bien conservé qui, avec son diadème de perles et sa tunique de soie ornée aussi de perles, offrait au milieu de la ceinture presque intacte un grand fermoir en or, bijou d'un travail extrêmement délicat représentant un château avec deux figures, un chevalier et une dame qui se parlent d'une tour à l'autre.

Sur l'enduit qui recouvre le mur intérieur, M. Draghiceanu a trouvé une notice en slave qui mentionne la mort en 1352 du prince Basarab, fils et successeur du fondateur de la principauté. On a donc la preuve péremptoire, par un document contemporain, que l'église était en construction à ce moment et que les peintres n'avaient pas encore commencé leur travail.

Les recherches continuent à Arges, et on s'occupe maintenant à découvrir les restes du palais des princes valaques, qui occupait une vaste étendue de terrain et contenait des sculptures intéressantes, entre autres l'emblème de la principauté, l'aigle.

Ces faits nouveaux donnent lieu cependant, non pas à de simples constatations historiques ou archéologiques, mais à des explications plus larges, embrassant l'histoire générale et les influences culturales de cette époque.

A l'exception d'une seule formule en slavon sur telle des bagues trouvées dans les tombeaux et de quelques lettres dans la même langue, sculptées sur la pierre brisée d'un sépulcre profané, tout ce qu'on a retrouvé à l'occasion de ces fouilles est manifestement de caractère occidental : le diadème, la forme des vêtements, les ornements en métal, les inscriptions habituelles des bagues.

D'autres circonstances viennent corroborer cette conclusion, qui s'impose dès la première vue. Sur une pierre tombale, aujourd'hui au Musée de Bucarest, qui recouvrait probablement, ainsi que l'a montré un autre jeune chercheur roumain, M. G. Bratiano, le tombeau du prince

Basarab, on voit une figure dont la coiffure et le costume sont à la manière occidentale: Le premier portrait authentique du prince roumain que l'on connaisse, celui de Mircéa l'Ancien, au monastère de Cozia, le représente, ainsi que son jeune fils Michel, des couronnes sur la tête, mais en cotte de mailles, en pantalon de même coupe, avec l'aigle byzantin des despotes créés par les empereurs, et la dague au côté ; des chaussures à la poulaine complètent le costume. Le premier acte trouvé jusqu'ici d'un prince valaque, le privilège du commerce de Vladislav ou Laïko, petit-fils de Basarab, est en latin. Ce même Laïko prête un serment au roi de Hongrie sur les saints catholiques, tutélaires du royaume, et un évêché d'Arges fonctionnait au XIVe siècle dans sa capitale. Une sœur de Laïko, fille de la première femme catholique du prince Alexandre, fut l'épouse du Palatin hongrois, duc silésien d'Oppeln, de la dynastie polonaise des Piasts, et elle a été ensevelie dans une église catholique d'Oradea-Mare (Gross-Wardein, Nagytarad), où reposait le corps du saint roi Ladislas (les sœurs de cette Élisabeth furent mariées chez les Serbes et les Bulgares, Alexandre lui-même portant le même nom que le tzar bulgare de Tirnovo et une princesse valaque devenant l'épouse de ce dernier).

Dans la principauté de Moldavie, formée un demi-siècle plus tard, la dynastie vient du Maramoros soumis au roi de Hongrie ; elle emmène des chevaliers auxquels est faite la donation de terres ; le style des documents rédigés en slavon est décalqué d'après celui des documents hongrois.

Et cette phase latine dans la vie de ces principautés s'explique facilement. Si les Arpadiens du XIIIe siècle ont voulu céder aux Hospitaliers, qui devaient être installés à Severin, tous leurs droits sur la terre libre roumaine, ce qui aurait créé une France sur cette terre danubienne, comme devaient l'être celles de Rhodes et de Malte, une dynastie française, celle des Angevins de Naples, Charles, Robert et

Louis, apporte en Hongrie les conceptions et les pratiques de la féodalité de France, au moment même où Charles IV les introduisait dans sa Bohême. On le voit bien aussi par la création du duché de Fagarach comme fief et apanage de Laïko, d'après le modèle des duchés créés par le roi Jean, dans son royaume de France, pour ses fils. Des Franciscains latins s'installaient dans cette *Tranealpina* valaque pour y répandre le catéchisme. L'idée de l'empire latin d'Orient était reprise, après les tentatives des derniers Arpadiens contre la Bulgarie, à travers les judicatures de la Valachie encore dispersée, en décadence.

Les nouveaux États roumains représentaient des postes avancés sur cette voie de conquête, suivie par l'influence occidentale sous une forme plutôt française.

L'hellénisme de la dernière restauration byzantine par les Paléologues devait lui faire une forte concurrence (premier Métropolite grec en Valachie, un évêque à titre métropolitain du côté de Séverin, puis un autre Métropolite, Chariten, qui était protos des moines de l'Athos); et le slavisme, propagé par le moine serbe-grec, peut-être aussi mêlé de sang roumain balcanique, Nicomède, remporte vers 1380-90 la victoire.

Le but de cette communication a été aussi de signaler cette période latine avant l'envahissement définitif par l'Orient, jusqu'à la pénétration de l'esprit de la Renaissance au XVIe et surtout au XVIIe siècle et jusqu'à l'influence dominante aux XVIIIe et XIXe siècles de l'esprit français.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME DURANT L'ANNÉE 1919-1920, PAR M. THÉOPHILE HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1921.

MESSIEURS,

L'année 1920 [1] se présentait pour nos deux Écoles dans des conditions difficiles. Malgré les longs mois écoulés depuis l'armistice, depuis même la signature de la paix de Versailles, elles ne retrouvaient, en des pays dont la prospérité matérielle a été atteinte, dont l'équilibre moral reste troublé, ni l'ordre et le calme d'esprit propices aux études, ni la libre disposition des trésors d'art et des ressources scientifiques, ni les commodités ou même les possibilités d'accès nécessaires dans les régions les plus favorables aux recherches archéologiques. Gênées dans leurs moyens de travail, coupées de quelques-uns — et parmi les meilleurs — de leurs champs d'explorations et de fouilles, elles souffraient en même temps d'une crise de personnel, résultat de l'interruption prolongée des hautes études et de la suspension des concours.

L'École de Rome comptait seulement cinq membres, au lieu de six, savoir : deux de troisième année, MM. Jean Bayet, de l'École normale, et Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, de l'École des Chartes ; et trois de première année, présentés respectivement par l'École normale, celle des Chartes et celle des Hautes Études, MM. Thouvenot, Léonard et

1. Le précédent rapport a été lu dans la séance du 21 mai 1920 par M. Chatelain, notre confrère. Il porte sur l'année 1918-19. Il se termine par les vœux adressés au nouveau directeur d'Athènes, M. Ch. Picard, nommé par décret présidentiel du 7 juin 1919.

l'abbé Roserot. De ceux-ci encore un seul, M. Léonard, arrivait-il avec un programme de recherches ; les deux autres, faute d'un dessein précis, devaient perdre beaucoup de temps, malgré toute leur bonne volonté et leur ardeur laborieuse, dans l'énervante recherche d'un sujet. Par un dernier contre-temps, M. Thouvenot fut obligé, pour raison de santé, de quitter l'École avant la fin de l'année, au moment même où il venait de trouver sa voie et s'y engageait résolument.

L'École d'Athènes était encore plus prise au dépourvu : des anciens, qui avaient, durant la guerre, prolongé leur séjour en Grèce beaucoup au delà des limites ordinaires et qui lui avaient permis de représenter dignement en Orient la pensée et la vaillance françaises, aucun ne lui restait. Ceux qui n'étaient pas tombés en combattant avaient été rappelés en France par les nécessités pressantes de l'enseignement public. Son effectif se réduisait à trois membres, et tous nouveaux : MM. Renaudin et Dreyfus, de l'École normale ; M. Demangel, de l'Université de Lyon. Tous les trois étaient agrégés, et ils avaient, les premiers, suivi les cours de la Sorbonne, du Collège de France, de l'École des Hautes Études ou de celle du Louvre, le troisième, reçu la ferme et délicate direction de notre confrère Henri Lechat ; mais, nommés tardivement en décembre 1919, ils durent renoncer au voyage d'Italie, cette première initiation archéologique, dont toutes les générations antérieures ont goûté le charme et connu l'efficacité ; encore ne rejoignirent-ils Athènes qu'en février 1920. Là, comme à Rome, il a fallu compter avec des épreuves imprévues : M. Demangel a dû hâter son retour en France et y prendre un repos prolongé pour rétablir sa santé ; M. Dreyfus y a été rappelé par un cruel deuil de famille, qui l'a décidé à démissionner. Tels étaient les éléments avec lesquels M. Picard inaugurait sa direction et en assumait les lourds devoirs.

Ce fut l'art des directeurs de nos deux Écoles de

triompher de ces circonstances contraires ; le mérite des membres anciens, de mener à bonne fin les travaux qu'ils avaient commencés ; celui des jeunes, de s'adapter si vite et si bien aux conditions et aux devoirs de l'archéologie militante qu'ils ont su concilier les recherches actives de l'exploration avec les travaux du cabinet, et dès leur première année, encore qu'elle ait été incomplète, soumettre à l'Académie des mémoires, auxquels ils n'étaient point tenus par la lettre des règlements.

Votre rapporteur remplit le plus agréable des devoirs en portant à votre connaissance ces résultats très honorables et en louant ceux qui les ont rendus possibles soit par leur autorité soit par leur zèle.

Les rapports développés de Mgr Duchesne et de M. Picard nous présentent le tableau de la vie intérieure et extérieure de chacune de nos Écoles : les mémoires qu'ils nous ont transmis, avec leurs appréciations, nous permettent de mesurer les efforts, de juger les méthodes et d'augurer l'avenir des jeunes érudits, dont nous avons la tutelle scientifique.

École de Rome.

M. Jean Bayet avait entrepris, dès ses débuts, une étude qui devait occuper toute sa pension, sur les *Origines des légendes, du culte et du type de l'Hercule romain*. M. Pottier a loué, l'an passé, la diligence et la méthode dont l'auteur avait fait preuve dans l'interprétation des textes. Il souhaitait seulement, et le plan de M. Bayet la comportait d'ailleurs, une enquête archéologique dans les musées de la Grande Grèce et de l'Étrurie, destinée à compléter et contrôler les données de la littérature par un inventaire général et critique des monuments figurés, et à déterminer la part des influences helléniques ou autres dans la conception de l'Hercule romain. Les conclusions de cette enquête

sont exposées dans un mémoire dont Mgr Duchesne rend un compte favorable, louant « des recherches très méritoires poursuivies sur un champ d'études des plus intéressants ». Bien que la Commission n'ait pas eu communication de ce travail, en raison de l'usage peut-être regrettable qui dispense de son examen les mémoires de fin de pension, il n'eût pas paru équitable de priver M. Bayet d'une mention légitimement élogieuse.

M. Pocquet du Haut-Jussé, breton et fils d'un historien de la Bretagne, était, pour ainsi dire, voué à l'étude de sa province par une prédestination héréditaire. Sa thèse de l'École des Chartes, qui fut distinguée et lui a valu la pension de Rome, avait pour sujet les *Relations de la Bretagne avec l'Angleterre sous le duc François II* (1458-1488). Traitée avec la curiosité d'un historien, elle donne, en effet, plus que le titre ne paraît annoncer : suivant et démêlant la trame enchevêtrée des faits et des négociations, l'auteur a su en relier les fils à l'histoire de la France et même à celle de l'Europe.

Dans le mémoire de cette année, qui est intitulé : *Rapports des Papes avec la Bretagne, principalement aux XIVe et XVe siècles*, M. Prou, avec sa grande autorité, loue les mêmes qualités de large et pénétrante compréhension. Bien que resserrant en effet son sujet dans une période limitée, sur laquelle les Archives du Vatican lui fournissaient en abondance les documents inédits, M. Pocquet a éprouvé le besoin de rechercher, et compris le devoir d'exposer dans une introduction, l'origine des conflits qui mirent aux prises le duc avec le clergé régulier ou séculier, l'un et les autres avec le Saint-Siège, et qui se compliquèrent encore des querelles de famille pour la possession du duché, des intrigues diplomatiques ou des conflits armés avec la France et l'Angleterre, dont chacun des partis a tour à tour flatté ou combattu les prétentions et recherché l'appui pour ses fins personnelles.

Avant le XIIIe siècle, M. Pocquet n'avait qu'à résumer les faits acquis ; pour ce siècle lui-même, il ne pouvait guère espérer d'inédit, après la publication des registres pontificaux par ses anciens de l'École. Il a su cependant, par une étude directe des documents qui n'avaient été qu'analysés, faire œuvre personnelle et neuve dans le récit de la querelle où, après quarante années de luttes (1216-1257), la Papauté fit triompher les droits des évêques contre Pierre Mauclerc et Jean le Roux. S'il raconte les incidents de la querelle relative à la discipline ecclésiastique, au régime des dispenses, à la collation des bénéfices, il ne laisse pas d'apercevoir derrière les menus faits de la politique journalière et locale, les tendances générales de la Papauté à la monarchie absolue dans le domaine spirituel, et les empiètements progressifs qui l'y menaient.

Il n'est pas moins attentif à l'action des faits économiques : exposant la question épineuse des dispenses en matière de bénéfices, accordées et multipliées contre les règles du droit canon, il fait valoir les justifications légitimes qu'elles trouvaient dans l'avilissement de l'argent, l'appauvrissement des détenteurs et la nécessité des cumuls pour suffire à leur entretien personnel.

M. Prou reconnaît à ces traits un véritable esprit historique. Ce n'est pas ici le lieu de suivre l'auteur dans l'analyse des interminables péripéties du conflit, où alternent la diplomatie et la guerre, les accords et les ruptures, les cajoleries et les excommunications ; mais il faut au moins signaler que des révélations nouvelles sont dues aux archives apostoliques. Nous nous bornerons encore à indiquer la portée historique, qui seule compte, des conclusions : accroissement de l'autorité ducale à l'égard des évêques et autres gens d'Église ; à l'égard du Saint-Siège lui-même, qui dans la seconde moitié du XVe siècle cède à la ténacité bretonne ; à l'égard de la France enfin, dont on rejette la suzeraineté à la fois par la force des armes et les formules du protocole.

Les recherches, bien conduites et minutieusement documentées, ne négligent pas pour cela de nous initier aux détails parfois piquants des rapports quotidiens du pouvoir pontifical avec le clergé régulier et séculier ; elle nous fait pénétrer dans le train ordinaire de la vie ecclésiastique.

On doit toutefois signaler à M. Pocquet du Haut-Jussé les réserves par lesquelles M. Prou tempère ses éloges ; elles portent sur la langue et le style et elles ont d'autant plus arrêté l'attention de la Commission que d'autres mémoires, cette année ou les années précédentes, ont motivé des critiques analogues. L'art d'écrire et de composer est une des meilleures et particulières traditions de l'érudition française ; il est sa force et sa parure. Les jeunes générations n'y sauraient renoncer sans dommage pour elles-mêmes et pour la science, qui ne consiste pas dans une simple accumulation de documents, mais réclame en outre une mise en œuvre raisonnée et élégante. M. Pocquet du Haut-Jussé devra corriger avec soin les impropriétés d'expressions, les négligences et même les incorrections de style qui gâteraient un travail à bien des titres excellent. Il a su discerner dans un grand sujet les principales sources d'intérêt, il devra s'étudier à mettre plus parfaitement en valeur les idées qu'il en dégage par la façon de les présenter. Le dépouillement des archives a été laborieux ; il n'est pas complet encore pour Rome et reste à faire pour Nantes et Paris ; sans doute M. Pocquet du Haut-Jussé n'a pu se réserver tout le temps qu'eût réclamé la rédaction et il se rend compte lui-même que son œuvre n'est pas au point : on peut lui faire un crédit dont lui-même sent le besoin et qu'il mérite.

Provençal d'origine, M. Léonard emprunte lui aussi son sujet à l'histoire de sa province : c'est le règne de Jeanne Ire reine de Naples et comtesse de Provence. Long de quarante années, rempli de guerres, souillé de crimes, brillant de toutes les séductions de la beauté, de l'esprit, du courage et de

la passion, paré des amitiés de Boccace et de Pétrarque, il a inspiré les poètes par ses dramatiques péripéties. Il continue de piquer et décevoir la sagacité des historiens par ses troublantes énigmes.

Pour tenter de les résoudre, il s'en faut de beaucoup que l'on ait fait jusqu'ici tout le nécessaire. Elles en valent la peine cependant, car il ne s'agit pas seulement des sanglantes tragédies de la famille royale : la politique de la reine Jeanne touche à des questions vitales pour le royaume, telles que la tentative d'unir, sur le trône de Naples, les deux branches de la Maison d'Anjou, la Hongroise et la Napolitaine : elle se mêle encore aux plus graves problèmes du temps, l'établissement à Avignon de la papauté tour à tour protégée et protectrice, et le grand schisme d'Occident.

Il fallait commencer par un inventaire général des sources, qui surabondent et n'ont encore été qu'effleurées, dans les Archives des Bouches-du-Rhône (fonds des comtes de Provence) et dans celles de Naples (fonds du Royaume). Le premier presque inexploré comprend 200 registres ou liasses ; la simple énumération des éléments principaux du second, registres, *fascicoli*, *arche* en papier et en parchemin, donnent l'idée d'une richesse presque inquiétante de ressources documentaires. Et ce n'est pas tout : après ces investigations, resteront encore à reconnaître et dépouiller à Naples les sources diplomatiques des bibliothèques et de l'Archivio di Stato, puis les 150 registres des Archives du Vatican, et celles de Florence, Turin et Palerme, et les sources narratives des nombreuses chroniques, incomplètement et mal publiées pour la plupart : ce sera l'emploi de la seconde année.

M. Léonard a dû cette fois borner son effort, — et il a été très énergique, de l'avis de son directeur, témoin de son travail, — à ces recherches préliminaires. Dispensé de l'envoi du mémoire, comme élève de première année, il a voulu du

moins soumettre au jugement de l'Académie, avec l'état des dépôts explorés ou à explorer, un programme du chapitre d'histoire qu'il compte écrire. Ils font foi de son application et de son intelligence.

Moins heureux que son camarade, M. l'abbé Roserot n'apportait à Rome que des aspirations vagues vers l'histoire du XVIe siècle français, en particulier celle des guerres de religion. Il s'aperçut bientôt que, sans un but très strictement défini, il se perdrait dans l'immensité du fonds des *Suppliques* et ses 500 volumes. Découragé, il passa à l'étude limitée d'une nonciature ; elle le déçut par son insuffisance. Après avoir encore quelque temps battu les buissons, il a fini par s'arrêter aux 32 registres de *Miscellanea* relatifs aux affaires de France : il compte y trouver la matière d'un mémoire suffisamment neuf et nourri sur la politique française du Saint-Siège au temps du colloque de Poissy. On ne peut que lui souhaiter meilleure chance, en déplorant, avec notre confrère Mgr Duchesne, le temps et les efforts perdus. Ce nous est aussi l'occasion de mettre en garde, par un nouvel exemple, nos jeunes missionnaires contre les mécomptes des velléités incertaines.

Elles n'ont pas été moins préjudiciables à M. Thouvenot, qui, hésitant sur sa vocation, n'est arrivé qu'après de longs tâtonnements à fixer son choix sur un sujet approprié à son goût et adapté aux ressources dont il pouvait disposer : le *Conflit des tendances rigoriste et mondaine dans la société chrétienne du IVe siècle*. Encore est-il de ceux qui, pouvant être traités partout autant qu'à Rome, n'est pas de ceux que l'on recommanderait d'une façon particulière aux jeunes Romains. Trahi par sa santé, en se mettant à l'œuvre, M. Thouvenot a été forcé provisoirement au moins de quitter Rome. S'il y devait renoncer, il trouverait par compensation avantage à s'être engagé dans des recherches qu'il lui serait loisible de continuer et d'achever ici.

Pour rendre à l'École son éclat et son rayonnement, le

directeur a demandé à son personnel d'autres efforts que celui des mémoires.

Il l'a fait collaborer aux *Mélanges d'histoire et d'archéologie* ralentis et presque suspendus par la guerre : M. Thouvenot a participé au volume de 1920, dont le premier fascicule contient un article de M. Bayet sur l'*Arcadisme romain*.

La Bibliothèque du Palais Farnèse est pour les membres de l'École le premier et indispensable instrument de travail ; elle attire aussi les étrangers par certaines séries d'ouvrages qu'on ne trouve que là ; elle ajoute ainsi au prestige de cet établissement et contribue à la propagande de la science française ; aussi a-t-elle été pour toutes ces raisons l'objet des soins constants de tous les directeurs. Elle compte actuellement environ 30.000 volumes ; mais, plus elle s'accroît, plus elle doit faciliter l'usage de ses richesses par des catalogues excellents. M. Bayet fut chargé de dresser le plan d'un catalogue méthodique, qui, après avoir reçu l'approbation directoriale, fut immédiatement mis par lui à exécution.

Telle a été, en 1920, l'activité très efficace des hôtes du Palais Farnèse.

École d'Athènes.

De la maison du Lycabète nous avons reçu cinq mémoires, deux de M. Demangel et trois de M. Renaudin ; on a vu plus haut quelles circonstances douloureuses ont empêché M. Dreyfus d'y joindre les siens. Ces trois pensionnaires ont d'ailleurs les uns et les autres donné, au cours de plusieurs voyages et sur plusieurs chantiers de fouilles, la preuve de leur zèle et de leur intelligence, de leur esprit d'initiative, de leur souple et résistante activité.

Si des résultats très intéressants ont pu être obtenus, en très peu de temps, de toutes jeunes recrues, c'est grâce à l'en-

traînement intensif et raisonné auquel ils furent, dès leur arrivée, soumis par M. Picard. Pour hâter leur initiation aux connaissances, aux méthodes et aux pratiques de l'archéologie « en campagne », il organisa, du mois de février au mois d'avril, dans les musées et sur le terrain, un cycle méthodique de conférences et d'expériences, en faisant appel au concours de MM. Replat, architecte de l'École française, Wace, directeur de l'École anglaise, et Svoronos, conservateur du Musée numismatique d'Athènes. La Commission félicite M. Picard d'avoir si opportunément repris, en l'étendant, l'essai tenté jadis d'une préparation technique des membres nouveaux ; elle tient à remercier ceux qui en ont bénévolement partagé la tâche avec lui.

Dès qu'il jugea le dressage suffisant et sa petite équipe capable d'aborder les chantiers, qui sont la véritable école de l'Athénien, le Directeur mit en route ses jeunes gens, tantôt les guidant lui-même, tantôt les faisant accompagner par M. Replat, qui est passé maître en matière de topographie et d'architecture antique, tantôt les lançant tout seuls, mais toujours bien munis d'instructions directrices et sans jamais les perdre de vue. Il comptait bien que les fouilles ou les voyages, dont il leur marquait le site ou traçait le programme, leur fournirait sans long délai des sujets de mémoires neufs, précis, personnels, comme les observations qui les auraient suggérés.

M. Demangel a emprunté les siens, l'un au Musée de l'Acropole, l'autre au sanctuaire delphique d'Athéna Pronaia, pleins tous deux d'enchantements, mais d'énigmes aussi. S'il s'est attaqué pour ses débuts à des problèmes aussi redoutables qu'attirants par leur obscurité même et qui ont divisé ou arrêté les plus expérimentés, on ne doit pas le lui imputer à imprudence ou présomption, mais plutôt lui tenir compte de la vaillance et de la réserve sagace avec lesquelles il les a abordés, exposés et, dans la mesure du possible, résolus ou éclaircis.

C'est sur le conseil de son Directeur qu'il soumit à un nouvel examen le charmant et anonyme bas-relief de l'Acropole, que l'on désigne par l'appellation germanique et vague de *Wagenbesteigende Frau*, ou celle — plus incertaine encore — de *sogenannte Wagenbesteigende Frau*. Dix-sept archéologues, et la plupart de première marque, ont précédé M. Demangel et se sont partagés en deux groupes à peu près égaux d'opinions contraires.

La première question, qui semble presque étrange à qui n'est point familier avec la sculpture grecque archaïque, porte sur la nature, le nom et le sexe même de la figure. M. Demangel la tient pour une femme, pour une déesse, et il intitule son mémoire : l'*Artémis montant en char*. On ne saurait dire qu'il ait appuyé ses hypothèses d'arguments décisifs. Le nouvel essai de démonstration ne dissipe pas une incertitude, qui n'est pas sans quelque charme, qui laisse la décision aux suggestions toutes subjectives du sentiment individuel, et à laquelle paraît se résigner, en fin de compte, un connaisseur exquis de l'atticisme, notre confrère M. Lechat.

Pour décrire, interpréter et juger de telles œuvres, il ne faut pas moins que l'art délicat d'une plume capable, comme la sienne, de rivaliser avec les raffinements de l'antique ciseau ; M. Lechat est le modèle sur lequel M. Demangel, qui est son élève, devra se régler, s'il veut mettre au point son étude et se faire une place distinguée dans l'archéologie figurée.

Elle réclame, outre une parfaite correction, la juste propriété de l'expression, une précision aiguë et pénétrante, la légèreté, la couleur et la grâce.

Comme M. Pocquet du Haut-Jussé, et en une matière délicate comme l'étude de la beauté antique, que M. Demangel ne perde point de vue les exigences de la forme.

La seconde question posée dans le mémoire est celle de l'origine du bas-relief : s'il a été trouvé sur l'Acropole, per-

sonne encore n'a pu déterminer le monument auquel il a appartenu, ni la place qu'il y a pu occuper. On l'a attribué à l'ancien Parthénon ; l'un des derniers commentateurs, M. Schrader, a prétendu le rattacher à une frise qui aurait décoré tout le pourtour de l'antique Hécatompédon, ou, comme dit M. Dörpfeld, du vieux temple d'Athéna. Le bas-relief de l'Acropole prendrait ainsi dans le développement de la frise ionique une importance capitale entre la frise du Trésor de Siphnos et celle de l'Érechtheion. Tel est le problème sur lequel avait été appelée l'attention de M. Demangel. D'accord avec Furtwaengler, par les mêmes arguments et quelquefois dans les mêmes termes, il se refuse à voir, dans la conductrice du char, une bien petite épave d'une frise qui aurait mesuré près de 90 mètres : ni la matière, ni les dimensions, ni le sujet et le style ne répondent aux restes authentiques du décor architectonique et sculptural de l'Hécatompédon. Mais, si les arguments sont démonstratifs dans leur partie négative, ils sont beaucoup moins efficients dans la partie positive : l'attribution, d'ailleurs présentée avec une discrète réserve, au temple ou au sanctuaire d'Artémis Brauronia paraît être fondée surtout, sinon uniquement, sur l'appellation tout hypothétique d'Artémis donnée à la figure dans le premier chapitre du mémoire. Sur un point comme sur l'autre, le sujet n'est pas mûr encore — le sera-t-il un jour ? — pour une solution ferme et définitive.

Les *énigmes* de Marmaria posaient à M. Demangel des problèmes d'ordre différent, mais d'une difficulté au moins égale. Là encore, il n'est pas entièrement responsable de sa hardiesse très méritoire, et qui n'a pas été vaine, en face de questions dont on est parfois tenté de désespérer. Les recherches ont été provoquées par un questionnaire que M. Homolle avait adressé en 1918 à M. Fougères et auquel M. Demangel a été appelé à répondre par la confiance que M. Picard avait en son exactitude et sa perspicacité. Il

s'agissait, au moyen d'observations très précises, de sondages profonds, de fouilles complémentaires au besoin, de reconstituer et dater les enceintes successives du téménos d'Athéna Pronaia, progressivement modifié et agrandi ; de retrouver, si possible, sous les fondations et dans l'intervalle des monuments déjà déblayés et connus, les traces de constructions antérieures ; d'assigner à chacun des édifices découverts ou à découvrir sa date et son nom ; de concilier les antinomies des témoignages littéraires et des données topographiques et monumentales.

M. Demangel a fort sagement limité ses recherches à la question des *enceintes*, et modestement donné à son mémoire le titre d'*Essai*. Il s'y montre très attentif observateur de la nature du sol, de la stratification des restes antiques, des particularités techniques des constructions : qualité des matériaux, procédés de taille et d'assemblage, style et exécution du décor. « Consciencieux et pénétrant interprète », suivant les expressions mêmes de M. Picard, des indications que fournissent tous les signes extérieurs, il n'accueille qu'à bon escient et avec une réserve très réfléchie les hypothèses qu'elles lui suggèrent.

Des conclusions qu'il propose, quelques-unes peuvent être considérées comme acquises : le tracé de l'enceinte polygonale du VIIe siècle ; l'extension vers l'Est de l'enceinte du VIe siècle, dont le périmètre est doublé par l'addition d'une terrasse méridionale, en contre-bas de celle du Nord, égale à celle-ci et pourvue comme elle d'une porte, qui est située à son angle S.E.

Le tracé de l'enceinte du VIe siècle et les transformations qu'elle a subies dans sa partie septentrionale continuent à nous échapper en grande partie.

Les murs en appareil hellénique ou isodomique, construits en *poros* dans le cours du IVe siècle, pour remplacer ou renforcer les murailles du IVe siècle qui sont d'appareil polygonal et en calcaire ou en brèche, ont été coupés en

trois tronçons, de construction disparate et qu'on ne peut rejoindre ; l'interprétation en reste subordonnée à une reconnaissance complète des pentes nord de la colline, à l'aval.

Cette fouille paraît aussi nécessaire pour déterminer l'emplacement toujours hypothétique du téménos de Phylacos.

M. Demangel propose d'étendre au vieux temple en tuf d'Athéna Pronaia l'appellation de temple « *des sacrilèges* », qui a été donnée aux deux trésors jumeaux, l'un dorique et l'autre ionique situés à l'Ouest de cet édifice. Il se fonde, en premier lieu, sur la présence le long de celui-ci de socles de stèles tout semblables à ceux qui entourent les deux trésors et dans l'un desquels a été retrouvé un état des domaines confisqués au profit du trésor sacré ; en second lieu, sur la date commune des trésors et du temple. Le doute subsiste sur cette estimation chronologique, comme sur la justesse du vocable lui-même.

En revanche, les sondages exécutés entre la Tholos et le temple occidental d'Athéna, qui est en calcaire de Saint-Élie, ont mis à nu des fondations d'un très grand intérêt. Elles se composent de trois segments en poros, dont deux en forme d'arcs de cercle, et un rectiligne qui autrefois les réunissait.

Cette combinaison de formes, la date très ancienne, autant qu'on en peut juger, la matière et les dimensions, rappellent à première vue les débris d'architecture enchâssés dans les fondations du Trésor de Sicyone et qu'on a interprétés comme les témoins d'une tholos construite au VIe siècle et détruite au Ve. On ne pourra se prononcer sur l'identification des restes de Marmaria et de ceux du téménos d'Apollon qu'après une exploration complète et une mensuration comparative très serrée ; mais on est en droit d'affirmer dès à présent l'existence d'une tholos primitive, aïeule du chef-d'œuvre actuel de Marmaria et située dans son voisinage.

Le mémoire de M. Demangel ne compte pas moins de 48 grandes pages, d'une écriture fine et serrée ; il est

accompagné de 34 photographies et de 16 planches exécutées par l'auteur, qui présentent, à côté des aspects caractéristiques du terrain et des constructions, des relevés de détail qu'il a dessinés lui-même, sinon avec la sûreté de main d'un professionnel, avec une précision et une conscience qui donnent toute sécurité. Autant qu'on peut se prononcer sur des essais de débutant, M. Demangel paraît avoir pour les études de topographie et d'architecture une aptitude et un goût particuliers.

M. Renaudin, sous le titre collectif de *Études d'archéologie préhistorique*, a réuni deux notes sur l'*Emplacement d'Asiné*, et la *Nécropole de Skhinokhori*, et un *Catalogue raisonné des vases de Santorin*, qui composent la collection de l'École française d'Athènes. On aperçoit tout de suite l'unité du dessein qu'a poursuivi l'auteur et la direction générale qu'il entend donner à ses recherches et à sa carrière d'archéologue. On ne peut que le féliciter de s'attacher avec une ferme résolution à l'étude des découvertes qui ont depuis cinquante ans transformé et éclairent chaque jour davantage l'histoire de la Grèce préhellénique : l'École d'Athènes n'y avait pas pris peut-être dans le passé toute la place qu'elle aurait pu et dû s'y réserver. Il s'est préparé à la tâche que lui-même s'assigne, non seulement par la connaissance de la littérature et des musées, mais encore par un apprentissage technique, que M. Wace lui a permis de faire, sous sa direction et auprès des membres de son École, sur les chantiers anglais de Mycènes.

Rien n'est plus engageant que l'aspect sous lequel se présente l'ensemble de ces trois petits mémoires (20, 6 et 30 pages) ; il est comme l'emblème extérieur des qualités de M. Renaudin : soin minutieux et élégant, attention perspicace, précision méticuleuse dans l'observation, finesse du goût et sûreté du jugement, clarté et justesse de l'exposition.

Les notes sur Asiné et Skhinokhori sont les résultats de deux voyages dans les régions voisines de Nauplie et d'Argos.

Un village moderne garde le nom antique, sous la forme à peine modifiée de Ἀσσίνη ; mais il est, contrairement aux indications de Strabon et de Pausanias, éloigné du rivage. M. Renaudin a reconnu et fort soigneusement relevé sur le massif rocheux qui porte le nom de Καστράκι et est l'acropole de Port-Tholon, au bord du golfe de ce nom, au S.-E. de Nauplie, une enceinte de murailles, des restes d'habitations et de constructions diverses étagées sur les pentes et le plateau, des citernes et des puits. Il y a recueilli des tessons de l'époque mycénienne et de l'époque géométrique dorienne. Il a démontré l'existence d'une installation préhellénique qui mérite une exploration attentive, et qu'il identifie avec toute vraisemblance à l'antique ville d'Asiné.

Le site de Scala Skhinokhori (6 kil. au N.-O. d'Argos) avait été indiqué au Directeur par le professeur Vollgraff, de l'Université d'Utrecht, qui fit partie autrefois, comme membre étranger, de l'École française et qui lui est demeuré très fidèlement attaché, comme à la France elle-même. Il y signalait sur les flancs d'une éminence dite τὸ Μελίχι, l'existence d'une nécropole mycénienne, analogue à celle qu'il avait déblayée lui-même au sommet de l'*Aspis* d'Argos.

Huit grottes, malheureusement pillées depuis longtemps et transformées en abris pour le bétail, marquent l'emplacement des tombes, en révèlent la date et la forme par le dromos encore reconnaissable. On pouvait espérer que d'autres subsistaient encore inviolées. M. Renaudin a confirmé de tout point ces hypothèses et ces espérances. Son mémoire, accompagné de cartes, de plans d'ensemble et de détail, de photographies pittoresques et documentaires, de dessins des fragments céramiques recueillis par lui, ne contient pas seulement une description très exacte de l'état actuel ; il est comme un programme des recherches à faire, avec les meilleures chances de découvertes.

Au moment même où paraît le rapport de la Commission, une lettre de M. Renaudin annonce à M. Pottier qu'il a été autorisé à faire à Skhinokhori les fouilles qu'il souhaitait et que les résultats ont répondu à son attente : ils seront très prochainement publiés au *Bulletin de correspondance hellénique*.

La réputation de la collection de Santorin est depuis longtemps établie. Les découvertes de Mamet et Gorceix (1869-70) font époque dans l'étude de la Grèce préhellénique. Les vases qu'ils rapportèrent à l'École française, et que M. Burnouf réussit dès lors à reconstituer en partie, forment en effet le premier ensemble de céramique primitive, d'une provenance certaine et d'une incontestable unité, qui ait été recueilli dans un site méthodiquement exploré. Albert Dumont a décrit et reproduit les types principaux dans ses *Céramiques de la Grèce propre* ; ils ont été souvent étudiés et fréquemment cités par les archéologues de tous pays ; mais la collection n'avait pas encore fait l'objet d'un catalogue détaillé complet, d'une classification raisonnée, d'une comparaison attentive avec les céramiques analogues des îles et des continents.

M. Renaudin nous offre aujourd'hui cette étude, il y a apporté tous les soins que l'on souhaitait, et que l'on pouvait attendre de lui. Ses descriptions courtes, précises, donnent tout l'essentiel, sans rien de superflu ; elles sont illustrées de dessins au trait, de photographies et, pour les vases d'une importance capitale par le décor et la couleur, de reproductions à l'aquarelle exécutées par M. Famin avec talent et fidélité. Elles s'éclairent par des comparaisons avec toutes les autres séries de vases préhelléniques, que M. Renaudin a étudiées dans les livres et autant que possible dans les musées, sur les originaux eux-mêmes, en particulier au cours d'un voyage en Crète. M. Pottier, qui a fait une place aux vases de Théra dans son *Catalogue des vases du Louvre*, loue le soin et la méthode de M. Renau-

din ; il signale en son mémoire des remarques intéressantes et des idées nouvelles, en particulier sur la technique, des conclusions personnelles sur la chronologie des céramiques des Cyclades, de la Crète et de Théra. On rattachait celle-ci d'ordinaire, à l'époque crétoise du Minoen moyen III et au début du Minoen récent I ; la date en serait notablement abaissée au-dessous de celle qui est généralement adoptée.

M. Pottier fait le meilleur éloge du mémoire en souhaitant qu'il soit publié au plus tôt et, s'il se peut, avec une illustration encore plus abondante. La Commission, qui s'est associée à ce vœu, apprendra avec plaisir qu'il est à la veille d'être réalisé et que M. Picard vient de réclamer le manuscrit pour le mettre en impression.

M. Dreyfus, qui a fait une exploration fructueuse dans la région du Pangée, et qui avait aussi entrepris, sur le conseil de M. Bourguet et avec l'assentiment de M. Picard, une campagne épigraphique à Delphes, n'a pas eu le temps de rédiger les mémoires qu'il comptait tirer de l'une et de l'autre ; mais, bien que rappelé en France, il ne se tient pas quitte de ses obligations envers l'École.

M. Picard, dans un rapport adressé à notre Secrétaire perpétuel, et dans un exposé oral fait devant l'Académie[1], nous a rendu un compte détaillé et saisissant des manifestations multiples de l'activité de l'École. Il est encore présent à notre mémoire et dispense d'énumérer en détail les efforts et les réussites. Un résumé très bref du programme exécuté suffira, avec quelques chiffres, à en indiquer la variété et la valeur.

Les mémoires analysés ci-dessus ne sont, en effet, qu'une partie de la tâche accomplie et non peut-être la plus importante

1. Rapport du 20 octobre 1920 ; exposé oral du 29, *Comptes rendus*, p. 375. — Voir aussi, aux *Comptes rendus* de 1920, les lettres de M. Picard à MM. Pottier et Homolle, séances des 10 juillet et 6 août, p. 213, 249 ; et les notes archéologiques de M. Picard communiquées par MM. Haussoullier et Pottier dans les séances des 19, 31 mars et 16 juillet, p. 74, 87, 213-223.

pour le progrès de la science, le renom de l'École et le profit des pensionnaires eux-mêmes.

Les voyages et les fouilles qui provoquent les découvertes de monuments inédits[1], les publications qui les portent à la connaissance du public[2], les conférences qui entretiennent avec les institutions scientifiques de la Grèce et les instituts archéologiques étrangers des relations de courtoisie, des échanges d'idées, et aussi le sentiment d'une féconde émulation, tout en habituant nos pensionnaires à la pratique de l'enseignement oral[3]; les efforts tentés pour grouper autour de l'École, en une entente cordiale et studieuse, les collaborateurs et les camarades venus ou attirés vers elle de la France, de la Grèce et des pays amis[4]; les soins donnés à l'accomplissement de la tâche pédagogique qu'ont assignée à l'École ses fondateurs[5]; les

1. Onze chantiers de fouilles ou champs d'exploration : dans le Péloponnèse (Argolide); la Grèce centrale (Delphes); la Grèce du Nord (Macédoine et Thrace) ; les îles (Délos, Thasos, Crète et Corfou).

2. Deux fascicules du *Bulletin de Correspondance hellénique* : 1916, II, 1920, I, ont paru et ont été présentés à l'Académie les 2 juillet 1920, et 21 janvier 1921. Le volume destiné à faire la soudure 1917-1919, et qui contiendra le compte rendu des travaux archéologiques de l'armée d'Orient, est sous presse. — Trois thèses sont prêtes pour la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et Rome* (L. Roussel, Courby et Picard); un fascicule des *Fouilles de Delphes* (Terrasse du temple, planches par Courby et Lacoste), un de l'*Exploration archéologique de Délos* (Établissement des Posidoniastes de Bérytos, planches par Poulsen et Risom) ont été distribués en septembre 1920 et février 1921.

3. Cinq séances de l'*Institut de Correspondance hellénique* du 21 février au 22 avril (conférences de MM. Plassard, Picard, Driault, Svoronos et Andréadis).

4. Réorganisation de la section étrangère dispersée par la guerre : 3 membres nouveaux : MM. Hinnisdaels, professeur à Arlon (Belgique), Salad, privat-docent à Prague (Tchéco-Slovaquie), le prof. Axel Persson de Lund (Suède) ; négociations avec la Serbie, la Roumanie, l'Espagne ; contact entretenu avec le Danemark.

5. Assistance affectueuse et concours efficace aux Français en mission : MM. Vallois à Délos, Millet à l'Athos, Sartiaux à Phocée, Hébrard à Salonique; collaboration archéologique avec le général Charpy, commandant le corps d'occupation française, et M. Ebersolt, chargé d'études byzantines à Constantinople ; avec les Grecs Svoronos (Délos et Myconos), Gianno-

détails mêmes de l'organisation intérieure, les soins donnés à l'aménagement et à l'accroissement de la bibliothèque et des collections pour en rendre l'usage de plus en plus facile et plus fructueux, voilà certes qui a dû exiger, qui démontre de la part du Directeur, du Secrétaire général, M. Plassart, de M. Replat et de tout le personnel, une constante énergie de volonté et une organisation méthodique du travail qui n'en laisse rien perdre [1]. L'estime et les sympathies universelles dont l'École se sentait entourée, l'union aussi intime et amicale qu'elle ait jamais été avec la Grèce son gouvernement, son université, ses sociétés savantes, annonçaient un lendemain plein de belles promesses. Il est difficile aujourd'hui d'envisager l'avenir avec la même sérénité, la même confiance : nous pouvons compter sur la prévoyance, le tact, la ferme dextérité du Directeur, sur sa volonté, son esprit et sa méthode de réalisation, comme sur l'ardeur laborieuse de ceux qui l'entourent ; ils savent à leur tour qu'ils peuvent compter sur l'affection et l'appui de l'Académie.

LIVRES OFFERTS

M. le comte H.-François Delaborde offre à l'Académie, de la part de Mme Longnon, un ouvrage posthume de notre regretté confrère

poulos (Thessalie), Papadakis (Thrace) ; avec les Danois Fr. Poulsen, Blinkenberg et Johannsen ; reprise des relations avec le Musée de Constantinople, pour y conserver le poste occupé par M. Mendel.

1. L'action pédagogique s'est exercée, d'abord et avant tout, par le développement donné à l'*École Giffard* transformée en *Institut supérieur d'études françaises* : 416 étudiants des deux sexes ; 3 cours de MM. L. Roussel, Plassart et Demangel, dont un supérieur pour les jeunes filles ; puis, sous des formes diverses : par le patronage exercé sur les établissements français d'éducation, en particulier celui des sœurs de Saint-Joseph à Athènes (700 élèves) et sur les institutrices françaises (Cercle féminin français fondé en mars 1920) ; par la création d'une École normale de professeurs de français (avril 1920), et l'ouverture d'écoles du soir que subventionne la Ligue franco-hellénique (juillet 1920) ; par des sessions d'examens élémentaires (certificat d'études et brevet simple) et de baccalauréat (Salonique, Constantinople en juin et juillet ; Athènes en juillet et octobre).

Auguste Longnon, intitulé: *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des Hautes Études* (*section des Sciences historiques et philologiques*), publié par Paul Marichal et Léon Mirot. Premier fascicule : *Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine* (Paris, Champion 1920, in-8°).

M. Charles Diehl fait hommage de la part de l'auteur, M. Louis Réau, d'un volume intitulé : *L'art russe, des origines à Pierre le Grand* (Paris, 1920, in-8°).

M. Théophile Homolle présente le nouveau fascicule du *Bulletin de Correspondance hellénique* (44e année, nos I à VI, janvier-juin 1920), dont la prompte apparition témoigne de l'activité de l'École française d'Athènes.

SÉANCE DU 28 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

A propos de la correspondance, M. Charles Diehl, au nom de M. Jorga, présente et dépose sur le bureau un certain nombre de photographies relatives aux fouilles qui ont fait l'objet d'une communication dans la séance précédente.

M. Henri Cordier fait savoir que la Commission du prix Stanislas Julien a attribué le prix à l'ouvrage de M. Raphaël Petrucci : *Kia-tseu-Youan Itoua-Tchouan. Encyclopédie de la peinture chinoise.*

Sur la proposition de la Commission des travaux littéraires, par 25 voix, M. Eusèbe Vassel est nommé auxiliaire de l'Académie, en remplacement de M. Vincent.

M. Ebersolt soumet à l'examen de l'Académie des photographies et des dessins de sarcophages réunis par lui au cours de sa

mission à Constantinople en 1920. Ces monuments sont conservés au Sérail des Sultans. D'autres ont été découverts à la suite d'une fouille entreprise par la Direction des Musées ottomans dans la seconde cour du Sérail. Parmi les antiquités mises à jour se trouvent des sculptures byzantines ainsi que deux couvercles en porphyre, qui sont ceux de deux sarcophages conservés depuis 1847 à Sainte-Irène.

M. Ebersolt a reconstitué la série des sarcophages en porphyre, en vert antique et en marbre de couleurs diverses, qui se trouvent au Musée, au Sérail et dans la ville. Il a recherché parmi ces sarcophages ceux qui sont de provenance impériale, et a retracé l'histoire des tombeaux des empereurs, qui étaient conservés dans la nécropole des Saints-Apôtres.

MM. Charles Diehl et Émile Male présentent quelques observations.

M. Camille Jullian entretient l'Académie des fouilles récentes de la rue Saint-Jacques, qui ont fait découvrir une série de dalles de grès dur bien appareillées, nouveaux vestiges de la chaussée déjà reconnue dès le xviiie siècle. Suivant M. Jullian, cette chaussée fut exécutée au milieu du ive siècle, entre 356 et 368, époque où Paris, résidence de Julien et de Valentinien, était une capitale et un centre militaire de premier ordre.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Clément Huart continue la lecture de son mémoire sur les Ziyârides (un essai de restauration de l'empire perse au xe siècle).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel offre de la part de M. Gabriel Jeanton un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Le Mâconnais traditionaliste et populaire. Le peuple, le costume, l'habitation* (Mâcon, 1920, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre savant correspondant le R. P. H. Delehaye, président de la

Société des Bollandistes, un volume intitulé : *Les Passions des martyrs et les genres littéraires* (Bruxelles, 1921, in-8°, VIII et 448 pages) :

« Dans ce volume, qui fait suite en quelque sorte à celui qu'il a publié en 1912 sur *les Origines du culte des martyrs*, le P. Delehaye passe en revue les passions des martyrs réparties en trois grandes catégories : les passions historiques, les panégyriques des martyrs et les passions artificielles ou épiques. Il étudie successivement la constitution et les développements de ces trois genres bien tranchés ; il précise les règles auxquelles ils sont soumis et détermine la part faite par chacun d'eux à la littérature.

« Le P. Delehaye, au début de son livre, compare un recueil d'actes des martyrs à un musée d'antiques, où les marbres de toute provenance s'entassent au hasard des acquisitions ; pour un chef-d'œuvre, on y voit vingt pièces médiocres et dont l'antiquité seule justifie la présence. C'est un guide excellent dans ce musée qu'a rédigé le P. Delehaye, dont la critique prudente autant que pénétrante n'est jamais en défaut et qui, en composant cette œuvre de solide érudition, a su faire aussi une œuvre d'agréable lecture. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de l'auteur, M. le commandant Weill, un ouvrage intitulé : *La cité de David, compte rendu des fouilles exécutées à Jérusalem, sur le site de la ville primitive*. Ce volume in-8°, de 209 pages, est accompagné d'un album grand in-4° de 26 planches, contenant les cartes, plans, relevés, vues photographiques, reproductions de monuments et objets divers. L'objet propre de ces fouilles, entreprises grâce à la libérale initiative de notre confrère M. le baron Edmond de Rothschild, était de rechercher la nécropole des rois de Juda et, particulièrement les sépultures de David et de Salomon, qui, selon mes calculs, doit se trouver sur un *certain point* de la colline dite d'Ophel marquant l'emplacement de la cité primitive de David. Chargé de vérifier sur place cette hypothèse, M. Weill procéda, du 5 novembre 1913 au 8 mars 1914, sur le terrain désigné et préalablement acquis par M. de Rothschild, à une première campagne de fouilles très habilement exécutées dans des conditions matérielles difficiles, fouilles que la guerre survenue en 1914 a empêché de reprendre jusqu'à ce jour. Ces excavations préliminaires ont mis à jour, en même temps que des restes importants de la vieille acropole hiérosolymitaine, relevés et étudiés avec beaucoup de soins par M. Weill, tout un groupe de remarquables sépulcres creusés dans le roc qui, malheureusement, ont été exploités en carrière à des époques subséquentes. Plusieurs d'entre eux, à en juger par ce qui

en reste, présentent, selon l'expression même de M. Weill, un caractère « princier », et ont pu faire partie de la nécropole royale. Il semble donc qu'on soit sur la bonne voie ; aussi serait-il vivement à désirer qu'on pût pousser plus avant en reprenant le déblaiement interrompu depuis plus de six ans.

« Entre autres objets recueillis dans les fouilles figure une très intéressante inscription grecque de l'époque hérodienne, relative à la fondation d'une grande synagogue par l'archisynagogue Théodotos. Je profite de cette occasion pour offrir à l'Académie un court mémoire où j'ai essayé de résumer les explications que j'ai développées ici même l'an dernier sur le déchiffrement et l'interprétation de ce document[1]. »

1. *Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne* (extr. de *Syria*, 1920).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 4 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le PRÉSIDENT rappelle à l'Académie la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne du comte Robert DE LASTEYRIE, décédé le 29 janvier dernier, et prononce une allocution [1].

Le PRÉSIDENT annonce en ces termes la mort de M. Fedor Ouspensky, correspondant étranger de l'Académie depuis 1914 :

« Notre correspondant, M. Ouspensky, directeur de l'Institut archéologique russe de Constantinople et professeur à l'Université de Kiev, a été assassiné l'an dernier par les Bolcheviks.

« La nouvelle en a été transmise à notre confrère, M. Omont, par M. Afanassiev, professeur à l'Université de Kiev, aujourd'hui à Belgrade.

« M. Ouspensky avait dirigé pendant plusieurs années l'Institut de Constantinople ; on lui doit de nombreuses publications relatives à l'histoire byzantine, et il avait rempli plusieurs missions fructueuses au Mont Athos, et en dernier lieu à Trébizonde, dont les résultats ont été communiqués à notre Académie. »

A propos de la correspondance, M. JULLIAN lit la note suivante :

« Messieurs Meirenc, S. et Ch. Cotte me prient de faire connaître à l'Académie des inscriptions une intéressante découverte

1. Voir les Publications de l'Institut pour 1921, n° 5.



qu'ils ont faite dans un gisement quaternaire (probablement aurignacien) à la grotte de Combe-Buisson, commune de Lacoste (Vaucluse). Il s'agit d'un fragment d'os, de bovidé ou d'équidé, qui a été transpercé par un objet dont les débris apparaissent encore enclavés dans ledit fragment. En recourant d'abord au microscope et ensuite à des réactions chimiques (et je dois ici faire remarquer l'utilité que l'archéologie retire de ces procédés de la technique scientifique), les auteurs ont constaté que l'os en question avait été transpercé par une flèche également en os, qui était demeurée fichée dans la blessure. Mais cette flèche en os, contrairement à ce qu'on attendait, n'avait pas été appointée; elle avait été en revanche calcinée avant d'être utilisée, et c'est à cette calcination préalable qu'elle avait dû sa force de pénétration. Il est donc permis de conclure, disent les auteurs de cette note, que les populations du quaternaire supérieur connaissaient l'emploi de la calcination pour rendre les armes ou les instruments à la fois plus pénétrants et plus résistants : tels, les épieux de bois. »

Après un comité secret, il est procédé au vote pour la présentation des candidats aux chaires vacantes de l'École des Langues orientales vivantes.

Pour la chaire de polonais, M. Henri Grappin est présenté en première ligne par 23 voix contre 9 à M. Cazin et un bulletin nul sur 34 votants; M. Paul Cazin est présenté en seconde ligne par 18 voix contre 2 à M. Mansuy et un bulletin marqué d'une croix, sur 21 votants.

Pour la chaire des langues modernes de l'Inde, M. Jules Bloch est présenté en première ligne par 19 voix, et un bulletin marqué d'une croix, sur 20 votants ; Mme Mathilde Deromps est présentée en seconde ligne par 8 voix et quatre bulletins marqués d'une croix.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse une ampliation de l'arrêté, en date du 27 janvier 1921,

qui appelle l'Institut de France à élire au Conseil supérieur de l'instruction publique un représentant choisi parmi les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. de Lasteyrie, décédé.

Le Président fait savoir, de la part de M. le comte Paul Durrieu, président de la Société de l'École des Chartes, que la célébration du centenaire de cette École aura lieu le 22 courant à la Sorbonne sous la présidence de M. le Président de la République, et que tous les membres de l'Académie y sont invités.

La Compagnie sera représentée officiellement par son bureau.

M. E. Pottier rappelle à l'Académie la date du centenaire du célèbre égyptologue Auguste Mariette, né le 11 février 1821. Maspero n'aurait pas manqué d'évoquer le souvenir de son illustre prédécesseur. Bien qu'il ne soit pas qualifié pour le remplacer, M. Pottier croit de son devoir de conservateur au Musée du Louvre, enrichi par les fouilles du Sérapéum, de rendre hommage au souvenir du grand savant français, et il pense que l'Académie voudra bien s'associer à ce témoignage de reconnaissance. Il cite quelques passages d'un article paru dans le *Journal des Débats* sous la signature de M. Georges Bénédite, conservateur du département égyptien, qui a retracé les pénibles débuts et la glorieuse carrière de Mariette qui a assuré à la science française la place prépondérante qu'elle n'a pas cessé d'occuper en Égypte.

M. Clément Huart achève la lecture de son mémoire sur les Ziyârides (un essai de restauration de l'empire perse au xe siècle).

M. le Dr Capitan, au nom de la Commission du Vieux Paris, communique le résultat des observations faites tout récemment dans les fouilles municipales de la rue Saint-Jacques depuis la rue Soufflot jusqu'au boulevard Saint-Germain[1].

M. Camille Jullian présente quelques observations.

M. Joseph Loth commence la lecture d'un mémoire sur la première apparition des Celtes dans l'île de Bretagne et en Gaule.

1. Voir un prochain cahier.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Marcel Baudouin adresse une note relative aux fouilles de la rue Saint-Jacques, qui ont fait l'objet des communications récentes de M. Jullian et de M. le D[r] Capitan. Il y développe l'hypothèse d'un alignement mégalithique sur la colline du Panthéon. — Renvoi pour examen à M. Camille Jullian.

Le Président rappelle que la Compagnie doit désigner deux membres pour la représenter à la Commission du prix Osiris. — MM. Senart et Haussoullier, membres sortants, sont réélus.

M. Loth achève la lecture de son mémoire sur la première apparition des Celtes dans l'île de Bretagne et en Gaule :

« L'histoire ne nous apprend rien de précis sur la région occupée par les Celtes antérieurement au IV[e] siècle avant notre ère. Nous savons par Pythéas qu'ils occupent la Gaule occidentale et par conséquent la plus grande partie de la Gaule, des Iles britanniques et, au Nord de la Gaule, les rivages de la mer du Nord, probablement jusqu'à l'Elbe.

« Les Germains étant établis en Scandinavie et dans l'Allemagne du Nord dès le quatrième ou tout au moins le troisième millénaire avant notre ère, il est probable que les Celtes, qui ont été intimement mêlés à une époque reculée à la vie des Germains, ont dû arriver dans leur voisinage à une époque qui ne peut pas être postérieure de bien des siècles, au moins vers la fin de l'époque néolithique. Il se produit à cette époque dans l'île de Bretagne un bouleversement complet. Des envahisseurs venus du continent supplantent dans l'île l'ancienne population. Ils y apportent une civilisation nouvelle et présentent un type physique complètement différent.

« Ce type est largement représenté au Danemark à la même époque. La civilisation du Danemark à cette époque étant fort différente de celle que des envahisseurs apportent en Bretagne,

ils ont dû partir d'une autre région peu éloignée cependant de la péninsule danoise : on peut la situer entre le Jutland et le Rhin. Éliminant pour diverses raisons tous les autres peuples, M. Loth émet l'hypothèse que ce sont des Celtes, mais ils n'appartiennent à aucun des groupes historiquement connus.

« Ce mouvement d'expansion des Celtes s'est dirigé vers la même époque du côté de la Gaule. L'archéologie nous les montre établis dès l'époque du bronze sur les deux rives du Rhin. Au début de l'époque du fer (vers 900 avant notre ère), nous les trouvons établis dans le Nord-Est, l'Est et le centre de la Gaule. Dès l'époque de la Tène, vers 500 avant Jésus-Christ, ils en occupent sûrement le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord-Ouest. »

MM. Salomon Reinach et Havet présentent quelques observations.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre pour remplir dans le Conseil supérieur de l'instruction publique la place du comte Robert de Lasteyrie.

Il est procédé au vote. Il y a 34 votants, majorité 18 voix. M. Alfred Croiset obtient 26 voix; M. Cagnat, 5 voix; MM. Diehl, Jullian et Salomon Reinach, chacun, 1 voix.

En conséquence, le nom de M. Alfred Croiset sera présenté aux suffrages de l'Institut.

M. de Mély communique un bas-relief de marbre, autrefois à Saint-Sernin de Toulouse, qui, depuis le XIII[e] siècle, a retenu l'attention des historiens locaux et des archéologues. Il représente deux jeunes femmes, tenant l'une un lion, l'autre un mouton; il porte l'inscription suivante : *Signum Leonis*, *Signum Arietis*, *Hoc factum fuit T. Tempore Julii Cæsaris*. Il propose de l'inscription une interprétation nouvelle. Il y voit un chronogramme donnant la date du monument : 1159, et la signature d'un artiste : Léon Aries.

M. Male présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. le chanoine Deslandes, des *Recherches historiques sur les reliques de saint Vigor, évêque de Bayeux* (Bayeux, 1920, in-8°, 94 p. et 21 planches). Dans cette instructive étude, abondamment illustrée, M. le chanoine Deslandes a très exactement résumé tout ce que l'on sait sur saint Vigor et sur son culte en Normandie et en Picardie, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

M. Clément Huart fait hommage à l'Académie, au nom de M. Auguste Cour, professeur à la chaire arabe de Constantine, des ouvrages suivants, dont il est l'auteur : *Un poète arabe d'Andalousie. Ibn Zaïdoûn. Étude d'après le Divan de ce poète et les principales sources arabes* (Constantine, 1920, in-8°) ; *La dynastie marocaine des Beni Wattas* (1420-1554). (Constantine, 1920, in-8°).

SÉANCE DU 25 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, adresse un rapport sur les fouilles récemment faites par M. Renaudin en Argolide. — Renvoi à M. Pottier.

Le Président rappelle le centenaire de la fondation de l'École des chartes et la cérémonie célébrée à la Sorbonne mardi dernier, et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance a été célébré à la Sorbonne, le 22 février, le centenaire de l'École des chartes, en présence de M. le Président de la République et de M. le Ministre de l'instruction publique. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont l'École des chartes est en quelque sorte la filleule,

comme l'a si bien dit le Président de la Société des anciens élèves, notre confrère le comte Paul Durrieu, a été représentée à cette cérémonie par votre bureau et par un grand nombre d'entre vous. Au banquet qui, le même soir, a réuni les anciens élèves de l'École et auquel votre bureau avait été convié, j'ai cru devoir rappeler les liens qui unissent l'École des chartes à notre Compagnie.

« L'École a été créée par une ordonnance royale du 22 février 1821 pour former des auxiliaires destinés à nous seconder dans la publication des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, publication qui a été confiée à notre Académie par les arrêtés des 15 floréal an IV et 3 pluviôse an XI. Dès l'année 1823, une ordonnance du 23 juillet chargeait une commission composée du Secrétaire perpétuel et de deux membres de l'Académie d'apprécier les traductions des documents faites par les élèves de l'École pour être insérées chaque année dans la « Bibliothèque de l'École royale des chartes ». Des mesures plus générales ont été prises dans la suite pour assurer à l'Académie le contrôle des travaux et de l'enseignement : une ordonnance du 31 décembre 1840 a institué le Conseil de perfectionnement de l'École où figurent cinq membres élus par notre Compagnie. En cas de vacance d'une chaire, le décret du 22 avril 1884 nous confère le droit de présenter deux candidats. Enfin, depuis 1833, les noms des élèves qui reçoivent le titre d'archiviste paléographe sont proclamés chaque année dans notre séance publique.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres ne pouvait manquer de s'associer au centenaire d'une École qui a avec elle des rapports si étroits. J'ai été heureux de le faire en son nom, et je crois que nous serons tous d'accord pour adresser, à cette occasion, nos félicitations et nos vœux au Directeur de l'École, notre confrère M. Prou. »

M. Camille Jullian, chargé à la dernière séance d'examiner une note de M. Marcel Baudouin, conclut au dépôt de cette pièce dans les archives de l'Académie.

M. Prou, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose à l'Académie de présenter à la

Société centrale des architectes M. Renaudin, membre de l'École française d'Athènes, comme titulaire de la grande médaille d'argent annuelle, pour ses découvertes d'une nécropole et d'une ville mycéniennes en Argolide, de monuments de l'agora de Thasos, de temples à Philippes.

M. Havet étudie la fable du Loup et du Chien. La fable latine de Phèdre n'est pas imitée de la *fable ésopique* grecque. Le dialogue des deux animaux symbolise un dialogue historique réel, qui eut lieu sous Tibère entre deux princes germains, le fameux Arminius, héros de l'indépendance nationale, et son frère, officier mercenaire dans l'armée romaine. Les deux personnages se parlaient en langue germanique à travers le cours de la basse Weser. Le frère d'Arminius avait perdu un œil au service de Rome; c'est sa blessure qui a suggéré à Phèdre le bizarre détail du *col du chien pelé*.

MM. Camille Jullian, Théodore Reinach, Joseph Loth et Gustave Glotz présentent quelques observations.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, propose à l'Académie de prolonger d'un an le séjour en Indo-Chine de M. Paul Demiéville, membre temporaire de l'École. — Adopté.

M. Jules Baillet rapproche et commente plusieurs inscriptions grecques de la Vallée des rois, à Thèbes en Égypte, incomplètement publiées ou inédites [1].

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATION

MARC-AURÈLE, LUCIUS VERUS ET LE GOUVERNEUR CATULINUS A THÈBES D'ÉGYPTE, PAR M. JULES BAILLET.

Les empereurs Lucius Verus et Marc Aurèle ont-ils, comme leur prédécesseur Hadrien, voyagé et séjourné aux

1. Voir ci-après.

bords du Nil? Ont-ils, comme lui, poussé leur excursion jusqu'à l'antique capitale, Thèbes en Haute-Égypte? Ont-ils eu la curiosité de visiter Bibau-el-Molouk, la vallée désertique dans la montagne occidentale, où les pharaons de trois dynasties ont creusé les galeries souterraines qui devaient leur servir de tombeaux?

Letronne en était persuadé et croyait en avoir trouvé la preuve. Lucius Verus séjourna en Orient de 161 à 166 pour combattre les Parthes et reprendre l'Arménie. Marc-Aurèle vint en Syrie en 176, pour abattre la rébellion d'Avidius Cassius, et poussa jusqu'en Égypte où il se conduisit en citoyen et en philosophe dans les stades, les temples et autres lieux. Voilà ce qu'affirme l'histoire (Dion Cassius, XXI, ch. 28; Capitolin, *In M. Anton. philos.*, ch. 26). Les copies de Salt induisirent Letronne à pousser plus loin, à préciser que les empereurs ne durent point négliger Thèbes, Memnon et les Syringes, que leurs noms auront probablement été tracés sous leurs yeux et peut-être par leurs mains (*Transactions of the R. Society of Litterature*, II, p. 78, nº 35; *Statue de Memnon*, p. 251, nº 35; *Recueil d'inscriptions*, nº CCCI et CCCII). Mais combien notre savant fut avisé de laisser à son assertion une forme dubitative! Combien le *Corpus inscriptionum graecarum* ³ (nº 4775) eut tort de se montrer plus affirmatif!

Salt paraissait formel. Il avait noté ces deux couples de noms que Letronne rapproche :

Αὐρήλιος 'Αντωνεῖνος.....

et :

Λ[ούκ]ιος Αὐρήλιος.....

J'ai retrouvé les deux inscriptions dans la Syringe 9, sur les murs de deux corridors qui se suivent. Celle-ci d'ailleurs se voit tout proche :

Κάσιος ἱστόρησα.

Y a-t-il là autre chose qu'un rapprochement fortuit du nom des empereurs avec celui du général usurpateur ou celui de l'historien? Assurément non. Son règne de trois mois ne permit pas à Avidius Cassius un voyage d'agrément. Les empereurs, qui triomphèrent de lui, n'y sont non plus pour rien.

Là, en effet, où Salt marquait simplement des lacunes, j'ai déchiffré des mots. Dès lors l'illusion se dissipait. Sans même restituer intégralement les deux textes, il était évident qu'il ne s'agissait point des deux empereurs. D'une part, en effet, je lis ces dix lignes :

ΑΥΡΗΛΙΟC | ΑΝΤωΝΙΝΟC | ΙΟΚΑΙCΥΝΗ | ΤΟ ΠΡΟCΚΥ(ΝΗΜΑ) | ΙΔωΝ ЄΘΑ|[ΥΜΑ]CΑ ΚΑΙ | [ЄΜ]ΝΗCΘΗΝ | ΙCΙΔωΡΑC | ΓΥΝΑΙ|ΚΟC.

Négligeant la troisième ligne, dont la lecture définitive m'échappe : ὁ καὶ Σύνη donnerait un nom bizarre ; je rejette la correction trop facile ἔγω καὶ γυνή, formule inusitée ; mais je puis encore moins lire Καῖσαρ ou bien αὐτοκράτωρ. Rien donc n'indique l'empereur. Mais surtout, si nous traduisons la suite :

Aurelius Antoninus,... j'ai fait adoration ; ayant vu, j'ai admiré, et j'ai fait mémoire de mon épouse Isidora, il n'y a place pour aucune hésitation : le mari d'Isidora ne peut être confondu avec l'époux de Faustine. La cause est entendue.

Serons-nous plus heureux avec Lucius Verus?

Le nom de Verus, Οὖῆρος, se trouve dans la même Syringe. Mais nul n'a songé à y reconnaître celui de l'empereur. D'abord il avait été défiguré par Champollion qui avait sauté une lettre et lu ΟΥΡΟC, que Letronne corrigeait en Σῦρος. Il faut bien lire ΟΥΗΡΟC. Mais Ἀμμώνιος Οὐῆρος ἱστορήσαμεν (et non pas ἱστορησάμην) ne peut s'entendre que : *Ammônius et Vérus, nous avons visité*, formule

outrecuidante par laquelle aucun sujet n'oserait traiter un César sur le pied d'égalité. On ne peut d'ailleurs point corriger 'Αμμώνιος en Αὐρήλιος : la lecture est sûre. Le pluriel du verbe, légitimement restitué par Letronne, distingue bien deux visiteurs. Enfin, la date L$\overline{\text{KA}}$ φαμενώθ $\overline{\text{H}}$ ne se rapporte point au trop court règne de Verus ; sans la reculer, comme le *Corpus*, jusqu'à Tibère Auguste ou Aulète, l'assignerons-nous à l'an 21 d'Antonin (159 ap. J.-C.) ? mais aucun historien ne mentionne un voyage de Verus César en Égypte à cette date. Donc il s'agit là de deux inconnus.

Reste l'inscription notée par Salt et commentée par Letronne (*Recueil*, n° CCCI et CCCII, p. 310).

L'inspection de ce graffito montre tout d'abord que la restitution de Λούκιος est certaine. Mais s'agit-il de Verus? Les noms de Lucius Aurelius conviendraient aussi bien à Commode qui ne prit le prénom de Marcus qu'à la mort de son père. Le surnom de Οὐῆρος ne suit pas le nom déchiffré : ce n'est pas non plus Κόμμοδος. La suite de l'inscription montre du reste fort bien qu'il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre. On lit, ou l'on croit lire en 2 lignes plus ou moins gravement mutilées :

Λ////ΚΙΟC////PΗΛΙΟC
////ΤΥ//////////ΟCCΔΙΑΣΗΜ
////ΗΓ/////////ΝΘΗΒ/
//Λ//////////ΥΝΑΙΚΟC
///////////////////ΚΝΩΝ
///////////////////CACΕΘΑΥ
////////

Je restitue et complète, non sans efforts, mais sûrement : Λ[ού]κιος [Αὐ]ρήλιος.. τυ... ος ὁ διασημ(ότατος) ἡγ[εμὼ]ν Θηβ(αΐδος) μ[ετὰ γ]υναικὸς [καὶ τῶν τέ]κνων [ἱστορή]σας ἐθαύ[μασεν].

Lucius Aurelius... tu... us, le très distingué gouverneur de Thébaïde, avec sa femme et ses enfants, ayant visité, admira.

Nous n'avons pas besoin de connaître le nom de cette femme et de ces enfants pour deviner que nous n'avons pas affaire à Lucius Aurelius Verus, mais à un fonctionnaire local. Nous étions partis sur la piste d'un empereur ; nous trouvons un simple gouverneur : c'est encore intéressant.

Toutefois j'aurais pu désespérer de savoir le *cognomen* de ce très distingué gouverneur de la Haute Égypte. Je me serais seulement hasardé à remarquer que l'épithète qui lui est donnée sort d'un formulaire officiel et le situe dans un temps plus voisin de Dioclétien que Marc-Aurèle. Mais l'examen de cette même muraille permet une conjecture à peu près certaine.

En effet, dans le champ du même tableau, de l'autre côté d'un osiris momifié, je lis un autre graffito inédit, tracé à l'encre, il est vrai, et non plus gravé, et toutefois vraisemblablement apposé en même temps :

ΑΠΙΑΝΟϹ ΚΟΡΝΙ
ΚΟΥΛΑΡΙΟϹΗΓΕ
ΜΟΝΟϹ ΚΑΤΥΛΙ
ΝΟΥ ΙΔΩΝ ΕΘΑΥ
ΜΑϹΑ,

Apianus secrétaire du gouverneur Catulinus, ayant vu, j'admirai.

Cet Appianus ne nous intéresse pas, quoiqu'il ait peut-être signé dans une autre syringe en complétant son nom. Mais la mention d'un gouverneur, à la suite duquel il appartient, éveille notre curiosité. Si c'était celui dont nous cherchons le cognomen ? Pourquoi pas ? Justement la syllabe τγ conservée dans l'autre inscription se retrouve ici et les lacunes correspondent bien aux autres lettres du nom. Concluons : le gouverneur de Thébaïde s'appelait *Lucius Aurelius Catulinus.*

Est-ce un personnage inconnu ?

Sur le Colosse de Memnon (Gau, n° 15; Letronne, *Statue* n° 46; *Recueil*, II, p. 393, n° CCCLXXIII, se trouvent gravés trois vers publiés par Gau et Letronne :

Εἰ καὶ λωβητῆρες ἐλυμήναντ[ο κολοσ]σὸν,
Θειοτάτου νύκτωρ ὀμφὴν ἐπὶ Μέμνονος ἦλθον.
ἔκλυον ἧς Κάτουλος ταγὸς ὁ Θηβαΐδος.

Quoique des mutilateurs aient brisé ce colosse, je suis venu de nuit pour entendre la voix du très divin Memnon. Je l'ai entendue, moi, Catulus, chef de la Thébaïde.

Je me demande si ce Catulus, chef militaire et poète d'occasion, n'est pas le même que le Catulinus, gouverneur de Thébaïde, qui a visité les Syringes avec sa suite. Il ne faudrait pas s'étonner que ce Romain, peu expert au maniement de la langue et de la versification grecques, selon le jugement de Letronne, se soit libéralement accordé des licences poétiques. Comme il s'est qualifié du titre fort peu officiel de ὁ ταγὸς Θηβαΐδος, il a bien pu, par une semblable licence, abréger son nom de *Catulinus*, dérivé de *Catulus*, et y substituer cette dernière forme qui se plaçait mieux dans le vers.

Par ailleurs, si nous ignorions les noms et les qualités de ce Catulinus, nous connaissions déjà ses goûts pour des excursions à des monuments peu accessibles ainsi que pour la versification de circonstance et les mauvais vers. En effet, à l'entrée d'une des tombes de Tell-el-Amarna, on lit un distique, relevé par Wilkinson et publié par Letronne (*Recueil*, p. 455, n° DX ; *C.I.G.*, III, 4705 i, add. supl.) :

Ἐνθ' ἀναβὰς ἐχάραξε Κατυλλῖνος ἐν προ[θυραί]οις
τέχνην θαυμάζων τῶν ἱερῶν λατομῶν.

Étant monté ici, Catullinus a gravé (ses vers) dans le vestibule, admirant l'art des tailleurs de pierre sacrés.

Ici encore Catulinus prend des libertés avec la prosodie

et avec l'orthographe de son nom. Ses deux vers sont faux : Letronne l'a remarqué et Bœckh a suggéré que le second deviendrait bon en supprimant τῶν et en renversant λατομῶν ἱερῶν.

Le nom de Catulinus en grec est assez rare. Pape n'en cite que deux autres exemples : l'épitaphe d'un enfant de treize ans en Sicile avec l'orthographe Κατυλλεῖνος (*C. I. G.*, III 5711 add.), — et un nom isolé, des environs de Tusculum (Musée du Vatican, *C. I. G.*, III 6502 add.) écrit Κατουλλεῖνος. On admettra donc sans hésitation, je pense, les identifications que je propose.

Ainsi, pour résumer, en même temps que nous effacerions de la liste des grands personnages visiteurs des Syringes les empereurs Marc-Aurèle et Verus, nous devrions rayer de la liste des fonctionnaires romains en Égypte l'ἐπιστράτηγος *Catulus* et nous le remplacerions par l'ἡγεμὼν Θηβαΐδος *Lucius Aurelius Catulinus*.

Dans la chasse aux inscriptions comme en vénerie, on ne trouve pas toujours ce que l'on cherche ; et l'on se réjouit quelquefois, par contre, de rencontres imprévues.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom de M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, un article dont il est l'auteur, intitulé : *Les grandes ruines de Carthage* (extrait de *la Tunisie illustrée*, 1921, nº 198).

M. Charles DIEHL a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Mme Meslier, le dernier ouvrage qu'ait écrit sa sœur Mme Dieulafoy. Ce beau livre qui était achevé au moment où la guerre éclata, et qui paraît aujourd'hui seulement, a pour titre : *Isabelle la Grande, reine de Castille (1451-1504)*. On sait combien Mme Dieulafoy s'intéressait aux choses d'Espagne ; de fréquents voyages lui en avaient

Le Gérant, A. PICARD   MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

rendu familiers les monuments et la littérature, et elle avait dans plusieurs ouvrages exprimé l'intérêt et l'affection que lui inspirait ce pays. C'est le même sentiment qui est dans le livre que je présente à l'Académie. Autour du personnage qui en est le centre, revit toute l'Espagne de la seconde moitié du xve siècle, la guerre contre les Mores et l'œuvre de Christophe Colomb, la vie militaire et industrielle, intellectuelle et artistique, et par le récit des premières guerres d'Italie, c'est la politique européenne même de la fin du xve siècle qui prend place dans l'ouvrage. Toutes ces choses sont racontées sous une forme infiniment pittoresque et vivante. Et ce beau livre d'histoire qui a demandé dix années de recherches, fait autant d'honneur à l'érudition qu'au talent de la femme distinguée dont le nom demeure inséparable de celui de notre regretté confrère. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 4 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. le maire de Vendôme sollicite l'avis de l'Académie au sujet d'une inscription à graver sur un monument aux morts de la guerre élevé dans cette ville.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

A propos de la correspondance, M. Henri Cordier donne lecture de la note suivante :

« Mademoiselle L. Homburger, chargée d'une mission sur les arrérages de la fondation Benoît Garnier, a adressé, à M. Cordier une lettre datée de Foumban, au Cameroun, le 29 janvier 1921, dans laquelle elle donne des renseignements intéressants sur « les Pamoums descendant d'une nation conquérante qui a franchi le Mbani il y à deux siècles environ et qui a soumis ou chassé les peuples de langues diverses qui peuplaient le pays entre le Noun et le Mbam. Ils disent avoir parlé la même langue que les Tikar ou Nduoba qui habitent actuellement à l'Est. Ils sont certainement apparentés aux Bali, nation assez forte du Cameroun anglais. C'est une race robuste, belle et très intelligente ; ils sont polyglottes. »

M. Henri Omont signale l'acquisition récente, faite dans une vente à Londres pour le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, d'un nouvel obituaire de l'église Saint-

Paul de Lyon, dont la date peut être rapportée à la fin du XIV[e] ou plutôt au début du XV[e] siècle [1].

M. HUART fait savoir que la Commission du prix Bordin extraordinaire a attribué sur les arrérages de la fondation les récompenses suivantes :

1.500 francs à M. Pézard, pour *La céramique archaïque de l'Islam et ses origines* ;

1.000 francs à M. Prosper Alfaric, pour ses études sur les *Écritures manichéennes* ;

500 francs à M. Frédéric Macler, pour son livre sur *Le texte arménien de l'Évangile d'après Mathieu et Marc*, et pour l'*Évangile arménien, édition phototypique du manuscrit n° 229 de la Bibliothèque d'Etchmiadzin*.

M. Henri CORDIER, au nom de la Commission du prix Giles, annonce que le prix est décerné à M. Léopold de Saussure, pour ses études sur *l'Astronomie chinoise*.

M. Adrien BLANCHET annonce que la Commission du prix de numismatique Allier de Hauteroche a attribué à M. F. Préchac, sur le montant du prix, une récompense de 500 francs, à titre d'encouragement.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. DE LASTEYRIE, le PRÉSIDENT demande à l'Académie si elle entend ou non procéder à son remplacement.

Par 16 voix contre 6 sur 22 votants, le fauteuil de M. de Lasteyrie est déclaré vacant.

L'exposition des titres de candidats est fixée au vendredi 29 avril et l'élection au vendredi suivant, 6 mai.

M. HOMOLLE donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Maxime COLLIGNON.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN NOUVEL OBITUAIRE DE SAINT-PAUL DE LYON, PAR M. OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale vient de faire l'acquisition d'un nouvel obituaire de l'église Saint-Paul de Lyon, dont la date peut être rapportée à la fin du XIVe ou plutôt au début du XVe siècle [1].

Les noms des défunts ont été inscrits dans ce volume suivant un ordre différent de celui des obituaires ordinaires ; ils sont groupés par semaines dans chaque mois, sans indication de jour pour chacun des obits, et à la suite de chaque nom figure l'indication précise du lieu, et souvent du genre, de la sépulture des défunts.

Ce volume constitue en effet plutôt un répertoire d'anniversaires qu'un obituaire proprement dit, ainsi que du reste l'indique son titre ; il était à l'usage des marguilliers, qui devaient veiller à ce que chaque semaine, en même temps que la célébration des obits, une procession eût lieu sur l'emplacement même de la sépulture des défunts dans l'église, le cloître et les dépendances de l'église Saint-Paul de Lyon.

En attendant l'impression du recueil des *Obituaires de la province de Lyon*, dont un premier volume est actuellement sous presse dans la série de nos publications, il ne sera pas hors de propos de reproduire le titre et de donner quelques extraits de ce répertoire, afin de permettre de juger de son caractère et de son intérêt.

1. Nouv. acq. lat. 1124. XIVe-XVe siècle. Parchemin, 68 feuillets. 270 sur 200 millim. Rel. peau verte. (Provient de J.-B Marduel, vicaire à Saint-Nizier, de Lyon. — N° 430 de la vente, à Londres, Sotheby, Wilkinson and Hodge, 23 février 1921.) — Sur les autres obituaires de l'église Saint-Paul de Lyon, voir *Catalogue général des manuscrits des départements, Lyon*, t. XXX, p. 712-713.

Prima ebdomada Januarii. — Johanneta, uxor Petri Bezonis, sub verreria capituli et juxta hostium cimiterii, et tangit eum...... v s.

Vallana, mater Petri Turrelli, notarii regii, sub cappella sancte Virginis.. xx s.

Petrus de Butavant, marescallus, inter duas ecclesias, sub lapide suo, in quo nomen suum est scriptum........................ v s.

Secunda ebdomada Januarii. — Bella, ancilla curati Sancti Vincentii, retro majus altare, sub verreria................................ v s.

Prima ebdomada Februarii. — Guigona de Talaru, uxor Ludovici de Varey, in claustro, prope hostium sancti Mauricii, in tumulo de Varey.. VIII s.

Humbertus de Varey et Guigona, ejus uxor, in eodem tumulo. x s.

Dominus Johannes de Ranchetis, canonicus, in claustro, in tumulo suo, ubi est imago sua.. x s.

Prima ebdomada Aprilis. — Katherina, uxor Perrini Marescalli, in claustro, in tumulo domini Johannis de Ranchetis........... v s.

Stephanus Sibrini, inter duas ecclesias, prope ubi baptizantur pueri, juxta murum, a parte Sagone.......................... v s.

Dominus Johannes Balisterii, curatus Sancti Vincentii, retro majus altare, subtus verreriam, a parte capelle Beate Marie........... x s.

Tertia ebdomada mensis Aprilis. — Dominus Benedictus, curatus de Colongiis, ante magnam portam Sancti Laurentii, in qua recipiuntur sponse... VII s. VI d.

Prima ebdomada Maii. — Dominus Petrus Dola, capellanus perpetuus et magister chori hujus ecclesie, in capella Sancti Laurentii, juxta murum ipsius ecclesie, a parte ecclesie Sancti Pauli, in tumulo in quo sunt due ymagines, ante ymaginem sancti Christophori. LX s.

Tertia ebdomadas mensis Maii. — Aymeritus [1], archiepiscopus Lugdunensis, in medio Sancti Laurentii.......................... x s.

Anthonia, ancilla domini Guillelmi Testuti, in prato, ante gradus capelle Sancte Margarite.................................... x s.

Prima ebdomada Junii. — Dominus Petrus de Cuysiaco, in claustro, ante hostium Sancti Johannis, juxta tumulum domini Stephani de Malliaco.. x s.

Secunda ebdomada Junii. — Guillemeta, filia a Provenzal, retro capitulum juxta hostium claustri per quod intratur cimiterium. III s.

Dominus Petrus Pagani, capellanus perpetuus, in claustro, a parte ecclesie, sub parvo lapide, in quo nomen suum est scriptum, juxta grossum lapidem in quo sunt duo anuli ferri.................. xx s.

Prima ebdomada Julii. — Dominus Clemens Ferroil, in ecclesia

1. Aimeric, ou Guerry (1236-1246).

Sancti Laurentii, in medio, ubi dicitur oratio ad processionem, juxta tumulum domini Humberti de Buxeria, a parte fontis.........XL s.

Secunda ebdomada mensis Julii. — Dominus Johannes de Balma, capellanus perpetuus, in claustro, ante hostium Sancti Johannis, in tumulo ubi est ymago dyaconi..............................LX s.

Sifredus de Burgonovo, inter duas ecclesias, juxta angulum subtus cameras matriculariorum......................................X s.

Prima ebdomada Augusti. — Ponetus de Conchiis, peliperius, inter duas ecclesias, prope hostium Sancte Katherine, ubi est angelus in muro...V s.

Dominus Humbertus de Treforcio, cantor, ante majorem portam Sancti Pauli, ubi sunt ymagines sanctorum Petri et Pauli lapideas...XLVIII s.

Tertia ebdomada mensis Augusti. — Magister Martinus apoticarius, retro Sanctum Laurentium, juxta fenestram charnerii, a parte boree...IIII s.

Babilona, soror Jaquemeti Botuti, in claustro, ante capellam Petri de Ponperio...V s.

Quarta ebdomada mensis Augusti. — Katherina de Verneto, uxor Petri de Pomperio, in claustro, in capella dicti Petri de Pomperio. V s

Robertus de Crues, clericus, in claustro, prope hostium refectorii et ante tumulum a vota, ubi sunt tres reges..................XII s.

Secunda ebdomada mensis Septembris. — Guillelmus Chanbonis, espicerius, in claustro, prope gradus capelle Sancte Margarite...V s.

Petrus Gayna, notarius, juxta gradus capelle Sancte Margarite. V s.

Tertia ebdomada mensis Septembris. — Syffredus de Burgonovo, inter duas ecclesias, inter pontem et januam Sancti Pauli.......V s.

Quarta ebdomada mensis Septembris. — Girardus Rogat, notarius, retro Sanctum Jacobum, prope tumulum a vota Jacobi Ripaudi..V s.

Quarta ebdomada menois Septembris. — Dominus Johannes de Thalaru [1], archiepiscopus Lugdunensis, deinde cardinalis ; fiat processio in medio chori. Dedit huic ecclesie pro suo anniversario. III florenos.

Quarta ebdomada mensis Octobris. — Stephaneta de Curtili, juxta januam in qua baptizantur pueri sub pedibus matris, quando preparat puerum..X s.

Prima ebdomada Novembris. — Dominus Guillelmus de Varey, canonicus Matisconensis, sub capella sancti Michaelis, in tomba de Fuer...L l.

Tertia ebdomada mensis Novembris. — Dominus Humbertus de Gigniaco, in ecclesia Sancti Laurentii, sub capella Crucis, in magno tumulo suo...LXXVI s.

1. Jean II, cardinal de Talaru (1375-1389).

Prima ebdomada Decembris. — Humbertus, clamator vini, retro altare Beate Marie, juxta parietem domus.................. VIII s.

Secunda ebdomada Decembris. — Petrus de Rotonay, in claustro, quasi in medio a parte ecclesie, in tumulo suo ubi est nomen suum v s.

Quarta ebdomada mensis Decembris. — Petrus de Fuer, in claustro, sub capella Sancti Michaelis, in tomba de Fuer......... XIIII s.

Incipit liber sive repertorium omnium et singularum sepulturarum sive tombarum personarum que quondam anniversaria subscripta ecclesie Sancti Pauli Lugdunensis dederunt et legaverunt ; ita tamen quod annis singulis, mensibus et ebdomadis subdesinatis dicta anniversaria in ipsa ecclesia celebrentur, et super sepultura sive tomba cujuslibet persone inferius nominate fiet una processio, videlicet in die qua anniversarium illius persone celebrabitur, dicto tiricorda [1] una cum cereis sacriste illuminatis precedente. Dictum vero librum sive repertorium matricularii dicte ecclesie semper ex suo officio studere et legere debent et tenentur, necnon die qualibet dicto tiricorda predictas tombas sive sepulturas diligenter demonstrare. qui tunc ibidem fieri faciet processiones et commemorationes in remissione peccatorum unimarum dictarum personarum omniumque fidelium defunctorum, prout in dicta ecclesia est fieri consuetum.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian fait hommage à l'Académie, au nom de Mme de Pachtère et des parents de Félix de Pachtère, un volume intitulé : *La table hypothécaire de Veleia, étude sur la propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance* (1920, in-8° de 120 pages, fascicule 228e de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études).

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie d'un ouvrage offert par M. le vicomte du Dresnay qui possède une belle collection d'antiques dont il a confié la publication à M. Paul Perdrizet, actuellement professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. Ce fort volume (*Antiquités grecques* de la *Collection du vicomte du Dresnay*, château du Dréneuc (Loire-Inférieure), n'a pas été mis dans le commerce et est tiré à un petit nombre d'exemplaires ; il comprend une quarantaine de planches tirées en épreuves photographiques. C'est un choix fait

1. Sonneur (?).

avec goût de morceaux de sculpture grecque, têtes, statues, reliefs, qui vont de l'époque archaïque jusqu'à la période alexandrine ; on y voit aussi quelques bronzes, terres cuites, et un vase peint. Le texte de M. Perdrizet est sobre et accompagne discrètement les figures, en les présentant dans l'ordre chronologique. C'est un excellent exemple du prix que peut avoir une collection particulière, même restreinte, quand elle est formée par un homme sensible à la beauté antique.

SÉANCE DU 11 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Camille Enlart pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

A propos de la correspondance, M. Omont annonce à l'Académie que la correspondance de Gaston Paris vient d'être offerte au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale par les héritiers de notre illustre et regretté confrère. Cette correspondance, formant une quarantaine de volumes et réunie à celle de Paul Meyer, constituera une source des plus précieuses pour notre histoire littéraire et celle de la philologie française dans la seconde moitié du xixe siècle.

M. Clermont-Ganneau communique une lettre de M. Viroleau, directeur du Service des Antiquités de Syrie, qui signale la découverte à Djebaïl (l'ancienne Byblos) d'un bas-relief de grande dimension, représentant une scène d'adoration.

Le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de notre confrère M. Édouard Naville :

Paris, 9 mars 1921.

« Monsieur le Président,

« A la demande de madame Van Berchem, je viens vous communiquer la triste nouvelle de la mort de M. Max Van Berchem, associé étranger, survenue avant-hier 7 mars au soir.

Vous savez, Monsieur le Président, avec quel zèle M. Van Berchem travaillait à la tâche qui lui avait été confiée par l'Académie, le *Corpus* des inscriptions arabes. C'est pour cela qu'il s'était rendu en Égypte au commencement de l'hiver. La maladie l'a forcé à revenir et à interrompre ses travaux qu'il a laissés inachevés.

« Il était très attaché à l'Académie ; il m'a souvent dit combien il était heureux de l'honneur que la Compagnie lui avait fait en l'appelant à être l'un de ses membres. Je ne doute pas que ceux de nos confrères qui l'ont connu ne ressentent vivement cette perte qui en est une aussi pour la science.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération. »

Le Président exprime les regrets de l'Académie au sujet de la triste nouvelle que M. Naville a bien voulu lui annoncer et rappelle les services rendus à la science par M. Van Berchem.

« C'était un orientaliste du plus haut mérite qui, depuis plus de trente ans, s'était consacré à l'étude des monuments arabes et de l'histoire politique et sociale du monde musulman au moyen âge. Il a, le premier, fait de l'épigraphie arabe une science véritable. En recueillant les inscriptions, en les déchiffrant et les interprétant, il a pu révéler bien des particularités de l'administration de l'Orient sous la domination musulmane. Personne n'a pénétré aussi profondément dans l'étude de ces inscriptions, étude très dfficile à cause de l'enchevêtrement conventionnel des caractères et de l'emploi de l'écriture coufique.

« Van Berchem n'était pas seulement un arabisant de premier ordre : sa connaissance spéciale de l'architecture et de l'art musulman, jointe à son talent de dessinateur, a facilité ses recherches et lui a permis de restituer un grand nombre de monuments, mosquées, palais, fontaines, tombes funéraires, qui avaient subi les atteintes du temps et le choc des guerres d'invasion ou des guerres civiles dont l'Orient a toujours été le théâtre.

« Par ses publications dont les premières remontent à 1892 et qui ont paru dans le *Journal Asiatique*, les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, la *Revue africaine*, les *Comptes rendus* de notre Académie, par la bonne confrater-

nité avec laquelle il ouvrait aux savants français les trésors de ses riches collections, il s'était assuré leur reconnaissance et la juste appréciation de son mérite. Nommé correspondant de notre Académie en 1907, il fut élu associé étranger en 1913.

« Vous l'aviez chargé de publier la partie du *Corpus* des inscriptions sémitiques consacrées aux arabes de la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie et l'Asie Mineure qu'il avait recueillies en 1899. Un premier volume avait déjà paru. Van Berchem avait à cœur de publier le second à la fin de cette année. Pour reviser les textes dont il avait les estampages, il n'hésita pas à entreprendre au commencement de l'hiver un voyage en Palestine et en Égypte. Le labeur acharné auquel il s'est livré pour hâter l'achèvement de son œuvre finit par ruiner sa santé. Il dut rentrer en Suisse où il vient de succomber victime de son dévouement à la science, à l'âge de 58 ans.

« Sa perte sera vivement ressentie dans cette Académie où il comptait tant d'amis. Bien qu'étant de nationalité suisse, il était français de cœur et d'éducation. Nous ne saurions oublier la sympathie agissante qu'il a manifestée pour la cause française pendant la guerre, les services rendus à nos blessés et à nos prisonniers par les membres de sa famille. L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'associe au deuil qui vient de les frapper. Elle offre à Madame Van Berchem et à ses enfants l'hommage ému de ses condoléances. »

M. Cordier, au nom de la Commission du Prix ordinaire du Budget, donne lecture du rapport suivant : « Un manuscrit pour le concours du Prix ordinaire (*La Phonétique chinoise*) a été présenté, mais, étant inachevé, a été écarté. La Commission a décidé d'attribuer le prix à un travail sur le même sujet de M. Henri Maspero, intitulé : *Le dialecte Tch'ang Ngan sous les T'ang*. »

M. Collinet fait une communication sur la carrière de Léontius, le préfet du prétoire d'Orient en 503 [1].

MM. Salomon Reinach, Monceaux, Jullian, Diehl et Maurice Croiset présentent quelques observations. — M. Édouard Cuq ajoute que la date assignée par M. Collinet à la préfecture de

1. Voir ci-après.

Léontius ne paraît pas pouvoir être acceptée. D'après les Constitutions du code de Justinien, citées par Borghesi (*Œuvres*, X, 378), le préfet du prétoire d'Orient était, en 503, Constantinus ; il exerçait cette fonction dès le mois de février 502 ; il était encore en charge au commencement de 505, et n'est pas qualifié *P. P. iterum*.

M. Jullian lit une étude sur le port du Lacydon et la fontaine sainte des Phocéens à Marseille. L'opinion courante voit dans le Lacydon le vieux port de Marseille, que dès le moyen âge on appelait déjà *Portus antiquus*.

Il n'est pas douteux que les contemporains de César appelaient Lacydon le port de Marseille, celui que domine aujourd'hui la Vieille ville. Mais on hésitera à croire que ce nom de Lacydon ait désigné primitivement le port. Ce nom apparaît pour la première fois sur des monnaies grecques bien antérieures à César et ces monnaies portent, à côté de la légende « Lacydon » en lettres grecques, la figure d'un jeune dieu cornu. Or de telles figures ne sont jamais figures de ports, mais figures de ruisseaux ou de fleuves. Lacydon a dû, par conséquent, être primitivement le dieu du ruisseau sacré, de la source sainte où s'alimentait Marseille, et le nom a fini par s'appliquer au port parce que le ruisseau devait se jeter dans le port. Il n'est pas difficile de le retrouver si on consulte les textes du moyen âge. C'est au fond du Vieux port, à l'entrée de la Cannebière, le ruisseau de la « Pierre qui rage » (ce qui veut dire en provençal « la Pierre qui coule »), la fontaine judaïque du moyen âge, fontaine sainte, où saint Victor baptisa les soldats néophytes. M. Jullian souhaite que, dans la démolition de ce vieux Marseille, on ne détruise pas le souvenir de la source sacrée du Lacydon.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Clément Huart fait une seconde lecture de son mémoire sur les Ziyârides.

COMMUNICATION

LA CARRIÈRE DE LÉONTIUS, PROFESSEUR DE DROIT A BEYROUTH, PRÉFET DU PRÉTOIRE D'ORIENT SOUS ANASTASE,

PAR M. PAUL COLLINET.

Léontius, préfet du prétoire sous l'empereur Anastase, est un des hauts fonctionnaires des v[e] et vi[e] siècles, dont nous pouvons suivre le mieux la carrière, et il m'a semblé qu'il y avait intérêt à la retracer rapidement en en marquant les étapes à l'aide de quelques dates que les textes permettent de retrouver. Cette carrière est remarquable par son unité. Ancien professeur de droit à l'École de Beyrouth, Léontius parvient à la préfecture du prétoire où plus d'un jurisconsulte l'avait précédé; il devient maître des milices; puis, vers la fin de sa vie, il collabore à l'œuvre législative de Justinien, honneur qu'il partage avec plusieurs de ses successeurs à l'École de Beyrouth.

Nous étudierons d'abord sa carrière universitaire, puis sa carrière administrative.

Nos sources sont : les deux premières préfaces du Code de Justinien, la 2[e] préface du Digeste, une scolie des Basiliques et un texte hagiographique syriaque, la *Vie de Sévère par Zacharie le Scolastique*, source d'autant plus précieuse qu'elle nous renseigne d'une façon exacte à la fois sur la filiation du personnage et sur l'époque de son professorat; enfin un passage du traité *De magistratibus populi romani*, de Johannes Lydus, qui fait une allusion à la préfecture du prétoire d'Orient qu'occupa Léontius.

I. — La 2[e] préface du Digeste, la const. Δέδωκεν — *Tanta* (§ 9), en nommant parmi les commissaires Anatole, professeur à Beyrouth, et en indiquant sa descendance au

troisième degré d'une génération « vénérable » de professeurs de droit originaires de Phénicie, nous apprend que Léontius était le fils d'Eudoxius, professeur cité par quelques scolies des Basiliques, et était aussi le père d'Anatole.

Une opinion ancienne faisait de Léontius le fils d'un autre jurisconsulte de Beyrouth, Patricius. Mais cette opinion, qu'on est surpris de voir encore exprimée par M. Paul Krueger en 1912 [1], doit être rejetée : elle n'a pour base qu'une confusion commise sur le mot *patricium* de la constitution citée, mot qui désigne l'un des titres de Léontius, son titre de patrice, et non le professeur de droit Patricius. Au reste la méprise est reconnue depuis longtemps : Mommsen, par exemple, dans son édition du Digeste, écrit *patricium* sans majuscule. Elle est aujourd'hui mise en pleine évidence par un document qui confirme positivement la relation de parenté entre Eudoxius et Léontius.

Ce document, le plus ancien texte qui parle de Léontius, apporte un témoignage d'une valeur infinie sur l'enseignement de Léontius à Beyrouth et à la date précise de 488. Il s'agit d'un texte hagiographique syriaque, dont l'original grec est perdu, *la Vie de Sévère par Zacharie le Scholastique* [2]. Zacharie, avocat à Constantinople, y fait le récit de la vie de son ami, Sévère, le patriarche d'Antioche de 512 à 518, l'un des plus fermes défenseurs de la doctrine monophysite et condamné, comme tel, par la Nov. 42 de Justinien. Zacharie relate qu'il était arrivé d'Alexandrie à Beyrouth dans l'automne de 488, un an après Sévère, « pour

1. *Geschichte der Quellen des röm. Rechts*, 2ᵉ éd., Munich, 1912, p. 361, n. 2 (trad. franç. de la 1ʳᵉ éd., p. 426, n. 3).

2. La version syriaque du ms. Sachau 321, publiée par J. Spanuth (*Das Leben des Severus von Antiochien*, Goettingue, 1893, in-4°) a été rééditée par Kugener (*Patrologia orientalis*, t. II, fasc. 1) avec une traduction française. F. Nau a annoncé la publication de Spanuth dans la *Rev. de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 186-187, et a donné une nouvelle traduction de la *Vie de Sévère* dans la même Revue, t. IV, p. 343-353-543-571, t. V, 1900, p. 74-98, 293-302.

y étudier les lois civiles ». Débutant à l'École de droit comme *dupondius* ou étudiant de 1re année, et redoutant les brimades des *Edictalii* (*Edictales*) ou étudiants de 2e année, il se félicite d'avoir retrouvé en Sévère un ami. « Le premier jour, raconte-t-il, que j'entrai au cours de Léontius, fils d'Eudoxius, qui enseignait alors les lois et était en grande réputation près de tous ceux qui s'occupaient du droit, je trouvai l'admirable Sévère qui était chez lui avec d'autres pour y entendre l'enseignement des lois. Puis, tandis que je le croyais devenu mon ennemi, je vis qu'il avait toujours de l'amitié pour moi, car il me salua le premier, plein de joie et d'allégresse, et j'éprouvai la bonté divine à ce prodige remarquable. Puis, nous qui, à ce moment, étions *dupondii*, quand nous eûmes terminé notre cours [πρᾶξις], nous dûmes nous lever et partir, pendant que ceux de son temps restaient encore pour leur compte [1]... »

Le texte syriaque prouve donc que Léontius, en 488, enseignait en 1re année ce qu'il appelle, en reproduisant le terme grec, la πρᾶξις. D'après les auteurs les plus récents [2], la πρᾶξις désignerait la méthode d'enseignement consistant à mêler aux commentaires donnés sur les ouvrages des jurisconsultes classiques les interrogations du maître et les réponses des élèves ; la πρᾶξις répondrait en somme aux exercices pratiques d'exégèse de textes.

Sur l'œuvre juridique de Léontius, nous ne possédons qu'un seul renseignement dans une scolie des Basiliques : c'est une question soulevée par le jurisconsulte à propos de la théorie du pécule [3].

1. *Vie de Sévère*, chap. III, § 14, trad. F. Nau, *loc. cit.*, t. IV, p. 556-557.

2. P. de Francisci, *Vita e studii a Berito tra la fine del V e gli inizii del VI secolo*, Rome, 1912, p. 9 ; H. Peters, *Die oströmischen Digestenkommentare und die Entstehung der Digesten*, I (*Berichte* de Leipzig, 65. Bd. 1913 I. Heft), p. 63 (Peters traduit πρᾶξις par « exégèse »).

3. Bas. XVIII, 5, 42, scol. 173. (*Supplem. edit. Basilic. Heimbach... edidit*... Car. Eduard. Zachariae a Lingenthal, Lipsiae, 1846, p. 227.)

La *Vie de Sévère*, en montrant que, lors de l'arrivée de Zacharie à Beyrouth, Léontius jouissait déjà d'un grand crédit auprès de tous ceux qui s'occupaient du droit nous laisse supposer qu'il n'en était pas à ses débuts : nous proposerions donc de fixer son entrée dans l'enseignement quelques années avant 488, vers 483 environ, et sa naissance un peu plus d'une vingtaine d'années auparavant, vers 460.

Quoique Heimbach, dans ses Prolégomènes des Basiliques, ait omis le nom de Léontius, parce qu'il n'avait rencontré aucune scolie le concernant, celui-ci appartient, comme son père Eudoxius, à la pléiade des professeurs de Beyrouth honorés par les contemporains de Justinien de différents éloges dont le plus caractéristique est le titre : οἱ τῆς οἰκουμένης διδάσκαλοι, les « maîtres universels », les « maîtres œcuméniques », ont traduit quelques auteurs modernes. L'expression grecque équivaut au titre de : *viri docti in omnem orbem terrarum* qui apparaît dans l'*Expositio totius mundi* (§ 25). L'ère des τῆς οἰκουμένης διδάσκαλοι étant close avant l'an 500 [1], il est vraisemblable qu'à l'extrême fin du ve siècle, Léontius avait cessé d'enseigner et était passé à Constantinople, désigné peut-être par l'éclat de sa renommée à l'attention de l'empereur Anastase.

II. — La carrière administrative de Léontius dans la capitale est indiquée par les titres que lui donnent trois textes législatifs : la 1re préface du Code (13 février 528), la 2e préface du Code (7 avril 529), la 2e préface du Digeste (16 décembre 533) [2]. Ses titres sont : *vir sublimis-*

1. C'est ce que nous apprend une scolie des Basiliques déclarant que les jurisconsultes ainsi dénommés « ont ignoré nécessairement » une constitution d'Anastase de l'an 500. — Voy. en dernier lieu, L. Laborde, *Les Écoles de Droit de l'Empire d'Orient*, thèse de Bordeaux, 1912, p. 49-50, et Édouard Cuq, ***Manuel des Institutions juridiques des Romains***, Paris, 1917, p. 37, n. 5.

2. Dans la 2e préface du Digeste (const. Δέδωκεν-*Tanta* § 9), les titres de

simus ou ὁ πανεύφημος ou *vir gloriosissimus* — *ex praefecto praetorii* — *consularis* ou *ex consule* — *magister militum* — *patricius*.

Le titre de *vir sublimissimus* ou *vir gloriosissimus* et le titre de *patricius* ne sont que des épithètes honorifiques.

Le titre de *consularis* ou *ex consule* ne semble être non plus qu'une épithète de même nature. Les listes des consuls pour l'Orient présentent bien quelques lacunes dans la période où Léontius aurait pu remplir les fonctions effectives de consul ; il aurait pu en vérité être nommé *consul ordinarius*, entre la date de sa préfecture que nous allons rechercher et la date de 528 où la 1re préface du Code lui donne le titre de *consular(is)*. Mais il paraît plus sûr de croire à un simple titre d'apparat, puisque les magistrats supérieurs reçoivent, dès avant le règne de Justinien, la dignité de *ex consule* [1]. Léontius a dû être l'un de ces nombreux *consules honorarii* qu'on rencontre à l'époque byzantine, comme ont dû l'être aussi ses collègues de la commission du 1er Code, Jean, Phocas et Thomas, dans lesquels il semble difficile de voir trois anciens consuls ordinaires.

Au contraire, Léontius a effectivement exercé les deux charges de *praefectus praetorii* (*Orientis*) et de *magister militum*.

1° La date de sa préfecture du prétoire reste encore indéterminée : peut-on arriver à la fixer? Elle n'a pas été donnée par Borghesi [2], qui range seulement parmi les préfets d'Anastase un Léontius, en qui il ne paraît pas

Léontius ont été introduits par une interpolation : « [καὶ Λεόντιον τὸν πανεύφημον ἀπὸ ὑπάρχων ὑπάτων καὶ πατρίκιον τὸν αὐτοῦ παῖδα] = [et Léontius virum gloriosissimum ex praefecto praetorii < et > ex consule et patricium filium eius (*sc.* Eudoxii)] » Cette interpolation est empruntée aux deux préfaces du Code.

1. Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle* (Paris, 1901), p. 98.

2. Borghesi, *Œuvres complètes*, t. X (Paris, 1897), p. 371, n° CI.

avoir reconnu le professeur de Beyrouth. Un texte historique, le traité *De magistratibus populi romani*, de Johannes Lydus, cité par Borghesi avec les deux préfaces du Code, semble mettre sur la voie grâce à la concordance des temps qu'il présente. D'après Lydus [1], lorsqu'Apion avait partagé l'empire avec Anastase au temps où sévissaient les ravages du Perse Coadès, la Préfecture du Prétoire était occupée par Léontius, homme très versé dans la science des lois.

« Coadès », appelé « Cabadès » par Procope, Cedrenus et Théophane, est la transcription grecque du nom perse « Kabadh, Kavādh ou Qawād ». L'association éphémère de l'Égyptien Apion à l'Empire dont parle Lydus est un épisode de l'expédition malheureuse organisée contre l'armée perse par Anastase ; elle est connue par Procope [2] et par Théophane [3]. Ces événements se placent sous le consulat de Dexicrates et Volusianus, en 503 [4]. En conséquence, ce serait en 503 que Léontius aurait rempli ses hautes fonctions administratives et judiciaires. Il serait postérieur à Marinus (entre 499 et 502) [5] et à Constantinus qui tenait la charge en 502 [6]. Il aurait, d'autre part, précédé le même Constantinus mentionné en 505. Malgré l'autorité de Lydus, dont la carrière se déroula pendant plus de quarante

1. Jo. Lydus, *De magistr.*, III, 17, p. 210-211 (édit. Bekker) « ... ὡς Ἀναστασίου τοῦ βασιλέως κινηθέντος κατὰ Ἀπίωνος, ἀνδρὸς ἐξοχωτάτου καὶ κοινωνήσαντος αὐτῷ τῆς βασιλείας ὅτε Κωάδης ὁ Πέρσης ἐφλέγμαινε, Λεοντίου τὴν ὑπαρχότητα μετιόντος, ἀνδρὸς νομικωτάτου... (cum Anastasius imperator commotus esset in Appionem virum splendidissimum et qui imperium cum eo communicaverat quo tempore Coades Persa furebat, *Leontio, viro legum peritissimo, praefecturam praetorii tenente*...) »

2. Procope, *De bello persico*, I, 8 (t. I, p. 39-40, éd. Dindorf).

3. *Theophan. Chronogr.*, t. I, p. 225-229 (éd. Classens).

4. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV (Paris, 1738, in-4°), p. 563. Jo. Malalas, liv. XVI, p. 398 (et la remarque concernant Apion faite par M. Édouard Cuq, dans Borghesi, *op. cit.*, p. 381).

5. Borghesi, *op. cit.*, n° CVI.

6. Borghesi, *op. cit.*, n° CVII.

ans à la Chancellerie de la préfecture du prétoire, la date de 503 ne doit être proposée que sous réserve [1].

Le préfet Léontius se confond, pensons-nous, avec le professeur de Beyrouth. Le qualificatif ἀνὴρ νομικώτατος donné au préfet par Lydus laissait déjà entrevoir l'identité des personnages : la 2e préface du Digeste, en attribuant le titre d'ancien préfet du prétoire au fils d'Eudoxius, au professeur Léontius, nous autorise à considérer la carrière du préfet comme la suite de la carrière du professeur.

Une seule constitution du Code de Justinien (VII, 39,6) est adressée *Leontio pp.* Sur cette constitution, M. Édouard Cuq, dans ses additions à Borghesi, écrit : « C'est à lui [Léontius] que fut adressée la constitution que Borghesi rapportait à Leo. Elle est peut-être postérieure à l'an 500, car la constitution précédente est adressée à Thomas, qui fut, en cette année, préfet d'Illyrie. »

M. Édouard Cuq signale en outre dans le recueil des Édits des Préfets du Prétoire un Édit de Léontius : κβ' περὶ γραμμάτων πίστεως. Λεοντίου [2].

2° La seconde des charges remplies par Léontius est celle de *magister militum* qu'il exerça sous le règne de Justinien. La 1re préface du Code lui confère ce titre à la date du 13 février 528. Mais il n'exerçait plus cette fonction en 529, comme nous allons le voir.

III. — Professeur illustre, haut dignitaire de l'Empire, Léontius devait couronner sa brillante carrière par un honneur qui associe son nom à la grande œuvre de la codification de Justinien. En la même année 528, le maître des milices, l'ex-Préfet, le consulaire et le patrice Léontius était attaché, en qualité de commissaire, à la préparation du Code, c'est-à-dire du 1er Code, de celui qui ne nous est

1. M. Édouard Cuq nous fait en effet observer qu'il n'existe pas d'exemple du retour en fonctions d'un ancien préfet après un intervalle aussi court que celui qui sépare les années 502 et 505.

2. *Cod. Bodl.* XXII. De literarum fide Leontii. Cf. *Cod. Marc.* XVII.

pas parvenu (1re préface du [2e] Code, 13 février 528). Son nom reparaît, sans son titre de maître des milices, dans la 2e préface du Code (7 avril 529).

On ne peut que faire des conjectures sur le rôle joué par Léontius dans les travaux préparatoires du Code. L'examen de la composition de la commission révèle que, des dix commissaires, deux représentaient l'enseignement: Théophile, professeur à Constantinople, et Léontius. Celui-ci, il est vrai, avait depuis longtemps abandonné sa chaire de Beyrouth : il n'en restait pas moins un savant éminent et sa science a pu exercer une action sur la refonte des anciennes institutions romaines. Si certaines constitutions qui ont figuré déjà dans le 1er Code portent la marque du caractère oriental perceptible en plus d'une théorie, ne peut-on pas y reconnaître l'influence de l'Ecole de Beyrouth? Plus nettement encore, ne peut-on pas présumer que Léontius, seul représentant des doctrines de Beyrouth et personnage considérable de l'État, a été l'agent direct de cette influence?

En tout cas, Léontius ne collabora qu'à la rédaction du 1er Code, promulgué le 7 avril 529. La 2e préface du Digeste (16 decembre 533), on l'a vu, cite encore son nom, mais en le rattachant à celui de son fils Anatole. Vraisemblablement, Léontius était mort entre 529 et 533.

Après sa mort, Anatole continue la tradition de cette famille de jurisconsultes syriens dont Eudoxius avait ete la tête et maintient l'influence de l'Ecole de Beyrouth plus sensible encore sur le Digeste que sur le Code ; il travaille au Digeste en concours avec un de ses collègues, Dorothée, qui, lui, demeura l'unique représentant de Beyrouth dans la rédaction du 2e Code et des Institutes.

APPENDICE

LA DERNIÈRE RÉFECTION EN DALLES DE GRÈS DE LA VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A GENABUM DANS SA TRAVERSÉE DE PARIS,

PAR M. LE Dr CAPITAN [1].

Des travaux ont été récemment exécutés à Paris rue Saint-Jacques, entre la rue Soufflot et le boulevard Saint-Germain, pour l'établissement d'une large conduite de gaz. Ils ont été, comme toujours, soigneusement suivis par la sous-commission des fouilles de la Commission municipale du Vieux Paris. C'est en son nom que son président voudrait communiquer aujourd'hui à l'Académie le résultat des observations qui ont pu être faites dans le cours de ces fouilles.

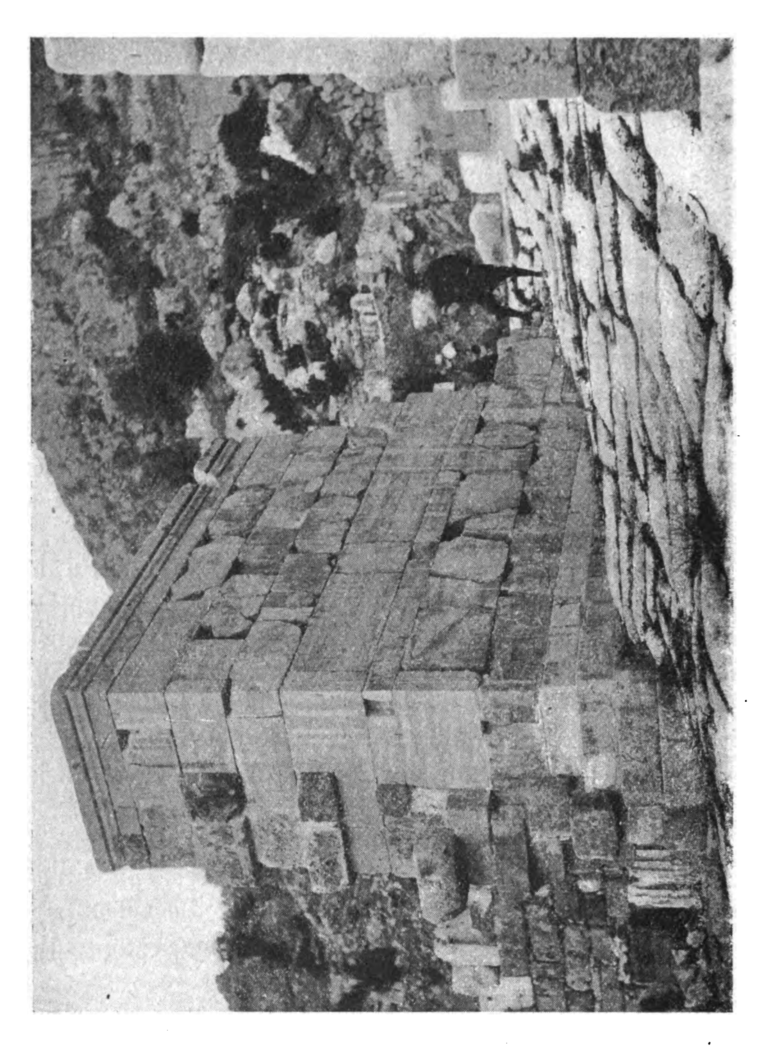
La tranchée dont il s'agit mesurait environ 1 mètre de large sur 1 m 50 de profondeur. Dans la partie comprise entre la rue Soufflot et la rue des Écoles, nous avons constaté l'existence à une faible profondeur (0 m 80 à 1 m 50) de trente grandes dalles en grès semblables à celles signalées en ces parages depuis 1842 et à de multiples reprises par Vacquer et la Commission des fouilles du Vieux Paris (communications de Sellier, de Magne, de nous-même).

Ces grandes dalles mesurant jusqu'à 1 mètre carré à 1 m 1/2, sur 30 à 40 d'épaisseur étaient posées, soit directement sur le sol naturel de ce point (sables de Beauchamps), soit sur une couche de cailloux roulés et tassés (cailloutis de route antique).

Nous n'avons pas à discuter ici la question si magistralement exposée par notre éminent collègue le professeur

1. Voir ci-dessus, p. 53.

Camille Jullian, touchant l'âge de ces dalles. Les constatations anciennes de Vacquer, puis les nôtres beaucoup



plus récentes, nous permettent d'affirmer qu'il s'agit là d'un dallage antique.

APPENDICE

LA DERNIÈRE RÉFECTION EN DALLES DE GRÈS DE LA VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A GENABUM DANS SA TRAVERSÉE DE PARIS,

PAR M. LE Dr CAPITAN [1].

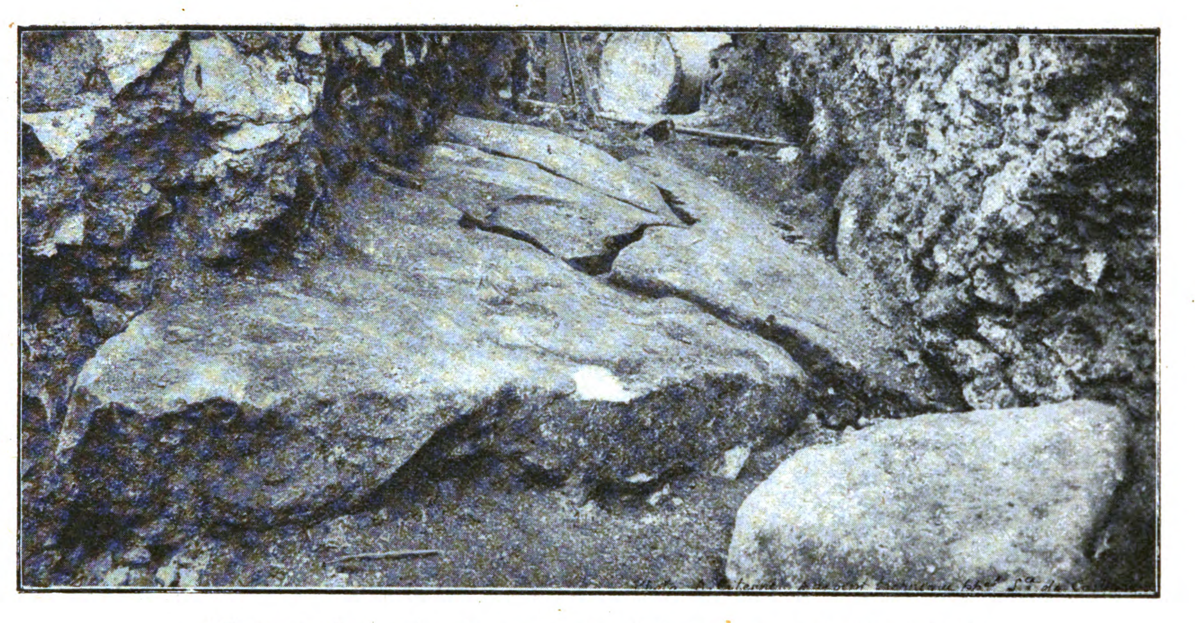
Des travaux ont été récemment exécutés à Paris rue Saint-Jacques, entre la rue Soufflot et le boulevard Saint-Germain, pour l'établissement d'une large conduite de gaz. Ils ont été, comme toujours, soigneusement suivis par la sous-commission des fouilles de la Commission municipale du Vieux Paris. C'est en son nom que son président voudrait communiquer aujourd'hui à l'Académie le résultat des observations qui ont pu être faites dans le cours de ces fouilles.

La tranchée dont il s'agit mesurait environ 1 mètre de large sur 1 m 50 de profondeur. Dans la partie comprise entre la rue Soufflot et la rue des Écoles, nous avons constaté l'existence à une faible profondeur (0 m 80 à 1 m 50) de trente grandes dalles en grès semblables à celles signalées en ces parages depuis 1842 et à de multiples reprises par Vacquer et la Commission des fouilles du Vieux Paris (communications de Sellier, de Magne, de nous-même).

Ces grandes dalles mesurant jusqu'à 1 mètre carré à 1 m 1/2, sur 30 à 40 d'épaisseur, étaient posées, soit directement sur le sol naturel de ce point (sables de Beauchamps), soit sur une couche de cailloux roulés et tassés (cailloutis de route antique).

Nous n'avons pas à discuter ici la question si magistralement exposée par notre éminent collègue le professeur Camille Jullian, touchant l'âge de ces dalles. Les constatations anciennes de Vacquer, puis les nôtres beaucoup plus récentes, nous permettent d'affirmer qu'il s'agit là d'un dallage antique.

1. Voir ci-dessus, p. 53.



Dallage, en place, de la voie romaine de Lutetia à Genabum : Fouilles à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Écoles (Paris).

LIVRES OFFERTS

M. Émile Senart fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Pelliot, d'un nouveau volume de la publication consacrée à sa mission en Asie : *Mission Paul Pelliot.* I. *Les grottes de Touen Houang*, t. III. Grottes 72 à 111 (Paris, 1921, gr. in-4).

SÉANCE DU 18 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Henri Goelzer, Eugène Lefèvre-Pontalis et Gustave Fougères posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à désigner deux de ses membres pour le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. de Lasteyrie, décédé, et de M. Thomas, démissionnaire.

M. Langlois annonce que la Commission du prix Brunet a décerné le prix à l'ouvrage intitulé : *Bibliographie hellénique* ou Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au xviii[e] siècle, par MM. Louis Petit et Hubert Pernot.

Le Président fait connaître que, selon l'usage, en raison du vendredi saint, la séance ordinaire de la semaine prochaine, est avancée au mercredi 23 mars.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de la Commission des travaux littéraires et d'un membre de la Commission de la fondation Piot, en remplacement de M. de Lasteyrie. — M. Chatelain est élu membre de la Commission des travaux littéraires et M. Émile Male membre de la Commission de la fondation Piot.

M. Maurice Roy appelle l'attention de l'Académie sur le célèbre groupe de la fontaine de Diane provenant du château d'Anet, aujourd'hui conservé au Louvre et attribué à Jean Goujon. Il a relevé dans de nombreux ouvrages des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles toutes les mentions relatives à ce monument : aucune d'elles ne renferme la moindre allusion à l'artiste qui fut l'auteur de la belle composition. Alexandre Lenoir, le fondateur du Musée des monuments français, est le premier qui en ait risqué l'attribution à Jean Goujon sans aucune preuve ni critique. Cette opinion a été suivie trop légèrement jusqu'à nos jours et doit être complètement abandonnée. M. Roy a retracé l'histoire du monument et retrouvé de nouveaux documents qui permettent de fixer la date approximative de l'installation de la fontaine et de l'arrivée à Anet de la Diane, sans doute exécutée à Paris pour Fontainebleau, sous le règne de François Ier. Par suite il inclinerait à penser que le célèbre groupe qui présente tant de points d'analogie avec la nymphe de Benvenuto Cellini appartiendrait à la même école et serait sorti de l'atelier de Nesle.

MM. Salomon Reinach et Paul Durrieu présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu offre le tirage à part d'une conférence faite par lui à Anvers, en 1920, devant l'Académie royale d'archéologie de Belgique, sur *la Miniature flamande, du XVe siècle à la fin du XVIe siècle.*

SÉANCE DU 23 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Gsell, Jeanroy, Pelliot et Dorez posent leur candidature à la place de membre honoraire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

Peut-on préciser davantage son âge ?

C'est ce que nos dernières observations permettent d'établir de façon irréfutable.

A l'angle nord-est de la croisée des rues des Écoles et Saint-Jacques. la tranchée a mis à jour cinq dalles encore absolument en place (voir la photographie ci-jointe) avec leur aspect caractéristique, leurs irrégularités d'usure de la surface, leur disposition relative. Une certaine pente vers l'Est semble indiquer que c'était bien là le bord de la voie. Nous avons fait soigneusement enlever ces dalles après les avoir repérées très exactement. Elles ont été transportées dans le cloître de Saint-Séverin et seront rétablies (exactement dans la même position que celle qu'elles occupaient) dans le petit square qui entourera le cloître restauré.

Cette opération nous a permis d'étudier le sol sous-jacent aux dalles. Nous avons pu constater qu'il était formé d'un vrai empierrement comme celui de nos routes actuelles avec une certaine quantité d'argile interposée entre les cailloux. Nous avons recueilli dans cet empierrement deux fragments de tuile à rebord, un morceau de dalle en terre cuite et un fragment de rebord de bassine à large bord convexe, le tout d'une bonne époque romaine, soit du IIe au IIIe siècle environ. Nous n'avons pu étudier qu'une faible épaisseur de ce sol de voie romaine (50 centimètres environ). Mais la marche des travaux nous a permis, quelques mètres plus au Sud de ces dalles, de fouiller soigneusement sous une autre dalle. Nous avons pu ainsi descendre jusqu'à 2 m 95 au-dessous du sol actuel et reconnaître la coupe suivante :

Sol actuel : pavé, gravois modernes.........	0 m 70
Dalles de grès.........................	0 m 30
Empierrement avec un peu d'argile interposée. — Quelques fragments de tuiles et de céramique romaine du IIe au IIIe siècle environ.	0 m 17
Empierrement avec cailloux plus volumineux. Un peu plus d'argile interposée..........	0 m 32

Couche de mortier grossier et très altéré.....	0 m 15
Empierrement de cailloux gros comme des œufs noyés dans une argile rougeâtre sableuse....	0 m 60
Plaquettes de calcaire de 0 m 10 sur 0 m 10 environ, disposées sans ordre dans une terre argileuse rougeâtre........................	0 m 10
Les mêmes plaquettes dans une terre argileuse gris verdâtre.........................	0 m 25

Nous n'avons pu aller plus profondément ; d'ailleurs les observations déjà fort anciennes (1866) de Vacquer dans un point très voisin, nous indiquaient qu'au-dessous des plaquettes, il existe une couche de sable, graviers et pierres, puis une terre tourbeuse et enfin le sable naturel, le tout d'une épaisseur de 85 centimètres.

Comment interpréter ces constatations in situ dont les photographies présentées à l'Académie donnent une excellente idée ?

Tout d'abord, il y a lieu d'examiner l'orographie du point considéré et le tracé ancien de la grande route de Lutetia à Genabum.

Au Sud existait une pente assez raide (0 m 04 environ par mètre) descendant du sommet du mont Lucotitius, puis brusquement, depuis la rencontre de la rue des Écoles jusqu'au boulevard Saint-Germain, se produit une dénivellation atteignant 6 mètres. Alors on rencontre une véritable cuvette qui, en arrivant vers la Seine, se relève pour constituer la berge du fleuve.

Ces dépressions si marquées près des bords de la Seine formaient naturellement un véritable marécage. La Seine, dans ses divagations de la fin du quartenaire ou même de l'époque néolithique, y avait déposé des couches d'argile jaune ou verdâtre [1]. Plus tard, à l'époque gauloise, le marécage y forma une terre noire tourbeuse où Vacquer

1. Magne y a trouvé une hache polie.

autrefois et la Commission du Vieux Paris vers 1904 ont recueilli de nombreuses rognures de cuir avec des fragments céramiques et une extrémité de chenet en pierre, à tête de bélier, absolument caractéristiques de l'époque gauloise.

Or, pour traverser un pareil marécage, lors même de la prime création de la voie, probablement dès l'époque gauloise, il fallut établir un véritable empierrement formé de blocs de pierre et de cailloux dont on retrouve les traces ainsi qu'on vient de le voir, et qui devait ainsi former une sorte de chaussée. La route fut établie au-dessus. Successivement on fut probablement obligé de surélever la chaussée et d'ajouter un nouvel empierrement de petits blocs de calcaire et par-dessus le vrai empierrement de cailloux.

Les réfections successives, ainsi que celles au-dessus, chacune avec des caractères propres, semblent indiquer des interventions à des époques variables, pouvant correspondre précisément à des destructions et à des réparations de la voie, en rapport avec les divers stades de l'histoire de Lutèce durant toute l'occupation romaine. En effet, dans l'intérieur du dernier empierrement, nous avons pu recueillir, comme nous l'avions fait sous les cinq dalles en place, des fragments de céramique romaine pouvant remonter jusqu'au IIIe siècle.

On peut donc déduire de ce fait que la dalle qui recouvre cette dernière couche est nécessairement plus récente et serait environ du IVe siècle.

C'est la conclusion à laquelle arrive M. Jullian en se basant sur les arguments historiques. C'est celle qu'admettait Vacquer d'après ses anciennes observations. Le grand dallage en grès aurait donc été la réfection ultime de la grande voie de Genabum, maintes fois réparée, particulièrement dans ce passage en plein milieu du marécage qui bordait la Seine en ces parages.

Il est enfin un dernier point : d'où venaient ces grandes dalles ? Elles sont formées de deux espèces de grès, l'une

notablement plus siliceuse et par suite plus résistante que l'autre. Les dalles de la rue des Écoles étaient plus fragiles que celles plus au Sud, rue Saint-Jacques. Mais ces deux variétés de grès ne pouvaient provenir que des grandes couches sableuses, dites sables de Fontainebleau, qui couronnent les collines au Sud de Paris. Elles auraient donc pu être amenées de ces points par voie terrestre ou encore transportées par voie fluviale et provenir d'un autre lieu des environs de Paris. Enfin une troisième hypothèse peut être émise. La Seine tertiaire et quaternaire creusant sa vallée, à peine indiquée à l'origine, a pu enlever les sables de Fontainebleau qui existaient certainement en ce point à un niveau correspondant environ au sommet du Panthéon. Les blocs de grès contenus dans ces sables, trop volumineux pour être emportés par le courant, seraient ainsi descendus progressivement et se seraient éboulés peu à peu, enrobés ensuite dans les alluvions de la Seine, jusqu'au niveau de base actuelle de la colline Sainte-Geneviève Ils auraient pu se trouver là en assez grand nombre pour être utilisés, presque in situ, par les Romains [1]. On ne s'expliquerait guère sans cela qu'à cette époque un si important travail de transport à longue distance ait pu être exécuté pour le simple empierrement d'une route. Faut-il voir là l'origine du vocable Saint-Étienne-des-Grès ?

Quoi qu'il en soit, cette réfection de la voie romaine au moyen de grosses dalles de grès, qui ne semblent avoir existé que depuis la Cité jusqu'au sommet du mont Lucotitius, est un très important et très curieux travail, attribuable définitivement aux derniers temps de l'occupation romaine.

Les constatations matérielles que nous venons d'indiquer permettent de verser au débat des arguments qui semblent imposer les conclusions ci-dessus.

1. Rue Lacépède, sur la pente de la colline de la montagne Sainte-Geneviève, j'ai observé jadis dans les alluvions quaternaires un très gros bloc de grès qui ne pouvait pas avoir d'autre origine.

LIVRES OFFERTS

M. Émile SENART fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Pelliot, d'un nouveau volume de la publication consacrée à sa mission en Asie : *Mission Paul Pelliot.* I. *Les grottes de Touen Houang*, t. III. Grottes 72 à 111 (Paris, 1921, gr. in-4).

SÉANCE DU 18 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Henri Goelzer, Eugène Lefèvre-Pontalis et Gustave Fougères posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à désigner deux de ses membres pour le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. de Lasteyrie, décédé, et de M. Thomas, démissionnaire.

M. LANGLOIS annonce que la Commission du prix Brunet a décerné le prix à l'ouvrage intitulé : *Bibliographie hellénique* ou Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIIIe siècle, par MM. Louis Petit et Hubert Pernot.

Le PRÉSIDENT fait connaître que, selon l'usage, en raison du vendredi saint, la séance ordinaire de la semaine prochaine, est avancée au mercredi 23 mars.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de la Commission des travaux littéraires et d'un membre de la Commission de la fondation Piot, en remplacement de M. de Lasteyrie. — M. CHATELAIN est élu membre de la Commission des travaux littéraires et M. Émile MALE membre de la Commission de la fondation Piot.

M. Maurice Roy appelle l'attention de l'Académie sur le célèbre groupe de la fontaine de Diane provenant du château d'Anet, aujourd'hui conservé au Louvre et attribué à Jean Goujon. Il a relevé dans de nombreux ouvrages des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles toutes les mentions relatives à ce monument : aucune d'elles ne renferme la moindre allusion à l'artiste qui fut l'auteur de la belle composition. Alexandre Lenoir, le fondateur du Musée des monuments français, est le premier qui en ait risqué l'attribution à Jean Goujon sans aucune preuve ni critique Cette opinion a été suivie trop légèrement jusqu'à nos jours et doit être complètement abandonnée. M. Roy a retracé l'histoire du monument et retrouvé de nouveaux documents qui permettent de fixer la date approximative de l'installation de la fontaine et de l'arrivée à Anet de la Diane, sans doute exécutée à Paris pour Fontainebleau sous le règne de François Ier. Par suite il inclinerait à penser que le célèbre groupe qui présente tant de points d'anaogie avec la nymphe de Benvenuto Cellini appartiendrait à la même école et serait sorti de l'atelier de Nesle.

MM. Salomon Reinach et Paul Durrieu présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu offre le tirage à part d'une conférence faite par lui à Anvers, en 1920, devant l'Académie royale d'archéologie de Belgique, sur *la Miniature flamande, du XVe siècle à la fin du XVIe siècle.*

SÉANCE DU 23 MARS

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Gsell, Jeanroy, Pelliot et Dorez posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

M. le maire de Vendôme remercie l'Académie d'avoir bien voulu rédiger l'inscription du monument élevé par cette ville aux « Morts de la Grande Guerre »..

A propos de la correspondance, M. Clermont-Ganneau communique une lettre de M. Virolleau, directeur du Service des antiquités de Syrie, qui envoie la photographie de bas-reliefs égyptiens acquis par lui pour le Musée de Beyrouth et qui proviennent de Byblos.

M. Clermont-Ganneau lit ensuite une note de M. Montet, professeur d'égyptologie à Strasbourg, relative aux mêmes bas-reliefs déjà vus par lui, lors de son voyage en Syrie avec M. Huvelin, en 1919 [1].

M. Homolle communique une lettre de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, qui fait connaître quel sera, mois par mois, en 1921, le programme de travail de cette École, et signale les efforts faits pour que la publication du Bulletin de Correspondance hellénique redevienne normale. M. Picard indique également la nécessité de développer largement la collaboration scientifique des élèves libres étrangers, si l'on veut maintenir la situation de l'École française, concurrencée par les institutions similaires pourvues de règlements plus souples.

M. Homolle lit ensuite une lettre de M. Ernest A. Gardner relative à un bas-relief de Phalère, dont il a lui-même entretenu l'Académie.

« Hampstead, 24 février 1921.

« Cher Monsieur Homolle,

« Je vous suis très obligé pour l'envoi de votre intéressante étude sur les bas-reliefs de Phalère [2]. Je ne puis qu'adhérer à vos conclusions sur le fond; mais il est un autre point intéressant du côté artistique, sur lequel j'aimerais à appeler votre attention.

1. Voir un prochain cahier.

2. *Rev. archéol.*, 1919, XI, p. 1-8, pl. I-III. Lecture en a été donnée à l'Académie dans les séances d'août-octobre 1917 (*C. R.*, p. 310, 314, 342, 344).

« La célèbre procession de la famille impériale sur l'*Ara pacis Augustae* a été généralement rapportée à des modèles grecs : Wickhoff et d'autres la mettent en relation avec la frise du Parthénon. Il me semble que la ressemblance est beaucoup plus étroite avec le bas-relief de Phalère reproduit sur votre pl. III.

« Le groupement des figures, l'attitude de celles qui se retournent pour converser ensemble, le même relief des figures en second plan, la présence des enfants, trouvent leur contrepartie dans la procession de l'*Ara pacis*. Cependant quelques-uns de ces détails caractéristiques ont été considérés comme des modifications romaines, comme des traits originaux.

« Il se peut que le sculpteur de l'*Ara pacis* n'ait jamais vu le bas-relief de Phalère ; mais il a dû voir d'autres reliefs attiques du même style et de la même période, présentant les mêmes traits caractéristiques.

« Il me semble, quant à moi, que dans ce cas, comme en d'autres, les champions de l'originalité romaine ont laissé passer inaperçue une dérivation manifeste de prototypes grecs. »

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Babelon donne lecture d'une note du R. P. Delattre sur les tombeaux puniques de la colline de Junon à Carthage, qu'il a fouillés en dernier lieu [1].

M. Monceaux présente quelques observations.

M. Pottier lit un rapport de M. Charles Picard sur les fouilles de M. Renaudin au site prémycénien de Skoïnokhori [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

TOMBEAUX PUNIQUES DE LA COLLINE DE JUNON A CARTHAGE (1920-1921),

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Grâce à l'offre obligeante de MM. Marcille et Jouffray, j'ai pu exécuter des fouilles sur la colline dite de Junon, au Nord de Byrsa.

Le terrain exploré est situé entre le chemin qui conduit à l'Institution Lavigerie et le terrain Deligne, ancien terrain Vincent agrandi [1]. On sait que des tombes carthaginoises du VIIe siècle avant notre ère avaient déjà été découvertes par M. Merlin dans le voisinage.

Les fouilles commencées vers la fin de 1920 n'ont d'abord fait découvrir que des tombeaux déjà visités ou ne renfermant que le squelette, sans mobilier. Mais bientôt nous rencontrâmes un puits au fond duquel était un grand tombeau formé de dalles épaisses. Il mesurait intérieurement 2 m 05 de longueur, 0 m 95 de hauteur et 0 m 70 de largeur. Le rocher même de la colline servait de sol à cette sorte de grande auge.

Le tombeau était composé de dix dalles : deux pour le couvercle, autant pour les grands côtés et une à chaque extrémité, dressée sur une dalle horizontale pénétrant dans l'intérieur.

Dans cette grande auge, on ne trouva, avec le squelette, que deux petits cylindres en pierre verte, un scarabée en pâte blanche offrant sur le plat des tiges de lotus, enfin les débris d'un anneau en argent.

1. Voir le plan publié dans les *Comptes rendus* des séances de l'Académie (cahier de mars-mai 1920, p. 120-121), accompagnant la communication de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités et arts de la Tunisie.

En avant de ce tombeau dont, on le voit, le mobilier ne répondait guère à l'importance du monument, les fouilles atteignirent un puits carré mesurant un peu plus d'un mètre de côté.

A la profondeur de 3 m 20, on le trouva garni, sur ses quatre parois, d'une maçonnerie haute de 0 m 70, formant une auge à peu près cubique ayant pour fond le rocher.

Une grosse dalle servait de couvercle à la cavité funéraire. Cette fois, le mobilier était assez varié. Dans un angle était une amphore, de forme ovoïde, sans col, à double oreillon, haute de 0m55. Elle renfermait des cendres avec les débris calcinés de deux objets en os ou ivoire, sorte de bracelets offrant un travail en relief avec incrustations d'une matière rouge.

Le mobilier qui accompagnait les ossements déposés au fond de l'auge se composait des pièces suivantes :

Vase en belle terre rouge, à panse presque sphérique, à col court et à une seule anse (haut. 0 m 25); — les deux fioles habituelles, en terre rouge; — la lampe bicorne en terre ordinaire ; — deux bols à anses, dont un fortement noirci par l'action du feu; — deux patères dont une en terre rouge pâle ; — deux *alabastra* dont un en albâtre rubané et l'autre, très petit (0 m 055), est presque translucide; — une bague en or avec chaton en pâte blanche, avec figure égyptienne; — un petit globule en or avec bélière; — enfin un morceau de résine ou d'encens.

Près du tombeau que nous venons de décrire, on découvrit un autre puits carré aboutissant également à une auge formée par une maçonnerie. Sous la dalle qui la fermait, on trouva l'amphore aux cendres, puis sur les os calcinés déposés au fond, on recueillit un très intéressant mobilier funéraire composé de curieuses poteries et de bijoux en or. Parmi les poteries, il convient de signaler la lampe et sa patère, les deux fioles accoutumées, un bougeoir, de petites patères, le tout en terre rouge, et une amphore en *argile blanche*.

La lampe et cette amphore méritent une description spéciale.

La lampe bicorne, aux becs noircis, reposait sur un plateau de 0 m 28 de diamètre. Elle offre cette particularité qu'elle fait corps avec un réservoir inférieur dont l'orifice est placé à l'opposé des becs. Cet appendice était sans doute destiné à recevoir l'instrument qui servait à pousser et à attiser les mèches. Les gouttes d'huile qui pouvaient en tomber, après l'opération, étaient reçues dans le réservoir.

L'amphore en argile blanche est une pièce encore plus curieuse. De forme conique, haute de 0 m 40, elle a un orifice orné d'un décor peint en couleur bleue.

Entre l'anneau de l'orifice et la panse, des filets doubles partagent le décor en trois zones concentriques, ayant chacune son motif distinct.

C'est d'abord autour du col, une ligne de denticules. Au dessous, la zone la plus large est remplie par d'élégantes fleurs de lotus renversées, se touchant par l'extrémité de leurs plus grands pétales. Ces fleurs occupent toute la largeur de la zone, et dans l'espace triangulaire laissé libre entre elles, a été peint au simple trait un vase allongé. Les deux anses ont aussi reçu comme décor une fleur de lotus, mais cette fois non renversée.

Quant aux objets en or trouvés dans le même tombeau, ce sont, avec un chaton cerné d'or, onze pendeloques d'un collier. Quatre des pendeloques sont formées chacune de trois petits tubes légèrement renflés au milieu et soudés l'un à l'autre. Les sept autres pendants sont des languettes d'or arrondies à leur partie inférieure, la partie supérieure formant bélière. Chacun de ces pendants a été façonné en repliant sur elle-même une lamelle d'or arrondie à ses deux bouts.

Si à ces objets nous ajoutons une pastille en agate et une otolithe d'ombrine, nous aurons complété l'inventaire de cette intéressante sépulture carthaginoise.

Dans un autre tombeau voisin du précédent, on trouva, avec les poteries, un mobilier dont il convient de faire aussi l'inventaire détaillé :

Un miroir en bronze de 14 centimètres de diamètre, moins grand que ceux de la nécropole des Rabs, avec poignée en ivoire.

Un bracelet, simple cercle, en argent ; — une grande agrafe à double ressort ; — une bague en argent avec scarabée portant gravé sur le plat un griffon allongé, au repos.

Dix pendants en or, composés chacun d'une sorte de clou à tête bombée soudé par la pointe à une boucle en forme de C dont la partie inférieure est renflée ; — neuf petits tubes aussi en or, renflés au milieu, les deux bouts ornés d'un cercle de grènetis ; — douze globules d'or ornés de stries, le plus gros (0 m. 015) muni d'un anneau de suspension ; — cinq pendants semblables aux sept languettes sorties du tombeau décrit plus haut.

Un pendant formé de trois petits cylindres, munis chacun de sa bélière ornée de grènetis ; les trois bélières communiquent ensemble pour l'introduction du lien de suspension. L'objet dans son ensemble forme un carré de 0 m 015 de côté.

Un médaillon rond, portant en relief sur chaque face la palmette phénicienne à fleur de lotus. Enfin trois bagues avec un scarabée à leur chaton. Presque tous ces objets sont en or pâle, minces et peu résistants.

Le 5 janvier 1921, je découvris un grand puits à section horizontale de 4m30 sur 3 mètres. A la profondeur de 4 m, on rencontra une énorme dalle de tuf longue de plus de 3 m, qui recouvrait une auge formée de grandes pierres, dont une atteint 1 m 90 de longueur. Mesurée intérieurement, cette auge a 2 m 70 de largeur, 0 m 80 de largeur et 0 m 95 de hauteur. Elle était entièrement revêtue, fond et parois verticales, d'un enduit très épais qui avait reçu une couche de chaux. Un squelette dont la taille ne devait pas

dépasser 1 m 54 reposait dans cette grande sépulture. A ses pieds, deux vases de terre rouge dont un rehaussé de lignes noires. Vers le milieu de ce caveau, les deux fioles habituelles. Enfin, aux pieds du squelette, une lampe à un bec et sa patère. En dehors des poteries, cette sépulture renfermait deux bagues avec scarabée au chaton ; l'une en or, l'autre en argent.

Le 2 février 1921, tout près de la Maison Marcille, nous mîmes à jour un autre puits carré. A trois mètres de profondeur, un caveau à grandes dalles renfermait une grande amphore ovoïde remplie de cendres. Elle était accompagnée de deux vases bombés à une anse, des deux fioles habituelles, et de fragments d'autres poteries. Lorsqu'on leva la pierre supérieure, on constata qu'elle était creusée au milieu presque en forme d'auge mesurant 0 m 25 de profondeur et 0 m 30 de diamètre, car elle est ronde. La seconde pierre était aussi creusée, à peu près dans les mêmes dimensions, mais en carré avec les angles arrondis. Dans cette cavité de la pierre inférieure, on avait déposé une belle urne funéraire en albâtre, haute de 0 m 38, de forme ovoïde, sans couvercle, remplie d'ossements calcinés. Ce sont sans doute les restes d'une jeune fille. En tamisant le sable et l'argile qui les recouvrait, on recueillit les éléments d'un collier. Ce collier se composait de dix-neuf pendants minuscules pour la plupart. Deux sont en argent, un autre en agate. Il y a deux scarabées montés sur or et mobiles sur leur axe, deux petites figures de Bès, une dent de squale, une petite tablette de matière blanche. Toutes ces pièces sont enchâssées dans de l'or.

En dehors de l'urne funéraire, on trouva dans la cavité de la pierre une sorte de pastille en ivoire et les débris d'une lamelle d'ivoire à décor ciselé.

A côté du tombeau précédent, à l'angle est de la Maison Marcille, une autre auge funéraire renfermait deux grandes amphores ovoïdes, remplies de cendres mêlées à des

esquilles d'ossements et de minuscules morceaux de charbon. C'est ce qui a passé à travers le tamis carthaginois après la crémation.

Avec les amphores, on trouva les poteries habituelles, fioles, lampe, patère, bougeoir, vase à double anse horizontale, pots à panse bombée, noircis extérieurement par la flamme qui y a chauffé un liquide, peut-être du lait.

Un grand vase en albâtre rubané mérite une description particulière. En forme de canope, haute de 0 m 38, cette urne funéraire est dépourvue de fond. Pour qu'elle puisse retenir les ossements calcinés et brisés, on y a ajusté deux tiges de plomb disposées en croix et soudées ensemble à leur point de jonction. En vidant cette belle urne, je m'attendais à trouver d'abord sur les ossements les éléments d'un collier, comme dans le vase d'albâtre découvert la veille. Mais les ossements calcinés apparurent sans aucun objet, et ce fut au fond qu'on trouva, retenus par les deux tiges de plomb, deux bracelets en argent et deux anneaux de même métal avec scarabée à hiéroglyphes. Les deux bracelets sont formés d'une simple tige ronde repliée en cercle sur elle-même.

Enfin nous avons trouvé plusieurs autres tombes n'offrant rien de particulier. C'est le simple puits rectangulaire au fond duquel reposait le squelette accompagné seulement des poteries habituelles, sans objets de parure.

Tel est le résultat de nos fouilles sur la colline de Junon, jusqu'à la fin de février 1921.

NOTE DE M. CH. PICARD,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES,

SUR LE SITE « PRÉ-MYCÉNIEN » DE SKOINOKHORI ET SA NÉCROPOLE.

J'ai déjà mentionné, dans mon compte rendu d'octobre 1920, comment, au printemps de ladite année, M. L. Renau-

din avait, sur mes indications, exploré la région argienne, d'Argos même à Asiné, site d'époque « mycénienne » sur lequel l'École française d'Athènes s'est ainsi assuré les premiers droits.

Au N.-O. d'Argos, sur le territoire du village de Skoinokhori, sur la rive droite de la Panitsa (Inachos), M. W. Vollgraff avait signalé, depuis 1912, l'existence d'une nécropole rupestre, au lieu dit *Melichì*, colline d'un relief assez médiocre. Le voisinage des tombeaux rupestres de la Deiras posait la question de savoir si la nécropole de Skoinokhori n'était pas rattachée — à la façon d'un cimetière de banlieue — à la nécropole royale d'Argos. L'exploration attentive de M. L. Renaudin a levé tous les doutes à ce sujet. Il a découvert, en effet, sur une autre petite éminence, à mi-distance entre le *Melichi* et le village actuel de Skoinokhori, à moins de dix minutes de l'un et de l'autre, un habitat « pré-mycénien » complet: la nécropole ne pouvait qu'en dépendre.

Cet habitat pourrait être identifié avec Lyrkeia dont parle Pausanias (II, 25, 4-5); les distances correspondent et l'épisode du signal par le feu, visible d'Argos, est significatif.

Divers sondages, pratiqués avec une exacte observation de la stratigraphie, ont permis de constater que ce site, qui surveillait le débouché de l'Inachos, vers la sortie de la route montagneuse descendant de Kato-Belesi — à la manière, d'ailleurs, dont sont placés, à l'issue des vallées fluviales, certains des sites proto-historiques de la Grèce du Nord — remonterait aux périodes anciennes de la civilisation dite *helladique*, et peut-être presque jusqu'à l'époque correspondant à l'*early minoan* d'Evans. La couche qui repose immédiatement au-dessus du sol vierge a livré, en effet, avec des fragments de briques crues, des tessons fabriqués à la main. Au-dessus, diverses imitations locales de la céramique dite « minyenne » permet-

traient de dater une autre couche de l'*helladique* moyen II. Enfin, certaines maisons « mycéniennes », de l'*helladique* récent III, ont été pressenties à un niveau encore supérieur. Il y aurait donc chance désormais de constituer une série *helladique*, plus ou moins complète, par une fouille conduite sur ce site dûment prospecté.

Les travaux ont été poussés plus avant, déjà, à la nécropole même, où M. L. Renaudin a travaillé, avec beaucoup de méthode et de succès, en novembre-décembre 1920. Ses fouilles ont mis jusqu'ici au jour cinq tombeaux préhistoriques, dont deux avaient été *en partie* violés par les chercheurs de « trésors ». Les parties encore intactes de ces deux tombeaux, plus soigneusement explorées, ont livré un matériel intéressant ; mais le bouleversement antérieurement subi a interdit toute observation scientifique sur l'inhumation des cadavres. Par contre, dans les trois tombes inviolées, des observations précises ont été faites.

Les tombeaux. — Ce sont des sépultures rupestres, analogues à celles du ravin de la Deiras, explorées par M. Vollgraff. Un *dromos*, à ciel ouvert, creusé dans le roc et orienté sensiblement Sud-Nord, livrait accès en pente douce vers l'entrée de la chambre funéraire, fermée par un mur de pierres brutes, noyées dans un mortier maigre.

Le *dromos* était comblé de terre meuble, sans cailloux, mais non tamisée, dans laquelle ont été rencontrés divers tessons. Aucun résidu de sacrifice n'y a été reconnu. Les chambres étaient, comme les *dromoi*, taillées à vif dans le calcaire de la colline ; mais elles étaient voûtées par le haut, dans l'épaisseur même de la pierre. Le niveau horizontal en a été trouvé à une profondeur moyenne de 2 m. 80 au-dessous de la surface actuelle. L'aire, oblongue, mesurait en moyenne 3 m. de longueur, dans l'axe de la porte, et 2 m. 80 de largeur. Les voûtes étaient toutes effondrées, en raison du peu de résistance du calcaire local ; elles furent primitivement tenues au-dessus de la

hauteur des portes, dont la plus grande mesurait extérieurement 1 m. 02, intérieurement 1 m. 43.

Les cinq sépultures explorées avaient contenu plusieurs cadavres. Mais un seul, généralement, y était encore en place. Couché sur le dos, — sans que parût, pour chaque



Fig. 1. — Perles et fusaïoles.

inhumation, le choix d'une constante orientation, — il reposait sur une sorte de couche funéraire, couche dressée soit en remblai, soit en déblai, mais toujours tapissée d'argile crue.

Les ossements des autres squelettes étaient rangés en tas, à droite et à gauche, — tantôt à l'aventure et sans empla-

cement aménagé, tantôt, comme à Céphallénie, dans des fosses creusées pour les recevoir.

Ces façons de caveaux groupaient sans doute les morts d'une même famille, — le plus récent occupant, comme il semble, la couche funéraire principale. Chaque inhumation avait été précédée d'un nettoyage sommaire de la sépulture, fait parfois avec assez peu de soin, car, dans ces tombeaux

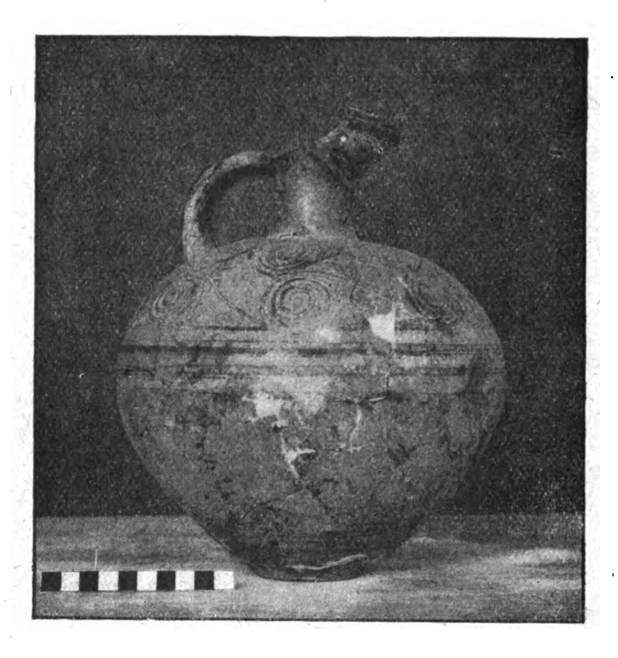


Fig. 2. — Œnochoé de type *helladique*.

inviolés, les objets de parure étaient presque toujours disséminés, et quelques vases n'ont pu être recueillis qu'incomplets ; il y a, d'ailleurs, certitude, à la suite d'un criblage méthodique, qu'ils avaient été brisés intentionnellement dès l'époque de l'inhumation.

Le mobilier funéraire. — Il est sans luxe. Les parures — des perles, une bague en bronze, un fragment de bague en

ivoire, divers scarabées coléoptères, montés en ornement à l'imitation des scarabées égyptiens, — se révèlent assez pauvres. On a trouvé quelques fusaïoles en schiste (fig. 1).

Plus riche était la céramique (une trentaine de vases reconstitués). Si elle ne compte point jusqu'ici de pièces d'apparat, comme la grande hydrie du tombeau royal d'Argos, elle a fourni du moins certains spécimens importants : telle est une œnochoé pansue, d'un bel effet déco-

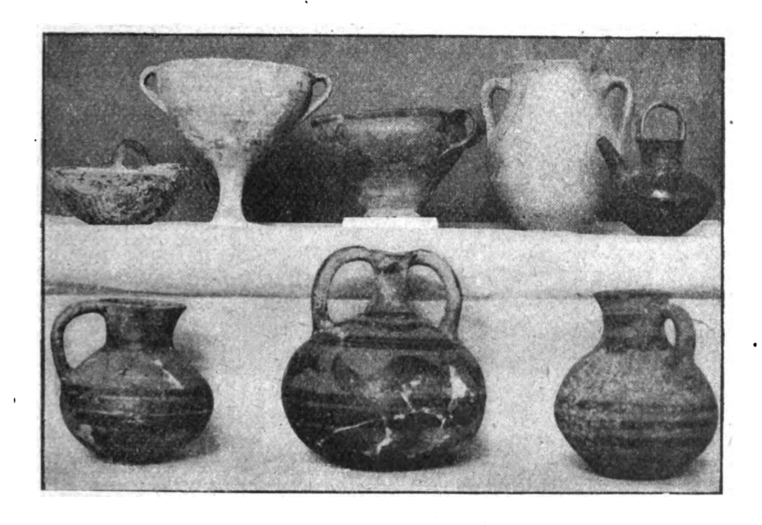


Fig. 3. — Poteries de style « mycénien ».

ratif, reproduite ici (fig. 2). On notera la forme particulière du goulot et du bec, accusant la technique *helladique* de la Grèce continentale ; mais le décor, fait, à l'épaule, de spirales réunies par des tangentes, dérive plutôt de l'ornementation « minoenne ».

Le reste du matériel céramique découvert reproduit, d'une façon générale, des formes « mycéniennes » (fig. 3). On a recueilli, avec une idole féminine à tore circulaire, certains vases à étrier, d'autres en forme d'oiseau, des coupes à pied haut et en forme de calices, etc.

Une mention particulière doit être faite d'une série de vases décorés dans le style dit de la trouvaille de Tell-el-Amarna (Égypte) (fig. 4.).

La présence de semblables exemplaires dans les tombeaux rupestres de Skoinokhori permet de dater du début du dernier âge mycénien (= *helladique* récent III A) les inhumations constatées.



Fig. 4. — Poteries de style « mycénien ».

Mais précisément parce que les mêmes tombeaux abritèrent les squelettes de plusieurs générations, semble-t-il, on y a trouvé aussi des fragments, d'ailleurs toujours incomplets, qui datent déjà, — l'un, orné d'imbrications, de l'*helladique* récent II, un autre, rayé de zébrures, de l'*helladique* récent I.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. J. Toutain, un volume intitulé : *Leur Germanie* (Paris, 1921, in-12°).

M. Havet présente, de la part de M. le chanoine J.-M. Meunier, un opuscule intitulé *Histoire étymologique du nom du château de Montpoupon* (*Indre-et-Loire*). L'auteur s'est intéressé à ce château à cause d'un ancien élève très cher, mort en 1915 pour la France. A propos du nom de *Montpoupon,* où *Poupon* est un nom d'homme, il expose amplement des principes de toponomastique scientifique qui seront utiles pour guider les personnes curieuses d'antiquités locales.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 1er AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Toutain et Dussaud posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

A propos de la correspondance, M. Clermont-Ganneau donne lecture de la note suivante :

« M. Noël Giron, premier interprète de notre Agence diplomatique au Caire, vient de m'envoyer une intéressante étude sur trois fragments inédits de papyrus araméens, découverts à Memphis par M. Guibell, conservateur du Musée Égyptien. Ces papyrus remontent, comme tous leurs similaires, ainsi que je l'ai démontré jadis, à l'époque de la domination perse, au ve siècle avant notre ère.

« Ces fragments forment un ensemble d'une quinzaine de lignes plus ou moins mutilées, que M. Giron a réussi à déchiffrer et à traduire avec une grande sagacité.

« Le fragment A contenait une liste de noms propres égyptiens transcrits en araméen, accompagnés de leurs patronymiques, et suivant l'usage égyptien, de leurs métronymiques respectifs.

« Les fragments B et C, d'un seul tenant, appartiennent à une

pièce de comptabilité officielle énumérant en détail une série de sommes chiffrées en *kerasin*, en sicles, et en *khallourin*. Ces sommes représentent le montant de l'impôt payé par une certaine colonie étrangère organisée en *hail* selon les errements de la bureaucratie achéménide, c'est-à-dire dans un cadre d'apparence militaire, comme l'était la fameuse colonie juive d'Éléphantine et de Syène; seulement ici, il s'agit d'une autre colonie, sémitique elle aussi mais non pas juive, voire polythéiste; c'est ce que semble bien indiquer la dernière ligne où sont mentionnés « les prêtres (*komarin*) dans les temples des dieux (*bebetei elahaya*) ».

M. le commandant Lefebvre des Noettes fait une lecture sur la force motrice animale à travers les âges.

MM. Maurice Croiset et Glotz présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, de la part de M. Eusèbe Vassel, du fascicule X de ses *Études puniques : Les animaux des stèles de Carthage. La Colombe. — Le dix-neuvième fragment de l'inscription des ethniques. Addition aux Études puniques*, IX (extrait de la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage).

Il présente à l'Académie, au nom de M. Henri Schück, un ouvrage intitulé : *Arbeten Utfigina med understöd af Vilhelm Ekmans Universitetsfond, Uppsala 20 : B. — Några anmärkingar till Antonio Tempesta's Urbis Romæ prospectus* 1593 (un fascicule in-8°, avec atlas grand in-folio, 1917).

M. Louis Leger, rappelant les lectures qu'il a faites naguère a l'Académie sur le substratum slave et sur l'onomastique slave de l'Allemagne, offre un volume sur les anciennes civilisations slaves où il reproduit et complète ses recherches sur ce sujet.

SÉANCE DU 8 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Amédée Perrin pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

M. Henri Cordier fait savoir que la Commission du prix Saintour a partagé le prix, de 3.000 francs, entre les trois ouvrages suivants : *Inscriptions arabes de Fès*, par M. Alfred Biel ; — *Essai sur le poète Saadi*, par M. Henri Massé ; — et *Essai sur la littérature des Berbères*, par M. Henri Basset.

M. Charles-Victor Langlois, au nom de la Commission du prix de La Grange, donne lecture du rapport suivant :

« Le prix n'ayant pas été décerné en 1920, l'Académie se trouve disposer cette année de deux annuités.

« La Commission, en conséquence, a décidé d'accorder deux prix : l'un à M. Joseph Anglade, professeur à l'Université de Toulouse, pour son édition des *Leys d'amor* et l'ensemble de ses publications sur la poésie des troubadours ; — l'autre à M. Gustave Cohen, chargé de cours à l'Université de Strasbourg, pour la publication des *Mystères et Moralités* de la Bibliothèque de Chantilly. »

Acte est donné de cette double communication.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. de Lasteyrie, décédé, et de M. Thomas, démissionnaire. — M. Charles Bémont est élu à la première place par 18 voix contre 7 à M. Jullian. — M. Camille Jullian est élu à la seconde place par 18 voix contre 11 à M. Chatelain et 1 à M. Langlois.

M. Loth compare le gallo-roman *bal-ma* avec le cornique *bal*, le breton *Bal* dans *Bal-rit*, nom de lieu qui paraît dans

une charte de 847-8, et l'irlandais *bal-bale*. *Balma*, qui signifie proprement *creux*, *cavité* a le sens de *mine* dans une charte du *XIII*e siècle (Rouergue) ; *baume*, en Wallonie, signifie également *trou de mine*. Or, en Cornwall, *bal* a le sens courant de mine. *Balrit*, aujourd'hui *Baureu*, *Bauré* en Bain de Redon, sur la rivière d'Oult, est une anse surplombée de 20-25 mètres par de grands rochers. *Bal* a le sens de *baume* dans la Bresse Louhannaise, c'est-à-dire de *rive abrupte*, *berge escarpée*. L'irlandais *bail*, *baile*, qui signifie *lieu*, *demeure*, *bourgade*, et qui remonte à un vieux celtique **bali-*, *balio-n*, est probablement un souvenir de l'époque où on habitait dans des habitations souterraines naturelles ou artificielles. En pleine époque du fer, les chaumières en pays celtique étaient encore à demi enfouies dans le sol. En Écosse, en pays Picte, les souterrains ont été habités jusqu'en pleine époque romaine.

M. Paul Monceaux commence la lecture d'un mémoire sur le manichéen Faustus de Milève : restitution de ses *Capitula*.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Adrien Blanchet, deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés : *Recherches sur les tuiles et briques des constructions gallo-romaines* (extrait de la *Revue d'archéologie*, 1920); — *Recherches sur les grylles* (extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 4e série, XLIIIe année, *Revue des études anciennes*, tome XXIII, nº 1, 1920).

M. Maurice Prou présente, au nom de M. Valls y Taberner, une brochure renfermant les discours prononcés lors de sa réception à l'Académie des Belles-Lettres de Barcelone : *Discursos llegits en la « Reale Academia de Buenas Letras » de Barcelona, en la solemne recepció publica de D. Ferran Valls y Taberner, el dia 30 de maig 1920.*

M. le comte Durrieu offre le *Discours* qu'il a prononcé à Gand, le 4 octobre 1920, en qualité de délégué de l'Académie, à la séance

solennelle officielle tenue pour célébrer le retour, dans la cathédrale de Saint-Bavon, du polyptyque de l'*Agneau mystique* des frères Van Eyck, reconstitué dans son ensemble (cf. *Comptes rendus*, 1920, p. 338-339).

Il offre, en même temps, un exemplaire (dont la distribution a été retardée par les événements) de sa conférence sur *Les miniaturistes franco-flamands des XIVe et XVe siècles* (Gand, 1914, in-8°, avec planches hors texte), conférence qu'il a donnée à Gand au mois d'août 1913, époque où il se trouvait associé à M. Prou pour représenter l'Académie, également d'une manière officielle, aux fêtes de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des frères Van Eyck près de Saint-Bavon.

M. le comte Alexandre de Laborde a la parole pour un hommage :

« Comme président de la Société des Bibliophiles françois, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau la *Liste des membres* de cette Société pour 1921. Cet annuaire peut intéresser notre Académie parce qu'il contient des notices nécrologiques sur certains membres de cette Société qui ont en même temps fait partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »

SÉANCE DU 15 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. A. Puech pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. de Lasteyrie.

M. Lechat, professeur à l'Université de Lyon, propose à l'Académie d'apporter une modification aux conditions d'admission à l'École française d'Athènes.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Chabot annonce que le P. Delattre vient d'envoyer à la Commission du *Corpus* les estampages d'une vingtaine d'inscrip-

tions puniques votives récemment entrées au Musée Lavigerie. D'autre part, la Commission a reçu de M. Eusèbe Vassel les estampages de deux inscriptions votives et celle d'un nouveau fragment de Tarif des sacrifices, trouvé à Carthage par M. Icart.

M. Paul Fournier annonce que la Commission du prix Auguste Prost a décerné le prix à M. Hippolyte Roy, pour son ouvrage sur *La vie à la cour de Lorraine sous le règne d'Henri II* (1608-1624).

M. Antoine Thomas fait savoir que le prix Honoré Chavée est attribué à la *Société d'études romanes* de Montpellier, pour l'ensemble de ses publications.

M. Paul Monceaux achève la lecture de son mémoire sur le Manichéen Faustus de Milève.

M. Pottier communique une note de M. Capart sur un mythe égyptien dans le Roman de Renart[1].

MM. Salomon Reinach, Antoine Thomas, Jullian et Monceaux présentent quelques observations.

M. le comte Durrieu, revenant sur une communication, faite par lui en septembre dernier, relativement à des miniatures à caractère historique de la Bibliothèque de Vienne, insiste sur la personnalité du roi Jacques IV qui y est représenté et ajoute quelques remarques au sujet des armoiries d'Écosse qui accompagnent la figure du souverain.

COMMUNICATION

UN MYTHE ÉGYPTIEN DANS LE ROMAN DE RENART ?

PAR M. JEAN CAPART.

Au chapitre XVII du « Livre des Morts », dans la 16e section de l'édition de Grapow[2], on lit une description du

1. Voir ci-après.
2. Grapow H., *Religiöse Urkunden* (*Urkunden des ägyptischen Alter-*

combat fameux que se livrèrent les deux dieux rivaux Horus et Seth. Sans chercher à reprendre l'examen complet du mythe, auquel les textes égyptiens de toutes les époques font d'innombrables allusions, je me permets d'exposer ici quelques remarques qui m'ont été suggérées par une récente étude du chapitre XVII.

Commençons par constater quelles étaient les conditions du combat. On aurait tort de croire, en effet, que les dieux en colère se sont jetés l'un sur l'autre lors d'une rencontre fortuite. Bien au contraire, leur lutte se fait en champ clos, en plusieurs reprises réglées, jusqu'au moment où une décision inutilement cherchée par les armes est obtenue par l'arbitrage des dieux. La lice est préparée, absolument comme on le trouve décrit au « Roman de Petoubastis » du papyrus Krall, et je ne doute pas qu'il y avait des tribunes, d'où les dieux, témoins du combat, pouvaient en suivre à l'aise les phases diverses[1]. C'est à ces préliminaires que semble faire allusion la 6e section du chapitre XVII : « Le champ de bataille des dieux a été fait suivant mes ordres. » La glose ajoute : « Le champ de bataille des dieux, c'est l'Occident. » La coutume des combats judiciaires, avec leurs règles minutieuses, révélées par les deux « Romans du Cycle de Petoubastis »[2], pourrait bien remonter, par conséquent, à une époque fort lointaine, aussi ancienne, au moins, que les textes qui décrivent la lutte des deux adversaires divins. Les plus vieilles versions du chapitre XVII datent du commencement du Moyen Empire et décrivent les péripéties du combat dans les termes suivants :

J'ai complété l'œil après qu'il avait été endommagé,
en ce jour du combat des deux adversaires divins —

tums, V) pp. 32-33. Voir aussi, du même auteur, *Das 17 Kapitel des ägyptischen Totenbuches und seine religiongeschichtliche Bedeutung* (thèse de Berlin, 1912).

1. Spiegelberg, W., *Der Sagenkreis des Königs Petubastis* (*Demotische Studien*, 3 ; Leipzig, 1910), p. 65.

2. Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 4e édition, Paris, 1911, pp. 231-280.

(Glose) Qu'est-ce donc le combat des deux adversaires divins?
C'est ce jour où Horus combattit avec Seth :
Après qu'il eut jeté de l'ordure à la face d'Horus
Après qu'Horus eut arraché les testicules de Seth —
Et certes, c'est Thot qui fit cela (compléter l'œil) de ses doigts.

L'œil dont il s'agit est la lune, l'œil gauche d'Horus; lorsqu'il a subi des mutilations, Thot le guérit, et il reçoit alors le nom de *Oudja*, c'est-à-dire « sain et sauf ». On reconnaît ici aisément un mythe explicatif de la diminution progressive de la lune et de sa reconstitution par le dieu Thot[1]. Faut-il croire que cette interprétation des phénomènes lunaires, marquant la succession des mois, a été, dès l'origine, un des éléments essentiels de l'histoire de la rivalité d'Horus et de Seth? C'est difficile à dire, mais, en tous cas, on peut affirmer que, de très bonne heure, la mutilation de l'œil a été considérée comme un des traits fondamentaux du mythe. Déjà les « Textes des Pyramides » connaissent les détails typiques du combat : § 418 « Horus tombe à cause de son œil, Seth est prostré à cause de ses testicules » ; le § 679 d donne pour Seth la variante « il souffre à cause de ... ». La lutte est d'ailleurs reportée à l'origine des temps, car on parle d'une époque où « il n'y avait pas encore eu de blessure de l'œil d'Horus et où les testicules de Seth n'avaient pas été arrachés (?) » (§ 1463 e)[2].

On vient de voir que Seth avait jeté de l'ordure à la face d'Horus. Il y a une certaine incertitude sur la traduction précise qu'il convient de donner au mot *št*^{3}, *št*^{3}*w*, rendu par « ordure », et récemment encore Battiscombe Gunn croyait qu'il valait mieux traduire « infliger une blessure »[3]. Je pense cependant qu'il faut maintenir la version générale-

1. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, pp. 92-93.
2. Van der Leeuw, G., *Godsvoorstellingen in de oud-ägyptische Pyramide texten* (Leiden, 1916), pp. 124 et s.
3. Dans le *Journal of Egyptian Archaeology*, t. IV, 1920, p. 301, note 10.

ment admise et qui trouve une confirmation dans un autre passage du même chapitre XVII où le mot *št*[3] est remplacé, dans un texte tardif, par le mot *ḥ*[3]*t* qui signifie, sans aucun doute, « saleté, ordure, matière putréfiée »[1].

En relisant le chapitre XVII, il y a quelques semaines, je fis, cette fois, un rapprochement qui ne m'était jamais venu à l'esprit, entre la lutte mythique d'Horus et de Seth et le fameux combat d'Isengrin et de Renart. Si l'on suit les péripéties de la bataille, on retrouvera une frappante analogie dans les procédés qui, partagés entre les deux adversaires dans le texte égyptien, se trouvent tous employés par Renart dans le roman. Celui-ci se plaça contre le vent, agita le sable et chassa la poussière dans les yeux du loup, puis il le blessa cruellement et lui arracha un œil de la tête; enfin il glissa doucement la patte entre les jambes du loup, le saisit avec force par les testicules et les comprima si rudement que son ennemi tomba sans connaissance par terre. Je sais bien que l'on ne manquera pas de trouver fort audacieuse une telle comparaison, et je n'aurais garde d'attirer sur celle-ci l'attention de l'Académie, si je n'avais trouvé, en examinant la question de plus près, deux faits singuliers.

En premier lieu, notons que les Égyptiens, lorsqu'ils décrivaient le combat d'Horus et de Seth, avaient connaissance de variantes de la légende, dans lesquelles les dieux combattaient sous forme d'animaux. Au § 418 des « Textes des Pyramides », une version du passage cité plus haut dit, au lieu de « Seth est prostré », « le taureau est prostré »[2]. Le papyrus Sallier IV du British Museum, qui nous fait connaître le « Calendrier des jours fastes et néfastes »,

1. Grapow, H., *Religiöse Urkunden*, p. 67, l. 17 et la variante, p. 69, l. 7.

2. Grapow, dans sa thèse, p. 25, traduit *sbn* par « stürzt », mais Van der Leeuw, *loc. cit.*, p. 131 n 1, dit de ce verbe qu'on l'emploie en parlant du serpent qui doit se tenir immobile, et Ember, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache* (t. 51, 1913, p. 116, note 1), traduit « to prostrate oneself ».

montre les deux rivaux bataillant depuis trois jours « sous forme d'hommes et d'hippopotames »[1].

Ensuite, Seth est l'oncle d'Horus, comme Isengrin est l'oncle de Renart, et Gaston Paris disait à ce propos : « Il semble bien que le rapport d'oncle à neveu, plus simple, moins artificiel (que celui de compère), soit le primitif »[2]. Le même auteur n'écrivait-t-il pas que « les récits du Roman de Renard ont pour base principale des « contes d'animaux » empruntés au *folklore* et arrivés aux poètes français par transmission orale »[3] ?

Il a bien fallu reconnaître que le « Conte égyptien des deux frères » était, de loin, la première source connue de toute une série d'histoires populaires retrouvées en divers pays[4]. Ne serait-il pas possible d'admettre, de même, que les vieux « Textes des Pyramides », complétés par le chapitre XVII du « Livre des Morts », ont conservé la plus ancienne version du mythe dont la « décomposition », pour employer une expression de M. Sudre[5], aurait donné naissance au « Conte » dont l'épisode du combat d'Isengrin et de Renart aurait fixé la tradition?

Une mythologie, comme celle de l'Égypte, dont les personnages divins ont naturellement des formes d'animaux, fourmillait d'histoires[6] qui, dépouillées de leur caractère religieux en passant dans une autre civilisation, prenaient aisément tournure de « Contes ». Les Égyptiens eux-mêmes avaient ouvert la voie en dessinant sur des papyrus ou des

1. Maspero, *loc. cit.*, t. I, p. 176.

2. *Les sources du Roman de Renard*, dans le *Journal des Savants*, 1894, p. 609. Gaston Paris explique, à la note 1 de la page 542, pourquoi il préfère l'orthographe « Renard ».

3. *Ibidem*, p. 544.

4. Voir, en dernier lieu, Huet, G., *Authenticité et valeur de la tradition populaire*, dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, t. 73, 1916, pp. 26-27.

5. *Les Sources du Roman de Renart* (Paris, 1893), p. 8.

6. Un exemple typique est fourni par Spiegelberg, W., *Der ägyptische Mythus vom Sonnenauge* (Strasbourg, 1917).

ostraca de véritables « histoires d'animaux » d'une verve incontestable[1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie deux carnets de notes de l'abbé Thédenat, offerts par M. Gusman, pour la Bibliothèque de l'Institut.

Il fait hommage, au nom de M. Merlin, du nouveau volume du *Catalogue des Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie : Musée Alaoui* (2e supplément) (Paris, 1921, in-8°).

Il offre ensuite à l'Académie, de la part de M. Homo, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, un volume intitulé : *La Rome antique; Histoire, guide des monuments de Rome* (Paris, Hachette, in-12). Sous forme d'un guide pour les visiteurs, le nouveau livre de M. Homo est un travail très solide, comme pouvait le faire l'auteur de l'*Essai sur le règne d'Aurélien* et du *Lexique de topographie romaine*. Il est parfaitement au courant des ruines de la Rome antique qu'il a encore étudiées en détail, au cours de deux missions que nous lui avons confiées sur les fonds Piot; il parle de chacune d'elles avec une netteté et une sobriété dignes d'éloge. Le volume répond tout à fait au dessein que l'auteur s'est proposé et qu'il annonce dans son titre.

M. Camille Jullian offre le fascicule 89 de ses *Notes gallo-romaines* (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*..., 4e Série, XLIIIe année; *Revue des Études Anciennes*, tome XXIII, n° 1).

1. On les trouve réunies dans Ollivier-Beauregard, *La caricature égyptienne* (Paris, 1894). Voir, en outre, Brugsch, E., *Ein neuer satyrischer Papyrus*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, t. 35, 1897, pp. 140-141 et planche; et N. de Garis Davies, *Egyptian Drawings on limestone flakes*, dans le *Journal of Egyptian Archaeology*, t. IV, 1917, pl. L, p. 236, où l'on verra un beau renard, habillé comme un homme, et présentant un bouquet.

SÉANCE DU 22 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse l'ampliation du décret qui autorise l'Académie à accepter définitivement le legs à elle fait par M. Dutens, en vue de fonder un prix décennal de 10.000 francs destiné à récompenser un ouvrage de linguistique, et qui s'appellera « prix Alfred Dutens ».

M. Charles Picard, directeur de l'École Française d'Athènes, envoie deux notes archéologiques concernant : l'une, les fouilles de la nécropole d'Éléonte; l'autre, la reconstitution d'une fresque « minoenne » de Philacopi (île de Milo).

M. Senart, au nom de la Commission des travaux littéraires, propose de voter une subvention de *six mille francs* pour aider à la publication des rapports du docteur Segalen, missionnaire de l'Académie en Chine. — Adopté.

M. Ch.-V. Langlois est élu membre de la Commission des chartes et diplômes en remplacement de M. de Lasteyrie.

M. Sartiaux entretient l'Académie des nouvelles recherches qu'il a poursuivies, au mois d'octobre 1920, en Asie Mineure, sur le site de Phocée[1].

M. Camille Jullian présente quelques observations.

COMMUNICATION

NOUVELLES RECHERCHES SUR LE SITE DE PHOCÉE, PAR M. F. SARTIAUX.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à l'Académie, en janvier 1914[2], des recherches que j'ai poursuivies à Phocée en

1. Voir ci-après.
2. *Comptes rendus*, 1914, p. 6-13.

1913. Une campagne entreprise en 1914, soudainement interrompue par l'agression des Turcs, qui mirent la ville à sac[1], a fait apparaître : 1° sur une longueur de 45 m., une série de grands blocs de marbre, qui ont appartenu à une porte antique monumentale prolongée par un portique et qui ont complété la découverte de dix-huit blocs faite en 1913; — 2° sur une longueur de 30 m., une rue antique dallée; — 3° un grand dallage surmonté de restes antiques; — 4° l'amorce d'une mosaïque.

L'exploration a été reprise en octobre 1920, avec la collaboration de M. Dalloni, professeur de géologie et de minéralogie appliquées à la Faculté des sciences d'Alger. Les travaux géologiques de M. Dalloni feront l'objet d'un rapport spécial.

Les recherches archéologiques ont porté sur la région antérieurement explorée et sur le promontoire qui partage la baie en deux parties, *Micros* et *Megalos Ialos*.

I. — RECHERCHES DANS LA RÉGION ANTÉRIEUREMENT EXPLORÉE.

Les trouvailles faites dans cette région sont, très succinctement, les suivantes :

1° Des tombes des premiers temps chrétiens, dont l'une contenait une ampoule plate, en terre cuite rouge, sans vernis, ovale, sans anses, percée de deux trous, appartenant au type des *ampoules à eulogies*. Ses faces sont ornées du buste en relief d'un personnage et portent : l'une, l'inscription *Apostolos*, l'autre *Hagios Andreas*. La disposition et la forme des lettres ainsi que le dessin sont identiques à ceux qu'on trouve sur trois ampoules de même type conservées au Musée du Louvre (M. N. C. 2101, 2423, 2430)[2].

2° Une grande mosaïque, disposée sur deux bandes

1. Voir F. Sartiaux, *Le sac de Phocée et l'expulsion des Grecs ottomans d'Asie Mineure en juin 1914*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 15 déc. 1914.

2. Voir *Dict. d'arch. chr. et de liturg.*, 1907, art. *Ampoules*.

perpendiculaires de 12 et 17 m. de long, formée de dés cubiques en cinq couleurs, selon la technique de l'*opus tesselatum*, incrustés dans un ciment rougeâtre de chaux et de briques pilées, *opus signinum*. Elle constituait le pavement d'un péristyle couvert entourant une cour intérieure, dont les dimensions correspondent sensiblement à celles des grandes maisons de Délos (*Dionysos*, *Dauphin*, *Colline*). Le dessin de la mosaïque est sobre et élégant et présente des motifs très fréquents dans l'ornementation grecque et hellénistique : des postes, des torsades (sarcophages de Clazomènes), une grande guirlande de feuilles de lierre, de cœurs ou d'as (vases hellénistiques, *Lagynoi*). Des vestiges hellénistiques ont été trouvés dans les déblais.

3° Dans une région où plusieurs sarcophages avaient été découverts en 1913 et 1914, un nouveau sarcophage contenant des fragments de céramique et de figurines du type de Myrina, qui remontent au IVe siècle.

4° Une pierre préhistorique, de taille paléolithique, extraite d'un groupe de roches éruptives, siliceuses, situées à proximité ; trouvaille particulièrement importante à signaler, car les découvertes paléolithiques ont été très peu nombreuses en Anatolie[1].

5° Dans un tertre en forme de *tumulus*, des fragments de poterie grise, sans peinture ni décor, faite au tour et présentant de fines incisions en forme de V, sans incrustations, qui rappellent certaines trouvailles de Troie, mais qui sont d'une technique plus fine et plus perfectionnée. Il est difficile de les dater ; tout ce qu'on peut en dire avec certitude, c'est qu'ils ne sont ni grecs ni modernes.

Ces découvertes et une nouvelle exploration de la région établissent l'existence d'une grande aire archéologique continue, d'une longueur de près de 1 km. et d'une largeur d'environ 400 m., où s'élevait certainement une grande

1. Voir *Rev. arch.*, 1876, p. 189-190 ; 1877, II, p. 163-171.

partie de la ville hellénistique et romaine. Les seuls indices d'un établissement plus ancien, indices encore très rares, sont au pied d'un monticule rocheux: *Bakathanasi Myloi*, qui domine le Micros lalos, à 400 m. du rivage.

II. — RECHERCHES SUR LE PROMONTOIRE.

Les résultats les plus intéressants de la dernière campagne ont été fournis par l'étude du promontoire.

Recherches archéologiques. — Parmi les sondages qui y ont été pratiqués, l'un m'a réservé la découverte de beaucoup la plus importante qui ait été faite jusqu'ici : une série de fragments de céramique, dont les dates s'échelonnent entre l'époque mycénienne et l'époque romaine. Ils peuvent être classés en six groupes: fragments mycéniens; fragments du style géométrique des îles (antérieurs au VIIe siècle); fragments de style rhodién (VIIe et VIe s.); fragments divers de fabrication ionienne archaïque; fragments noirs, et rouges sur noir, lustrés, du Ve s., et fragments postérieurs.

L'intérêt de la trouvaille est d'être la première qui se rapporte à l'époque de la fondation de la ville par les premiers colons ioniens. Sauf un fragment de lion archaïque en marbre et un petit vase de terre cuite en forme de grotesque, aucun vestige découvert jusqu'ici ne remontait au delà du Ve siècle.

Recherches géologiques et topographiques. — Mon collaborateur, M. Dalloni, a étudié tout spécialement la constitution géologique du promontoire et son rattachement à la côte. Les conclusions auxquelles il est arrivé, en se fondant exclusivement sur l'étude directe des lieux, peuvent être résumées ainsi :

A une époque qu'il est difficile de déterminer rigoureusement, le promontoire n'était encore qu'un îlot, séparé de l'amphithéâtre rocheux qui l'entoure par une dépression

assez large occupée par la mer. Il était relié à la côte, de façon précaire, par une lagune ou une petite levée d'alluvions marines. La terre qui le recouvre aujourd'hui n'est pas due à l'érosion, ni à des alluvions ; elle est exclusivement archéologique. La mer pénétrait autrefois plus profondément dans la vallée et baignait une plage due à un double phénomène : l'un, terrestre, d'alluvions et d'éboulis, l'autre, maritime, d'ensablement. Le site n'a acquis sa physionomie actuelle qu'à la suite de transformations, qui sont dues à des travaux entrepris par la main de l'homme.

Entre le stade primitif et l'état actuel, où le promontoire s'étale sur une large surface, nous connaissons un stade intermédiaire, où l'isthme reliant l'îlot à la côte était encore dessiné. Ce stade est fourni par le tracé de la muraille, qui entourait le promontoire au moyen âge et qui s'élevait sur une infrastructure plus ancienne remontant à l'époque romaine.

La géologie et la topographie nous permettent ainsi de restituer les phases suivantes de l'aménagement du promontoire.

Les premiers habitants se sont trouvés en présence d'un îlot, battu par la mer, dont la surface déchiquetée, exiguë et escarpée, ne permettait d'y édifier que des installations tout à fait provisoires. Leur premier ouvrage a dû consister à relier l'îlot à la terre ferme par une chaussée permanente. Puis l'îlot a été progressivement élargi jusqu'à l'étendue dont nous connaissons à peu près les limites à l'époque romaine et au moyen âge. Sur le littoral, les meilleures terres s'étendaient au débouché de la vallée, autour du monticule de Bakathanasi Myloi, où passe un ancien aqueduc, amenant l'eau potable d'une nappe souterraine située à environ 1 km. On doit supposer que l'établissement primitif se trouvait au pied de ce monticule et que l'îlot situé en face n'a constitué à l'origine qu'un point d'atterrissement. Ce n'est que plus tard

que le promontoire a été élargi, de façon à y aménager une véritable petite cité au moyen de terrassements, dans lesquels l'îlot primitif a été complètement noyé.

Confrontation avec les textes. — D'après Strabon (XIV, 1, 3), le site de Phocée était occupé avant l'arrivée des Grecs par les Lélèges. Les premiers colons grecs furent des Éoliens de Cyme, population agricole (Strabon, XIII, 3, 6). Pausanias (VII, 3, 10) nous dit qu'avant l'arrivée des Ioniens, Phocée n'était pas une ville. Elle était une dépendance rurale de Cyme.

Un texte peu connu mais essentiel de Nicolas de Damas (Müller, *Fr. Hist. Graec.*, t. III, fr. 53, p. 387) nous renseigne sur les conditions dans lesquelles les Ioniens occupèrent le site et sur l'époque où l'îlot a été rattaché à la côte.

La première partie de ce texte apporte une confirmation à la thèse développée par P. Guiraud sur la principale cause de la colonisation ionienne[1]; thèse d'après laquelle ce n'est pas le manque de terre dans la Grèce continentale qui a déterminé le mouvement, mais plutôt le régime de la propriété foncière, qui favorisait les aînés légitimes au détriment des cadets et des bâtards. D'après Nicolas de Damas, les émigrants ioniens qui abordèrent à Phocée étaient des bâtards, que leur mécontentement et leur esprit aventureux avaient déterminés à quitter leur pays natal. Ce qu'ils venaient chercher dans la campagne de Cyme, région agricole occupée par une population rurale, ce n'était pas un port pour y faire du commerce, mais des terres. Cette donnée est intéressante pour la topographie.

La seconde partie nous fournit un renseignement plus intéressant encore: l'existence d'un îlot, d'un monticule situé sur la terre ferme et le rattachement de l'îlot à la côte par les premiers colons ioniens. Il n'existe à proximité

1. *La Propriété foncière en Grèce* (Paris, 1894), ch. VI, p. 78 et suiv.

qu'une île, Saint-Georges, qui n'est pas un îlot et qu'on n'a jamais pu songer à relier à la terre; cette île est d'ailleurs fort éloignée du fond de la baie (2 km. 1/2). Les résultats de l'étude géologique donnent du texte une interprétation évidente et certaine : l'îlot de Nicolas de Damas (νησίδιον) n'est autre que le promontoire lui-même, et le monticule (λόφος), situé en face, est le coteau de Bakathanasi Myloi, qui se trouve à une distance d'environ 500 mètres.

Cet îlot parasitaire, situé à peu de distance d'un rivage assez fertile, où les premiers colons prennent pied, pour observer la côte et attendre une occasion favorable au débarquement, se retrouve dans maintes autres circonstances de la colonisation primitive : Ulysse devant le pays des Cyclopes (*Odyssée*, IX, 116, et suiv.); premières explorations des côtes espagnoles par les Ioniens (Strabon, III, 4, 8, p. 160); îlot de Syrié devant Éphèse (G. Radet, *Ephesiaca*); îlot de Ladé devant Milet. Il existe, sur les rivages de l'Égée et de la Méditerranée, beaucoup d'autres cas similaires (par exemple Minoa devant Mégare, Skandeia devant Cythère[1], etc.).

Au début de la colonisation ionienne, comme durant la colonisation éolienne, l'îlot phocéen n'a dû jouer qu'un rôle secondaire. Les colons ont pu y bâtir plus tard, selon l'usage, un petit temple, un sanctuaire; mais ils ont dû s'installer d'abord au point le plus propice pour y établir une colonie agricole : au débouché de la vallée — *sur la terre ferme*, nous dit Nicolas de Damas, *au pied d'un monticule* — qui ne peut être que le coteau de Bakathanasi Myloi, où ils trouvèrent les bonnes terres et surtout l'alimentation abondante en eau indispensable à la culture et à la vie ménagère. L'îlot constituait alors une guette avancée ; il réunissait les caractères essentiels des petites

1. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. I, p. 192 et suiv., p. 424 et suiv.

acropoles primitives, qui en faisaient à la fois un lieu de culte et une petite forteresse.

Suivant une évolution bien connue des cités archaïques, des maisons, puis un marché ont fini par se grouper autour du noyau primitif pour former l'*Asty*, qui s'oppose à la *Polis*, devenue *Acropolis*. Quand et comment cette transformation s'est-elle produite? C'est ce qu'il est difficile de dire encore dans l'état actuel des recherches. La découverte de poteries archaïques dans l'un des sondages démontre l'existence d'une installation primitive; mais la prédominance de poteries romaines dans les autres sondages incline à penser que la transformation est peut-être postérieure à l'occupation par les Romains (189 av. J.-C.). Ces sondages sont toutefois trop peu nombreux encore pour qu'on puisse en tirer dès maintenant cette conclusion.

Les textes ne nous fournissent pas non plus sur ce point de renseignements précis. Nous savons par Hérodote (1,163) que Phocée était entourée au VIe siècle par une muraille très importante, qui, d'après le contexte, entourait du côté de la vallée la ville située sur le rivage ; il n'en reste aucun vestige. L'existence de la même muraille à la fin du Ve siècle est attestée par Thucydide. Nous savons également par divers textes, notamment de Xénophon et de Pausanias, qu'il existait à Phocée un vieux temple d'Athéna et un culte des Gennaïdes ; mais nous n'avons aucune donnée sur leur emplacement.

Nous ne possédons de description un peu précise de la ville qu'à une époque tardive, au début du IIe siècle, lorsque les Romains s'en emparèrent ; c'est dans un texte essentiel de Tite-Live (XXXVII, 31).

Il importe de remarquer l'ordre que suit Tite-Live dans ce passage : il décrit d'abord la ville; puis, à partir d'un certain point de cette ville, il mentionne une langue de terre, reliée à la côte par un isthme étroit. L'étude géologique et topographique nous a montré qu'il a dû en être

ainsi jusqu'à une certaine époque et, au plus tard, à l'époque romaine. La forme générale de la ville située sur le rivage correspond bien à la description de Tite-Live.

Mais celle-ci présente une erreur manifeste : les dimensions qu'elle donne. Le *passus*, le double pas romain, de 1 m. 48, fournit pour la longueur[1] 3 km. 700, pour la largeur 1 km. 776 et pour la longueur du promontoire 1 km. 48. C'est impossible ; il n'y a pas de promontoire mesurant même 1 km. dans toute la région. La longueur de 1.776 m. nous mènerait dans la vallée, presque jusqu'au col, et la longueur de 3.700 m. dépasserait les sommets des collines. Il est certain que nous sommes en présence d'une confusion[2]. La principale source, directe ou indirecte, de Tite-Live, pour la 4e décade, est Polybe. Or il n'existe pas de mesure grecque correspondant au *passus*. Le copiste du XIe siècle a-t-il transcrit *passus* pour *pes* (ποῦς), ou cette négligence est-elle imputable à Tite-Live ? Quoi qu'il en soit, si l'on substitue au *pas* du texte le *pied* de 30 cm. en chiffres ronds, on obtient des dimensions qui approchent de très près de la réalité ; 300 m. pour le promontoire, 360 m. pour la largeur et 750 m. pour la longueur de la ville. Le promontoire a, en effet, une longueur d'environ 400 m., et si l'on trace une ligne entourant la région de la côte où des restes antiques ont été découverts, en laissant en dehors les emplacements où des sarcophages ont été mis à jour, on obtient une ellipse assez allongée dont les axes ont environ 400 et 800 mètres.

Cette confusion n'est pas la seule que présentent les textes de Tite-Live afférents à Phocée. Il en existe une autre, dans un passage, très important pour l'archéologie

1. C'est ainsi qu'il faut interpréter le mot *amplectitur* de Tite-Live, car une ellipse ayant un axe, petit ou grand, de 1.200 pas ne peut pas avoir un circuit de 2.500.

2. A noter une inexactitude de même genre, sur les dimensions de Marseille, dans le *Panégyrique de Constantin* (19, p. 175, Bæhrens).

et la topographie, qui signale la présence, auprès de la ville, d'une île, l'île de *Bacchium*, couverte de temples et de statues (XXXVII, 21).

La première idée qui vient à l'esprit dans l'état actuel des lieux est d'identifier cette île avec l'île actuelle de Hagios Giorgios [1]. Mais une investigation approfondie de cette île rocheuse et stérile démontre de la façon la plus certaine qu'elle n'a jamais pu être recouverte d'édifices. Elle ne peut pas être l'île ornée de temples et de statues de Tite-Live.

Comme il n'existe aucune autre île qui puisse être identifiée avec celle-ci, il est certain que Tite-Live a employé le mot île pour celui de presqu'île. Il a voulu désigner dans ce passage l'ancien îlot, qui avait été relié artificiellement à la côte et qui n'y était encore rattaché, à l'époque où se place son récit (189 av. J.-C.), que par un isthme étroit. Il est singulier qu'un peu plus loin, dans sa description de Phocée, il ait fait mention d'une langue de terre et non d'une île. Il a pu omettre une incidente de sa source, ou établir une confusion entre les données de plusieurs sources? Quoi qu'il en soit, l'argumentation se suffit à elle-même : il est impossible que l'île de *Bacchium* puisse être autre chose que l'ancien îlot situé en face de Phocée.

Il faut ajouter que l'île de Saint-Georges commande le *golfe* de Phocée et non la *ville*. Or Tite-Live dit expressément : *imminet urbi Phoceensium*. Seul l'îlot du promontoire est *imminent* à la ville. D'autre part, il existe encore de nos jours une vieille survivance de la tradition de l'îlot. Il se peut qu'elle soit due à P. Kerameus, qui connaissait le texte de Nicolas de Damas ; mais il se peut aussi qu'elle soit plus ancienne, son maintien n'étant pas invraisemblable, si le promontoire était encore désigné par le mot îlot, ou ancien îlot, à l'époque romaine.

L'identification de l'île de *Bacchium* de Tite-Live avec

1. C'est ce qu'a fait Papadopoulos Kerameus dans *Phôkaika* (Smyrne 1879).

l'île de *Bacchina*, mentionnée par Pline (*Hist. nat.*, V, 38), soulève des questions qui dépasseraient les limites de cette communication.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Pottier, un fascicule de *Syria*, Revue d'art oriental et d'archéologie (tome II, fascicule I, 1921).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'auteur, M. Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'École des langues orientales, j'ai l'honneur de présenter un petit volume intitulé *Les institutions musulmanes*, qui est appelé à rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à l'étude des peuples qui ont accepté la religion du Coran, vaste domaine qui s'étend de la Chine au Maroc. »

M. Paul Fournier offre à l'Académie au nom de M. Hippolyte Roy, un volume de vers dont il est l'auteur, intitule : *Ame inconnue* (Paris, 1917, in-8°).

M. Havet, de la part du Dr Armaingaud, offre à l'Académie un fascicule du *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, fascicule qui contient la traduction faite pour la première fois en langue française des pièces de vers latins composés pour Montaigne par Étienne de La Boétie.

SÉANCE DU 29 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Pottier donne lecture d'un rapport de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, sur les fouilles de la nécropole d'Éléonte (Thrace), d'août 1920 à janvier 1921[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

RAPPORT SUR LES FOUILLES DE LA NÉCROPOLE D'ÉLÉONTE (THRACE) (AOUT 1920 A JANVIER 1921),

PAR M. CHARLES PICARD,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie des inscriptions et belles-lettres des résultats obtenus, d'août 1920 à janvier 1921, dans la presqu'île de Gallipoli, à la suite de la reprise des fouilles archéologiques, sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte de Thrace.

Je m'étais rendu, au mois de juillet 1920, à Sedd-ul-Bahr, à la suite d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique (direction de l'Enseignement supérieur), pour examiner l'état des fouilles et étudier la possibilité de la reprise des travaux. M. le colonel de Piépape, étant allé lui-même précédemment aux Dardanelles, avait signalé la disparition de presque tous les vestiges du travail archéologique fait par le corps expéditionnaire français, pendant la guerre, de juillet à décembre 1915. Je n'ai pu que constater, à mon arrivée, l'exactitude de ces informations. Ayant été accrédité près des autorités militaires de Kilid-Bahr, j'ai, du moins, profité de mon voyage pour assurer la protection des antiquités encore visibles. J'avais aussi, pendant mon séjour, expliqué à certains des officiers des troupes stationnées près de la pointe des Dardanelles de quelle façon les fouilles devraient être continuées scientifiquement. Seule, en effet, la main-d'œuvre militaire pourra être provisoirement employée, dans une région ruinée, dont les villages, au Sud de Kilid-Bahr, ont été détruits ou évacués. A Sedd-ul-Bahr, qui est devenu le centre d'habitation le plus rapproché de la nécropole

d'Éléonte (40 minutes de marche), l'habitation n'est plus possible que dans le Fort. Au moment de mon passage, les troupes se trouvaient d'ailleurs encore fréquemment alertées, en raison de la situation militaire, fort peu propice aux recherches scientifiques. J'avais dû me borner à laisser aux officiers commandant le détachement de Sedd-ul-Bahr, notamment à M. le lieutenant Colin, du génie, divers plans (*BCH*, XXXIX, 1915, p. 135 sqq.) et des instructions sur la conduite des travaux.

A la suite d'un rapport que j'ai adressé à M. le Haut-Commissaire de la République française en Orient, lors de mon retour à Athènes, j'ai obtenu la reprise des fouilles. M. le Haut-Commissaire a bien voulu me transmettre, par trois fois, aux dates du 17 septembre et 3 décembre 1920, et du 10 février 1921, des rapports détaillés sur l'avancement des travaux. Ce sont ces rapports que j'ai utilisés ici.

A la fin de juillet 1920 (lettre de M. le l^t-colonel Crétin, n° 38, Gallipoli, 17 août 1920), la situation étant calme dans la presqu'île, le terrain de la nécropole d'Éléonte a été entouré de fils de fer, et gardé par un détachement chargé, sous la direction d'un officier, de continuer les recherches. Dès lors, tous les objets trouvés ont été inventoriés et déposés au Château d'Europe, à Sedd-ul-Bahr. Le registre signale jusqu'ici *42 pièces*, — en majeure partie des vases, — *recueillies d'août 1920 à janvier 1921*.

Le 2 novembre 1920, un rapport de M. le chef de bataillon Guyenet rendait compte des premiers travaux, accomplis, en deux séries, au Sud-Est de la zone explorée dès 1915 :

a) par M. le lieutenant du génie Colin, qui, avec de très faibles moyens, avait pu mettre au jour des jarres et des sarcophages, du début d'août au 28 septembre. Les objets trouvés dans ces fouilles, conservés à Sedd-ul-Bahr, portent les n°s 9 à 24 : il y a là sept skyphoi à décoration

linéaire (nos 9 à 14, et 24); une coupe (n° 15), également à décoration linéaire ; quatre lécythes (nos 16-17, 20-21), de même ornementation. On a trouvé, en outre, une amphore (n° 18), une œnochoé (n° 19), une lampe [1] (n° 22), etc.

b) par M. le lieutenant F. Pons, du 130e bataillon de tirailleurs sénégalais, chargé des travaux entre le 28 septembre 1920 et le 5 janvier 1921. Sous la direction active de cet officier, les fouilles ont continué avec plus d'ampleur. Un catalogue méthodique, conforme à celui qui avait été dressé par M. F. Courby en 1915 [2], mentionnant, par conséquent, l'emplacement, l'orientation, les dimensions des sépultures et des objets trouvés, etc., a été tenu à jour.

J'extrais des rapports de M. le lieutenant F. Pons les renseignements essentiels :

1re Période, du 28 septembre au 27 octobre :

Le 12 octobre, dans un sarcophage a été trouvé un jeton (?) de plomb, placé à gauche et à hauteur du crâne d'un squelette [3]; il représente, à l'avers, un animal (bœuf?) avec l'inscription ΚΑΓ (?); le revers est complètement usé. Parmi les jarres retrouvées en cette période, plusieurs, intactes, ne contenaient que des ossements ; deux paraissaient avoir été anciennement rouvertes [4]. Une autre, exhumée le 17 octobre, portait les traces d'une réparation, au moyen d'agrafes de plomb [5]. Une autre, assez riche, contenait sept petits skyphoi et une coupe apode ; la coupe et cinq des skyphoi n'ont reçu qu'une décoration

1. J. Chamonard, *BCH*, XXXIX, 1915, p. 175.
2. J. Chamonard, *l. l.*, p. 188 sqq.
3. C'est jusqu'ici la seule découverte indiquant peut-être l'usage du πορθμεῖον ; sur les trouvailles de monnaies dans la nécropole d'Eléonte, — très rares —, cf. J. Chamonard, *l. l.*, p. 168.
4. J. Chamonard, *l. l.*, p. 167; p. 176-177.
5. J. Chamonard, *l. l.*, p. 166.

linéaire, mais deux autres sont plus curieux. Sur l'un (haut. 0,074, diam. 0,126) étaient peints extérieurement, en figures noires, deux cygnes et deux lionnes, des incisions marquant les détails des corps et des têtes. Sur l'autre (haut. 0,061, diam. 0,087), l'on peut voir deux oiseaux et deux chevaux, exécutés selon la même technique.

2e Période, du 27 octobre 1920 au 5 janvier 1921.

Ainsi que le mentionne une lettre de M. le lieutenant-colonel Thomassin (13 janvier 1921), les fouilles ont continué, pendant cette période, sous la même surveillance, dans la partie sud-est de la nécropole, localisant les travaux dans la zone où le terrain s'élève vers le plateau d'Eski-Hissarlik. Toutes les jarres trouvées là étaient brisées à leur partie supérieure ; le croquis fourni donne leur orientation généralement Nord-Sud.

Dans une jarre découverte le 4 novembre 1920, ont été trouvés deux lécythes : l'un (n° 26, haut. 0,128) décoré sur la panse de palmettes (incisions) ; l'autre (n° 27, haut. 0,11) d'un simple dessin linéaire. Le 8 novembre, une autre jarre a livré une statuette (n° 28, haut. 0,14) qui est une Démèter assise, coiffée d'une mitre et dont le type paraît de la fin du VIe siècle [1]. Le 10 novembre, une jarre rendait un petit skyphos (n° 29, haut. 0,067, diam. 0,095) décoré, entre deux palmettes, de deux personnages, en figures noires (sans incisions). A mentionner, dans une autre jarre, découverte le 27 novembre, la présence de nombreux fémurs indiquant la présence de deux corps au moins [2]; on n'a trouvé là qu'un skyphos, de décor linéaire. Dans un sarcophage ouvert le 5 décembre était demeuré un petit lécythe aryballisque (n° 34, haut. 0,09, diam. 0,06), décoré, en peinture noire, d'une figure de danseuse ; avec

1. J. Chamonard, *l. l.*, p. 235, pl. XIII, n° 75.
2. J. Chamonard, *l. l.*, p. 168-170.

lui se rencontrèrent une coupe apode et divers tessons. Dans une jarre exhumée le 10 décembre a été recueillie une petite coupe apode, à omphalos, avec deux trous de suspension au bord, indiquant qu'elle avait précédemment servi d'ex-voto. D'autres jarres n'ont livré que des types de poteries communs = skyphoi, et coupes, principalement. Une jarre, découverte le 30 décembre, contenait un assez grand skyphos, à anses obliques (n° 40, haut. 0,12, diam. 0,18), décoré, en teinte noire, d'ornements linéaires, et, entre les deux palmettes placées sous les anses, d'un groupe comprenant plusieurs figures incisées : un taureau ailé « dans le style des taureaux assyriens » ; deux personnages ; une figure ailée [1] faisant pendant au génie tauriforme. Ce vase paraît, par son décor, un des plus intéressants qui aient été exhumés jusqu'à ce jour. Il illustrerait les influences orientales sensibles à Éléonte, au début de la deuxième guerre médique, quand le port servait de base à la division de la flotte perse chargée d'assurer les relèves des travailleurs, pour le percement de l'Athos [2]. — Dans la même sépulture a été trouvée aussi une pointe de lance en fer (long. 0,17, larg. 0,025), jadis fixée sur sa haste en bois par des clous de bronze, encore conservés. C'est la seconde qu'ait livrée la nécropole d'Éléonte [3]. Enfin, le 5 janvier, a été découvert, dans une autre jarre, un amphorisque à deux anses verticales (n° 42, haut. 0,08), en pâte de verre bleu outre-mer, avec des stries jaunes et bleues d'azur [4].

Les recherches faites depuis août 1920 ont ajouté vingt-huit sépultures aux cinquante-six que le corps expédition-

1. J. Chamonard, *l. l.*, p. 202.
2. Hérodote, VII, 21 ; J. Chamonard, *l. l.*, p. 138.
3. J. Chamonard, *l. l.*, p. 176.
4. J. Chamonard, *l. l.*, p. 173-4 et n° 74, pl. XII. Un type analogue est connu pour la nécropole de Koila, près de Madytos ; cf. Ch. Picard et A.-J. Reinach, *BCH*, XXXVI, 1912, pl. IV, n° X (la date indiquée, époque hellénistique, est trop basse).

naire des Dardanelles avait retrouvées en 1915. On a donc aujourd'hui, pour la nécropole d'Éléonte, quatre-vingt-quatre tombes explorées, — jarres ou sarcophages, — ce qui, encore, est assez peu.

Si les fouilles nouvelles n'ont pas livré jusqu'à présent d'objet mobilier d'un intérêt supérieur, elles permettent, du moins, déjà, quelques utiles observations. On remarquera que, tandis qu'en 1915, les sarcophages découverts étaient notablement plus abondants que les jarres, on a trouvé depuis lors, *vers le Sud-Est*, vingt-cinq jarres nouvelles, contre trois sarcophages seulement, ce qui tend à indiquer, de ce côté, ainsi que, déjà au Nord [1], une proportion sensiblement en faveur d'un mode de sépulture qui paraît plus archaïque. On aurait donc chance de trouver les portions primitives de la nécropole vers le Sud-Est, en côtoyant sans doute le versant du Suliman-Déré, qui aboutit à la baie de Morto. Il serait dès maintenant inexact de penser que, partout, les sarcophages aient dû être les plus nombreux [2]; ajoutons que c'est dans la portion ouest, où leur densité est exceptionnelle, qu'on a remarqué, aussi, le plus de cas de réouverture antique des sépultures [3].

L'examen des quarante-deux pièces de mobilier funéraire retrouvées le plus récemment, et actuellement conservées à Sedd-ul-Bahr, fortifierait ces présomptions. Les fouilles des lieutenants Colin et F. Pons ont surtout produit des vases de la fin du VIe siècle, ou du début du Ve. Il n'y a, dans tout le lot nouveau, que des céramiques à figures noires ; aucune n'est à figures rouges. — La région sud-est serait d'ailleurs, semble-t-il, un peu plus riche en pièces soignées, à décor complexe. M. J. Chamonard avait signalé la rareté des vases à figures noires d'ornementation déve-

1. Fouilles Leune ; cf. J. Chamonard, *BCH*, *l. l.*, p. 156, n° 3.
2. J. Chamonard, *l. l.*, p. 156.
3. J. Chamonard, *l.l.*, p. 154 et fig. 3.

loppée, vers l'Ouest; en 1915, sur cinquante-six tombes explorées, on n'avait pu trouver qu'un lécythe présentant une scène à personnages [1]. Les vingt-huit sépultures nouvelles ajoutent déjà, dans le même style, quatre skyphoi, et un lécythe aryballisque. Parmi ces pièces, l'une, tout au moins, paraît importante (skyphos n° 40).

J'ai demandé que les travaux fussent continués sur place avec le même soin ; que l'on fît photographier, soit à Sedd-ul-Bahr, soit à Constantinople, plutôt, les nouvelles trouvailles ; je me réserve de les examiner en détail, au mois de juin prochain. Il serait intéressant que le plan de la cité, dont dépend la nécropole en cours d'exploration, pût être dressé par un officier topographe. En juillet dernier, j'ai noté, au Nord et à l'Ouest, d'importants tronçons conservés de la muraille ; à l'intérieur de l'antique Acropole, la complète démolition du village d'Eski-Hissarlik a mis au jour en divers points le *stratum* hellénique, où j'ai pu remarquer de nombreux tessons de poterie peinte allant depuis l'archaïsme jusqu'à l'époque hellénistique.

Il est à souhaiter que les autorités militaires, qui ont déjà tant fait pour les fouilles d'Éléonte, puissent mener à bien ces travaux complémentaires qui apporteraient une très utile contribution à l'histoire de la Chersonèse de Thrace.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part du chanoine Ulysse Chevalier, le deuxième volume de son *Dictionnaire topographique du département de l'Isère, rédigé d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thorey, sous-archiviste aux Archives de l'Isère*. Tome II : J-Z (Romans, 1921, in-4°).

1. J. Chamonard, *l. l.*, p. 223 : « divers », n° 177 (invocation à Dionysos).

M. Théodore Reinach fait hommage à l'Académie d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Un code fiscal de l'Égypte romaine. Le Gnomon de l'idéologue* (extrait de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, 1920-1921).

M. Chabot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de l'auteur, M. Conti Rossini, une étude intitulée *Lo Ḥatatā Zâ'ra Yâ'qo e il padre Giușto da Urbino*. — Cette courte, mais intéressante note démontre que le curieux ouvrage publié par E. Littmann, sous le titre de *Philosophi abessini*, n'est pas l'œuvre d'un auteur éthiopien du xviie siècle, mais une habile falsification du P. Juste d'Urbino, le correspondant d'Antoine d'Abbadie, mort à Khartoum en 1856.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 6 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Toutain retire sa candidature au fauteuil de M. de Lasteyrie.

M. Dargelos, architecte à Saint-Macaire (Gironde), soumet à l'appréciation de l'Académie un projet d'inscription pour le monument aux morts de la guerre à élever dans le cimetière de Barsac (Gironde). — Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. de Lasteyrie.

Le Président lit l'article 17 du règlement, relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Dorez, Dussaud, Enlart, Fougères, Goelzer, Gsell, Jeanroy, Lefèvre-Pontalis, Pelliot, Perrin et Puech.

Il y a 34 votants; majorité absolue, 18 voix.

Au 1er tour, M. Dorez obtient 6 voix ; M. Dussaud, 4 voix; M. Enlart, 1 voix; M. Fougères, 2 voix; M. Goelzer, 2 voix; M. Gsell, 6 voix; M. Jeanroy, 4 voix; M. Lefèvre-Pontalis, 5 voix; M. Pelliot, 1 voix; M. Puech, 3 voix. — Pas de majorité.

Au 2e tour, il y a 35 votants; majorité absolue, 18 voix.

M. Dorez obtient 8 voix ; M. Dussaud, 3 voix ; M. Fougères, 6 voix; M. Goelzer, 1 voix; M. Gsell, 2 voix; M. Jeanroy, 4 voix; M. Lefèvre-Pontalis, 1 voix; M. Pelliot, 6 voix; M. Puech, 4 voix. — Pas de majorité.

Au 3e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Dorez obtient 9 voix; M. Dussaud, 2 voix ; M. Fougères, 6 voix ; M. Goelzer, 1 voix ; M. Gsell, 1 voix ; M. Jeanroy, 6 voix ; M. Pelliot, 8 voix ; M. Puech, 2 voix. — Pas de majorité.

Au 4e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Dorez obtient 7 voix; M. Dussaud, 1 voix; M. Fougères, 10 voix ; M. Jeanroy, 6 voix ; M. Pelliot, 10 voix; M. Puech, 1 voix. — Pas de majorité.

Au 5e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Dorez obtient 3 voix ; M. Dussaud, 1 voix; M. Fougères, 11 voix; M. Jeanroy, 8 voix; M. Pelliot, 12 voix. — Pas de majorité.

Au 6e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Dorez obtient 3 voix; M. Fougères, 11 voix ; M. Jeanroy, 6 voix; M. Pelliot, 15 voix. — Pas de majorité.

Au 7e tour, même nombre de votants, même majorité.

M. Dorez obtient 1 voix ; M. Fougères, 9 voix; M. Jeanroy, 1 voix ; M. Pelliot, 24 voix.

M. Paul Pelliot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de la fondation Benoît Garnier, propose d'allouer une somme de *dix mille francs* à M. le lieutenant de vaisseau Lartigue pour poursuivre dans le Sseu-Tch'ouan méridional les recherches commencées par le docteur Victor Segalen et interrompues par la guerre. — Adopté.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Paul Monceaux, un opuscule sur les *Martyrs de Djemila* (extrait des *C. R. de l'Académie*

1920); et au nom de M. Johannes Steenstrup, correspondant étranger de l'Académie, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Historie-Skrivningen e od nittende aarhundrede* (1921, in-8°).

M. Gustave Glotz a la parole pour un hommage :

« Au nom de l'Association pour l'encouragement des Études grecques, je fais hommage à l'Académie du volume que l'Association vient de publier à l'occasion de son cinquantenaire. En réalité, ce cinquantenaire devait être célébré en 1917 ; la guerre et les difficultés qui en sont résultées pour l'impression des publications savantes ont amené ce retard de quatre ans. Le volume, du moins, n'y a rien perdu. Quinze membres de notre Compagnie et sept associés ou correspondants y ont collaboré : un pareil concours suffit à montrer la valeur de l'œuvre. Depuis Homère jusqu'aux Byzantins du xii[e] siècle ou, mieux, jusqu'à Érasme, toutes les études grecques y sont représentées, linguistique et littérature, archéologie et musique, sciences et philosophie, géographie et histoire, histoire économique, juridique et religieuse, épigraphie, papyrologie et numismatique. Aux Français se sont associés des représentants de la Belgique et de l'Angleterre, de la Hollande et de la Suisse, et même de l'Autriche. A tous l'Association doit ses remerciements, parce que tous ont contribué à prouver qu'elle est de ces corps à qui la longévité n'ôte rien de leur vitalité. »

SÉANCE DU 13 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation du décret approuvant l'élection de M. Paul Pelliot comme membre ordinaire.

Lecture est faite du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Pelliot et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à élire celui de ses membres qui la représentera dans la 4[e] section

instituée à la Caisse des Recherches scientifiques par la loi des finances du 30 avril 1921, pour connaître des demandes de subvention pour les publications savantes de l'ordre juridique et littéraire.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

L'Académie renvoie à la Commission de Syrie-Palestine une lettre du directeur de l'Enseignement supérieur, et une lettre du directeur du Service des Antiquités de Syrie; et à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient une lettre de M. le ministre des colonies, transmettant pour avis un câblogramme du gouverneur général de l'Indochine, relatif à une candidature à l'École d'Extrême-Orient.

Le R. P. Lagrange, directeur de l'École d'archéologie de Jérusalem, adresse un compte rendu sommaire des fouilles pratiquées à 'Aïn Doûq, près de Jéricho, par les PP. Vincent, Carrière et Savignac. Les résultats acquis en sont satisfaisants. Ils confirment notamment une hypothèse formulée par M. Clermont-Ganneau au sujet d'un fragment de mosaïque retrouvé lors des premières fouilles en 1918.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations à propos de cette communication. Après avoir rappelé les conditions quelque peu dramatiques dans lesquelles a été faite la première découverte de cette mosaïque juive si curieuse, et l'explication épigraphique et archéologique qu'il en a donnée en son temps ici même[1], il prend acte avec plaisir de la confirmation décisive que vient ainsi de recevoir une conjecture qu'il y émettait et qu'on pouvait trouver quelque peu risquée. Dans l'un des sujets décoratifs, dont il ne restait plus que des débris informes (silhouette vague d'un grand quadrupède fortement endommagé et fragment d'un avant-bras humain orné d'un bracelet), il proposait de reconnaître la scène traditionnelle de *Daniel dans la fosse aux lions*[2]. L'apparition du nom même du prophète, écrit en hébreu, en toutes lettres, à côté de l'image en litige aux trois quarts détruite, lève

1. *Comptes rendus*, 1919, pp. 87-121 : *La mosaïque juive de 'Ain Doûq.*
2. *Ibid.*, pp. 298-300.

aujourd'hui tous les doutes qu'on avait pu conserver encore à cet égard. Les autres motifs décoratifs si heureusement mis au jour par les savants Dominicains, — le zodiaque, Hélios dans son char — sont autant de nouveaux indices nous invitant à baisser fortement la date (époque hérodienne) qu'on avait voulu tout d'abord assigner à cette mosaïque, où l'on sent déjà au contraire les approches, sinon même l'influence directe, de l'art byzantin.

M. Camille Jullian fait une communication sur la forêt sacrée des Marseillais, d'après la Pharsale de Lucain. Il rappelle que Lucain n'est pas seulement un poète, mais, aussi, comme disait Gerbert, un historiographe : sa description du siège de Marseille, de la bataille de Tauroentum, complète et rectifie le récit même de César. On est donc autorisé à rechercher la situation de la forêt sacrée des Gaulois, voisine de Marseille, forêt qui, dit Lucain, fut détruite par César au cours des opérations du siège. M. Jullian n'hésite pas à la placer dans le vallon de Saint-Pons, auprès d'Aubagne. Il y retrouve la cascade sortie des noirs rochers, les arbres, aux essences variées, le cirque des rochers nus, le voisinage des grottes mystérieuses, les terres proches de culture, en somme tous les détails énumérés par le poète. Et l'on sait que cette forêt a repris ou gardé au moyen âge sa valeur religieuse.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Adrien Blanchet étudie le monument antique découvert près de Neuvy-Pailloux (Indre), en 1844, qui a été considéré jusqu'à ce jour comme un tombeau. Il démontre que cet édifice est une habitation, probablement celle d'un vigneron, qui n'avait pas moins de 57 amphores de vin dans son logis. Le mobilier trouvé dans ces ruines présente un grand intérêt, bien que les masques de cuivre, doublé de fer, qui en proviennent, n'aient évidemment pas eu le caractère funéraire qu'on leur avait attribué. Parmi les ustensiles, recueillis dans l'édifice gallo-romain, un, de fer, qui n'a probablement aucun similaire dans les musées d'antiquités et dont on a heureusement un dessin, pouvait être un appareil pour suspendre une amphore et permettre d'en verser le vin facilement.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, les plans dressés par ses soins des ruines de Carthage et de Bulla Regia.

M. le comte Durrieu présente, de la part de l'auteur, M. Léon Mirot, un travail intitulé : *Paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI (1380-1422)* (Paris, 1921 ; extrait du tome LXXXI de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* :

« Cette étude faite avec le plus grand soin, groupe, par ordre géographique, une série de 859 mentions puisées dans des documents originaux de l'époque de Charles VI qui sont conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Elle fournit un très utile appoint pour l'histoire de l'art. On y trouve mentionnés quelques peintres, dont l'un, Colart de Laon, a compté parmi les artistes les plus estimés de son temps. On y rencontre surtout de nombreuses indications concernant des « maîtres des œuvres », chargés de diriger les travaux de constructions plus ou moins importantes. « A cet égard, le livre de M. Mirot devra être consulté par tous ceux qui, à l'avenir, voudront s'occuper, d'une manière réellement scientifique, de ce qui concerne les architectes français du moyen âge. »

SÉANCE DU 20 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

A propos de la correspondance, M. Clermont-Ganneau fait la communication suivante :

« Je viens de recevoir du R. P. Vincent une lettre, datée de Jérusalem, 2 mai, qui contient d'intéressants détails sur les résultats des fouilles exécutées sous sa direction sur l'emplacement de l'antique synagogue juive de 'Aïn Doûq, près de Jéricho [1].

1. Cf. la lettre de notre correspondant le R. P. Lagrange communiquée à la séance précédente (*supra*, p. 141).

« La grande mosaïque à inscription juive qui en tapissait le sol a été entièrement dégagée après un long et délicat travail ; on y a découvert de nouvelles inscriptions hébraïques, et aussi, mêlées singulièrement à des sujets historiés de caractère religieux, divers sujets de caractère profane, voire païen, dont l'apparition était assez inattendue dans une synagogue ; car, malgré les doutes émis tout d'abord à cet égard, c'est bien comme je l'avais soutenu, à une véritable synagogue, et de plein exercice, que nous avons affaire [1].

« On se rappelle peut-être que j'avais proposé de reconnaître, dans les restes informes d'une des principales scènes figurées, le motif, si populaire dans l'art chrétien, de *Daniel dans la fosse aux lions*. La conjecture pouvait sembler alors quelque peu risquée, étant donné que nous nous trouvons en plein milieu juif, réfractaire par définition à l'emploi d'images de ce genre. Voici ce que m'écrit sur ce point le R. P. Vincent :

Il vous intéressera certainement... d'apprendre que votre conjecture si fine au sujet de la pauvre épave connue naguère — un avant-bras tendu vers un grand lion bon enfant — est brillamment confirmée ; nous avons retrouvé les débris exactement symétriques du côté opposé, et, entre les deux, en toutes lettres ou à peu près : *Daniel, chalôm*. Au-dessus de cette scène, un grand panneau groupe des emblèmes juifs : le meuble de la Thorah, encadré de chandeliers et de lampes, avec deux inscriptions lacuneuses.

« Outre la représentation du zodiaque et du quadrige solaire, on y voit celle des quatre Saisons, placées symétriquement aux quatre angles du panneau.

« Le déblaiement intégral a révélé un fait des plus curieux. C'est que tous les sujets représentant des *êtres vivants* ont été, à l'exclusion des autres, soigneusement et systématiquement mutilés; puis on a bouché après coup, tant bien que mal, avec des cubes blancs, ou du ciment battu, les parties ainsi détruites.

« Quelle peut bien être la raison de cette particularité? J'estime que la chose est susceptible d'être expliquée ainsi. Comme je l'ai démontré dans mon mémoire précité, la synagogue s'élevait

1. Voir mon mémoire intitulé : *La mosaïque juive de 'Aïn Doûq*, et signalant sommairement ces résultats, dans les *Comptes rendus*, 1919, pp. 87-121 et pp. 298-300.

sur l'emplacement de la ville antique No'ran appelée 'Neara par Fl. Josèphe, Naorath par *l'Onomasticon*, Noeros par les sources byzantines, Noa'aron par le Talmud [1]. Cette ville était voisine de Jéricho, laquelle était le siège d'une importante académie ou juridiction ecclésiastique juive. Or, au dire des sources rabbiniques, les deux villes étaient sur un pied d'hostilité, la seconde opprimant la première. J'avais supposé alors que cette inimitié avait bien pu avoir une cause religieuse, le centre juif orthodoxe de Jéricho ayant peut-être vu d'un mauvais œil cette synagogue de No'ran, décorée dans le goût profane en violation de toutes les interdictions de la loi. Il ne serait pas impossible, en conséquence, que cette hostilité se fût traduite à un moment donné par un coup de main de quelque bande de fanatiques iconoclastes, venus de Jéricho et ayant traité ces images, pour eux sacrilèges, comme l'auraient fait plus tard les musulmans, partageant leurs préjugés. Après le passage de la bande destructrice, le dégât aurait été réparé au petit bonheur, à l'aide de moyens de fortune ; d'où l'état de « replâtrage » dans lequel certaines parties caractéristiques de la mosaïque s'offrent à nous aujourd'hui.

« Pour ce qui est de la question de la date de la mosaïque, qu'on avait voulu faire remonter à l'époque hérodienne, je suis heureux de constater que, devant ces nouveaux éléments significatifs mis au jour par les fouilles, le P. Vincent incline maintenant à se rallier au diagnostic chronologique que j'avais posé d'emblée et qui, à mon avis, nous forçait de descendre à une époque beaucoup plus basse. L'emplacement de la synagogue est maintenant dégagé dans son ensemble. Mais il serait très désirable que les travaux de surface, arrêtés faute de fonds, fussent repris en sous-œuvre et qu'on recherchât si, comme je l'ai donné à prévoir, il n'y aurait pas par hasard, dans les substructions de l'édi-

1. Ce nom ressemble singulièrement à celui de la localité antique de *Naron* (Hammâm-Lîf, Tunisie), où l'on a découvert jadis un beau pavement de mosaïque appartenant à une grande synagogue, avec décorations similaires, *personnages humains* et inscriptions juives en latin. Y aurait-il quelque rapport réel entre ce nom de *Naron* et celui de notre ville palestinienne *No'ran* et, partant, quelque lien historique créé, à un certain moment, par un mouvement de diaspore et rattachant à distance ces deux centres juifs quasi homonymes ?

fice, non explorées encore, quelques *genîzah* souterraine, contenant selon l'usage rituel un dépôt d'archives. Il est vivement à souhaiter que les ressources nécessaires à cet effet soient mises à la disposition des savants Pères dominicains qui représentent avec tant d'autorité la nouvelle *École archéologique française* que nous nous sommes enfin décidés a fonder en Palestine. »

Sur la proposition de M. Cordier, rapporteur de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, l'Académie donne un avis favorable à la proposition faite par M. le Gouverneur général de l'Indochine de nommer membre permanent de cette École M. l'architecte Batteur, actuellement conservateur intérimaire d'Angkor.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre pour représenter la Compagnie à la 4e section de la Caisse des recherches scientifiques, créée par la loi des finances du 30 avril 1921.

M. Bernard Haussoullier est élu.

M. Homolle, au nom de M. Dugas, ancien membre de l'École d'Athènes, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier, commence la lecture d'un mémoire sur le temple d'Athéna Aléa à Tégée.

Cet édifice, l'un des plus grands et des plus beaux du Péloponnèse, au témoignage de Pausanias, était l'œuvre de Scopas, qui en avait aussi décoré les tympans de célèbres compositions.

C'est un des premiers dans lesquels les auteurs signalent l'union des ordres dorique, ionique et corinthien, mais dans des termes si vagues que le problème a longtemps passé pour insoluble.

Les recherches de Milchhöfer et Dörpfeld, de l'éphorie grecque des Antiquités et, avant tout, celles de l'École française d'Athènes qui se sont continuées à longs intervalles, mais avec un dessein suivi de 1888 à 1912, permettent aujourd'hui de restituer, avec une presque absolue certitude, la place, l'élévation et les détails de ce temple.

C'est ce qu'a fait M. Dugas avec le concours de deux architectes danois, attachés à la section étrangère de l'École d'Athènes, MM. Risom et Clemmensen.

M. Paul Monceaux achève la première lecture de son mémoire sur le manichéen Faustus : reconstitution de ses *Capitula*.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Seymour de Ricci, deux réimpressions, tirées à 200 exemplaires, de la série des *Facsimile reprints* qui paraît à New-York aux frais de M. Henry E. Huntington. M. de Ricci a fait précéder d'un avant-propos chacun de ces précieux documents de la littérature anglaise du xvi[e] siècle. Le premier est une tragédie de Henry Medwall, chapelain de l'archevêque de Cantorbéry vers 1500, intitulé *Fulgens and Lucres* ; elle est connue par l'exemplaire unique de la bibliothèque Huntington. L'auteur s'est servi de la traduction anglaise, publiée par Caxton en 1481, de la *Controversia de nobilitate* de Buonaccorsi de Pistoie. Le second opuscule est une homélie de William Wager, dont on ne sait presque rien, intitulée *Enough is as good as a feast* ; l'exemplaire de la bibliothèque Huntington, également unique, a été imprimé vers 1565. Ces publications sont une aide très bienvenue à la connaissance du théâtre anglais avant Shakespeare, en même temps que des joyaux bibliographiques dont il faut savoir gré à l'intelligente libéralité de M. Huntington. »

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un opuscule intitulé : *Recueil de lois assyriennes*. Il s'agit de presque cent articles, relatifs pour la plupart à la famille, à la propriété, ainsi qu'aux délits contraires à ces institutions.

« Nous en sommes redevables aux fouilles exécutées à Assur par la Société Orientale allemande, qui en a publié l'original en facsimilé[1], en 1920. De tels documents veulent être interprétés sans nul délai. Nous en donnons, sous toutes réserves, les premières transcriptions et traductions complètes.

« A mille ans d'intervalle, on retrouve le même formulaire qu'à Babylone au temps de Hammurabi, mais non le même esprit. En prétendant les régler, le nouveau Code fait connaître les mœurs plus rudes de la société assyrienne du xii[e] siècle.

« Depuis la trouvaille du Code de Hammurabi, rien de plus important n'a été découvert en matière de législation antique. »

1. *Keilschrifttexte aus Assur verschiedenen Inhalts*, v. Otto Schrœder (Hinrichs, 1920).

SÉANCE DU 27 MAI

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le Haut-Commissaire de la République française en Syrie fait savoir qu'il accepte la désignation faite par l'Académie de M. Pierre Montet pour diriger les fouilles de Byblos, dont la Compagnie assure les frais.

Le Président signale à l'Académie la présence de M. Kristoffer Nyrop, associé étranger, et lui souhaite la bienvenue au nom de ses confrères.

M. le comte Durrieu signale à l'Académie un précieux livre d'Heures du xve siècle, aux miniatures excessivement fines, qui est arrivé, par héritage de famille, à la veuve d'un des anciens et très regrettés membres de l'Académie. Dans ce livre d'Heures se trouve représentée une très curieuse légende dont le héros aurait été un fabuleux roi de Mercie, en Angleterre, du nom d'Alfred III. Ce roi étant venu un jour en visite chez le noble Guillaume d'Albanac qui avait trois filles extrêmement belles, le père crut remarquer que le roi avait jeté un regard de convoitise vers les jeunes filles ; il craignit que le roi Alfred III ne voulût détourner l'une d'elles de son devoir. Le lendemain, il amena à Alfred III, à son réveil, ses trois filles entièrement nues, en lui disant que s'il en prenait une pour épouse légitime, il la lui donnerait volontiers, et que s'il refusait, il les tuerait toutes trois de sa main, les préférant voir mortes plutôt que manquant aux lois de l'honneur. Alfred III s'empressa d'épouser une des filles. La représentation de cette légende a été plusieurs fois confondue avec la scène mythologique du Jugement de Pâris. Mais M. Durrieu montre que, sous la forme même de la légende du roi de Mercie, elle est devenue un thème symbolique utilisé par l'art chrétien du xve siècle, notamment dans les livres de prières. D'autre part, d'après les exemples connus jusqu'ici, il semblait que ce thème eût été plus particulièrement traité par des

artistes se rattachant à l'Allemagne. M. Durrieu a pu établir, par l'étude des manuscrits à peintures, que le thème iconographique de la légende du roi de Mercie, a eu aussi un centre d'expansion en France, du côté de la Normandie.

M. Paul Girard et Salomon Reinach présentent quelques observations.

M. Charles Diehl, au nom de la Commission de Syrie, propose à l'Académie : 1° de voter une première allocation de 10.000 francs à M. Pierre Montet, chargé de diriger les fouilles de Byblos, et 2° de donner un avis favorable à la nomination de M. Legac, proposé par M. le directeur du Service des antiquités de Syrie pour le poste d'inspecteur.

Les deux propositions sont adoptées à mains levées et à l'unanimité.

M. Senart fait savoir officieusement que la Commission du prix Volney a ainsi réparti les arrérages disponibles en 1921 :

une récompense de 1.000 fr. au R. P. Schmitt pour deux mémoires sur les langues de l'Australie ;

quatre récompenses de 500 fr. aux ouvrages suivants : 1° *Le parler de Kfar 'Abîda* (Liban), par M. Feghali, de l'Université de Bordeaux ; — 2° *Essai sur l'évolution de la prononciation du castillan depuis le XIVe siècle*, par M. Gavel, docteur ès lettres, professeur au lycée de Bayonne ; — 3° *La langue de Novalis*, par M. Tournoux, de la Faculté libre des lettres de Lille ; — 4° *Le langage enfantin* (*acquisition du serbe et du français par un enfant serbe*), par M. Pavlovitch, professeur au lycée et assistant à l'Université de Belgrade.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Adrien Blanchet, un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Le vitrail d'André Thevet* (extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLVI, 1919) ; et au nom de M. Johannes Steenstrup,

correspondant de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Carl Jacobsen or hans fader* (Copenhague, 1921, in-8°).

M. Camille Jullian présente un volume du docteur Cabanès, intitulé : *L'Histoire éclairée par la clinique* (Paris, in-8°, s.d. [1921]) :

« M. le Dr Cabanès a réuni dans ces pages le résultat de très nombreuses lectures sur l'utilité des études médicales pour la connaissance des hommes et des foules. Il s'élève avec raison contre les conséquences exagérées tirées, par exemple par Michelet, de ces études. Et je crois que, tout en reconnaissant les services rendus par la clinique, il affirme nettement qu'elle est loin d'expliquer tous les phénomènes du passé. Je voudrais insister sur ce livre, mais je ne peux oublier que notre domaine d'investigation s'arrête à la date de 1610, que ce livre, lui, dépasse presque constamment. »

M. Jullian offre ensuite, au nom de M. Saint-Jours, un livre intitulé : *Le littoral gascon* (Bordeaux, in-8, 418 p., 1921) :

« M. Saint-Jours s'est attaqué depuis vingt ans à la fameuse et malsaine théorie qui supposait de profondes modifications du littoral de l'Atlantique à l'époque historique. Et maintenant, grâce à de longues et patientes recherches, il a gagné le bon combat. Il montre que la Gironde a toujours été un estuaire, et non un delta ; que les étangs des Landes ont toujours été des étangs, et non des bases maritimes ; que Cordouan a toujours été un îlot, et non un cap. Et ces recherches, corroborées par celles du géologue Weltsch pour le Poitou, de l'archéologue Rouzaud pour le Languedoc, de l'historien de La Borderie pour la Bretagne, nous ont enfin rendu la vraie carte de la Gaule primitive, carte toute pareille à celle de la France actuelle. »

M. le Cte Durrieu offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. E. G. Léonard, archiviste paléographe, membre de l'École française de Rome, un travail sur les *Comptes de l'Hôtel de Jeanne Ire, reine de Naples, de 1352 à 1369* (Rome, 1921, in-8° ; extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXXVIII, p. 215-278) :

« Ce travail a été élaboré avec le plus grand soin à l'aide de documents originaux que M. Léonard a retrouvés dans le fonds des « Archives angevines » conservées à Naples. L'auteur y dresse le tableau et montre le fonctionnement de l' « Hôtel », c'est-à-dire de la maison royale, sous le règne de Jeanne Ire, reine dont il se propose d'écrire l'histoire. M. Léonard ne s'en est pas tenu là. Moi-même, quand j'étais également membre de l'École française de

Rome, j'avais découvert à Naples une série plus ancienne de documents sur l'Hôtel du trisaïeul de la reine Jeanne, Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a reçu, dès le 7 mars 1879, les avis de ma découverte (voir *Comptes rendus des séances de l'Académie*). Je me suis encore servi de ces documents en 1886 pour mes deux volumes sur *les Archives angevines de Naples* (t. I, chap. v, p. 119-137). Se référant à ce que j'avais imprimé, M. Léonard a établi le parallèle entre ce qu'était l'Hôtel de la reine Jeanne de 1352 à 1369, et ce qu'avait été l'Hôtel de Charles Ier en 1278; il a pu ainsi faire ressortir ce qui subsistait, après trois quarts de siècle écoulés, de l'ancien état de choses, et ce qui, au contraire, apparaissait comme étant nouveau. Entre les deux époques existe notamment cette différence considérable que, du temps de Charles Ier, la langue française jouait un rôle important dans la rédaction des pièces officielles relatives à la maison du souverain de Naples, tandis que sous Jeanne Ire, l'usage du français avait été complètement abandonné. »

M. Édouard Cuq fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur Sir P. Vinogradoff, professeur à l'Université d'Oxford, du tome Ier d'un ouvrage intitulé *Outlines of historical jurisprudence* :

« L'auteur s'est proposé d'esquisser l'évolution de la jurisprudence dans ses rapports avec l'état social depuis ses origines, de montrer comment à cet égard le présent se relie intimement au passé.

« Le tome Ier contient, avec une importante introduction, l'histoire de la jurisprudence dans la première phase des sociétés, celle du groupement en tribus. L'auteur expose, d'après les résultats des recherches ethnographiques et anthropologiques inaugurées au milieu du xixe siècle, l'organisation de la famille, des successions, de la propriété, des fédérations de tribus. C'est un ouvrage d'une haute portée scientifique qui intéresse les historiens et les philosophes aussi bien que les juristes. La partie qui a trait à l'antiquité et au moyen âge rentre pleinement dans le cadre des études dont s'occupe notre Académie. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 3 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

A propos du procès-verbal de la précédente séance, M. le comte Durrieu rappelle qu'à la suite de la communication faite par lui sur « la légende du roi de Mercie », M. Salomon Reinach avait émis l'opinion que cette légende pouvait reposer, comme point de départ, sur une interprétation fantaisiste d'une représentation antique du groupe des « Trois Grâces ». Après avoir repris toute l'étude de la question, M. Durrieu déclare qu'il se range absolument à l'opinion de M. Salomon Reinach.

La correspondance comprend une lettre de M. le Haut-Commissaire de la République en Syrie, qui est renvoyée à la Commission compétente, et une lettre de M. Homolle qui renferme un compte rendu sommaire de la dernière session de l'Union académique internationale et donne d'excellentes nouvelles des résultats obtenus.

A propos de la correspondance, M. Camille Jullian lit une note de M. Henri Graillot, professeur à l'Université de Toulouse, au sujet d'une stèle funéraire, récemment découverte dans le pays de Comminges [1].

Il est procédé au vote pour l'attribution des prix Gobert.

Il y a 34 votants ; majorité : 18 voix. Le premier prix est

1. Voir ci-après.

décerné à M. Henri Stein, par 32 voix contre 2 pour son livre sur *Charles de France, frère de Louis XI*. Le second prix est attribué à M. Honoré Labande, par 34 voix sur 35 votants, pour son ouvrage intitulé : *Avignon au XVe siècle. Légation de Charles de Bourbon et de Julien de la Rovère*.

M. le Dr Armaingaud fait une lecture sur Montaigne et l'art de la Renaissance. Montaigne, si sensible aux grandeurs de la Rome antique, n'a pas un mot, pas plus dans le *Journal de Voyage* que dans les *Essais*, pour les tableaux de Michel-Ange, de Léonard de Vinci, de Raphaël. Comment expliquer ce silence choquant et qui, au demeurant, n'est pas une exception chez les grands écrivains du XVIe siècle, car ni Rabelais ni Du Bellay, par exemple, ne soufflent mot des peintres de la Renaissance ? Quand on constate que les écrivains du XVIIe siècle y font eux-mêmes à peine allusion, et qu'il faut venir aux *Voyages* de Montesquieu, au *Siècle de Louis XIV* de Voltaire, aux *Lettres familières d'Italie* du président de Brosses pour trouver des appréciations enthousiastes des artistes de la Renaissance, on est amené à conclure que l'initiation a été extrêmement lente ; on n'a compris qu'assez tard, et en Italie même, la grande valeur du trésor en présence duquel on se trouvait.

M. P. Girard lit une note de M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, sur une célèbre fresque découverte à l'état fragmentaire dans la seconde cité de Phylacopi, et publiée pour la première fois en 1904 par M. Bosanquet. Jusqu'ici, bien que certains indices fussent favorables à l'hypothèse d'une scène d'ensemble, on n'arrivait point à reconstituer cet ensemble et à déterminer le sujet représenté. M. Gilliéron, aidé des suggestions de M. J. Svoronos, vient de tenter, au Musée national d'Athènes, par un nouveau groupement des fragments, cette œuvre difficile. Il s'agirait d'un mythe de l'île de Sériphos, de l'aventure de deux rois-pêcheurs, Polydectès et son frère Dictys, sauvant des eaux le coffre dans lequel étaient enfermés Danaé et son fils Persée, encore enfant. Une photographie communiquée par M. Picard précise la pensée du savant

et du dessinateur hellènes. Du côté gauche du tableau, un personnage paré d'ornements royaux figurerait Polydectès ; il est assis sur un rocher et tient des deux mains l'extrémité d'un épervier, qu'il élève à la hauteur de son visage ; deux alcyons seraient représentés volant tout près de lui, l'un vers la gauche, l'autre vers la droite. Lui faisant face du côté droit, Dictys, plus simplement vêtu, pousserait des deux mains, dans la direction de Polydectès, la λάρναξ mystérieuse, que recouvriraient en partie les mailles d'un filet.

On doit faire, avec M. Picard, les plus expresses réserves au sujet de cette restauration. Le coffre qui occupe le milieu de la scène a été de toute pièce emprunté à une peinture de vase très connue. D'une manière générale, trop d'éléments indispensables manquent à cette composition, et trop de ceux sur lesquels on aimerait à s'appuyer sont d'une interprétation contestable, ou même d'une identification difficile.

M. Girard ne verrait point d'obstacle à ce qu'une légende aussi fameuse que celle de Persée sauvé des eaux eût déjà trouvé son expression dans l'imagerie minoenne ; les arguments historiques, géographiques, mythologiques, archéologiques, que développe M. Picard dans la seconde partie de sa note, ont assurément leur valeur, mais il est prudent d'attendre que de nouvelles découvertes viennent fortifier ou ruiner la conjecture, d'ailleurs si intéressante, de MM. Svoronos et Gilliéron.

MM. Pottier, Glotz et Babelon parlent dans le même sens.

COMMUNICATION

UNE STÈLE FUNÉRAIRE DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, RÉCEMMENT TROUVÉE DANS LE PAYS DE COMMINGES,

PAR M. GRAILLOT.

L'an passé, sur le territoire de la commune de Marignac (arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Saint-Béat, Haute-Garonne), en exécutant pour la Compagnie d'Élec-

tricité industrielle les fondations de bâtiments destinés au personnel, on a découvert une stèle funéraire de l'époque gallo-romaine. Elle gisait à une profondeur d'environ 1m70, à la base de la couche de terre végétale et de cailloux, immédiatement au-dessus de la couche de sable fin. Sur ma demande, le Directeur des usines, soucieux d'en assurer la conservation, s'est empressé de l'offrir au Musée de Toulouse. Elle a pris place dans la Galerie des antiques, où elle enrichit d'un type nouveau la série des monuments gallo-romains de provenance pyrénéenne.

C'est une dalle en marbre blanc de Saint-Béat, haute d'environ 1m95, large de 0m90, épaisse de 0m05 à 0m08 sur les bords et de 0m15 vers le centre, au niveau des sculptures. La partie inférieure, destinée à être fichée en terre, est simplement épannelée sur une hauteur d'environ 0m90. La partie supérieure, surmontée d'un fronton triangulaire, comporte : 1° deux bustes d'homme et de femme, accolés de face et se détachant en fort relief dans l'encadrement d'une niche à peine indiquée (hauteur respective des bustes : 0m43 et 0m38) ; 2° au-dessous des bustes, un *titulus* rectangulaire, en léger relief, où sont gravées trois lignes d'épitaphe (hauteur 0m30, largeur 0m59, hauteur moyenne des lettres 0m05). Malheureusement toute la surface du marbre a été corrodée par les eaux.

La face de l'homme est ronde et glabre, sous des cheveux plats. Le buste de la femme s'orne d'un collier fait de grains sphériques, dont la grosseur va croissant jusqu'à la perle médiane. Ce genre de collier et les gros pendants d'oreilles, que l'on devine plutôt qu'on ne les aperçoit sur le marbre ravagé, étaient des parures coutumières aux femmes du pays des Convènes. La figure, plus allongée que celle du mari et qui accuse une forte saillie du menton, s'encadre d'une épaisse chevelure, jadis ondulée ; et l'on croit reconnaître, formant diadème

sur le front, deux rangées au moins de ces bouclettes frisées qui caractérisent la mode vers le milieu du Ier siècle. D'après le type même des bustes, arrêtés aux épaules et terminés presque en pointe, le monument ne saurait être postérieur aux Flaviens. Il pourrait appartenir à l'époque antérieure, puisque déjà sous la dynastie claudienne le buste tend à reposer sur une base aplatie. Mais les anciens types se perpétuent longtemps au fond des provinces.

De l'inscription, à peu près fruste vers la fin des deux premières lignes, voici ce que l'on peut déchiffrer :

GALVS AD/// N///
ET·TEIXSOSSIX///
H S·S

Galus Ad/// n/// et Teixsossix// *h*(*ic*) *s*(*iti*) ou *s*(*epulti*) *s*(*unt*).

Cette formule funéraire, assez rare en Gaule, se retrouve sur d'autres stèles et cippes provenant des environs immédiats de Marignac, où figurent des noms indigènes. Elle témoigne seulement d'une croyance au perpétuel séjour dans la tombe ; elle ne consacre pas la sainteté du mort. Il est intéressant de noter que, dans ces hautes vallées du Comminges, la dédicace aux Dieux Mânes, si purement romaine, n'a jamais été très répandue. Sur l'ensemble des épitaphes, la proportion des formules *Dis Manibus* n'atteint même pas un tiers. Encore se trouvent-elles presque toutes concentrées soit dans la capitale, *Lugdunum Convenarum*, habitée par de nombreux fonctionnaires, soit à Luchon, rendez-vous de santé qui attire une foule de baigneurs étrangers au pays, soit dans la plaine de Saint-Gaudens et de Valentine, sur l'une des deux grandes routes de la Méditerranée à l'Océan. Si l'on en juge par le nombre des tombeaux qu'élevèrent des vivants pour eux-mêmes et pour les leurs, la première

préoccupation de ces hommes est d'avoir une sépulture ; et la seconde est, non pas de recevoir un culte, mais de ne pas tomber dans l'oubli. Ce dernier souci reparaît chez beaucoup de peuplades primitives. En Comminges, chez ces montagnards restés par ailleurs si fidèles à leurs traditions, c'est encore une tradition indigène qui détermine le choix des formules funéraires.

L'homme s'appelait *Galus*. L'extrémité inférieure de la lettre initiale remonte jusqu'à la hauteur de la barre horizontale de l'A qui la suit, et cette lettre ne peut être qu'un G. Aussi bien, le nom de *Galus* a-t-il l'avantage d'être déjà connu dans le pays de Comminges : un autel votif d'Avezac, sur la rive gauche de la Save, fut dédié par Modestus, fils de Galus [1]. Du mot suivant ne subsistent plus que les deux premières lettres *AD* et un *N* ; il y a place encore pour 4 ou 5 lettres.

Le nom de la femme, *Teixsossix..*, révèle une origine pyrénéenne. Il est à rapprocher de tous ces noms de divinités, d'hommes et de femmes, où retentit la sonorité méridionale des O, où sifflent rudement les SS et les XS : *Ilixo*, dieu topique de Luchon, *Alardossus*, dieu topique du village de Gaud dont le territoire touche à celui de Marignac, *Arixso*, *Bonxso*, *Calixso*, *Ittixso*, *Nlohoxo*, etc. Ce sont là noms fréquents en Comminges, sous lesquels se perpétue la race soit des montagnards indigènes, soit des colons ibères venus par les cols du massif pyrénéen.

Le vocable *Teixsossix*, avec une légère variante de lecture, nous était déjà connu, mais par une inscription fausse ! Un certain Beaumesnil, qui vivait dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle et qui a compilé deux recueils manuscrits d'inscriptions romaines du Sud-Ouest de la France, signale entre Pau et Morlaas la dédicace suivante [2] :

1. *C. I. L.*, XIII, 156.
2. *C. I. L.*, XIII, *falsae* 36.

DEO TEIXONOX
PVBL. AVSCIVS, STAPHYLIVS
V. S. L. M.

Sous cette forme, la fausseté du monument ne saurait laisser aucun doute. Les noms du dédicant sont empruntés à Ausone qui, parmi les professeurs célèbres de Bordeaux, cite Staphylius, originaire de la cité d'Auch : *Staphylius*, *rhetor Burdigalensis*, *civis Auscius*. Le mystificateur avait pris, ou plutôt avait voulu nous faire prendre le Pirée pour un homme ! Mais il n'a pas inventé le vocable de son prétendu dieu. La ressemblance des deux noms qui figurent sur l'inscription apocryphe du Béarn et sur la stèle récemment découverte dans le Comminges n'est certainement pas fortuite. Il convient donc de faire deux parts dans la dédicace que signale Beaumesnil :

1° Les noms du dédicant sont une adjonction du faussaire ;

2° Le second mot, et peut-être aussi le premier, sont empruntés à une inscription authentique. Ce monument pouvait être une dédicace faite à un dieu, dont le nom avait déjà disparu au temps de Beaumesnil, par une femme qui portait le nom de *Teixonox* ou plutôt de *Teixossix*.

APPENDICE

LETTRE DE M. MONTET A M. CLERMONT-GANNEAU [1].

Strasbourg, le 16 mars 1921.

Monsieur,

Les documents que je désirerais vous faire connaître ont été recueillis à Djebaïl, au début du mois de juin 1919,

1. Voir ci-dessus, p. 93.

pendant le séjour en Syrie de la mission organisée par l'Université de Lyon.

Permettez-moi de vous rappeler que, dès le mois d'avril 1919, à la veille de mon départ pour la Syrie, je vous parlais de l'attrait que le rivage sacré de Byblos exerçait sur mon imagination et que vous avez bien voulu encourager mes recherches dans cette voie. Les textes égyptiens où il est question de Byblos et les documents hiéroglyphiques qui y ont été découverts, et dont l'un a été publié par vous, rendaient légitime l'espoir où j'étais alors d'y rencontrer de nouvelles traces des antiques voyageurs égyptiens.

Leurs intérêts et leurs sentiments les appelèrent sur la côte syrienne. La Syrie était « une terre divine »[1], mais Byblos était aussi la place de commerce où Syriens et Égyptiens échangeaient leurs produits. Dès le temps de Snefrou, premier roi de la IVe dynastie, des marins égyptiens allaient à Byblos chercher du bois. Le sapin[2] passait alors pour un bois précieux. Le mobilier des temples était souvent en bois de sapin [3]. Les constructeurs de bateaux n'auraient pu s'en passer, car les végétaux de la vallée du Nil ne permettaient de construire que des bateaux bons pour naviguer sur le fleuve et sur les canaux. Il fallait chercher hors de l'Égypte les matériaux de construction pour les navires destinés à courir les mers et, dans les textes qui mentionnent les expéditions qu'ils fai-

1. Kurt Sethe, *Eine aegyptische Expedition nach dem Libanon im 15. Jahrhundert v. C.*, dans les *Sitzungsberichte Berl. Ak. d. Wiss.*, t. XV, pp. 356 sqq.

2. D'après la pierre de Palerme; cf. Breasted, *Ancient Records of Egypt*, I, 66. Le sapin en égyptien s'appelle *âch*. Le mérite d'avoir reconnu la véritable nature de l'arbre *âch* revient à M. Victor Loret: *Quelques notes sur l'arbre âch*, dans les *Annales du Service des antiquités* (Le Caire, 1916), p. 33-51.

3. Un personnage d'époque saïte qui a passé sa vie à embellir le temple d'Osiris s'exprime ainsi: « J'ai fait une barque sacrée en sapin. Celle que j'avais trouvée était en bois d'acacia » (Louvre A. 93; cf. *Aeg. Zeitschrift*, 1894, p. 119 et 1895, p. 127).

saient pour se procurer du bois, il n'est jamais question que de Byblos. Aussi désignait-on les navires de haute mer par un mot qui décèle leur origine, *Kebenit* [1], formé sur le nom égyptien de Byblos, *Kbn* jusqu'à la XII[e] dynastie, puis *Kepen*. La flotte égyptienne de la mer Rouge se composait de navires giblites dont les matériaux importés de Byblos avaient été traînés à travers l'isthme de Suez. C'est avec un navire giblite qu'un navigateur égyptien de la VI[e] dynastie, Pepi-Nakht, qui fut tué par des Bédouins du Sinai, se proposait d'aller au pays de Pount [2]. Un de ses contemporains qui a été onze fois à Pount s'est rendu le même nombre de fois à Byblos [3]. Le navire que Henou, sous la XI[e] dynastie, construisit sur le littoral de la mer Rouge [4], les cinq beaux navires de la reine Hatchepsouit, sous la XVIII[e] dynastie, étaient des navires giblites [5]. Si les gens de Byblos s'étaient refusés à livrer aux Égyptiens les beaux arbres de leurs montagnes, ceux-ci n'auraient pu aller au pays de Pount chercher l'encens.

Les Égyptiens s'appliquèrent donc avec zèle et persévérance à maintenir avec des hommes si utiles de bonnes relations. Thoutmès III qui rançonna la Syrie s'abstint de les brutaliser [6]. Lorsque Byblos se trouva entraînée, peut-être malgré elle, dans une révolte des Syriens contre l'Égypte, la perspective de manquer de bois pour les cercueils et de résine pour les embaumements tirait d'un lettré ramesside des plaintes inquiètes [7]. Lorsque la puissance thébaine ne fut plus qu'une ombre, les envoyés du faible

1. Sethe, *Zur aeltesten Geschichte des aegyptischen Seeverkehrs mit Byblos und Libanongebiet*, dans l'*Aeg. Zeitschrift*, XLV, 7-16.

2. Sethe, *Urkunden*, I, 136.

3. De Morgan, *Catalogue des monuments et inscriptions*, I, 157.

4. Couyat et Montet, *Les inscriptions du Ouadi-Hammamat*, 114, 11-15.

5. Sethe, *Urkunden*, IV, 707

6. Voir l'inscription de Sennefri, étudiée par Sethe, dans les *Sitzungsberichte Berl. Ak. d. Wiss.*, XV, 356 et sqq.

7. Gardiner, *The Admonitions of an Egyptian Sage* (Leipzig, 1909), p. 32-33.

Smendès subirent sans protester les railleries et les exigences du prince de Byblos, trop heureux d'emporter leur chargement de sapin [1].

Il serait donc bien surprenant que les Égyptiens qui ont couvert d'inscriptions les rochers du Hammamat, entre Koptos et Kosseir, et bâti un temple près des mines de cuivre du Sinaï, n'aient laissé aucune trace de leur passage dans un pays où ils ne se lassaient pas de revenir.

Des textes égyptiens du Moyen Empire ajoutent au nom de la déesse Hathor l'épithète de « Dame de Byblos » [2].

Or, toutes les fois qu'on dit qu'un Dieu est seigneur d'une localité, c'est qu'on lui rend un culte dans le temple de la ville. Ainsi voyons-nous qu'Amon est seigneur de Karnak. Up-uait est seigneur de Siout où l'inscription des contrats prouve qu'il avait un temple. Il faut donc que la déesse Hathor ait eu aussi son temple à Byblos.

Plusieurs monuments égyptiens découverts à Byblos venaient déjà à l'appui de cette hypothèse. C'est d'abord le bas-relief que Renan a découvert en 1860 et qu'Emm. de Rougé a étudié dans la *Mission de Phénicie* [3]. Rougé avait reconnu que ce bas-relief qui représente un roi embrassé par une déesse provenait d'un grand édifice, temple ou palais, et qu'il était l'œuvre d'une main purement égyptienne. Faute de texte, on ne pouvait le dater d'une façon précise; toutefois le style faisait penser à l'époque saïte.

Vous avez autrefois publié, Monsieur, un second document pharaonique qui contient les cartouches de Chechanq

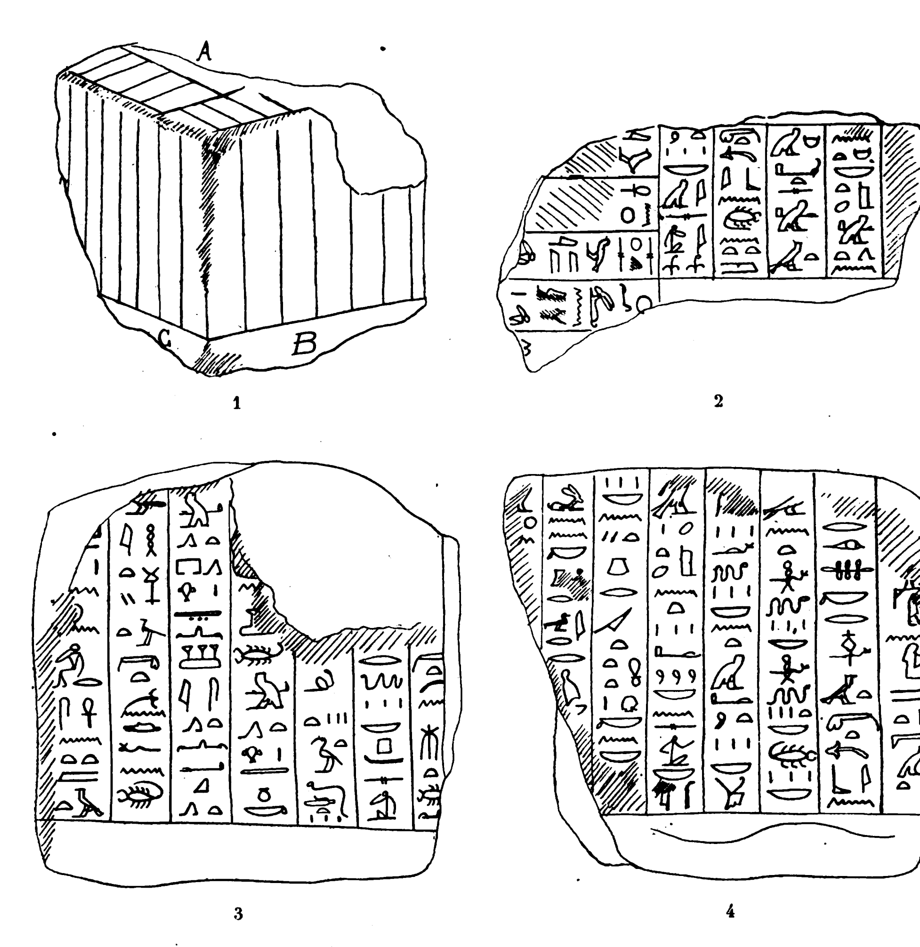
1. Voir le récit du voyage de Unamon sur les côtes de Syrie, dans Maspero, *Contes populaires*, 3e éd., p. 187-201.

2. Erman, *Die Herrin von Byblos*, dans *A. Z.*, XLII, 109 ; Lacau, *Textes religieux*, dans le *Recueil de travaux*, XXVII, 225 ; papyrus de Kahun 28.5. M. Cumont (*Études syriennes*, p. 115) fait allusion aux noms composés avec celui de la déesse de Byblos, mais il croit à tort que la déesse est la Bablat Guala. Ces noms ne peuvent être invoqués pour prouver l'expansion en Égypte des cultes syriens.

3. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 179.

et quelques mots phéniciens gravés maladroitement au milieu des hiéroglyphes [1].

Un troisième a été signalé par un érudit beyroutin,



Fragment Ronzevalle. — Fig. 1. Croquis d'ensemble.
Fig. 2, 3, 4. Inscriptions gravées sur les faces A, B et C.

1. Clermont-Ganneau, *Inscription égypto-phénicienne de Byblos*, dans le *Recueil d'archéologie orientale*, VI, 74-77.

M. le Dr Rouvier [1]. Il faisait partie de la collection du consul danois à Beyrouth, M. Loytved. Au témoignage de M. Rouvier, M. Erman y aurait déchiffré le nom d'un haut fonctionnaire de Seti Ier et de Ramsès II, Para-hotep.

A ces documents nous sommes maintenant en mesure d'ajouter cinq nouveaux fragments hiéroglyphiques. L'un d'eux m'a été aimablement signalé par le R. P. Ronzevalle, S. J., à qui j'avais exprimé mon espoir de trouver à Byblos des traces des anciens Égyptiens. Il était en 1913 la propriété d'une vieille femme qui avait refusé de le céder et même d'indiquer l'endroit exact d'où il provenait. Toutefois elle avait permis au P. Ronzevalle de le photographier et de le dessiner. C'est d'après le croquis, les photographies et un estampage du P. Ronzevalle qu'ont été exécutées les figures 1, 2, 3, 4.

Le fragment Ronzevalle est orné d'inscriptions sur trois faces, une face horizontale A et deux faces verticales B et C (fig. 1). La disposition des signes sur la face horizontale ne peut s'expliquer que si le fragment a fait partie d'un socle qui supportait soit une stèle, soit une statue. Les textes reproduisent des passages de la fameuse stèle Metternich [2]. Ils sont du genre magique. Ils se composent de formules contre les serpents et les scorpions.

Sur la face horizontale (fig. 2) sont conservés quelques mots de deux chapitres différents. Le premier correspond aux lignes 36-37 de la stèle Metternich : « [Viens] auprès de ta femme Isis, viens ! Protège-la contre le venin mauvais du scorpion qui est en elle dans toutes les parties de son corps ! Oh, ces [dieux]... » Le second chapitre semble correspondre à la ligne 57 de la stèle Metternich et précéderait immédiatement le texte gravé sur la face B (fig. 3)

1. Rouvier, *Gebal-Byblos ; son histoire dans l'antiquité et sa nécropole phénicienne* (Beyrouth, 1900), p. 11.
2. Publiée par Golenischeff (*Die Metternichstele*, Leipzig, 1877).

qui reproduit, avec quelques variantes orthographiques, les lignes 57 et 58 de la même stèle. La face C (fig. 4) a conservé un début de chapitre qui, sur la stèle Metternich, commence à la ligne 138. Le texte de Djebaïl contient quelques additions[1] : « [C'est moi Thot]. Je suis venu du ciel *par ordre d'Horus* pour faire ta protection (st. Mett. : pour faire protection à Horus), pour repousser le venin mauvais de *tous les serpents mâles et femelles, de tous les scorpions, de tous les reptiles* qui sont dans tous les membres d'Horus, *fils d'Isis, lesquels sont tous les membres de tout homme et de tout... qui est atteint pareillement.* Ta tête est à toi, Horus. Tu seras *coiffé* de la couronne blanche. »

A Djebaïl même, j'ai eu la chance de copier quatre nouveaux monuments hiéroglyphiques que les habitants ont tirés du sol dans les dernières années.

Le seul qu'on puisse dater avec certitude est conservé dans la maison d'un nommé Job Bark qui est la dernière de Djebaïl sur la route d'Amchit. Son possesseur affirme l'avoir trouvé près de sa maison, à une assez grande profondeur. Les hiéroglyphes sont gravés en creux, soignés et de grande dimension (fig. 5). On lit sans difficulté le nom de Thoutmès III, reconnaissable en l'absence du prénom *Men-kheper-rè* au qualificatif « beau devenir » et suivi, comme toujours, des épithètes « donnant la durée, la santé la vie comme Rè ». La disposition des signes permet de croire qu'ils faisaient partie de la légende d'un grand bas-relief où figurait le roi[2].

Deux autres fragments hiéroglyphiques retenaient la terre sur le bord du chemin abrupt qui descend sur la mer

1. Dans la traduction, ce sont les mots en italique.

2. Le possesseur du fragment n'était pas disposé à le laisser dessiner ni photographier. Comme les signes n'étaient pas nombreux, je les ai transcrits de mémoire, après l'avoir quitté.

P. S. Le R. P. Ronzevalle a bien voulu me communiquer dans une lettre du 23 mai 1921 une photographie qu'il a prise tout récemment de ce petit monument et qui m'a permis de contrôler l'exactitude de ma transcription.

entre la maison de Aly et Housami et l'ancien cimetière arabe. Le maître de la maison me confia qu'ils avaient été trouvés sur place avec plusieurs autres du même

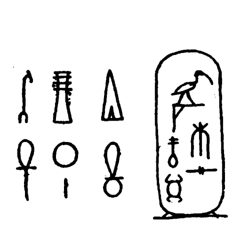


Fig. 5. — Fragment de bas-relief portant le nom de Thoutmès III.

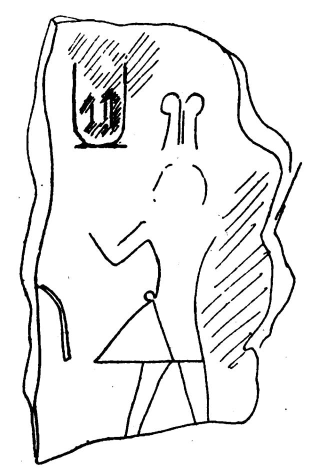


Fig. 6. — Fragment d'une stèle de Râmsès II.

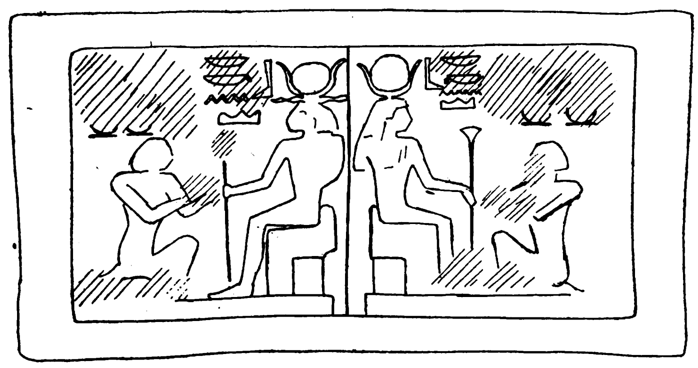


Fig. 7. — Bas-relief du Moyen Empire.

genre que les carriers se sont partagés il y a huit ou neuf ans. L'usage qu'on en a fait a contribué à effacer signes et personnages. Sur le fragment que reproduit la figure 6, on

distingue encore un roi vêtu du caleçon à tablier triangulaire, coiffé du *claft* surmonté de deux plumes d'autruche, faisant l'offrande à une divinité assise dont la coiffure était munie de la longue tige. Celui des deux cartouches qui était le plus près du roi semble se terminer par le signe *mś* et la lettre *ś*. Le monument appartenait donc à un Thoutmès ou un Ramsès.

Le fragment trouvé à côté du précédent contient une partie de 15 lignes horizontales d'hiéroglyphes gravés en creux, devenus presque complètement illisibles, à l'exception des *ś* et des *ḫ* et de quelques autres signes, parmi lesquels le *m* horizontal permet d'attribuer le monument au Nouvel Empire. Sur la ligne 3, entre les deux cartouches, l'épithète « fils du soleil maître des diadèmes » se lit sans difficulté. Le dernier nom royal semble commencer par le nom d'Amon. On songe donc tout de suite aux Amenophis ou à Toutankhamon, mais la reine Hat-chepsouit et Ramsès II inscrivent volontiers dans leur second cartouche l'épithète « Unie à Amon » ou « Aimé d'Amon ». Je crois cependant que l'inscription est contemporaire de Ramsès II. Il est presque certain que les deux fragments ont fait partie du même monument. Ils sont tous deux en calcaire du pays et ont été trouvés à côté l'un de l'autre. Les stèles royales se divisaient généralement en deux registres. Le registre supérieur était occupé par le roi et des divinités. En bas, le roi, après un long éloge de sa propre personne, mentionnait rapidement à quel propos il avait fait ériger une stèle. Nous avons ainsi un fragment de la scène et un fragment de l'inscription. En conséquence, le monument doit être attribué au Pharaon dont le nom se terminait par *mś* et pouvait commencer ou être précédé par le nom d'Amon. Ramsès II seul est dans ce cas.

A peu de distance, un bloc antique, orné sur une de ses faces d'un bas-relief égyptien, est devenu la pierre angulaire de la maison de Hasan-Khader. Le bloc a été trouvé

sur place, m'a-t-on dit, à 4 mètres de profondeur. Il ne semble pas que les fouilleurs l'aient endommagé, mais le relief est très usé. Il est décoré de *deux tableaux* symétriques. A gauche, un roi agenouillé présente de chaque main un vase à un dieu à tête de bélier, coiffé du disque et du croissant, assis sur un siège carré à dossier très bas. Ce dieu n'est désigné que par l'épithète *Nb Kbn*, « *Seigneur de Byblos* ». Nous pouvons néanmoins l'identifier puisque des trois dieux à tête de bélier, Amon, Khnoum et Harsaphès, les deux derniers qui portent au-dessus des cornes le *claft* ou l'*atef* sont à éliminer. La légende du roi est perdue. A droite, le roi répète son geste à une divinité féminine, assise comme le dieu sur un siège carré, vêtue de la robe collante qui va des seins aux chevilles. Par-dessus sa coiffure fort peu distincte, elle porte le disque entouré des cornes. Elle est désignée, comme le dieu, par l'épithète *Nebt Keben*, « *Dame de Byblos* ». Les noms royaux ne sont pas plus lisibles sur le tableau de droite que sur celui de gauche, mais l'orthographe *Kbn* du nom de *Byblos* est une indication précieuse puisqu'elle nous oblige à dater le monument de l'*Ancien Empire* ou début du *Moyen Empire*.

Voilà donc un lot de monuments, bas-reliefs architecturaux, statues et stèles, de qualité médiocre et mal conservés sans doute, mais dont la présence à Byblos fait tout l'intérêt, car elle met hors de doute que les Pharaons y avaient construit un édifice important. Avant le Moyen Empire et jusqu'à l'époque saïte, ils l'ont enrichi de stèles et de statues, de sorte que nous y lirions, s'il était intact, l'histoire des relations de l'Égypte avec la Syrie du xxe au xe siècle avant notre ère.

Ce que les habitants ont ramené à la surface en remuant le sol pour leurs travaux permet d'augurer que les restes doivent en être assez considérables. Il est important pour nous que plusieurs fragments, le fragment Renan, le bas-

relief du Moyen Empire et les deux fragments de la stèle de Ramsès II aient été trouvés à peu de distance les uns des autres, dans le quartier sud de la citadelle.

J'aurais voulu employer sur-le-champ, en juin 1919, le petit crédit que le chef de notre mission m'avait ouvert pour des sondages, à vérifier ces hypothèses ; mais je me heurtai aux excessives prétentions des propriétaires et je compris le danger qu'il y aurait eu d'appeler si prématurément l'attention des habitants sur les richesses archéologiques que nous prêtons à leur terrain. Je préférai pratiquer des sondages aux environs de l'église Mâr Yacoub et sur la petite place que traverse à sa sortie de la ville la nouvelle route de Ba^{c}ltek. Près de Mâr Yacoub, les indigènes en quête de pierre à bâtir avaient autrefois mis la main sur une véritable carrière de marbre. Un curieux fragment avait amené les savants archéologues de la Faculté Orientale de Beyrouth à conclure que les ruines mises à jour étaient celles du grand temple représenté sur les monnaies de Byblos. Ayant fait creuser des tranchées à peu de distance de l'excavation au fond de laquelle gît toujours le petit autel dédié au Zeus de Resa, nous rencontrâmes un mur dont cinq assises étaient déblayées, sans que le sol antique ait été atteint, lorsque nous dûmes abandonner les travaux.

Sur la petite place a été déblayé un tronçon d'une avenue bordée de rigoles et de trottoirs dont le prolongement atteindrait, d'un côté, un réservoir antique que coupe le chemin conduisant du pont à l'École des Frères et, de l'autre, une magnifique colonne fasciculée en granit de Syène qui venait d'être découverte. A l'époque romaine, Byblos fut sans doute pourvue, comme les autres cités syriennes, d'avenues à colonnes et de grands édifices dont il subsiste peut-être, sous les faubourgs actuels, des parties importantes; néanmoins, c'est sur le sanctuaire égyptien que l'archéologue à qui seront confiées les fouilles de Byblos devra faire porter son principal effort.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie l'ouvrage de M. le C[te] Durrieu sur *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne* (Bruxelles et Paris, 1921, in-4°), publié sous les auspices de l'Académie (Fondation Piot).

Il offre ensuite au nom des auteurs : Alfred Bel et M. Ben-Cheneb, *Takmila-t-Essila d'Ibn El-Abbâr* (texte arabe d'après un manuscrit de Fès. Tome I complétant les 2 volumes édités par F. Codera) (Alger, 1920, in-8°); — A.-I. Trannoy, *Hypothèses critiques sur les Pensées de Marc Aurèle*, fasc. IV (Le Puy, 1921, in-8°).

M. Clément Huart, fait hommage au nom de l'auteur, M. Louis Brunot, d'un ouvrage intitulé : *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et à Salé* (Paris, 1921, in-8°).

SÉANCE DU 10 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Henri Lemaître fait une communication sur un reliquaire de la Sainte Croix donné par saint Louis au grand couvent des Cordeliers de Paris [1].

M. Charles Samaran, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, présente à l'Académie une reconstitution, au moyen de dessins originaux, de copies anciennes et d'estampes, de la belle décoration à fresque du xvi[e] siècle qui ornait la chapelle de l'hôtel de Guise à Paris et qui a disparu mystérieusement sous le premier Empire. Il précise, en utilisant, entre autres documents, plusieurs lettres inédites du Primatice lui-même, la part qui revient à cet artiste et à son second, Nicolò Dell' Abbate, dans la construction et la décoration intérieure de l'hôtel et de la chapelle. Il montre enfin que les deux cortèges de rois mages qui s'y déroulaient

1. Voir ci-après.



magnifiquement, à la manière de ceux de Benozzo Gozzoli dans la chapelle Riccardi de Florence, offraient de curieux portraits en pied de François de Lorraine, duc de Guise, de ses deux fils aînés, alors tout jeunes, Henri, le futur Balafré, et Charles, le futur Mayenne, et aussi de Brusquet, célèbre bouffon du temps.

M. le comte Durrieu présente quelques observations.

COMMUNICATION

RELIQUAIRE DE LA SAINTE CROIX DONNÉ PAR SAINT LOUIS AU GRAND COUVENT DES CORDELIERS DE PARIS, PAR M. HENRI LEMAITRE.

Le reliquaire sur lequel j'attire aujourd'hui l'attention de l'Académie m'a été montré, pendant les dernières grandes vacances, par M. l'abbé Testard, curé de Saint-Agrève (Ardèche), qui le conserve dans son presbytère et qui me l'a laissé examiner très libéralement ; je lui dois les photographies dont je fais passer des exemplaires.

Comme on peut s'en rendre compte par la reproduction, ce reliquaire n'est pas une pièce d'orfèvrerie particulièrement précieuse ; la plus grande partie est constituée par une simple croix de bois, qui, à regarder les moulures de la base, ne doit pas être bien ancienne ; une couche de peinture noire récente complète la laideur de ses pesantes proportions ; sans aucun doute cette croix de bois en remplace une plus ancienne que la vétusté aura fait tomber en poussière ou qui aura été abandonnée à l'époque de la Révolution, afin de mieux dissimuler la relique.

Sur le bois est fixé le reliquaire proprement dit ; il est constitué par une croix de vermeil renfermant la relique, laquelle est protégée par une vitre qu'encadre une croix ajourée garnie de pierreries. Cette dernière croix, qui

forme comme une porte, est fixée au bois par une charnière, à gauche, et en haut et en bas par quatre chevilles de cuivre, dont on distingue facilement les têtes et dont l'extrémité postérieure est vissée de l'autre côté du bois dans des écrous plats.

Elle est constituée par une plaque de cuivre doré, rehaussée à son pourtour externe et interne par une moulure d'un millimètre et demi de relief. Les pierres qui la décorent ne sont pas très fines ; ce sont : aux huit angles sortants, des émeraudes taillées en carré, à facettes ; aux quatre angles rentrants, des rosettes de cristal de roche ; aux extrémités de la croix, quatre saphirs taillés en rectangle, à facettes, et au milieu des bras de la croix huit rubis en cabochon. Entre chaque pierre se trouve, selon la distance qui les sépare, une ou plusieurs perles enfilées sur un fil de cuivre. Le sertissage est très grossier ; le métal qui a été défoncé par-dessous forme autour des pierres des langues irrégulières qui les enserrent.

Sur la photographie on distingue assez mal, sous le reflet de la vitre, les deux fragments de la sainte Croix, disposés en forme de croix. Chaque lamelle a environ 5 mm. de large ; la plus longue, celle qui est verticale, mesure 58 mm. de longueur, l'autre 46 mm. Ces fragments, qui doivent être assez minces, sont enchâssés dans une croix de vermeil cylindrique dont on aperçoit très bien les extrémités sur la reproduction, et qui repose dans une gouttière également en vermeil, destinée à masquer l'entaillure du bois et à donner plus d'éclat au métal en créant des reflets.

Deux documents également conservés à la cure de Saint-Agrève expliquent comment ce reliquaire est venu dans ce coin reculé des monts du Vivarais et quelle est son origine. La première pièce, une lettre écrite de Paris, le 6 décembre 1834, par V. Moussu, et adressée à M[lle] Dorothée Lacombe, à Saint-Agrève, spécifie que le P. Lacombe, frère de celle-ci, a légué à la paroisse où il

est né, c'est-à-dire à l'église haute de Saint-Agrève, et non la chapelle du faubourg de Lestra, « la Vraie Croix avec ses authentiques, un calice..., une superbe étole en or toute neuve, renfermé[e] dans un carton avec un beau rocher (*sic*), dont il se servait à la réception des Chevalier[s] du Saint-Sépulcre, comme commissaire général... »

Ce P. Lacombe n'est pas inconnu; la *Biographie universelle* de Michaud et la *Nouvelle Biographie générale* de Didot lui ont consacré chacune un article, mais c'est M. A. Mazon, dans ses « Notes historiques sur Saint-Agrève [1] », qu'il a signées du nom de Dr Francus, qui lui a consacré la notice la plus détaillée.

J'ai retrouvé moi-même dans les registres paroissiaux de Saint-Agrève la mention de son baptême que voici : « L'an mil sept cent cinquante-deux et le vingt-cinquième jour d'octobre est né Claude Agrève Lacombe de Crouzet, fils légitime de M. François et de Dame Marie Lamarguerie, et a été baptisé le même jour ; son parrain a été Claude Ducros Bourgeois et sa marraine Demoiselle Claudine de Crouzet; présent les soubsignés : [Signé] La Crouzet Ducros, Ducros La Marguerie, La Marguerie, Bruhel, curé. »

Selon A. Mazon, qui puise une grande partie de ses renseignements dans un article nécrologique paru dans le n° d'octobre 1834 de « L'Ami de la religion », Claude Lacombe entra jeune au grand couvent des Cordeliers de Paris, il y prononça ses vœux à dix-neuf ans en 1771, il passa sa licence en théologie en 1784, ainsi que l'atteste une mention du ms. lat. 15.440 de la Bibliothèque nationale, publiée par le P. Antoine de Sérent dans la « France franciscaine », 1912, p. 337 :

« 1784. — C[l]audius Agripanus La Combe de Crouzet,

1. Privas, Impr. centrale de l'Ardèche, 1902, in-8°, 176 p., fig. (extrait de la *Revue du Vivarais*, 1901), p. 165-168.

morbo impeditus, non potuit nisi mense julio anni 1784 de Sorbonica respondere et extra ordinem benedictione apostolica donari, quod ipsi concessit S[acra] F[acultas], die 1ª junii 1784. » Il fut reçu docteur le 18 octobre 1785 ; il est probable qu'il remplit différentes charges dans le couvent, car, au moment de la Révolution, c'est lui qui le dirigeait avec le titre de gardien. C'est en cette qualité qu'il signa une adresse à l'Assemblée nationale, pour protester contre le décret du 18 février 1790, qui allouait aux religieux des ordres mendiants une pension moindre qu'aux autres religieux. Il resta au Grand Couvent aussi longtemps qu'il le put et ne le quitta qu'en 1792 pour être enfermé aux Carmes ; il fut sauvé de cette prison par un autre franciscain, le P. Bourgade, qui avait prêté le serment constitutionnel ; il retourna aux Cordeliers où il resta soumis à une surveillance et n'abandonna sa maison que le dernier. Il exerça alors son ministère en secret et parvint à se cacher durant la Terreur. Réfractaire au serment, il se montra en 1801 parmi les adversaires les plus résolus du Concordat et publia contre lui toute une série de pamphlets. Comme commissaire général de l'Ordre royal et Archiconfrérie du Saint-Sépulcre (on sait que les Franciscains ont la garde des Lieux Saints), il publia en 1816 une brochure pour inviter les princes à se coaliser pour défendre le Saint Sépulcre contre les Infidèles. Il faisait encore du ministère, lorsqu'il mourut subitement le 10 octobre 1834.

Les papiers du Grand Couvent des Cordeliers ayant été détruits pendant la Révolution, le P. Lacombe fit refaire par le vicaire général de l'archevêque de Paris en 1801 l'authentique qui avait disparu avec eux. Voici la copie de cette pièce dont l'original, scellé de cire rouge aux armes de l'archevêque, se trouve avec la relique au presbytère de Saint-Agrève :

« L'an mil dix huit cent un (*sic*), le vingt-cinquième jour d'octobre, a comparu devant nous, soussigné, vicaire

général de Monseigneur l'archevêque de Paris, Claude Agrève Lacombe, docteur de Sorbone, dernier gardien du Grand Couvent des Cordeliers de Paris, lequel nous a dit que, dans l'enlèvement et le pillage des effets appartenants audit couvent, il avait sauvé et, du consentement de ses frères, gardé jusqu'à présent une relique de la Vraie Croix, avec engagement de la reproduire et de la rendre à ses frères dans le cas où la Providence leur permettrait de se réunir ; laquelle relique, qu'il nous a représentée, consiste en deux morceaux joints, en forme de croix, longs chacun d'environ trois pouces, ayant leurs extrémités enchassées dans des feuilles de vermeil et reposant dans une croix du même métal, qui les laisse à découvert, le tout étant encore renfermé dans une autre croix encore en vermeil, d'un pouce environ de profondeur, garnie de perles et de pierres précieuses de différentes couleurs, avec un verre qui permet de voir les morceaux de la Vraie Croix.

« Le susdit Père Claude Agrève La Combe nous a déclaré qu'il ne pouvoit produire l'authentique de ladite relique attendu qu'elle avoit été enlevée avec tous les papiers du couvent, mais qu'il affirmoit et étoit prêt de le faire avec serment que, suivant la tradition constante de son couvent, cette précieuse relique avoit été donnée au couvent par saint Louis, qu'on sçait avoir été du Tiers-Ordre de Saint François, et que de temps immémorial, elle était honorée dans le couvent et exposée avec la permission des supérieurs à la vénération des fidèles. Le même Père La Combe nous a présenté deux religieux de son ordre et du même Grand Couvent. [En marge, avec signature : Emery, vic. gén. :] Jean Baptiste Hicky, bachelier de Sorbonne, François Policarpe Fillion, ancien commissaire de son Ordre pour la Terre Sainte, qui nous ont déclaré connoître parfaitement la relique de la Vraie Croix à nous exhibée, comme celle que dans leur couvent on exposoit à la vénération des fidèles et qu'ils rendoient sur cette relique un

témoignage entièrement conforme à celui de leur ancien gardien, témoignage qu'ils étoi[en]t prêts de confirmer avec serment.

« Nous, d'après les témoignages précédents, déclarons la relique de la Vraie Croix suffisamment authentique et permettons de l'exposer à la vénération des fidèles, en foi de quoi, nous avons signé les présentes qui seront aussi signées des déposants et nous y avons fait apposer le sceau de Monseigneur l'Archevêque. Fait à Paris, l'an et le jour que dessus.

[Signé :] Fr. Lacombe, ancien Gardien.

Emery, vic. gén.

F. Hicky.

F. P. Fillion.

(Sceau plaqué de cire rouge de l'archevêque de Paris, d'argent chargé d'une croix dentelée de gueules, avec 4 alérions, disposés un dans chaque canton, surmonté d'une couronne comtale.)

« Vidimus et venerationi fidelium exponi permissum. Vivarii, die 9 februarii 1836. [Signé :] Gervaix, v. g. »

La déclaration du P. Lacombe et de ses frères ne laisse aucun doute sur la provenance du reliquaire ; il vient sans contestation du Grand Couvent des Cordeliers de Paris ; mais a-t-il bien été donné à ce couvent par saint Louis ? c'est ce qui me reste maintenant à examiner. Voyons si, à défaut de la lettre de donation de saint Louis, qui seule aurait tranché péremptoirement la question, quelque autre témoignage peut lui suppléer.

Je dois avouer que toutes les recherches que j'ai faites pour trouver une mention de ce reliquaire antérieure à la Révolution ont été vaines. Aucun texte du XIIIe siècle n'en parle ; les voyageurs qui ont été hébergés au Grand

Couvent, comme Salimbene au XIIIe siècle, François Gonzague, l'auteur du « De origine Seraphice religionis » au XVIe siècle, sont également muets ; aucune des descriptions de Paris au XVIIIe siècle n'en dit un mot.

A défaut de documents, voyons si l'examen du reliquaire lui-même ne peut nous fournir la solution du problème. La simplicité de sa facture ne permet guère d'y rechercher la marque de la main d'un artisan de telle ou telle période. Cependant son aspect général le ferait attribuer dès l'abord au XIIIe ou au début du XIVe siècle.

Quels sanctuaires possédaient alors à Paris des morceaux de la Sainte Croix assez considérables pour qu'on pût prélever sur eux un fragment aussi important que celui dont nous nous occupons? Il n'y en avait que deux, Notre-Dame et la Sainte-Chapelle. On sait quelles ont été les dissensions qui au XIIIe siècle ont mis aux prises le clergé séculier et les ordres mendiants ; il est donc peu vraisemblable que le chapitre de Notre-Dame ait fait une donation, quelle qu'elle fût, aux Cordeliers. Par élimination, on est donc amené à conclure que ce ne peut être que sur la relique de la Sainte-Chapelle qu'a été pris le fragment qui nous intéresse. Reste à savoir quel est le roi qui en a fait la donation. Il est facile à déterminer ; saint Louis seul a fait don à de nombreuses églises et à des couvents de fragments de la Passion ; après sa mort, nous ne trouvons plus trace de libéralités de ce genre.

Le comte Riant, dans les « Exuviae sacrae Constantinopolitanae », t. II, a groupé toutes les lettres de saint Louis destinées à authentiquer de pareils dons. Voici les noms des bénéficiaires :

Église de Tolède (lettre datée d'Étampes, mai 1248, p. 137).

Roger de Provins, chanoine de Saint-Quentin et médecin du roi (1251, p. 139).

Évêque de Valence (Paris, mars 1256, p. 140).

Frères Mineurs de Sées (Paris, 1259, p. 140).

Barthélemy, évêque de Vicence (Paris, 11 déc. 1259, p. 141).

Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (Paris, février 1261, p. 143).

Prieuré du Mont Saint-Éloy (Paris, 17 sept. 1261, p. 143).

Frères Prêcheurs de Barcelone (Paris, 1262, p. 145).

Abbaye de Vézelay (Sens, 1267, p. 154).

Frères Prêcheurs de Liége (Senlis, 8 sept. 1267, p. 156).

Couvent de Bourgmoyen à Blois (Paris, mars 1269, p. 158).

Guy de La Tour, évêque de Clermont (Paris, 30 déc. 1269, p. 159).

D'autre part, Rohaut de Fleury, dans son mémoire sur les Instruments de la Passion de N. S. J.-C., écrit à la p. 117 : « M. l'abbé Lequeux, chanoine de Notre-Dame, que je vis fort peu de temps avant sa mort, m'a montré une relique très précieuse, en ce qu'elle se rattache à l'acquisition de saint Louis ; elle se compose de deux fragments très fins qui lui venaient des Dominicains; ces Pères l'avaient reçue de saint Louis lorsqu'il acquit la Vraie Croix de Baudouin... » Rohaut malheureusement n'indique pas ce que ce reliquaire est devenu par la suite.

Enfin un rédacteur de l'« Archivum Franciscanum historicum », le P. Livier Oliger, m'a signalé récemment un don fait par saint Louis à un Frère Mineur italien, le P. Mansueto de Castiglion Fiorentino, pénitencier et chapelain du pape Alexandre IV; ce religieux donna la relique au couvent de la Verne où saint François a été marqué des stigmates. Depuis lors le reliquaire a disparu, mais plusieurs copies de la lettre de donation de saint Louis ont été relevées par le P. Zeffirino Lozzeri, qui en a fait la publication dans la revue « La Verna », t. XI, 1913, p. 24-31; cette lettre est datée de Compiègne, 24 août 1258.

Comme on voit, la liste est longue, mais parmi tant de donations de reliques, il en est une qui mérite d'être mise à part, car elle forme une présomption de plus en faveur des Cordeliers : c'est celle qui fut faite aux Dominicains de Paris. On sait l'affection que saint Louis a manifestée sans cesse pour les deux Ordres mendiants : « Has enim duas religiones, écrivait Geoffroi de Beaulieu (*Histor. de Fr.*, XX, 7 B), specialissime diligebat, dicens quod si de corpore suo posset duas facere portiones, unam daret uni, reliquam alteri. » Il s'efforça de tenir toujours la balance égale entre eux, afin que l'un ne pût jamais se dire plus favorisé que l'autre. Pourquoi aurait-il donc donné un fragment de la Croix aux seuls Jacobins ? et pourquoi ce fragment, dont Rohault de Fleury donne la dimension, est-il sensiblement de la même taille que celui des Cordeliers ?

La seule réponse est que ce fragment n'a pu être donné que par saint Louis.

La simplicité, la modestie du reliquaire ne doit pas s'y opposer ; il est vrai que les reliquaires donnés par saint Louis aux Dominicains de Liége, dont la reproduction a été publiée par Jules Helbig dans les *Mémoires* couronnés par l'Académie royale de Belgique (t. XLIV), à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (« Reliquaires donnés par saint Louis à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune », par M. E. Aubert... (extrait de la *Revue archéologique*, Paris, 1868, in-8°), sont plus importants et plus riches ; mais il faut se souvenir que les Frères Mineurs ont fait plus spécialement que tout autre ordre profession de pauvreté, si bien que pendant longtemps ils n'ont toléré pour leur usage que des autels et des ornements d'autel en bois. Ce reliquaire, dont la majeure partie est en bois, est donc entièrement conforme à leur tradition : le métal et les pierres précieuses n'y figurent que dans le voisinage immédiat de la relique, presque comme une dérogation qu'il a fallu subir.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Camille Jullian, le nº 90 de ses *Notes gallo-romaines* (extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux...*, 4e série, XLIIIe année ; *Revue des Études anciennes*, tome XXIII, nº 2 : avril-juin 1921).

Il présente ensuite un ouvrage de M. Joaquim Folch y Torres, directeur des Museus d'Art i Arqueologia de Barcelone, intitulé : *Noticia sobre la ceramica de Paterna, i sobre ils materials procedents de les excavacions de 1908 à 1911, ad qui ritsara per la junta de Museus* (Barcelone, in-8º, 1921).

M. Paul Pelliot fait hommage d'un nouveau fascicule des planches de son ouvrage : *Mission Pelliot. Les Grottes de Touen-Houang*, tome IV. Grottes nos 111 à 120 N (Paris, 1921, in-4º).

SÉANCE DU 17 JUIN 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Pierre Paris, directeur de l'Institut des Hautes études hispaniques, adresse au Secrétaire perpétuel le rapport suivant sur la quatrième campagne de fouilles exécutées le mois dernier à Bolonia :

« Madrid, 13 juin 1921.

« Grâce à la subvention que m'avait accordée l'Académie en 1920, et que je n'avais pas utilisée à cause de l'état du change, j'ai pu revenir cette année à Bolonia où j'ai pratiqué des fouilles sans interruption du 15 avril au 10 juin, avec 30 ouvriers. Mon collaborateur M. Georges Bonsor avait bien voulu se joindre encore à moi pour cette campagne que j'aurais voulu plus longue, mais dont le haut prix de la peseta et l'augmentation très sensible des salaires, même dans ce canton perdu, ont forcément réduit la durée.

« Les premiers travaux n'ont pas donné, il faut l'avouer, ce que nous en attendions. En arrière du Capitole déblayé en 1919,

nous n'avons trouvé les restes d'aucun édifice intéressant. D'autre part, comme en 1918, l'eau que nous avons rencontrée constamment en nappes sans cesse renaissantes à 1 mètre de profondeur nous a empêché de découvrir même partiellement un édifice très curieux, de très grandes dimensions, aux parois allongées en grand ovale et couvertes de stuc peint. Nous n'avons même pas pu arriver jusqu'au sol, et toute cette vaste construction (une piscine peut-être) reste et restera mystérieuse; cela est fâcheux, car elle est certainement très nouvelle, mais il faudrait pour l'explorer un outillage spécial dont nous ne disposons pas.

« Nous attendions beaucoup du déblaiement du théâtre, que la propriétaire des ruines nous avait gracieusement permis d'explorer; mais nos recherches, longues et coûteuses, sont restées presque vaines. Seule une partie du mur de fond de la scène a été conservée; il ne reste absolument rien de la scène ni de l'orchestre, et les gradins même ont presque totalement été bouleversés. Nous avons réussi cependant à lever un plan très précis et intéressant de tout ce qui est conservé de l'édifice, mais il a fallu renoncer à l'espoir que nous avions de faire connaître dans tous ses détails le type rare d'un théâtre de petite ville de province au Ier ou au IIe siècle de notre ère.

« En revanche, les recherches dans la nécropole romaine ont eu le meilleur succès. Non seulement nous avons réuni un assez grand nombre de beaux objets (céramique, verrerie, bronze, os et ivoire, bijoux, monnaies, etc.), mais nous avons maintenant tous les éléments d'une étude de haut intérêt sur l'architecture et les rites funéraires des habitants de Belo depuis le début de notre ère jusqu'à l'invasion arabe qui a dépeuplé la ville. Le fait saillant, que nous avions déjà constaté dans nos fouilles antérieures, est l'usage de ces bustes informes et plus que barbares qui sont comme les gardiens des tombes à inhumation, et dont la puérile et maladroite naïveté contraste avec l'élégance des objets trouvés avec les cendres dans les bûchers ou dans les urnes d'argile ou de verre et les coffres de pierre qui recevaient les restes des ossements calcinés. De très nombreux exemples nous ont montré cette année que de simples galets disposés et présentés de façon spéciale pouvaient jouer le même rôle que

ces bustes, et nous avons maintenant tout un ensemble nouveau de témoignages de haute valeur pour étudier l'origine et la signification de ce rite dont nous ne sachons pas que l'on ait trouvé ailleurs la moindre trace.

« Nous pensons que les fouilles de Bolonia doivent maintenant prendre fin. Non que la matière soit épuisée, mais les emplacements de la ville où il y aurait chance de retrouver des restes de monuments dignes d'intérêt sont cultivés et les propriétaires n'autoriseraient les travaux qu'à des conditions trop onéreuses pour qu'on les subisse dans l'incertitude du résultat. D'autre part, il faudrait pour emporter les terres un matériel qu'il serait extrêmement coûteux d'apporter et d'installer dans ces ruines sauvages que l'on ne peut atteindre que par des sentiers praticables seulement aux ânes.

« Quoi qu'il en soit, nous espérons que les résultats obtenus en quatre saisons de fouilles, et dont nous ne laisserons pas attendre longtemps la publication complète, ne feront pas regretter à l'Académie l'appui généreux qu'elle a donné à l'École de Hautes études hispaniques et à son directeur, et dont nous lui exprimons encore notre vive gratitude.

« Ajoutons que, d'après la loi espagnole relative aux fouilles archéologiques, la plus grande partie des objets découverts vont être transportés à Madrid, où ils figureront au Musée archéologique national, et feront honneur aux efforts de notre École; mais un grand nombre aussi resteront notre propriété, et formeront la première vitrine du petit Musée qui ne sera pas l'un des moindres ornements de la Casa Velazquez, au jour prochain, espérons-le, où l'École de Hautes études hispaniques y sera transférée. »

M. Ch.-V. Langlois annonce que le prix Bordin est décerné à M. Émile Renauld pour ses ouvrages sur Psellos, et qu'en outre sur les arrérages disponibles de la fondation, deux récompenses de 1.000 francs chacune sont attribuées à M. O. Tafrali, pour ses ouvrages sur Thessalonique, et à M. E. Vansteenberghe pour son livre sur *Le cardinal Nicolas de Cues*.

M. Langlois donne ensuite lecture de son rapport sur le concours des Antiquités Nationales de 1921[1] et en fait connaître ainsi qu'il suit les résultats :

1. Voir ci-après.

La 1re médaille est décernée à M. Marcel Aubert, pour son livre intitulé : *Notre-Dame de Paris ; sa place dans l'architecture du XIIe au XIVe siècle ;*

La 2e médaille, à M. le chanoine Urseau pour son ouvrage sur *La peinture décorative en Anjou du XIIe au XVIIIe siècle ;*

La 3e médaille, à M. l'abbé Roux, pour son livre sur *La basilique Saint-Front de Périgueux ;*

Une 4e médaille, à M. Raoul Busquet, pour son *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790.*

La 1re mention est attribuée à M. Charles Durand pour ses *Fouilles de Vésone ;*

La 2e mention, à M. Émile Ginot pour son livre : *Le manuscrit de sainte Radegonde de Poitiers ;*

La 3e mention, à M. Adolphe Trolliet, pour son Histoire (manuscrite) de Veigny-Foncenex (Haute-Savoie) ;

La 4e mention, à M. Alphonse Meillon, pour son *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan ;*

La 5e et dernière à M. Ritt, pour son livre : *Le bourg et le territoire de La Ciotat au XVe siècle.*

M. Dussaud fait une lecture sur la technique des bronzes phéniciens et les renseignements bibliques concernant la fabrication des idoles.

MM. Salomon Reinach, Pottier et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

M. Clément Huart entretient l'Académie d'une expédition des Russes dans la Transcaucasie orientale en 943 [1].

COMMUNICATION

L'EXPÉDITION DES RUSSES DE 943,

PAR M. CLÉMENT HUART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En 943, le khalifat abbasside de Bagdad avait perdu tout pouvoir politique. Il ne conservait que sa suprématie spiri-

1. Voir ci-après.

tuelle qui, par le moyen des diplômes d'investiture délivrés par sa chancellerie, lui maintenait encore une certaine autorité sur les pays musulmans; les usurpateurs, de toute classe, de toute origine ethnique, qui par la force des armes se créaient des États en réalité indépendants, recherchaient pourtant cette investiture qui légitimait leur pouvoir aux yeux de leurs sujets. Le khalife el-Mottaqî, comme ses prédécesseurs et ses successeurs, n'était plus qu'un jouet entre les mains de ces Maires du Palais qu'on appelait les Emîr-el-Omarâ, ou grands Emirs, que Defrémery étudia jadis dans un mémoire resté classique. Il avait été porté à cette dignité, en 940, par le Turc Bedjkem. Pendant ce temps, dans les régions de l'Ouest, Nâçir-ed-daula avait installé en Syrie la dynastie des Ḥamdânides, fondée par lui. Il rêvait de s'emparer de Bagdad et de dominer de là le monde musulman. Il fut devancé par une dynastie d'origine iranienne, les Bouïdes, sortie des montagnes qui bordent le Gilan au Sud et que les géographes arabes ont connues sous le nom de Déilém; Mo'izz-ed-daula s'empara de la capitale du khalifat à la fin de 945, le règne des Bouïdes ne prit fin qu'au siècle suivant avec le triomphe des Turcs Seldjouqides, sortis des régions au Nord de l'Oxus qui s'appellent encore aujourd'hui Turkestan, « pays des Turcs ».

Préoccupé d'événements qui le touchaient de près, puisqu'ils se produisaient aux portes mêmes de sa capitale, le khalife el-Mottaqî ne songeait plus à la défense des frontières; c'est aux seigneurs féodaux qui y régnaient qu'incombait ce devoir. Cela explique pourquoi les Russes, dans leur fameuse expédition contre la ville de Berda'a, ne trouvèrent devant eux qu'une défense insuffisante. Cette courte incursion sur les territoires musulmans est bien connue, grâce au récit qu'en a fait l'historien arabe Ibn-el-Athîr; mais nous possédons maintenant le texte original qui a été abrégé, écourté par l'historien : c'est le *Tadjârib-el-Omam*

d'Ibn-Miskawaïh, dont le seul manuscrit complet, conservé à la Bibliothèque de la mosquée de Sainte-Sophie, a été reproduit en phototypie, dans la collection du *Gibb Memorial*, par les soins de M. Leone Caetani, prince de Teano, qui porte aujourd'hui le titre de duc de Sermoneta. Ce document va nous permettre de rétablir un certain nombre de détails intéressants, laissés dans l'ombre par Ibn-el-Athîr.

La ville de Berda'a, en arménien Partav, était alors la plus grande ville de la Transcaucasie ; c'était même l'une des trois grandes villes de l'ancienne Médie ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un village entouré de ruines, au bord du Terter, à 20 kilomètres environ du confluent de cette rivière avec le fleuve Korr, ancien Cyrus. Depuis le khalife 'Othman, elle appartenait aux Musulmans ; pendant le règne des Oméyyades et des Abbassides, elle fut la résidence de la plupart des gouverneurs de l'Arménie. En 943, elle relevait de la dynastie locale des Mousâfirides, ainsi appelée d'après le nom du père de son fondateur, le Sallâr Moḥammed, fils de Mousâfir, chef d'une petite principauté des montagnes du Déilem, qui avait profité des troubles endémiques en ces contrées pour conquérir l'Adherbaïdjân, la Médie Atropatène des anciens. Son fils el-Marzobân lui avait succédé, et il était représenté à Berda'a par un lieutenant, lorsque les Russes firent une irruption subite sur ces confins septentrionaux des États musulmans.

« En cette année 943, nous dit l'historien Ibn-Miskawaïh, l'armée du peuple connu sous le nom de Russes partit en campagne pour l'Adherbaïdjân, se dirigea vers Berda'a, s'en empara et y enleva les femmes et les enfants.

« Ces Russes sont un grand peuple ; ils ont une nature magnanime, et possèdent une force énorme ; ils ne connaissent pas la déroute ; aucun d'eux ne tourne le dos jusqu'à ce qu'il tue son adversaire ou soit tué. La coutume est que chacun porte ses propres armes et attache sur lui-même

la plupart des outils des artisans, tels que la hache, la scie, le marteau et autres objets analogues : ils combattent avec le javelot, le bouclier, le sabre ; ils portent encore sur eux un poteau de tente et une arme semblable au poignard. Ils combattent à pied, et surtout ceux qui firent cette incursion.

« Ils naviguèrent sur la mer contiguë à leur pays (la Caspienne) et la traversèrent jusqu'à un grand fleuve connu sous le nom de Korr (le Cyrus) qui descend des montagnes de l'Adherbaïdjân et de l'Arménie et se déverse dans la mer ; c'est le fleuve qui passe à Berda'a et que l'on compare au Tigre. Quand ils furent arrivés au Korr, le lieutenant d'el-Marzobân, gouverneur de la ville, marcha à leur rencontre à la tête de trois cents hommes recrutés parmi les Deïlémites, et un nombre à peu près égal de mendiants et de Kurdes ; il avait excité le peuple à partir pour la guerre, de sorte qu'environ cinq mille volontaires se mirent en marche avec lui pour combattre les envahisseurs ; mais ils étaient pleins d'illusion, ils ne connaissaient pas la force de ces gens-là, et crurent qu'ils se comporteraient à la façon des Arméniens et des Grecs. Quand ils furent rangés en bataille en face d'eux et que la lutte s'engagea, il ne se passa pas une heure avant que les Russes ne fissent une charge terrible qui mit en déroute l'armée musulmane ; tous les volontaires et le reste des troupes tournèrent le dos, sauf les Déïlémites qui tinrent ferme quelque temps et qui furent tués jusqu'au dernier, excepté ceux d'entre eux qui possédaient un cheval.

« Les Russes poursuivirent les débris de l'armée jusqu'à la ville. Tous les citadins qui avaient une monture s'enfuirent, soldats et hommes du peuple, et abandonnèrent la ville, devant laquelle les Russes campèrent, puis ils en prirent possession. Abou'l-'Abbás, fils de Boundâr, et un certain nombre de percepteurs des impôts m'ont raconté que l'ennemi s'empressa d'accourir, fit une proclamation, tranquillisa les habitants, et leur dit : « Il n'y a point de

dispute entre nous et vous sur le terrain de la religion; ce que nous demandons c'est le pouvoir; à nous de nous bien conduire, à vous d'obéir fidèlement. »

« Or les troupes (d'el-Marzobân) les avaient entourés de tous côtés; les Russes sortaient à leur rencontre et les mettaient en fuite. Les habitants de Berda'a participaient à ces sorties ; mais quand les Musulmans chargeaient les Russes, les habitants poussaient le cri : *Allah akbar* ! (Dieu est le plus grand !) et accueillaient ceux-ci à coups de pierres. Les Russes leur ordonnèrent de rester maîtres d'eux-mêmes et de ne pas s'interposer entre eux et le Sultan. Les honnêtes gens accueillirent favorablement ces recommandations ; mais les gens du commun, et la populace en grande partie, ne surent pas rester maîtres d'eux-mêmes, manifestèrent publiquement leur pensée, et s'opposaient aux Russes quand ils étaient attaqués par les troupes du Sultan.

« Quand cette situation se prolongea, un héraut proclama qu'aucun habitant ne devait rester dans la ville, et les Russes exilèrent les citadins dans les trois jours à partir de celui de la proclamation. Alors tous ceux qui possédaient une monture pour les porter emmenèrent leurs femmes et leurs enfants, mais ceux-là n'étaient qu'en nombre infime. Le quatrième jour arriva : la plupart des habitants étaient restés. Les Russes les attaquèrent à coups de sabre et massacrèrent un nombre incalculable de citadins ; puis, une fois le massacre terminé, ils firent prisonniers quelque dix mille hommes, jeunes garçons, femmes et filles ; ils enfermèrent celles-ci, ainsi que les garçons, dans une forteresse placée à l'intérieur de la ville, et qui était le *Chahristân* (la citadelle) de ces gens ; c'est là qu'ils s'étaient installés, avaient placé leur camp et s'étaient fortifiés. Ensuite ils rassemblèrent les hommes dans la mosquée cathédrale, en plaçant des gardiens aux portes, et ils leur dirent : « Maintenant, rachetez vos personnes. »

« Il y avait, dans cette ville, un secrétaire chrétien d'un

grand bon sens, nommé Ibn-Sam'oún, qui s'était entremis entre eux. Il avait obtenu des Russes que chaque prisonnier se rachetât à raison de vingt dirhems par tête. Ceux des Musulmans qui étaient raisonnables le suivirent sur ce terrain ; mais les autres s'y opposèrent et dirent : « Ibn-Sam'oún ne veut pas autre chose que rendre égaux les Musulmans et les chrétiens dans le payement de la capitation. » Alors Ibn-Sam'oún s'abstint de continuer ses démarches. Les Russes s'étaient arrêtés de massacrer, dans leur désir d'obtenir des prisonniers cette somme minime ; mais quand ils virent qu'ils ne recevaient rien, ils recommencèrent la tuerie et firent périr les hommes jusqu'au dernier, à l'exception d'un très petit nombre qui s'échappa en suivant un aqueduc étroit amenant l'eau à la mosquée cathédrale, et de quelques-uns qui rachetèrent leur vie au moyen des trésors qu'ils avaient amassés ; car souvent un Musulman arrêtait le Russe par le moyen d'une somme d'argent qu'il offrait à titre de rançon et l'emmenait à sa maison ou à sa boutique ; lorsqu'il avait sorti son trésor de sa cachette, lequel formait une somme bien supérieure à celle qui avait été l'objet de l'entente, le Russe ne l'en tenait pas quitte, quand même la somme aurait été plusieurs fois double, et il continuait de réclamer jusqu'à ce qu'il l'eût ruiné ; et quand il avait reconnu qu'il ne restait plus à sa victime ni objets en nature, ni argent monnayé, ni joyaux, ni tapis, ni vêtements, il le laissait aller et lui remettait un morceau d'argile frappé d'un sceau, qui le mettait à l'abri des réclamations d'autrui. Les Russes amassèrent ainsi un butin énorme. Ils avaient rassemblé les femmes et les enfants ; ils abusèrent d'eux et d'elles, et les réduisirent à l'esclavage.

« Quand cette affreuse calamité parvint à la connaissance des Musulmans établis dans les diverses contrées, ils se levèrent au son de la trompette ; el-Marzobân rassembla ses troupes, et excita le peuple à la guerre ; des volontaires

lui arrivèrent de tous les côtés ; il se mit en marche à la tête de trente mille hommes. Malgré ce nombre considérable de soldats, il ne put pas résister aux Russes, et il ne lui fut pas possible de produire une impression sur eux ; il engageait le combat avec eux, les attaquait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, mais il en revenait battu. La guerre dura ainsi entre eux pendant de nombreuses journées, et tournait toujours à l'avantage des Russes.

Lorsque cette situation commença à lasser les Musulmans, et que el-Marzobân l'eût constaté, il eut recours à la ruse et aux stratagèmes. Or il arriva, circonstance en sa faveur, que les Russes, parvenus à Méragha, mangèrent tout à leur aise des fruits dont cette région offre de nombreuses espèces ; ils en tombèrent malades, et une épidémie — évidemment la dyssenterie — sévit parmi eux. En effet, leur pays est extrêmement froid, il n'y croît pas d'arbres ; on leur apporte seulement une petite quantité de fruits des pays éloignés. Lorsque leur grand nombre commença à être anéanti et qu'el-Marzobân songea à employer la ruse, il lui parut qu'il était à propos de leur tendre une embuscade pendant la nuit, et il convint avec ses troupes que l'on livrerait bataille ; qu'au moment où l'ennemi les chargerait, il prendrait la fuite, lui et son armée ; que par cette manœuvre il exciterait la convoitise de l'ennemi contre l'armée et les Musulmans ; qu'au moment où les poursuivants s'approcheraient du lieu de l'embuscade, el-Marzobân et ses soldats se retourneraient contre eux et pousseraient le cri de ralliement convenu ; si les Russes se trouvaient entre les deux, ils tomberaient en leur pouvoir.

« Le lendemain, en exécution de ce stratagème, el-Marzobân et ses soldats s'avancèrent ; les Russes parurent ; leur chef était monté sur un âne. Ils se rangèrent en bataille et agirent de la façon accoutumée ; el-Marzobân et les Musulmans s'enfuirent ; les Russes les poursuivirent, jusqu'à ce qu'ils dépassèrent le lieu de l'embuscade ; les fuyards continuèrent leur déroute.

« Plus tard, el-Marzobân lui-même a raconté que quand il vit ses troupes dans cet état, qu'il leur cria et insista auprès d'elles pour qu'elles retournassent au combat; elles n'en firent rien, à cause de la terreur que les Russes produisaient dans leurs âmes ; il comprit alors que si ses soldats continuaient de fuir, l'ennemi, en retournant sur ses pas, connaîtrait l'embuscade, et que ce serait la cause de leur perte. Voici ses propres paroles : « Je revins seul, dit-il, accompagné de ceux qui m'avaient suivi, c'est-à-dire mon frère, ma garde particulière et mes esclaves, et je me résolus à courir au-devant de la mort. A ce moment-là, la plupart des Déïlémites se sentirent honteux de fuir et revinrent sur leurs pas; nous chargeâmes l'ennemi et nous criâmes le mot de ralliement à l'embuscade, qui sortit derrière les Russes, auxquels nous livrâmes une bataille sérieuse; nous en tuâmes sept cents, parmi lesquels leur chef. Le reste se réfugia dans la forteresse qu'ils occupaient à l'intérieur de la ville et où ils avaient accumulé des provisions considérables, en même temps qu'ils y tenaient renfermés les captifs et le produit du butin. El-Marzobân investit la citadelle et la bloqua, ne disposant pas d'autre moyen d'attaque.

« Pendant qu'il était ainsi retenu devant les murs de la citadelle, le chef Mosâfiride apprit tout à coup l'envahissement de ses États par un cousin de Nâçir-ed-daula, le fondateur de la dynastie des Ḥamdânides d'Alep; il s'était avancé jusqu'à Salamas, au Sud du lac d'Ourmia. El-Marzobân fut contraint, pour courir au secours de ses provinces menacées, de laisser un de ses généraux poursuivre le siège de la citadelle avec cinq cents Déïlémites, mille cinq cents cavaliers kurdes, et deux mille volontaires. Quant à lui, il marcha à la rencontre de son nouvel ennemi et lui livra bataille; la neige se mit à tomber abondamment, ce qui troubla les soldats de l'envahisseur, qui étaient en majorité des Bédouins; ils quittèrent leur chef,

qui fut obligé de les suivre, et c'est pendant la retraite qu'il reçut une lettre de son cousin l'informant de la mort de Touzoûn, le chef turc qui commandait à Bagdad, de la reddition de ses troupes, et du projet conçu par lui de se rendre dans la capitale pour y combattre le Bouïde, Mo'izz-ed-daula; en conséquence, il lui ordonnait d'évacuer l'Adherbaidjân et de venir le rejoindre.

« Pendant ce temps, les troupes d'el-Marzobân continuaient d'assiéger les Russes, de plus en plus la proie de la maladie. Quand ceux-ci enterraient un de leurs hommes, ils déposaient ses armes auprès de lui, ainsi que ses vêtements et ses outils ; ils enterraient également avec lui son épouse, ou une autre de ses femmes, et son serviteur, s'il l'aimait, et cela d'après une coutume qu'ils ont. Après leur départ, les Musulmans fouillèrent ces sépultures et y trouvèrent des sabres qui servent d'amusement jusqu'aujourd'hui, à raison de leur excellente qualité.

« Quand leur nombre fut bien diminué, les Russes sortirent pendant la nuit de la citadelle en emportant sur leur dos ce qu'ils purent de butin, de pierres précieuses et de riches vêtements; puis ils brûlèrent le reste. Ils poussèrent devant eux le nombre de femmes, de jeunes garçons et de jeunes filles qu'ils voulurent emmener, et regagnèrent les bords du Korr où les attendaient les navires qui les avaient amenés de leur pays, avec leurs équipages et trois cents Russes auxquels ils avaient réservé leur part de butin. Ils s'y installèrent et partirent.

« J'ai entendu raconter par des témoins oculaires, ajoute l'historien, des anecdotes étonnantes, au sujet de la force de ces Russes et du peu de souci qu'ils prenaient des Musulmans qui les entouraient. Entre autres, un récit qui circule dans la région et que j'ai entendu répéter par plus d'un, nous apprend que cinq Russes se trouvèrent réunis dans un jardin à Berda'a; parmi eux, il y avait un jeune homme imberbe, au visage éclatant de blancheur, un des fils de

leurs chefs, et ils avaient avec eux des femmes provenant de la capture. Quand les Musulmans en furent informés, ils entourèrent le jardin; il vint s'y joindre un grand nombre de Déïlémites et autres soldats pour attaquer les cinq individus; ils tâchèrent de faire au moins un prisonnier, mais ils n'y réussirent pas, parce qu'aucun d'eux ne se rendit, et on ne put les mettre à mort qu'après qu'ils eurent tué plusieurs fois leur nombre de Musulmans. Le jeune homme imberbe fut le dernier à résister : quand il se sentit sur le point d'être pris, il monta sur un arbre qui était proche, et ne cessa de se blesser lui-même avec son poignard, dans ses parties vitales, jusqu'à ce qu'il tombât mort [1]. »

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1921, PAR M. CH.-V. LANGLOIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 17 JUIN 1921.

Douze ouvrages, imprimés ou manuscrits, ont été présentés cette année au Concours des Antiquités nationales. Nombre supérieur à ceux des précédents exercices. La qualité n'a jamais manqué, malgré les événements; et voici que la quantité reparaît plus tôt que l'on aurait pu penser.

La première médaille a été accordée à l'unanimité à M. Marcel Aubert, pour son livre *Notre-Dame de Paris. Sa place dans l'architecture du XIIe au XIVe siècle.* L'auteur s'est proposé ici, non pas d'écrire une monographie de Notre-Dame de Paris (qu'il a déjà esquissée dans un ouvrage antérieur et qu'il publiera sans doute plus tard), mais de situer précisément cet édifice dans l'histoire de

1. Ibn-Miskawaïh, t. VI, p. 100-106.

l'architecture française. Sources où les architectes de Notre-Dame ont puisé ; leurs innovations personnelles ; influence que leur œuvre a exercée ensuite. Notre-Dame a été commencée vers 1163 ; le chœur était terminé en 1182, la nef avait pris figure en 1198 ; on travaillait en 1204 à la façade ; la tour du Nord était construite en 1250. Or, en ces temps, l'église abbatiale de Saint-Denis, celle de Saint-Germain-des-Prés, les cathédrales de Sens, de Noyon, de Laon, de Senlis, la collégiale de Mantes, etc., existaient déjà ou s'achevaient concurremment. En quoi tous ces édifices ressemblent-ils, en quoi diffèrent-ils de Notre-Dame ? La thèse de M. Aubert est que le premier architecte de Notre-Dame s'est inspiré de plusieurs d'entre eux, qui dérivaient eux-mêmes des grandes églises romanes de Normandie : « Notre-Dame, dit-il, est le dernier des grands monuments élevés sur des données romanes en style gothique. » Après quoi, l'auteur étudie les remaniements et les additions effectués et de 1250 à 1350, principalement en vue de remédier au défaut irrémédiable, résultant de la conception primitive, qui subsiste encore : l'obscurité de l'intérieur ; chapitre très neuf, où il a été tiré le meilleur parti des papiers de Viollet-le-Duc, dont l'auteur a eu communication, pour distinguer ce qui fut fait au XIVe siècle des « restaurations » audacieuses du XIXe. Le livre de M. Aubert, quoique très clair, n'est pas destiné au très grand public, car il suppose que le lecteur a une éducation archéologique et une connaissance préalable, approfondie, du monument dont il s'agit. Mais ce n'est pas là une réserve au point de vue où nous nous plaçons. Les seules critiques qui aient été formulées dans la Commission ont eu trait à des détails du plan qui, s'il avait été çà et là mieux tracé, aurait peut-être fait ressortir avec plus d'évidence la vérité des opinions énoncées.

M. le chanoine Urseau a présenté au concours deux ouvrages : *Comptes de recette et de dépense de Nicolas Gel-*

lent, évêque d'Angers, 1284-1290 et *La peinture décorative en Anjou du XIIe au XVIIIe siècle*. C'est le second qui lui vaut la haute récompense qu'il obtient (deuxième médaille). Ce livre est un relevé des anciennes peintures murales (plafonds, lambris, etc.), qui existent encore dans le département de Maine-et-Loire, avec des indications sur celles, fort nombreuses, qui ont disparu au XIXe siècle par suite du vandalisme inconscient des curés et des architectes. Parmi celles qui subsistent, il en est beaucoup d'intéressantes ; quelques-unes sont vraiment belles, comme l'autel bien connu du château de la Bourgonnière, à Bouzillé ; l'Adoration des bergers et celle des mages dans la chapelle de la Sorinière, en Chemillé ; la chapelle du château de Pimpéan, en Grésillé : les très anciennes peintures de l'église de Pontigné, d'après lesquelles, dit l'auteur avec raison, on peut se faire une idée de l'aspect que présentait au moyen âge l'intérieur des églises, peinturées du haut en bas ; l'extraordinaire plafond à caissons du château du Plessis-Bourré à Écuillé, etc. La nomenclature descriptive de M. Urseau, qui sera très utile, est présentée avec sobriété et avec goût. M. Urseau s'est montré, en général, sagement réservé en matière d'attributions et compétent dans l'identification iconographique des personnages représentés. En général, mais pas toujours. Par exemple, il y a des raisons très sérieuses de penser qu'il n'est pas « possible que (certaines) chambres du manoir de Reculée à Angers aient été décorées de la main » de René d'Anjou (p. 13). Des martyres peintes dans l'oratoire de Montreuil-Bellay, l'auteur n'a identifié que sainte Barbe ; l'autre est sûrement sainte Catherine. Parlant d'une peinture représentant une biche, M. Urseau dit : « Cette biche figure les âmes timorées, dont saint Gilles est le protecteur et le patron » ; point du tout : une biche joue un rôle dans un épisode très connu de la légende de saint Gilles, et cet épisode a été souvent figuré, notamment dans un très beau tableau français de la

fin du xve siècle, ayant fait partie de l'ancienne collection de Lord Northbrook, qui est maintenant à la National Gallery de Londres. Etc

La 3me médaille est pour M. l'abbé Roux, auteur d'un grand travail sur *La basilique Saint-Front de Périgueux.* — Il est difficile d'étudier un monument disparu. C'est cependant ce que M. Roux a entrepris. L'ancienne église Saint-Front de Périgueux, si célèbre, a été en effet détruite et reconstruite de fond en comble au siècle dernier par l'architecte Abadie, chargé de la restaurer. Or la basilique actuelle d'Abadie n'est pas une copie fidèle de l'ancienne ; l'architecture moderne en a modifié plusieurs dispositions, notamment l'appareil, l'ornementation sculpturale, etc. Mais on a des renseignements sur l'état ancien ; et ces renseignements ont été depuis longtemps interprétés en sens divers. Les uns ont cru que l'ancien Saint-Front était une imitation de Saint-Marc de Venise, et du xie siècle ; les autres ne reconnaissaient qu'une influence byzantine et dataient l'édifice du xiie siècle. Les archéologues les plus autorisés ont pris part à ce débat : Vitet, Parker, Ramé, Corroyer, Anthyme Saint-Paul, Brutails, Spiers, Ferdinand de Lasteyrie. Tous, sauf M. Corroyer, ont opté pour la seconde des deux thèses. On croyait le débat clos. M. l'abbé Roux l'a rouvert, l'étude des textes et des vestiges conservés l'ayant convaincu de la vérité de la thèse condamnée : l'église à coupoles, refaite au xixe siècle, sous prétexte de restauration, est, à son avis, celle qui, consacrée en 1047, aurait été achevée trente ans plus tard. La méthode de l'auteur est défectueuse en ce qu'il a négligé des comparaisons avec d'autres monuments, qui auraient replacé Saint-Front dans son milieu ; la méthode comparative, dont M. Aubert a tiré un si heureux parti pour Notre-Dame, M. Roux s'en est délibérément privé pour Saint-Front ; et c'est dommage. Son livre, qui, d'ailleurs, est aussi con us que celui de M. Aubert est net, n'est cependant pas inutile,

et tant s'en faut: il appelle l'attention des archéologues sur des difficultés qui leur avaient échappé (remaniements sous le clocher, jonction des deux églises, âge de la plus ancienne, etc.); et il place sous leurs yeux, d'après les photographies prises avant la restauration, des données très précieuses. La Commission a jugé que, quelle que fût la valeur des conclusions auxquelles il aboutit, un labeur si considérable et si honnête méritait une récompense élevée.

Les trois médailles d'usage ayant été ainsi attribuées à des ouvrages d'archéologie, la Commission en a demandé une quatrième pour le livre d'histoire que M. Raoul Busquet lui a soumis : *Histoire des institutions de la Provence, de 1482 à 1790*. Le titre suffit à indiquer que ce travail n'intéresse nos études qu'en partie; mais cette partie est considérable. Sans doute certains chapitres sont plutôt des résumés de résultats acquis par des érudits antérieurs, — lesquels, d'ailleurs, ne sont pas tous mis à leur plan véritable, — mais d'autres ont été établis après des recherches étendues, et qui paraissent consciencieuses, dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône. On a regretté que l'auteur n'ait pas tiré parti de sources extra-provençales, telles que les *Arrêts du Conseil d'État* de M. Noël Valois, la *Correspondance de Colbert*, celle des Contrôleurs généraux, etc. ; et la Commission s'est demandé pourquoi, dans une *Histoire des institutions de la Provence*, il n'était question ni des villes ni des corporations.

M. Charles Durand a présenté au concours six comptes rendus des *Fouilles de Vésone*, qui s'échelonnent de 1906 à 1912-1913. Ces comptes rendus, accompagnés de nombreuses photographies et de plans, forment un exposé, très remarquable en soi, de fouilles d'ailleurs mémorables (on n'en citerait guère, sur le sol de la Gaule, qui aient été conduites avec autant de persévérance et de méthode, ou qui aient abouti à des conclusions mieux établies). En tout

cela, l'œuvre personnelle de M. Durand, tant sur le terrain que dans le cabinet, a été importante et d'un excellent exemple. La Commission a regretté de ne pas être en mesure de lui décerner une médaille. Elle lui décerne sans hésiter la première mention.

L'étude de M. Émile Ginot, *Le manuscrit de Sainte-Radegonde de Poitiers et ses peintures du XI*e *siècle*, est consacrée au célèbre ms. 250 de la Bibliothèque de Poitiers. L'auteur élucide tout ce qui était encore douteux quant à la date et à la composition de ce recueil, relatif à sainte Radegonde. Il a identifié notamment, le premier, la miniature finale qui représente Baudonivie, religieuse de Poitiers, continuatrice de la *Vie* de sainte Radegonde par Fortunat. M. Émile Ginot obtient la seconde mention.

M. Adolphe Trolliet a composé une histoire manuscrite de son village, Veigny-Foncenex (Haute-Savoie), en laissant parler les documents qu'il a recueillis avec soin dans tous les dépôts d'archives de la région. C'est un travail d'amateur, mais d'amateur éclairé ; avec des signes d'inexpérience, mais dont l'intention est hautement recommandable et dont les résultats sont fort honorables. — M. Adolphe Trolliet obtient la troisième mention.

La quatrième récompense l'effort de M. Alphonse Meillon, historien de la *Vallée de Cauterets*, qui a publié une seconde édition du « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan ». Le manuscrit de ce cartulaire existait encore en 1768 ; il a été perdu depuis, mais on en a des copies partielles. M. Meillon s'est donné, pour ce travail, où l'on constate, à la fois, de l'inexpérience et des tendances hypercritiques, une peine extrême, parfois exagérée.

La cinquième et dernière mention échoit à M. Ritt (*Le bourg et le territoire de La Ciotat au XV*e *siècle*). Une sentence de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, seigneur temporel de Ceyreste et de La Ciotat, a fixé en 1429 les limites de la dernière ville ; mais on ne peut les déter-

miner avec précision qu'à partir de 1482, date du plus ancien registre foncier de La Ciotat qui ait été conservé. Ce registre, M. Ritt l'a déchiffré, en vue de restituer, d'après les données qu'il contient, la topographie de La Ciotat et de son terroir au XVe siècle. Ce travail n'a pas beaucoup d'étendue, mais il est achevé en son genre.

Il me semble que je dois exprimer, en terminant, un regret. L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt* (Ille-et-Vilaine), par dom Anger, traite, d'après son titre, des relations de cette abbaye et de la vie religieuse au moyen âge et au XVIIIe siècle. Mais en fait, cette *Histoire*, fruit de vastes dépouillements aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, intéresse surtout, et même presque exclusivement, en ce qu'elle a de neuf, le XVIIe et le XVIIIe siècles. Elle échappe ainsi à notre compétence traditionnelle (jusqu'en 1610). C'est la seule raison qui nous empêche de la faire figurer officiellement dans ce palmarès : en effet, fondé sur les titres originaux, et écrit par un homme très sincère, dont la plume est bonne, ce petit livre est aussi instructif qu'agréable.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de l'auteur, Mme Maria Mogensen, un livre intitulé : *Le Mastaba égyptien de la Glyptothèque Ny-Carlsberg* (Copenhague et Paris, 1921, in-4o).

Il offre également le volume publié par le Syllogue hellénique de Constantinople à l'occasion de son cinquantenaire : Πεντεκονταέτηρις (1861-1911). Παραρτῆμα τοῦ λα' τόμου (1913-1921) (Constantinople, in-8o).

SÉANCE DU 24 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Camille JULLIAN donne lecture d'un mémoire de M. Audollent sur les fouilles de Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) et leur importance au point de vue de la technique industrielle des Gallo-Romains.

MM. Salomon REINACH et DURRIEU présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom de l'auteur, M. Wilfred Schoff, secrétaire du Musée commercial de Philadelphie, deux ouvrages intitulés : *The Periplus of the Erythræan sea; travel and trade in the Indian ocean by a merchant of the first century*, translated from the Greek and annotated (New York, 1912, in-8°); — *The ship « Tyre », a symbol of the fate of conquerors as prophesied by Isaiah, Ezekiel and John and fulfilled at Nineveh, Babylon and Rome.* A study in the commerce of the Bible (*ibid.*, 1920, in-8°).

M. POTTIER fait hommage à l'Académie d'un nouveau livre de M. Paul Perdrizet, professeur à l'Université de Strasbourg. Ce beau et luxueux volume, accompagné d'un atlas de 126 planches, contient les *Terres cuites grecques d'Égypte de la Collection Fouquet*; édité par la maison Berger-Levrault, il est dû à la générosité de M. Jacques Doucet et il est le pendant des *Bronzes de la Collection Fouquet* publiés par le même auteur avec le libéral concours du même amateur. M. Perdrizet y a fait preuve de cette érudition variée et pénétrante que nous sommes accoutumés à rencontrer dans ses travaux. C'est la première fois qu'on étudie avec tant d'ampleur la catégorie des figures égypto-grecques et qu'on en fait un commentaire méthodique. Si elles ne sont pas de premier ordre pour la valeur artistique et si les pièces vraiment belles y sont rares, ces

statuettes rachètent du moins leur infériorité par la diversité et l'originalité des motifs qui, presque tous, sont dus à des causes religieuses que l'auteur explique avec une subtile perspicacité. C'est un chapitre complet et inédit sur l'histoire de la religion hellénistique. Chaque groupe de terres cuites est précédé d'une introduction où sont envisagées successivement les questions essentielles sur les détails du culte et sur les croyances : Isis, Harpocrate, Bès, Apis, Anoubis, Sarapis y apparaissent sous des formes syncrétiques, issues de l'égyptien et du grec, à côté de divinités helléniques comme Dionysos, Priape, etc. Les attributs rituels, les cérémonies, les prêtres y figurent comme le menu peuple et comme les étrangers ou barbares qui vaguent par les rues des grandes villes, sans compter les malades de tout genre, rendus avec un réalisme souvent cruel sous leur aspect grotesque. Chaque notice contient des explications personnelles et des réflexions neuves que l'on lira avec profit.

M. le comte DURRIEU offre un travail, dont il est l'auteur, intitulé : *Les « Heures » de Jacques IV, roi d'Écosse* (Paris, 1921, in-4° ; extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*).

M. Camille JULLIAN a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, une *Introduction à la topographie historique de Poitiers*. C'est un tableau très dense, plein de faits, mais fort clair, des vicissitudes topographiques de Poitiers depuis les origines, tableau accompagné de références bibliographiques utiles et de l'indication des fouilles essentielles. On sait l'intérêt particulier que présente Poitiers au point de vue topographique. Il y a là un fait de continuité d'habitat qu'on rencontre rarement en France (on le trouve à Paris dans la Cité). Poitiers sur la hauteur, comme Paris dans son île, a été un centre urbain depuis les temps néolithiques jusqu'à nos jours. »

Au nom des auteurs, MM. Paul Perdrizet et Gustave Lefebvre, M. HOMOLLE fait hommage en ces termes d'un ouvrage intitulé : *Les graffites du Memnonion d'Abydos* (Berger-Levrault, Paris — Strasbourg, 1919, XXVI-125 pages, 10 planches, in-folio) :

« Depuis qu'en 1866 Mariette déblaya le temple d'Abydos, que les Grecs appelaient Memnonion et qui est, en fait, le temple funéraire de Séti Ier, les graffites grecs, dont les murs, sans excepter les bas-reliefs, sont égratignés, n'ont cessé de piquer la curiosité des

archéologues et des historiens. De Devéria et Bruhgsch à MM. Sayce, Milne, Garstang et Elkenstein, les copies se sont multipliées. MM. Perdrizet et Lefebvre, tous deux anciens membres de l'École d'Athènes, l'un professeur à l'Université de Strasbourg, l'autre conservateur adjoint du Musée du Caire, se sont partagé, et ils ont poursuivi de 1909 à 1913, la tâche de reviser ces textes souvent difficiles, au nombre de 658, de les calquer, photographier, reproduire et commenter. On peut dire que le travail accompli par eux est cette fois définitif, par le soin qu'ils ont mis à ne rien omettre, par la sagacité du déchiffrement, l'exactitude rigoureuse des facsimilés, la claire ordonnance des divisions, la copieuse et suggestive plénitude des index, la richesse variée et pénétrante du commentaire, par la perfection typographique de ce beau recueil dû à la libéralité et au sentiment artistique de M. Jacques Doucet, au dévouement de la maison Berger-Levrault, qui l'a composé dans Nancy bombardé. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 1er JUILLET

PRÉSIDENCE BE M. ÉDOUARD CUQ.

Le R. P. Lagrange expose le résultat des fouilles exécutées ce printemps par les PP. Vincent et Carrière à environ 6 kilomètres de Jéricho. Elles ont mis à jour le parement en mosaïques d'une synagogue du IIIe siècle de notre ère. Les dessins comportaient une riche ornementation, plantes et animaux, avec un zodiaque entourant le char du Soleil, des chandeliers rituels, l'arche de la Loi, Daniel entre des lions. Toutes les figures avaient été détruites, sans doute dans une préoccupation d'orthodoxie. En terminant, il rend hommage à la sagacité de M. Clermont-Ganneau qui avait indiqué l'importance de ce lieu et déterminé son identité avec le village ancien de Noârah.

MM. Clermont-Ganneau et Théodore Reinach présentent qnelques observations.

M. Adrien Blanchet donne lecture de quelques remarques sur le système monétaire du XIIIe siècle [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

REMARQUES SUR LE SYSTÈME MONÉTAIRE DE SAINT LOUIS[1],

PAR M. ADRIEN BLANCHET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans l'histoire monétaire du moyen âge, la réforme de saint Louis[2] est certainement un des événements qui eurent le plus d'importance.

J'ai déjà démontré comment les réformateurs avaient procédé pour créer le gros tournois, en prenant le type du denier tournois et en plaçant, sur le pourtour du flan plus large, une couronne de douze fleurs de lis, destinées évidemment à indiquer la valeur de la nouvelle espèce monétaire[3]. La préoccupation du système duodécimal est évidente dans la réforme de saint Louis, puisque le gros tournois, frappé pour la première fois en 1266, devait valoir 12 deniers tournois[4].

Ces observations autorisent à penser que la pièce d'or de saint Louis fut en relation duodécimale avec le gros. On a dit, il est vrai, que la pièce d'or de saint Louis était certainement la demi-livre tournois réelle, comme le gros tournois en était le sol[5].

1. Ce travail était rédigé presque entièrement depuis plusieurs années. J'ai attendu que d'autres hypothèses, susceptibles de confirmer ou d'infirmer la mienne, se soient fait jour. N'ayant connu aucun mémoire qui puisse modifier mes idées, je me décide à les publier.

2. L'article de Louis Blancard (*La réforme monétaire de saint Louis*) concerne seulement le rapport du tournois au parisis (cf. *Bull. de numism.*, t. III, 1895, p. 5 à 10).

3. *Note sur l'origine du gros tournois*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1901, p. 258-262, fig.

4. Rappelons encore que les légendes intérieures de la pièce *Ludovicus rex* et *Turonus civis*, étaient composées de douze lettres et que le titre du métal était de douze deniers argent-le-Roi.

5. *Rev. numism.*, 1889, p. 587. Les agnels d'or, fabriqués par Rechin et Pierre, dont il est question dans l'ordonnance du 7 février 1311, valaient

Mais d'abord cette opinion ne s'appuie sur aucun texte rigoureusement contemporain. De plus, si on l'admettait, il faudrait dire aussi, qu'au moment de l'émission, la pièce d'or, — étant d'un poids sensiblement égal à celui du gros tournois et valant dix de ces gros ou sols, — établissait le rapport 1 : 10 de l'or à l'argent. Il est peu probable que ce rapport ait pu exister dans le troisième quart du XIIIe siècle[1].

Si l'on admettait que la pièce d'or et le gros d'argent, créés à quelques années d'intervalle, ne furent pas en relation directe, on arriverait à cette conclusion illogique d'une pièce d'or en rapport décimal avec une pièce d'argent qui appartenait à un système duodécimal.

Examinons maintenant les raisons qui plaident en faveur d'une relation étroite entre les nouvelles pièces d'or et d'argent.

Au moment de commencer cet examen, il n'est pas inutile de se demander si l'on ne trouverait pas des rapprochements intéressants dans l'étude de l'histoire monétaire de l'Empire romain.

Le denier d'argent romain, d'abord taillé à 72 à la livre, puis à 84 (en 217 avant J.-C.), puis à 96 sous Néron, ayant disparu progressivement, fut restauré avec ce poids de 96 à la livre par Dioclétien. Tous ces nombres étaient des multiples de 12, et quand Caracalla créa l'*antoninianus*, il fut de 60 à la livre. C'était encore un multiple de 12.

en effet une livre tournois ou 240 deniers (N. de Wailly, *Mém. sur les variations de la livre tournois*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXI, 1857, p. 184 et 185). Mais ceci arriva un demi-siècle après l'établissement de la monnaie d'or par saint Louis.

Le Blanc dit que la pièce d'or de saint Louis avait cours pour 10 sols parisis ou 12 sols 6 deniers tournois (*Traité des monnaies de France*, 1692, p. 168); il la considère par conséquent comme une demi-livre parisis. Un auteur contemporain ne prend pas parti (A. Dieudonné, dans *Manuel de numism. française*, t. II, 1916, p. 148).

1. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

La marche de la monnaie d'or est peut-être moins caractérisée, car si l'*aureus* est de 1/36e de livre sous Pompée, il passe au 1/40e sous Auguste, au 1/45e sous Néron, au 1/50e sous Caracalla, aux 1/60e et 1/70e sous Dioclétien, et, par conséquent, sur six réformes, deux seulement paraissent se rattacher au système duodécimal. Mais Constantin, qui réforma de nouveau la monnaie, probablement en 312, fixa la taille du *solidus aureus* à 72 à la livre (4 gr. 55). Il créa aussi une nouvelle pièce d'argent, du même poids que la pièce d'or, le *miliarense*, qui était en somme une restauration de l'antique denier républicain. Ce système à base duodécimale[1] fut complété par la création de la silique dont 24 unités valaient un *solidus*[2]. Il est probable que les variations du cours des métaux amenèrent les changements que le *miliarense* subit comme tant d'autres monnaies[3]. Dès la fin du IVe siècle, il est taillé à 63 à la livre (5 gr. 20) et vaut encore le double de la silique, soit le 1/12e du sou d'or[4]. Mais, sous Héraclius (610-641), la taille du μιλιαρήσιον tombe à 96 à la livre. Qu'il soit le 1/12e du sou d'or ou le 1/96e de la livre, le *miliarense* est toujours rattaché au système duodécimal. Et c'est sur ce point que je désire insister.

Si l'on se rappelle que le *miliarense* était égal en poids à l'ancien denier romain et que, d'autre part, il fut longtemps, à diverses époques, le 1/12e du sou d'or, on aura

1. Les plus anciens systèmes monétaires, celui de l'électrum de la côte d'Ionie et celui de l'or de Crésus, étaient aussi à base duodécimale.

2. Sur la silique et le *miliarense*, voy. E. Babelon, *La silique romaine, le sou et le denier de la loi des Francs Saliens*, dans le *Journal des Savants*, 1901, p. 106 à 109 (= *Rev. numism.*, 1901, p. 326 à 332).

3. Il se conserva assez longtemps chez des peuples voisins de l'Empire byzantin. Ainsi, à l'époque de la conquête arabe, les Perses avaient trois espèces de monnaies d'argent dont une pesait un *metqal*, c'est-à-dire le poids du *dinar* d'or arabe, qui était lui-même équivalent au sou de Constantin (voy. H. Sauvaire, *Matér. pour servir à l'hist. de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, 1882 : 1re partie, p. 6-7, 22, 30, 33, 65, 88).

4. Voy. *Rev. numism.*, 1901, p. 330.

peut-être l'explication de la division du sou en 12 deniers chez les Francs.

Cette division du sou paraît pour la première fois dans le capitulaire de Carloman, rédigé à Lestinnes en 743 ou peu après [1]. Et le texte de la loi ripuaire (« pro solido 12 dinarios ») paraît être du VIII[e] siècle. Le sou de 12 deniers est mentionné encore dans des capitulaires de 801, de 803 et de 813 et dans d'autres textes de l'époque carolingienne [2].

1. *Capitularia*, éd. Boretius, t. I, p. 28. Cf. M. Prou, *Catal. des monnaies mérovingiennes de la Bibl. nat.*, 1892, Introd., p. VIII. Pour tous les textes où il est question de cette division du sou, je renvoie à cet ouvrage de M. Prou, p. VI à XII.

2. Je sais que cette importante question du sou de 12 deniers a fait récemment l'objet d'une étude intéressante (A. Dieudonné, *Quelques hypothèses sur le sou de 40 deniers et le sou de 12 deniers*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1920, p. 12 à 26). Mais je ne saurais partager toutes les idées de cet auteur estimable.

Le passage du ms. de la fin du VIII[e] siècle : « Quod si cum argento solvere contigerit pro solido 12 dinarios, sicut antiquitus est constitutum », peut être accepté sans aucune restriction, ainsi que le capitulaire de Lestinnes, de 743. En effet, si la loi des Francs ripuaires est relativement tardive, ce fait n'empêche pas d'entrevoir une autre explication. L'attachement des peuples germaniques aux espèces monétaires anciennes (Tacite, *De mor. Germ.*, V), de poids lourd, autorise à croire qu'ils firent un excellent accueil aux bonnes espèces de la réforme monétaire constantinienne, dont le sou d'or et le *miliarense* d'argent avaient le même poids. Or le sou d'or fut admis par les Francs comme unité monétaire de ce métal. Il est logique que certains d'entre eux, sinon tous, aient aussi adopté, comme unité d'argent, la nouvelle espèce, créée avec le sou d'or, espèce qui avait le mérite de se rapprocher du denier républicain, resté en si grande faveur chez les Germains du temps de Tacite. De cette nouvelle espèce d'argent 12 unités équivalaient au sou d'or, et cette équivalence peut justifier l'expression *sicut antiquitus*...., répétée dans un capitulaire de 801.

On a d'ailleurs été obligé de reconnaître que, parmi les peuples germaniques, certains, comme les Bavarois, avaient un système duodécimal et comptaient 12 *saïgas* au sou. Or le *saïga* est bien l'ancien denier fort de la République (*nummus serratus*. Cf. la note 2 de la page 24, *Rev. belge num.*, 1920).

Il semble donc qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'hypothèse d'un *triens* pris avec la valeur du sou. Nous sommes sans doute en présence de textes rappelant des pénalités, déjà anciennes et des monnaies d'une période déjà lointaine quand le texte de la loi fut fixé par écrit ou renouvelé.

On est aujourd'hui d'accord pour admettre que ce sou de 12 deniers n'était plus, dans le VIIIe siècle, qu'une monnaié de compte. L'expression *solidus duodecim denariorum* était synonyme de *solidus argenti* et indiquait que la somme exprimée en unités de cette espèce devait être payée en argent et non en or.

C'est saint Louis qui transforma cette monnaie de compte en monnaie réelle, en créant le gros tournois, qui valait 12 deniers (juillet 1266).

Ce gros tournois, dont la taille était de 58 au marc [1], devait donc avoir un poids théorique de 4 gr. 219. Or la pièce d'or de saint Louis [2] avait presque le même poids théorique [3]. N'est il pas probable que la pensée des calculateurs de cette réforme monétaire fut de présenter 1/58e du marc d'or comme valant douze fois le même poids d'argent? Tout ce que d'excellents érudits ont écrit [16] sur le rapport de l'or à l'argent, au temps de saint Louis, pourrait se ramener à cette équivalence très simple, qui est d'ailleurs en parfait accord avec une ordonnance de février 1269 [4].

1. Le marc de Troyes valait 244 gr.752 ; le marc de Paris était probablement semblable. Voy. cependant, sur cette question, M. de Marchéville, dans les *Procès-verb. de la Soc. de num.*, 1898, p. XVI (dans *Rev. num.*).

2. Frédéric II avait fait frapper ses premières augustales, imitées des *aurei* romains, en 1232. Malgré l'extension du commerce de Florence, c'est seulement après la mort de l'empereur, lorsque les Guelfes, éminemment pratiques, furent rentrés dans cette cité (1251), que le florin parut (1252). C'est, je pense, cette innovation qui amena saint Louis à créer une monnaie d'or. Les relations avec l'Orient n'étaient pas suffisantes pour lui inspirer cette idée Du moins, nous voyons que Venise, dont presque tout le commerce se faisait avec l Orient, ne créa son sequin qu'en 1284.

3. Dans la réalité le gros tournois de saint Louis, le mieux conservé, pèse 4 gr.12 et la pièce d'or du même roi varie de 4 gr.05 à 4 gr.09. Le poids du denier d'or à l'écu de saint Louis est égal à celui de l'agnel d'or D'après un bail de 1310, l'agnel devait etre taillé à 58 1/3 au marc (4 gr.196). Il faut tenir compte aussi du fait qne l argent a besoin de plus d'alliage que l'or.

4. Marcel de Marchéville soutenait que le rapport ne s'élevait pas audessus de 10 avant 1270 (*Annuaire de la Soc.fr. de numism.*, 1890, p. 156).

Il n'est vraiment pas surprenant que saint Louis ait songé à fixer à ce taux le rapport de l'or à l'argent, car on avait certainement conservé le souvenir d'un passage de l'édit de Pîtres (864), qui fixait à 12 livres de deniers d'argent pur le prix d'une livre de l'or le plus pur [1].

Il est déjà remarquable que les conseillers de saint Louis se soient préoccupés de l'ancienne histoire économique du royaume. Et l'on peut considérer comme plus remarquable encore que le roi et ceux qui établirent les calculs de cette réforme monétaire aient créé une pièce d'argent ayant un poids égal à celui de la pièce d'or.

Mais Constantin était le fondateur du premier empire chrétien et nous pouvons présumer logiquement que le roi de France, très chrétien, s'est inspiré, pour sa réforme monétaire, de quelques principes qui avaient servi de bases à celle de l'empereur romain [2]. Si les traditions du IVe siècle étaient un peu obscurcies au milieu du moyen âge, les Croisades, et en particulier la quatrième, qui eut comme résultat singulier la prise de Constantinople, en 1204, avaient certainement appris beaucoup aux Occidentaux et

Au contraire, Louis Blancard avait considéré comme certain le rapport de 1 à 12 (*Annuaire*, 1890, p. 402; 1891, p. 209). Maurice de Vienne l'avait approuvé en citant l'ordonnance de février 1269 où le marc d'or fin est donné comme valant 12 marcs d'argent (*Annuaire*, 1891, p. 317).

1. « Ut in omni regno nostro non amplius vendatur libra auri purissime cocti nisi duodecim libris argenti de novis et meris denariis » (c. 24. — *Monum. Germ.*, *Capitularia*, t. II, p. 320). Cf. M. Prou, *Cat. des monn. carolingiennes de la Bibl. nat.*, 1896, Introd., p. XXXIII.

A Salerne, vers 870, on employait, depuis peu de temps, un sou de 12 deniers (A. Sambon, *Rev. numism.*, 1902, p. 119).

Déjà, à Athènes, dans le IVe siècle avant J.-C., d'après divers textes littéraires et épigraphiques, et en particulier d'après l'*Hipparque* (dialogue rédigé probablement par Simon de Mégare), le rapport fut de 1 à 12. La même proportion exista sans doute à Syracuse en 344 (voy. Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies*, 1902, p. 51 et 81)

2. Cette idée d'une pièce d'or, ayant le même poids qu'une pièce d'argent correspondante, a hanté sans doute bien des peuples. Les Athéniens créèrent, en 407, une drachme d'or (4 gr. 34), qui avait le même poids que la drachme d'argent.

ravivé bien des souvenirs, car les documents sur les réformes de Constantin existaient sûrement dans la capitale de l'empire byzantin, au commencement du XIIIe siècle [1].

La connaissance du *miliarense* d'argent et du *solidus* d'or, égaux en poids, a donc pu influer sur la création des monnaies d'or et d'argent de saint Louis. Et, d'autre part, comme je l'ai dit plus haut, on ne saurait douter que la pièce d'or de saint Louis ait été influencée par le rapport 1 à 12 de l'édit de Pîtres, et par le désir d'établir un système duodécimal parfait [2].

Assurément ce système pouvait paraître perfectionné au plus haut degré. En réalité, il faisait passer la France du monométallisme au bimétallisme, et comme le rapport entre les deux métaux précieux ne saurait être basé sur une théorie monétaire et fixé par une loi, mais que ce rapport ne peut être établi que par les conditions écono-

1. D'ailleurs il est à peine besoin de recourir à cette explication, car beaucoup de traditions antiques étaient encore très vivaces à cette époque. Les auteurs du XIIIe siècle se nourrissaient des écrivains anciens; ainsi, le poète de *Flamenca* connaissait bien Ovide. Rappelons que, selon M. J.-B. Mispoulet, la coutume des mines, suivie par le moyen âge, n'est autre que la coutume romaine (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1907, p. 178, et *Nouvelle Revue histor. du droit*, 1907, p. 353, 514 à 537).

2. J'ai cité plus haut, après Maurice de Vienne, l'ordonnance de février 1269, qui fournit le rapport 1 à 12. Cette ordonnance est sans doute à peu près contemporaine de l'émission de la monnaie d'or de saint Louis. Doit-on considérer ce rapport comme résultant d'une proportion réelle entre les quantités d'or et d'argent qui existaient alors en France? Nous ne saurions l'affirmer. L'ordonnance de 1269 suffit d'ailleurs à prouver que ce rapport existait, au moins légalement.

Quand, en 1785, on fixa officiellement, en France, le rapport à 15 1/2 pour la frappe du louis de 24 livres, ce rapport n'avait peut-être pas de bases économiques solides. Cependant c'est ce rapport qui fut repris, en 1803, à une époque où la France sortait à peine d'une catastrophe monétaire, et ce même rapport a régi le système monétaire français, pendant trois quarts de siècle, malgré lès fluctuations de valeur des deux métaux. Ces fluctuations finirent toutefois par amener, en 1876, la faillite du rapport légal de 15 1/2.

miques, il s'ensuivit que le rapport de 1 à 12 dura fort peu de temps [1]. La croisade de Tunis (1270), qui coûta beaucoup d'or, fut sans doute une des causes de l'ébranlement du système.

L'hypothèse que je viens de présenter, au sujet du rapport du gros d'argent et de la monnaie d'or de saint Louis, peut sans doute être encore examinée. Mais une conclusion de cette étude paraît certaine : c'est celle qui met en lumière la préoccupation d'établir un système duodécinal et un retour à un système monétaire, très voisin de celui de Constantin.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1921 ; LU DANS LA SÉANCE DU 1er JUILLET 1921.

Je viens vous rendre compte, comme le veut l'usage, de l'avancement de nos publications durant le premier semestre de cette année :

1° *Mémoires de l'Académie.* — J'ai envoyé à l'impression le mémoire que notre confrère M. Huart nous a lu sur *Les Ziyârides ; un essai de restauration de l'Empire perse au Xe siècle.* Nous n'avons encore reçu aucune épreuve.

2° *Notices et extraits des manuscrits.* — Les nombreux placards du travail de M. Blochet *sur plusieurs manuscrits*

1. De même, le *miliarense*, peu de temps sans doute après la première émission, valut seulement le 1/14e du sou d'or (plus exactement, le rapport de l'or à l'argent, vers 312, était peut-être de 1 à 13.88. Cf. Hultsch, *Griech. u. röm. Metrologie*, p. 331).

Mais cependant la tradition de la valeur primitive du *miliarense* a persisté longtemps. On retrouve la valeur 1 : 12 sous Alexis Comnène (1081-1118). Voy. *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, 1893, p. 94.

versans de la collection Marteau ont été mis en pages, mais l'auteur n'a pas encore renvoyé ses corrections. La fin du manuscrit est composée ; elle remplit 22 placards. Il serait souhaitable que ce travail, en souffrance depuis longtemps, pût enfin voir le jour.

3° *Histoire littéraire de la France.* — Le tome XXXV est entièrement terminé. Il ne reste plus à composer que l'index alphabétique des noms propres. Nous pourrons donc bientôt mettre le volume en distribution.

Restent à l'imprimerie sur le marbre, en placards, un certain nombre d'articles proprement dits et de « notices succinctes », environ le cinquième du futur tome XXXVI. Vous vous unirez certainement à moi pour remercier ceux de nos confrères qui ont la charge de rédiger cette publication : ils ont fourni surtout, depuis trois ans, un travail considérable, qui leur a permis de mener à bonne fin l'œuvre confiée à leur érudition.

4° *Chartes et diplômes.* — Notre confrère, M. Berger, me fait savoir que le recueil des *Actes de Henri II roi d'Angleterre* a fait de grands progrès. Le tome II est achevé. On attend l'envoi du volume pour le début de juillet.

Le tome III est sous presse. Les épreuves de la *Table chronologique* et de la *concordance* entre la table établie par M. Delisle et le dernier classement sont corrigées. Le volume doit comprendre en outre une *Liste abrégée des chartes originales de Henri II*, rassemblées et photographiées par le Rév. H. Salter. M. Berger rédige en ce moment cette liste — et un index alphabétique qu'établit M. Lecestre. On peut espérer que ce volume sera fini à la fin de 1921. Nous attendrons plus longtemps l'apparition des *Actes de Philippe Auguste.* Ce n'est point que le manuscrit ne soit pas très avancé ; mais il reste, pour le mettre tout à fait en état, quelques vérifications à faire dans les bibliothèques départementales. On s'en occupe.

Depuis que M. L. Halphen a renoncé à préparer le

recueil des *Actes de Louis VII*, M. Berger a cherché à lui trouver un successeur. M. Deschamps, qui en ce moment, fait fonction de secrétaire de l'École de chartes, pense, sans doute, se charger de reprendre le travail.

Quant au recueil des *Actes de Louis IX*, c'est à M. Stein qu'est réservé le dépouillement des documents, arrêté comme on le sait, par la mort subite de M. G. Daumet.

M. Levillain a achevé la rédaction de l'introduction diplomatique du recueil des *Actes de Pépin I et de Pépin II, rois d'Aquitaine.* Il en a remis le manuscrit au Directeur de la publication.

Enfin M. Brunel, auxiliaire de l'Académie, a préparé l'établissement du texte des *Diplômes de Charles le Chauve* pour Saint-Maur-des-Fossés.

5° *Pouillés.* —La maladie de notre confrère M. Prou, si actif, si vaillant directeur des publications, a forcément ralenti quelque peu le travail. Mais nous pouvons être assuré que, dès qu'il sera remis, il ne manquera pas de rattraper le temps perdu. L'essentiel est, pour le moment, qu'il retrouve le plus vite possible sa santé et ses forces. Il me fait savoir que l'état actuel de la publication est le suivant :

La table alphabétique des *Pouillés de la Province d'Aix* répondant aux feuilles 40 à 69 du tome VIII a été corrigée par M. Étienne Clouzot, auxiliaire de l'Académie. Nous en avons demandé à l'imprimerie une seconde épreuve qui certainement pourra recevoir le bon à tirer.

Pour ce qui regarde les *Pouillés de la Province de Bourges,* M. Jacques de Font-Réaulx a corrigé en deux épreuves les feuilles 8 à 11 et les placards 27 à 36 *bis* et en première épreuve les placards 37 à 52. Il a exécuté la copie de comptes de décimes pour les diocèses de Rodez et de Castres conservés aux Archives départementales de Vaucluse. Il a préparé les textes des Pouillés des mêmes diocèses et de celui de Clermont.

M. Léonard, membre de l'École française de Rome, a bien voulu nous prêter son gracieux concours pour la recherche dans les Archives du Vatican des documents qui doivent prendre place dans le volume de la Province de Bourges. Il a fait la description détaillée de tous les comptes de décimes et de procurations afférents à cette province contenus dans les registres des *Collectorie* ; grâce à quoi M. de Font-Réaulx a pu faire le choix des documents dont le texte doit figurer dans ledit volume et dont la photographie s'exécute en ce moment sous la direction de M. Léonard. Nous le remercions d'avoir bien voulu aussi seconder l'entreprise de l'Académie.

6° *Obituaires.* — L'impression du tome IV des *Obituaires* (province de Sens, diocèse de Troyes), depuis si longtemps interrompue, est en voie d'achèvement. Les premiers placards de la table alphabétique, rédigée par M. Piétresson de Saint-Albin, archiviste de l'Aube, ont été composés par l'Imprimerie nationale ; ils comprennent les lettres A, B, et le début de C. M. Omont, directeur de la publication, veut espérer que le volume pourra être mené à bien sans trop de délais.

De même pour la première partie du tome V des *Obituaires* (province de Lyon) préparée par M. Jacques Laurent et envoyée le mois dernier à l'impression.

7° *Corpus inscriptionum semiticarum.* — On va vous distribuer très prochainement un fascicule du *Corpus* des inscriptions himyarites. Les planches qui doivent l'accompagner ne seront livrées qu'ultérieurement. Pour le tome III, fasc. I (partie phénicienne), on a donné le bon à tirer de la feuille 11. L'Imprimerie nationale a mis en pages les feuilles 18 à 29 de la partie araméenne (Palmyre). La suite est attendue.

8° Le XXIVe volume des *Monuments Piot* est totalement prêt, en bon à tirer, sauf un article que les éditeurs réclament vainement depuis plusieurs mois. Nous aurions,

néanmoins, vu paraître une première partie avant Pâques si une misérable question de papier n'était venue retarder la publication. Une semblable question est quelque peu pénible ; M. Homolle qui le déplore, croit, malgré tout, pouvoir faire paraître le volume à l'automne. Il a commencé, d'ailleurs, à engager le suivant.

9° Le fascicule VI du tome IV des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, commencé avànt 1914 et que je désespérais de voir jamais terminé, est maintenant entièrement en pages. Je veux croire que l'imprimeur en effectuera bientôt le tirage et que, de ce côté encore, nous aurons satisfaction cet été.

10° Il en est de même du *Choix d'inscriptions de Délos*. Je vous ai déjà rappelé que l'impression, à la suite de négociations laborieuses, n'avait pu commencer qu'en fèvrier 1920. Actuellement 14 feuilles sont tirées. La commission compétente, dans sa séance du 27 mai, a décidé de scinder le premier tome en deux parties, qui seront à peu près de même importance, et de publier sans tarder la première, faite précisément des 14 feuilles achevées. Le manuscrit du second fascicule est déjà entre les mains de l'imprimeur.

11° Enfin M. Blanchet s'occupe en ce moment de faire exécuter les photographies de quelques mosaïques de la Gaule ; elles prendront place dans un nouvel album qui paraîtra, nous y comptons, à la fin de la présente année.

Vous le voyez, Messieurs, nos publications reprennent peu à peu leurs cours régulier, non sans difficultés, il est vrai. Mais c'est déjà quelque chose que ces difficultés s'atténuent et qu'avec de la persévérance on puisse en avoir raison.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Pierre Paris, une plaquette intitulée : École des Hautes études hispaniques. *Inauguration du monument consacré aux membres de l'École tombés au champ d'honneur* (11 avril 1921).

Il présente ensuite, de la part de l'auteur, M. Masahara Anesaki, professeur à l'Université impériale de Tokio, le recueil des conférences faites par lui en 1921 au Collège de France et publiées dans les *Annales du Musée Guimet* (*Bibliothèque de vulgarisation*), n° 43, sous ce titre : *Quelques pages de l'histoire religieuse du Japon.*

SÉANCE DU 8 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Paul Monceaux fait une seconde lecture de son mémoire sur le manichéen Faustus de Milève (reconstitution de ses *Capitula*).

M. Paul Durrieu fait une communication sur Dante et l'art français au xve siècle [1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATION

DANTE ET L'ART FRANÇAIS DU XVe SIÈCLE,
PAR M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En cette année où se célèbre le centenaire de Dante, il m'a paru intéressant de m'attacher à étudier la question des créations d'art que les écrits de l'immortel poète italien ont pu inspirer à des artistes français et cela en remon-

1. Voir ci-après.

tant dans cette voie aussi haut que possible; sinon jusqu'au XIVe siècle, du moins jusqu'au XVe siècle, ce siècle qui suivit celui de la mort de Dante et que l'on peut considérer, dans l'histoire de l'art, comme appartenant pour la France encore au moyen âge.

J'ai été encouragé à aborder ce sujet par cette observation que, des trois grands écrivains italiens morts au XIVe siècle : Dante, Boccace et Pétrarque, les deux derniers, Boccace et Pétrarque, ont souvent eu plusieurs de leurs œuvres illustrées, dans le cours du XVe siècle, par des maîtres français de la catégorie des peintres miniaturistes.

Boccace fut surtout favorisé à cet égard. Tout à fait au début du XVe siècle, son traité latin *De claris mulieribus* avait été traduit en français par un anonyme. Dès le mois de janvier 1403, un magnifique exemplaire de cette traduction, enrichi de 109 miniatures, sortait d'un des ateliers de librairie de luxe qui florissaient alors à Paris, pour être offert au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi[1]. A la fin du XVe siècle, ce même traité *Des cleres et nobles femmes* était encore copié et enrichi de belles peintures pour Louise de Savoie, mère du futur roi François Ier.

Mais la vogue de ce traité n'est rien en comparaison de la fortune réservée à un autre ouvrage latin de Boccace, le *De casibus virorum illustrium*. Un littérateur français du temps de Charles VI, Laurent de Premierfait, en fit deux traductions en notre langue, la première terminée le 13 novembre 1400, la seconde, dans laquelle Laurent de Premierfait introduisit beaucoup d'additions de son cru, achevée le 15 avril 1409 et dédiée au duc Jean de Berry. Sous ce titre : *Des cas des nobles hommes et femmes*, cette traduction eut en France un succès prodigieux qui se prolongea pendant plus de cent ans. Au XVe siècle, il n'y eut pour

1. Cf. Cte Paul Durrieu, *Manuscrits de luxe exécutés pour des princes et grands seigneurs français*, dans la revue *Le Manuscrit*, t. II (Paris, 1895, in-4°), p. 162-168 et 178-179.

ainsi dire pas un grand amateur de livres qui ne voulût placer dans sa bibliothèque un exemplaire du livre *Des cas des nobles hommes et femmes*. Parmi les nombreux manuscrits qui nous en sont parvenus, il en est un qui compte parmi les trésors de l'art français, celui que l'on appelle le « Boccace de Munich », qui a été achevé de copier à Aubervilliers près Paris, le 24 novembre 1458, à l'intention, non pas comme on l'a cru d'abord, de maître Étienne Chevalier, mais ainsi que je l'ai montré dans une communication faite le 26 avril 1907 à l'Académie[1], d'un haut fonctionnaire de l'administration des finances royales sous Charles VII, maître Laurens Gyrard. Ce « Boccace de Munich » a été illustré dans l'atelier de Jean Foucquet, et en majeure partie de la main même de ce grand maître, dont il constitue une des créations les plus importantes[2].

Un autre écrit de Boccace, la *Théséide*, ayant été arrangé en français, a aussi inspiré à deux artistes français de premier ordre, travaillant de compagnie vers le milieu du xve siècle, une suite de splendides miniatures illustrant un manuscrit de la Bibliothèque, jadis impériale, de Vienne[3].

Quant à Pétrarque, son traité latin *De remediis utriusque fortunæ*, traduit en français dès le xive siècle, et plus tard ses *Triomphes*, ont fait éclore en France, ou dans les ateliers franco-flamands, toute une série de somptueux manuscrits, de tapisseries et même de vitraux dont l'ensemble a jadis été étudié par notre regretté confrère Eugène Müntz, dans le volume qu'il a publié en 1902 sur *Pétrarque*, en collaboration avec le prince d'Essling.

1. Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1907, p. 211.

2. Toutes les miniatures de ce manuscrit ont été publiées par moi dans *Le Boccace de Munich*, 1909, grand in-4°, avec 28 planches hors texte.

3. Cf. P. Durrieu, *Notes sur quelques manuscrits français ou d'origine française conservés dans des bibliothèques d'Allemagne*, parues dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIII, 1892, p. 142-143 (et tirage à part de ce travail, p. 30-31); et R. Beer, dans le *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, II, Paris, 1912, p. 24-28 et planches XV et XVI.

Tandis que les productions littéraires de Boccace et de Pétrarque fournissaient ainsi des motifs d'inspiration aux artistes français du xve siècle, qu'est-il advenu, dans le même ordre d'idées, pour les écrits de Dante et spécialement pour la *Divine Comédie?*

La renommée de l'immortel Florentin était parvenue en France au moins dès le début du xve siècle. L'écrivain français qui, au plus tard en 1400, avait commencé à traduire Boccace en notre langue, Laurent de Premierfait, dans son arrangement du traité *Des cas des nobles hommes et femmes*, parle de Dante; il explique, d'une manière curieuse, que Dante a conçu l'idée de la *Divine Comédie* en parcourant le monde et « en recherchant Paris », Paris « où les nobles églises et autres lieux sacrés, garnis d'hommes et de femmes servant jour et nuit Dieu, font figure de Paradis » et où « les deux cours judiciaires, qui aux hommes distribuent la vertu de justice, c'est assavoir Parlement et Châtelet, portent la figure par moitié de Paradis et d'Enfer ».

Néanmoins une première constatation à faire, et qui frappe, est que le nom de Dante ne se rencontre jamais dans les inventaires des plus grandes bibliothèques françaises, royales ou princières, du xve siècle, réunies par les rois Charles V et Charles VI, le duc Jean de Berry, les ducs de Bourgogne, le duc Charles d'Orléans, le poète. Il est donc incontestable que Dante, comme auteur, eut, au xve siècle, infiniment moins de succès en France que Boccace et Pétrarque.

D'où vient cette infériorité relative? On pourrait, je crois, en donner plusieurs raisons. Mais une seule suffit: c'est la langue même dans laquelle est écrite la *Divine Comédie.* Les Français, au moins jusqu'au milieu du xve siècle, étaient, en thèse générale, fort peu familiarisés avec la langue italienne. Ces « Boccace », ces « Pétrarque », qui furent placés, enrichis de miniatures, dans les bibliothèques

des grands amateurs français du xv[e] siècle, c'étaient des traductions en notre langue, ou des ouvrages dont le texte original était en latin, par conséquent aisé à comprendre pour tout lettré de notre pays. Avec l'italien, les conditions changaient. Laurent de Premierfait s'attaquant à Boccace n'a éprouvé aucune difficulté pour le latin du *De casibus virorum illustrium*, mais ensuite il a voulu passer au *Décaméron* dont il a terminé une version en 1413[1]. Il s'est trouvé dérouté devant l'original composé en italien ; et, au lieu de travailler sur le texte même de Boccace, il s'est servi d'une traduction en latin du *Décaméron*, préalablement faite d'après l'italien par un moine cordelier, le frère Antonio d'Arezzo.

Ceci explique le peu d'attrait exercé longtemps en France par un poème tel que la *Divine Comédie* dans sa rédaction italienne. Pour que Dante eût conquis les faveurs du public français et fût devenu un auteur que les peintres miniaturistes se seraient plu à illustrer, il aurait fallu qu'il fût d'abord traduit en français.

Le jour arriva où cette condition se réalisa. Un certain François Bergaigne mit en français au moins plusieurs chants du *Paradis* et un écrivain anonyme composa une traduction en vers français de l'ensemble de la *Divine Comédie*. Et tout aussitôt ces traductions entraînèrent une illustration par l'image, tant les deux idées de traduction et d'illustration s'imposaient, semble-t-il, comme étant liées ensemble. Tous les exemplaires, en effet, qui nous sont parvenus de ces premiers essais de traductions de la *Divine Comédie* se présentent sous forme de manuscrits ornés de miniatures ou de dessins[2]. Mais les traductions en question

1. Cf. la communication que j'ai faite à l'Académie en 1909 sur *Le plus ancien manuscrit de la traduction française du Décaméron*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1909, p. 342 et suiv.

2. Sur tous ces manuscrits, consulter C. Morel, *Les plus anciennes traductions françaises de la Divine Comédie de Dante*, Paris, 1897, grand

et par conséquent leurs images appartiennent seulement au XVIe siècle. Les deux manuscrits connus, contenant certains chants du *Paradis* traduits par Bergaigne, ne datent que des premières années du règne de François Ier, de 1515 à 1525 environ. Quant à la traduction anonyme de la *Divine Comédie* entière, le seul manuscrit qui la contienne, accompagnée de jolis dessins [1], est encore plus récent. Or ce à quoi je voudrais aboutir, c'est à remonter jusqu'au XVe siècle.

A cette époque du XVe siècle, on ne pouvait avoir encore en France que des manuscrits du texte original italien de la *Divine Comédie*. Ces manuscrits étaient certainement très rares, ainsi que le constate le silence, que j'ai déjà relevé, des inventaires des plus célèbres bibliothèques françaises du temps. Néanmoins je puis citer au moins trois Français ayant vécu et étant morts dans le courant du XVe siècle qui ont possédé des manuscrits de Dante. Ce sont trois princes de la maison royale : Jean de Bourbon, devenu en 1456 duc de Bourbon sous le nom de Jean II et précédemment comte de Clermont ; le duc René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, si connu de la postérité sous le nom du « Bon roi René » ; enfin Charles de France, frère puîné du roi Louis XI, qui fut successivement titré de duc de Berry (1461-1465), duc de Normandie (1465-1469) et duc de Guyenne (1469-1472).

Dès avant 1454, le futur duc Jean II de Bourbon déte-

in-8°, ouvrage contenant la reproduction des miniatures ou des dessins qui illustrent les originaux.

1. Le manuscrit se trouvait, avant le fatal incendie de janvier 1904, à la Biblioteca nazionale de l'Université de Turin. Je signale, comme un fait intéressant qui n'a pas encore été relevé, que les dessins de ce manuscrit présentent la plus grande analogie avec des dessins de même facture qui ornent une traduction française d'Euripide, « la Tragédie des Troades », conservée dans le Cabinet des livres du Musée Condé de Chantilly (un de ces dessins reproduit dans le catalogue in-4° des manuscrits de Chantilly, t. II, planche en regard de la page 360).

nait un exemplaire de la *Divine Comédie*, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. italien 1470) : c'est un manuscrit copié sur papier et sans aucune image.

Pour le roi René, une liste de livres lui ayant appartenu atteste qu'il a possédé un « Dante de Fleurance ». Malgré tous mes efforts, je n'ai pu retrouver encore cet exemplaire, la recherche étant d'autant plus difficile que les volumes provenant du roi René se trouvent dispersés à travers toute l'Europe, depuis Londres jusqu'à Pétrograd.

Les conditions sont heureusement beaucoup plus favorables en ce qui concerne Charles de France frère de Louis XI. La Bibliothèque nationale conserve un exemplaire de la *Divine Comédie* copié sur parchemin et portant dans la première grande initiale du texte, comme marque de propriétaire, le blason du prince Charles, tel qu'il l'a porté à l'époque où il était duc de Berry, c'est-à-dire seulement jusqu'en 1465 (ms. italien 72).

Que le frère cadet de Louis XI ait eu entre les mains un manuscrit tel que le texte italien de la *Divine Comédie*, la chose ne doit pas nous surprendre. M. Henri Stein, dans le livre qu'il vient de publier sur *Charles de France* et auquel l'Académie a décerné cette année le grand prix Gobert, a montré que le prince Charles a reçu une éducation littéraire soignée ; il a indiqué, comme l'avait déjà fait Léopold Delisle, que Charles de France avait parmi ses livres, en même temps qu'un Dante, des manuscrits de Cicéron, Ovide, Virgile, Plutarque, Sénèque, sans parler de Marco Polo et de l'Histoire de Troie de Guido Colonna. Bien plus, ce n'était pas seulement en France que le prince Charles se procurait des manuscrits, il en faisait aussi copier en Italie.

C'est d'Italie que provient incontestablement le Dante de Charles de France, l'écriture le prouve. Mais la copie du texte est seule d'une main italienne. Ce sont des mains absolument françaises qui ont introduit après coup dans le

volume des initiales d'un goût charmant, dont celle qui contient les armoiries du prince, et trois grandes miniatures placées en tête de chacune des grandes divisions de la *Divine Comédie*, miniatures qui, d'accord avec le texte, nous montrent successivement l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis.

Nous avons donc, dans le ms. italien 72 de la Bibliothèque nationale, des peintures exécutées par un artiste français, en connexion avec la *Divine Comédie*, et qui, d'après la disposition héraldique du blason de Charles de France, ne peuvent pas être plus récentes que 1465.

Cette conclusion est rendue plus intéressante encore par deux observations que l'on peut faire en toute certitude. La première, c'est que les trois miniatures du Dante de Charles de France sont d'excellents morceaux en leur genre, d'une composition habile, d'une grande délicatesse d'exécution et d'un coloris charmant. La seconde, c'est que, d'après toutes les particularités de style et de facture, on est en droit de grouper ces jolies peintures avec d'autres miniatures dispersées entre divers volumes, et qui sortent toutes du pinceau d'un maître vraiment remarquable sur lequel je me suis efforcé, depuis bientôt trente ans, d'attirer l'attention.

En effet, le peintre miniaturiste qui a illustré le Dante de Charles de France est, sans aucun doute possible, le même artiste qui a peint les plus belles images d'un superbe livre d'Heures appartenant à l'ancienne Bibliothèque impériale de Vienne et que j'ai pu démontrer avoir été exécuté entre 1458 et 1473 pour Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, et sa femme Marguerite de Valois[1], cette dernière tante de Charles de France, comme

1. P. Durrieu, *Notes sur quelques manuscrits français ou d'origine française conservés dans des bibliothèques d'Allemagne*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LIII, 1892, p. 119-122 (et tirage à part, p. 7-10).

étant la fille naturelle du roi Charles VII et d'Agnès Sorel.

Le même maître a encore enrichi de miniatures une *Histoire universelle jusqu'à la mort de Jules César*, très beau volume in-folio, un charmant exemplaire de *Boèce* (texte latin et traduction française) peint pour Jean Budé, père du fameux Guillaume Budé, un riche *Bréviaire à l'usage de Tours*, un élégant *livre d'Heures*, enfin un exemplaire, copié par un prêtre du diocèse de Limoges appelé Jean du Trueil, du *Bélial* de Jacques de Theramo, tous ces manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale (mss. français 64 et 1098; mss. latins 1032, 1400 et 12433). La Bibliothèque de l'Arsenal contient deux miniatures de lui dans un manuscrit de l'*Ordre de Chevalerie* (ms. nº 3240) et la Bibliothèque Sainte-Geneviève des images de sa main peintes en grisailles, mais où le style du maître est très reconnaissable, dans un recueil de *Traités sur la noblesse* (ms. nº 1793). Ce dernier manuscrit se rapproche particulièrement du Dante de Charles de France par ce trait que, tandis que les miniatures en grisailles y sont certainement l'œuvre de notre maître français, le texte, au contraire, a été copié par un calligraphe italien.

Pour ne pas prolonger davantage l'énumération, je m'arrêterai sur un dernier manuscrit, dans lequel le maître a peint seulement une partie des images, ayant laissé le reste de l'illustration à un collaborateur, mais qui n'en est pas moins digne d'admiration. C'est un exemplaire in-folio de la traduction française de *Tite Live* par Berceur, qu'une acquisition opérée en 1827 à la vente Château-Giron a fait entrer dans la Bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris (ms. nº 1265).

En tenant compte des marques de provenance et du contenu des volumes, on peut inférer que le maître, dont nous venons d'énumérer rapidement une bonne partie des créations, fut un artiste ayant surtout produit durant le troisième quart du xvᵉ siècle, par conséquent un contem-

porain de Jean Foucquet, et qui a exercé son activité et trouvé des clients principalement dans la région comprise entre le Berry et la Touraine au Nord, et la Saintonge et le Limousin au Sud.

Pourrait-on aller plus loin encore et tenter de découvrir le nom de ce maître? Le fait, établi par le Dante de la Bibliothèque nationale, qu'il a travaillé pour Charles de France, frère de Louis XI, pourrait peut-être ouvrir de nouvelles voies d'investigation. Charles de France a employé plusieurs peintres miniaturistes. Pour lui, du temps où il était encore duc de Berry, une miniature a été exécutée dans un livre d'Heures par Jean Foucquet, ou tout au moins dans l'atelier de ce grand maître[1]. Vers la même époque, parmi les personnages recevant une pension de Charles de France, se trouvait un autre artiste, alors très en vue, le peintre enlumineur en titre de sa mère, la reine Marie d'Anjou, Henri de Vulcop ou Valcop. Enfin le prince attacha à sa maison d'une manière permanente, de 1464 à 1468 au moins, encore un autre peintre enlumineur, Jean de Laval.

Jean Foucquet doit être mis hors de cause; mais ne faudrait-il pas penser, peut-être, soit à Henri de Vulcop, soit à Jean de Laval, au point de vue de l'identification définitive de notre artiste? La discussion de ce problème m'entraînerait trop loin des œuvres de Dante, mon objectif principal.

En somme, la question que je voulais examiner était celle de savoir si la prise de contact de l'art français avec la *Divine Comédie*, qui s'avère au temps de François Ier, aussitôt que l'on eût entrepris de traduire en français tout ou partie de l'immortel poème, n'avait pas commencé à se manifester déjà plus tôt, dès le xve siècle.

1. P. Durrieu, *Les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet*, Paris, 1907, in-folio, p. 101, et planche XX.

Il est possible maintenant de répondre à cette question par l'affirmative, grâce aux trois miniatures qu'il a peintes, au plus tard en 1465, dans la copie italienne du poème de Dante appartenant alors à Charles, duc de Berry, frère de Louis XI, le même charmant maître français qui a illustré aussi, entre autres volumes précieux, les Heures d'Olivier de Coëtivy et le *Boèce* de Jean Budé.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Henry Lemonnier, membre de l'Institut, un volume intitulé : *Le Collège Mazarin et le Palais de l'Institut* (Paris, 1921, gr. in-4°);

et au nom de M. Paul Monceaux, un opuscule intitulé: *Le dialogue socratique chez saint Augustin* (extrait de la *Revue de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1920).

Il fait ensuite hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :.

Svoronos, *Paris, cité protohellénique* (extrait de *L'Acropole*, vol. I, fasc. 3, 1921);

André Leval, *La Révolution française, Napoléon et la Hongrie* (Budapest, in-8°, 1921);

Nyberg, *Kleinere Schriften des Ibn Al' Arabi.* Inaugural dissertation (Leiden, 1921, in-8°);

Anders Gagner, *De « Hercle » « Mehercle » ceterisque id genus particulis priscæ poesis latinæ scenicæ* (Gryphiwaldæ, 1920, in-8°).

M. Théodore Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de Sa Hautesse le prince Ahmed Fouad, sultan d'Égypte, l'*Atlas historique de la ville et du port d'Alexandrie*, qui forme le tome II des Mémoires présentés à la Société sultanieh de géographie.

« L'auteur de ce bel ouvrage, M. Gaston Jondet, ingénieur en chef des travaux maritimes d'Égypte, est déjà bien connu par une série d'importantes publications sur le passé, le présent et l'avenir des ports d'Alexandrie et de Suez. Dans le présent album, il a eu l'heureuse pensée de réunir, en d'excellentes reproductions, les princi-

paux plans ou vues de la ville et des ports d'Alexandrie depuis le xve siècle jusqu'à nos jours.

« M. Jondet a tenu à ne faire figurer dans sa collection que des pièces *documentaires*, je veux dire les plans donnant l'état d'Alexandrie tel que l'ont vu ou l'ont cru voir des témoins contemporains, et non des restitutions érudites d'un état aboli ; il n'a fait d'exception que pour quelques tentatives du xvie siècle et pour la célèbre *Carte de l'antique Alexandrie et de ses faubourgs* publiée en 1866 par l'astronome Mahmoud Bey pour servir à l'Histoire de Jules César de Napoléon III et qui est restée le fondement de toutes les étapes ultérieures sur ce difficile sujet.

« Grâce à ce parti pris, on peut suivre en quelque sorte sur le vif le développement graduel de la ville d'Alexandrie depuis la fin du moyen âge où elle s'enferme dans l'isthme sablonneux créé depuis l'antiquité par des alluvions et des remblais entre le continent et Pharos jusqu'à notre époque, où, débordant de plus en plus sur la *terra firma*, elle finit par remplir à peu près l'énorme périmètre de la ville antique.

« J'ajouterai en terminant que cet album, d'une exécution remarquable, sort des presses de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, et que, par une délicate attention, le Sultan d'Égypte en a hâté la fabrication de manière qu'il fût prêt à être offert en hommage à notre Société de géographie, à l'occasion de son centième anniversaire qu'elle célèbre en ce moment.

M. Bernard Haussoullier dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de la Commission des inscriptions de Délos, le premier volume du *Choix d'inscriptions de Délos* avec traduction et commentaire, dont l'Académie a décidé la publication. C'est le premier ouvrage qui paraisse sur le Fonds d'épigraphie grecque constitué par la générosité de M. le duc de Loubat. Il a pour auteur M. Félix Dürrbach, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Toulouse, dont l'Académie a déjà apprécié la compétence et qui saura mener l'œuvre à bonne fin. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Salvatore Mirone, professeur à l'Université de Catane, un opuscule d'archéologie numismatique intitulé : *Mirone d'Eleutere* (Catane, Tropea, 1921, gr. in-8° de 135 pages et 11 planches). C'est une suite de monographies savantes des œuvres du grand sculpteur grec du milieu du ve siècle avant notre ère. M. Mirone n'a point la préten-

tion de traiter un sujet nouveau, mais il reprend, discute et précise tous les témoignages de l'antiquité relatifs au grand sculpteur d'Éleuthère, à ses œuvres et à son école; il critique les opinions des modernes sur l'attribution qu'on a faite à Myron de statues ou de bas-reliefs parvenus jusqu'à nous et il appuie tout particulièrement ses observations sur les types monétaires qui reproduisent des œuvres myroniennes ou qui en sont inspirés.

« Le chapitre consacré aux sculpteurs de l'école de Myron comprend de courts paragraphes sur les œuvres de Lykios, fils de Myron sur celles de Strongylion, et enfin sur la statue de l'esclave Splanchnoptès, par le chypriote Styppax.

« Les considérations de M. Mirone sur les caractères de l'art myronien, son développement, son influence, sont aussi à signaler.

« Ce résumé trop succinct d'un mémoire approfondi et très documenté suffira, je l'espère, à en faire connaître la structure générale. Un point seulement est à regretter, c'est la médiocrité des planches qui accompagnent la consciencieuse étude de M. Mirone : il faut sans doute en rendre responsable la crise du papier et de la typographie qui sévit avec autant de rigueur à Catane qu'à Paris. »

M. Paul Fournier a la parole pour un hommage :

« La Bibliothèque de la Société Humbert II, créée par la générosité de notre confrère M. le chanoine Ulysse Chevalier, vient de s'enrichir d'une importante libéralité. Elle la doit à M. Anatole de Fontgalland, dont tous les érudits qui ont eu le plaisir de visiter l'intéressante et pittoresque ville de Die connaissent les très belles collections. M. de Fontgalland tenait d'un autre amateur bien connu, M. Long, l'historien de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné, une riche bibliothèque où étaient réunis les écrits concernant les controverses religieuses si vives dans cette région au xvi[e] siècle. C'est ce fonds très-précieux, comprenant 344 articles, qu'il vient de donner à la Bibliothèque Humbert II. M. le chanoine Ulysse Chevalier s'est empressé d'en publier le catalogue, qui permet d'apprécier les richesses de cette collection. C'est ce volume que je suis chargé d'offrir de sa part à l'Académie. On y trouve plusieurs incunables, un nombre de livres rares du xvi[e] siècle et des siècles ultérieurs. Une préface copieuse, due à notre confrère, fait connaître le très vif intérêt que présente cette collection. Elle sera un précieux instrument de travail pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des controverses religieuses du xvi[e] siècle dans la région dauphinoise. »

SÉANCE DU 15 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Male fait une lecture sur l'empreinte monastique dans l'art du xiie siècle.

MM. Diehl et Monceaux présentent quelques observations.

L'Académie fait choix de cette communication pour être lue dans la séance publique annuelle.

M. Huart entretient l'Académie d'un fait divers de l'an 952 [1].

M. Paul Fournier lit une étude sur l'origine de la maxime ancienne du droit public français : « Le Roi est Empereur dans son royaume. » La question a été longtemps discutée. S'appuyant sur un texte fort peu connu quoique publié depuis un quart de siècle, le Mémoire pour le pariage de Mende, M. Paul Fournier montre qu'on ne saurait contester l'opinion d'après laquelle la maxime dont il s'agit aurait été formulée pour la première fois par les légistes de l'entourage de Philippe le Bel, vers 1302 ou 1303. Il fait connaître les motifs qui, à cette époque, amenèrent les légistes à attribuer au roi, dans son royaume, tous les pouvoirs reconnus à l'empereur.

MM. Édouard Cuq et Salomon Reinach présentent quelques observations.

UN FAIT DIVERS DE L'AN 952,

PAR M. CL. HUART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

En 948, el-Marzobân, prince de l'Adherbaidjân, de la dynastie des Mosâfirides, dont nous avons déjà parlé, avait voulu enlever la ville de Réï, l'ancienne Rhagès, dont les

1. Voir ci-après.

ruines informes se voient encore à six kilomètres de Téhéran, à l'un des trois frères, fondateurs de la dynastie des Bouïdes, Rokn-ed-daula. Celui-ci avait demandé des renforts à ses frères ; il marcha contre l'envahisseur, le rencontra près de Qazwîn, le défit complètement et le fit prisonnier.

El-Marzobân fut enfermé dans la citadelle de Soméiram, ville de l''Irâq-'adjémî, ancienne Médie, entre Chirâz et Ispahan, sur la limite de la province du Fârs, et par conséquent au milieu des hautes montagnes qui séparent ces deux contrées. Il y resta quatre ans. Au début de son emprisonnement, il se refusa à prendre de la nourriture et de la boisson ; il s'abstint surtout de toucher à la viande et autres mets de ce genre ; il se borna à prendre un peu de nourriture consistant en froment pour lequel il prenait des précautions, craignant d'être empoisonné. Rokn-ed-daula, qui l'avait fait incarcérer, ayant été informé de cette situation, ordonna qu'on lui envoyât son cuisinier, de l'absence de qui il souffrait, pour qu'il lui préparât les mets et les boissons qu'il préférait. Une fois le cuisinier arrivé dans la forteresse, el-Marzobân songea à l'utiliser pour sa délivrance ; mais ce cuisinier était un homme léger ; il éprouva ce qu'on cherchait à éviter ; il laissa transpirer sa pensée. Chir-âsfâr, gouverneur de la forteresse, informé de son projet, le fit jeter du haut des tours, de sorte qu'il périt, et resserra davantage l'emprisonnement d'el-Marzobân.

Celui-ci avait encore sa mère, Kharâsôyé, fille du roi Djestân ben Wehsoûdhân, et épouse de Moḥammed ben Mosâfir, fondateur de la dynastie, alors emprisonné dans la forteresse de Sîsadjân près d'Ardébîl, où il mourut d'ailleurs bientôt. Cette princesse prodiguait ses biens pour apprendre des nouvelles de son fils et travailler à sa délivrance. Un certain Ibrâhîm, connu sous le surnom d'Ibn eç-Çannâï, était alors enfermé dans les prisons du chef kurde Daïsam ; il s'en échappa, et comme il ne connaissait

d'autre refuge qu'auprès de la princesse Kharâsôyé, il alla la rejoindre, se mit sous sa protection et lui garantit qu'il trouverait le moyen de parvenir auprès d'el-Marzobân. Elle lui remit de l'argent et l'expédia. Il y avait alors à Mérâgha un homme appelé Taubân; c'était un lutteur de profession, qui jouait aux jeux de hasard et avait la main dans tous les actes répréhensibles ; il fut recherché par les gens de la police ; il eut peur, s'enfuit de Mérâgha et vint se réfugier auprès de Kharâsôyé. Il lui garantit également de faire tous ses efforts pour délivrer son fils. Émerveillée de sa bravoure, la princesse lui remit de l'argent ; elle lui fit connaître son entente avec Ibn-eç-Çannâï et le départ de celui-ci, qui avait déjà eu lieu. Ces deux hommes se rejoignirent, s'habillèrent à la façon des négociants, simulèrent la piété et les dehors religieux, se tinrent assidument sur la place qui précédait l'entrée de la forteresse de Soméiram, entrèrent en correspondance avec Chîr-Asfâr, le gouverneur, et lui firent connaître qu'ils étaient deux négociants, ayant été dans le passé en rapports d'affaires aveç el-Marzobân, qui leur avait pris de leurs marchandises de commerce. Ils lui demandaient de leur faciliter une entrevue avec le prisonnier, de manière à régler leurs comptes et à en finir avec cette question, en établissant ce qui lui revenait à lui, ainsi qu'à eux ; ils y joignaient des vœux pour le gouverneur et des imprécations contre le prisonnier, qu'ils injuriaient et maudissaient : « Louange à Dieu, disaient-ils, qui a débarrassé le peuple des maux causés par ce tyran, qui ne connaît pas Dieu, ne croit pas en son prophète », et autres déclarations semblables.

Pris de compassion pour ces gens, le gouverneur leur permit de voir el-Marzobân isolément, mais non les deux à la fois. « Je ne les connais pas », dit le prisonnier. Alors ils lui tinrent un langage dur, le regardèrent bien en face avec un visage courroucé, et l'effrayèrent en lui parlant de Dieu et du châtiment qu'il encourrait dans l'autre monde.

« Je ne connais pas leur compte, dit le prince, mais j'écrirai pour qu'on l'examine. »

Leurs allées et venues se multiplièrent. La princesse, mère du prisonnier, leur adjoignit un esclave, le Déïlémite qui exerçait la médecine et qui avait auparavant fait partie de l'armée du Sultan, ainsi qu'un autre homme qui s'appelait Abou'l-Ḥasan ben Djinnî et un groupe de gens de Ṭaram (la principauté héréditaire des Mosâfirides), tous déguisés en marchands. Ils apportèrent des présents à Chîr Asfâr, à ses jeunes gens et aux lieutenants de la forteresse ; ils achetaient pour eux des effets et leur promettaient des récompenses généreuses s'ils parvenaient à récupérer leurs biens et leurs marchandises. Tout en agissant ainsi, ils pleuraient et se plaignaient de l'injustice d'el-Marzobân et de son inimitié. En même temps, ils avaient des entrevues séparées avec le prisonnier, un à un, lui remettaient des lettres, transmettaient les réponses, et au milieu de tout cela lui faisaient passer secrètement des pièces d'or, en grand nombre, pour qu'il les prodiguât et les dépensât pour ses besoins.

Chîr Asfâr, le gouverneur de la forteresse, avait un esclave imberbe, d'un visage éclatant de blancheur, qui lui portait son bouclier, à la mode des Déïlémites. El-Marzobân fit semblant d'être pris d'une violente passion pour ce jeune homme ; il lui donnait en secret objet après objet, et lui promettait, s'il était rendu à la liberté, des emplois considérables et d'immenses provinces. L'esclave, pris d'ambition, tomba d'accord avec lui sur ce qu'il désirait ; il lui fit parvenir une cotte de mailles dissimulée dans une corbeille contenant de la terre, ainsi qu'au certain nombre de couteaux ; il lui fit tenir également des cierges renfermant des limes. Il s'entendit avec lui sur les diverses ruses auxquelles on pouvait avoir recours.

Quant aux conjurés qui s'étaient déguisés en marchands, ils continuaient à se livrer à leurs pratiques d'ascétisme et

de dévotion ; ils arrivaient à la porte de la forteresse, et le portier les faisait entrer un à un, et ce manège dura jusqu'au moment où la ruse réussit avec le concours de cet esclave dont nous venons de parler.

Le prisonnier s'était entendu avec lui pour un certain jour ; lorsque le gouverneur serait entré chez lui, l'esclave tendrait à el-Marzobân le bouclier et le javelot appartenant à son maître, au cas où il les lui demanderait. Il aposta également quelques-uns de ces prétendus négociants pour se tenir auprès du portier et l'assaillir à l'improviste quand il les appellerait.

Au jour fixé, Taubân, qui était le plus agile des conjurés, entra chez le prince ; un autre s'assit avec le portier de manière à l'assaillir dès qu'il entendrait les appels ; le reste se tint près de la porte pour y entrer dès que le portier serait maîtrisé. Chîr Asfâr vint voir son captif comme c'était sa coutume. Celui-ci, pendant les jours précédents, avait limé le rivet qui retenait ses fers ; ce jour-là, il avait également revêtu la cotte de mailles et s'était enveloppé dans ses vêtements. Depuis longtemps il entretenait son geôlier en lui réclamant sa mise en liberté et en lui faisant de belles promesses ; mais Chîr Asfâr refusait : « Je ne trahirai jamais Rokn-ed-daula, disait-il, mais sauf ce chapitre, je t'aiderai dans tout ce qui pourra alléger ta situation. » Le jour convenu étant arrivé, el-Marzobân recommença à produire sa demande, en présence du lutteur Taubân, qui s'écria : « Je vous en conjure au nom de Dieu, délivrez-moi des dettes qui sont à votre charge, et ensuite occupez-vous de vos affaires personnelles. » S'adressant à Chîr Asfâr, el-Marzobân lui dit : « Voilà bien longtemps que tu prolonges les souffrances de ma captivité ! » Il se leva de sa place après avoir dégagé son pied des fers, se dirigea rapidement vers la porte et prit des mains de l'esclave le bouclier et le javelot. En même temps, Chîr Asfâr se leva également pour le saisir à bras le corps, mais Tau-

bân sauta sur lui, le prit par la ceinture et le renversa sur le sol ; puis il le frappa avec un coutelas qu'il avait sur lui, jusqu'à ce qu'il l'eût tué.

El-Marzobân poussa un cri, le rugissement (*ichtalama* = pers. *uchtalum*) particulier aux Déïlémites, et l'homme qui attendait dans le vestibule se jeta sur le portier et le tua. Les conjurés qui étaient dans le voisinage entrèrent et entourèrent le prince, qui restait perplexe en présence du cadavre de Chîr Asfâr. Les soldats de la garnison étaient dispersés et jouaient au tric-trac. A ce moment, la terreur les saisit, ils se rassemblèrent et demandèrent grâce. El-Marzobân les réunit dans une chambre, fit sortir les femmes du gouverneur assassiné et celles de ses soldats, réclama les armes de ces derniers, rassemblés dans la chambre, et en prit possession ; puis il les expulsa de la forteresse. Le nombre d'hommes à son service se compléta ; il put se mettre en campagne et atteindre un refuge sûr.

Lorsque el-Marzobân avait été vaincu et fait prisonnier par Rokn-ed-daula, ses troupes avaient mis à leur tête son père Mohammed ben Mosâfir et l'avaient chargé de les commander ; mais il ne sut pas profiter de cette bonne fortune et se conduisit mal à leur égard ; les soldats voulaient le mettre à mort ; il s'enfuit auprès de son second fils Wehsoûdhân qui le fit enfermer dans une prison étroite où il resta jusqu'à sa mort, comme nous l'avons vu plus haut.

Une fois sorti de prison, el-Marzobân écrivit à son frère pour lui annoncer sa délivrance ; en même temps, il adressait des lettres à ses anciens soldats Déïlémites pour les mettre de son parti. Le chef kurde Daïsam, sur lequel Wehsoudhân avait eté obligé de s'appuyer pour maintenir son pouvoir, fut abandonné par les troupes Déïlémites qu'il avait sous ses ordres. El-Marzobân rentra à Ardébîl : l'Adherbaïdjân retomba en sa possession et ce fut la fin de cette aventure [1].

1. Ibn Miskawaïh, *Tadjârib el-Omam*, t. VI, p. 200-204 ; Ibn-el-Athîr. éd. Tornberg, t. VIII, p. 377-378 (abrégé du précédent), *sub anno* 341 hég, (952).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de l'auteur, M. Victor Tourneur, le *Catalogue des médailles et monnaies napoléoniennes du Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.*

M. Clermont Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'Université Saint-Joseph, de Beyrouth, le tome VII des *Mélanges de la Faculté orientale* de cette Université. L'impression de ce volume de 448 pages, commencée en 1914, et interrompu par la guerre, n'a pu être reprise qu'au cours de la présente année. Accompagné de figures dans le texte et d'un fascicule de 40 planches, il contient douze mémoires consacrés à l'épigraphie, à l'archéologie et à l'histoire de l'Orient, tant grec que sémitique, par les PP. Louis et Sébastien Ronzevallè (notre zélé correspondant), G. de Jerphanion, Desribes, Lammens, Cheikho, Bouyges, Salliani, Mouterde, et le Dr Asin Palacios.

« La publication de cet intéressant volume témoigne de l'activité scientifique des savants Jésuites de Beyrouth, dignes émules, sur le terrain de l'archéologie, des Pères dominicains de Jérusalem. J'y signalerai particulièrement les intéressants renseignements sur les découvertes faites dans les stations et ateliers paléolithiques des environs de Beyrouth, et aussi diverses inscriptions grecques inédites de Cappadoce et du Pont, d'autres de Beyrouth même, de Sidon, de Byblos, du sanctuaire de Baal Marcod dans le Liban, etc.

« C'est à tort que le P. Mouterde (p. 389, n° 6) fait état d'une prétendue dédicace au dieu archaïque 'Ωγένης (Wadd. n° 2440). J'ai montré que le texte mutilé devait être lu tout autrement (*Rec. d'Arch. Or*. VI, 283).

.... ῷ, γένει 'Αδριανὸς Παλμυρηνός.

« A la page 381, il faut lire, non pas, comme l'a fait Renan, Θεά Νεσεπτειτίς « la déesse Nesepteitis » ; non pas non plus comme le veut le P. Mouterde : Θεᾷ Νεσεπτειτί « à la déesse Nesepteitis » ; mais bien (cf. mon mémoire *Le dieu Satrape*, p. 9. n.5) : Θεᾷ, Νεσεπτειτίς, « à la déesse (innomée) : Nesepteitis (nom de la *dédicante*, de forme égyptienne courante. — avec le verbe sous-entendu.

SÉANCE DU 22 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

A propos de la correspondance, M. Salomon Reinach donne lecture d'une note de M. V. Clerc, correspondant de l'Académie, au sujet d'une inscription récemment découverte à Aix en Provence :

« Des travaux en cours d'exécution pour la réfection de l'établissement thermal ont donné lieu à quelques trouvailles intéressantes.

« En 1803 déjà, l'on avait fait sur le même emplacement (entre l'hôtel et la grande piscine) quelques travaux, dont le Dr Robert, dans son *Essai historique et médical sur les eaux thermales d'Aix* (1812), avait publié un compte rendu, mais sans aucun plan ou croquis. Heureusement, les vestiges découverts n'avaient pas été détruits, comme tout portait à le croire, mais seulement recouverts, et l'on vient de les retrouver.

« Il s'agit de petites piscines, construites en petit appareil très régulier, avec des degrés en grandes dalles, et quantité de plaques de marbre qui servaient de revêtement... Tout cet ensemble, de dimensions restreintes d'ailleurs, a été mis complètement à jour, mesuré et dessiné soigneusement, par les soins de l'entrepreneur, M. Dagnac, et l'on peut espérer que cette fois il sera conservé tel quel.

« Un seul fragment de statue en marbre a été retrouvé ; c'est, semble-t-il, l'épaule d'une statue plus grande que nature. L'épigraphie a fourni un fragment de basse époque (AQVENS) et un petit autel votif à peu près intact :

POMPEIA
ANTIOPA
ORBANO
V S

dont les caractères paraissent dater de la fin du IIe siècle.

« Le nom de Pompeia est relativement fréquent dans l'épigraphie aixoise (douze Pompeius ou Pompeia). Quant au surnom Antiopa, évidemment d'origine grecque, je ne sais s'il y en a d'autres exemples comme nom de femme, l'*Onomasticon* de De Vit ne le signalant que comme nom de personnages mythogiques ou légendaires.

« Pour le nom de la divinité à laquelle est faite la dédicace, nul doute possible : la première lettre de ce nom, quoique brisée, laisse très nettement reconnaître la partie supérieure d'un B : c'est donc *Borhanus*, forme nouvelle de *Bormanus*, qui n'est lui-même que *Bormo*, le dieu des eaux thermales de Bourbon-Lancy, de Bourbonne-les-Bains et de la Bourboule. Déjà, d'ailleurs, Solier avait publié une dédicace, provenant du terroir d'Aix, à Bormanus ; mais cette inscription, comme tant d'autres, a disparu, et nous ne savons si elle provenait de l'emplacement des bains romains ou d'ailleurs. Grâce à ces quelques vestiges, nous savons maintenant à n'en plus douter, que les thermes romains étaient bien sur l'emplacement des bains actuels, ce qui était bien probable, mais dont nous n'avions aucune preuve matérielle ; et aussi que la divinité à qui l'on allait demander la guérison était, comme à peu près partout en Gaule, le dieu Bormo ou Bormanus. »

M. de Castries entretient l'Académie d'un très ancien système de numération cryptographique employé au Maroc.

M. Merlin, correspondant de l'Académie, communique une inscription découverte par M. le colonel Donau à Sidi Mohamed ben Aïssa (Sahara Tunisien)[1].

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

M. Joseph Loth fait une lecture au sujet de l'identification de l'irlandais *uagh* « tombe », avec le gotique *augô* « œil ». La forme sincère du mot irlandais moderne *uagh*, tombe, caverne, a été établi définitivement par Whitley Stokes (*Bezznb. Beitr.*, XXIII, 49). C'est bien *uag* qu'il faut lire en moyen-irlandais, et la

1. Voir ci-après.

forme vieille-celtique de ce mot est *ougâ*, indo-européen *augâ*. Au point de vue lingustique, l'identification avec le gotique *augô*, « œil », paraît très acceptable. Quant à la différence de sens elle s'explique facilement. En irlandais moyen, *derc* a à la fois le sens de *œil*, *trou rond* et *tombe*. Des faits analogues ont été constatés dans les langues germaniques. En vieux norrois, la fenêtre ou plutôt le trou qui laisse passer l'air et la lumière, la fenêtre s'appelle *vind-auga* (œil pour le vent, l'air); on a remarqué sur une des parois des monuments mégalithiques un peu partout un trou rond. C'est le *vind-auga* norrois. Les tombeaux, comme il est universellement reconnu, étaient des imitations de demeures des vivants.

M. Cartailhac, correspondant de l'Académie, présente un objet de bronze, ayant la forme d'un poignard, qui a été trouvé à Mayrègne (Haute-Garonne), par M. Sens, instituteur en retraite, et généreusement offert par lui au Musée Saint-Raymond de Toulouse.

COMMUNICATION

LE FORTIN DE BEZEREOS SUR LE LIMES TRIPOLITAIN,

PAR M. ALFRED MERLIN,
DIRECTEUR HONORAIRE DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Au mois de mai 1919, M. le colonel Donau, commandant militaire des territoires du Sud Tunisien, a fait à Sidi Mohamed Ben Aïssa, au Sud-Est du Chott El-Djerid (60 kilomètres de Kébilli), des découvertes fort intéressantes dont il a bien voulu me communiquer les résultats que j'ai l'honneur de présenter en son nom à l'Académie.

Les restes antiques que cet officier, infatigable et heureux explorateur du Sud Tunisien, avait pu reconnaître sur ce

point au cours de précédentes recherches[1], comprenaient en particulier un puits et un fortin séparés par une petite distance et cachés sous de hautes dunes de sable que le vent déplace.

1° En 1919, auprès du puits, le travail du vent avait mis au jour une « pierre écrite » que le colonel Donau n'eut pas de peine à identifier : c'était la partie gauche d'une dédicace dont il avait trouvé au même endroit, onze ans plus tôt, la partie droite brisée en deux morceaux qui se rejoignent l'un au-dessous de l'autre [2] ; l'inscription est maintenant à peu près entière : il subsiste un vide aux quatre premières lignes, le fragment supérieur de la partie droite étant sensiblement plus court que le fragment inférieur ; de plus, certaines lettres ne sont plus distinctes, soit à ces lignes, soit aux cinq suivantes qui sont complètes, mais où la surface épigraphe est très usée vers le milieu.

La pierre, simplement dégrossie par derrière, mesure 0 m 75 de hauteur, 1 m 10 de longueur et 0 m 22 d'épaisseur. Sur la face antérieure, entourée d'une moulure, on lit (lettres 0 m 045 - 0 m 04) l'inscription [3] que nous reproduisons sous le n° I.

La date consulaire par laquelle le texte se termine [4] nous reporte à l'année 201. A la ligne 3, les noms de Géta ont été martelés et remplacés, comme il arrive souvent, par des titres honorifiques célébrant des victoires de Caracalla ; aux lignes 6 et 8, il y a eu martelage des mentions relatives à la légion IIIe Auguste, sauf les surnoms *p*(*ia*) *u*(*index*) [5],

1. Donau, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 35 et suiv. ; cf. Toutain, *ibid.* 1903, p. 325.

2. Donau, *loc. cit.*

3. Copie du colonel Donau et ma lecture d'après un estampage.

4. Il ne semble pas y avoir, à la dernière ligne, un intervalle suffisant pour la restitution du gentilice *Annio* dans le nom du second consul. — Q. Anicius Faustus est légat de Numidie de 196 à 201 (Pallu de Lessert, *Fastes des provinces afric.*, I, p. 406 et suiv.).

5. La légion a ces surnoms depuis 198.

Texte I

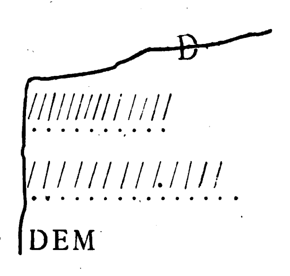
IMPP· CAESS L· SEP*timius* SEVERVS· PIVS·
PERTIN/X AVG· ET M A*urelius* *a*NTONI
NVS BRIT PA*rt* *max* *ge*RM TITVLVM
QVOD DIVO COMMOD*o* *fratr*E SVO AE
RASVM FVERAT RESTIT*ue*RVN̄ PER VEXIL·
LEG III AVG P·V·Q A*nicio* *fa*VSTO LEG AV
GVSTORVM PR PR *cos c u* SVB CVRA C IV
LI SATVRNINI 7 LEG *eiusde*M M ARRIº
MVCIANO E*t* *fabian*O COS·

Texte II

A) PRO SALV*te* *imperato*RVM D *d d* *nnn*
AVGGG·L SEPTIMI SEVERI·ET M·AV*reli*
ANTONINI BRIT PAR GERM
ET IVLIAE·AVG·MATRIS CASTRORV*m*
VEXILLATIO LEG III AVG ·P·V·QVA*e*
/EZEREI PRAETEN . . T GEN . . . ".

B) Voir ci-contre.

C)



quand cette troupe fut rayée des cadres de l'armée sous Gordien III, puis regravure de ces mêmes mentions lorsque le corps fut reconstitué sous Valérien [1].

L'inscription célébrait la restitution, par les soins des deux empereurs Septime Sévère et Caracalla, et par ceux du César Géta, d'une dédicace rappelant la construction d'un édifice sous Commode ; cet édifice ne peut être que le fortin dont les ruines apparaissent dans la localité. Le texte primitif offrait, suivant l'usage, le nom du prince sous lequel le castellum avait été bâti [2] ; il avait été martelé quand la mémoire de Commode fut condamnée par le sénat. Au lieu de rétablir le nom de Commode sur l'ancienne pierre, comme on s'y attacha sur tant de monuments africains sous Septime Sévère, dans notre cas, qui est tout à fait exceptionnel, on grava une nouvelle inscription [3] qui faisait allusion au martelage et associait les empereurs régnants à Commode, rangé depuis quelque temps déjà [4] parmi les *diui* et dont Septime Sévère se proclamait le frère : *diuo Commod*[*o fratr*]*e suo* (ligne 4) [5].

1. Sur une tombe de Lambèse (*C.I.L.*, VIII, 2922) figure un centurion de la légion IIIe Auguste homonyme de celui que fait connaître l'inscription de Sidi Mohamed Ben Aïssa, mais rien ne prouve qu'il s'agisse du même individu, le nom C. Julius Saturninus étant très commun.

2. Cf. *C.I.L.*, VIII, 11048.

3. *Titulum* est ici du neutre ; on a d'autres exemples analogues : *C.I.L.*, VIII, 23131 ; Cagnat, *Bull. des Antiquaires de France*, 1908, p. 201 ; voir aussi Hygin, *De munit. castr.*, 49 et 50.

4. La réhabilitation de la mémoire de Commode et son apothéose semblent avoir eu lieu à la fin de 195 (cf. Dessau, *Inscr. latin. select.*, commentaire du n° 418) ; des inscriptions de 196 donnent à Commode le titre de *diuus* : entre autres *C.I.L.*, VIII, 25500 ; Dessau, *op. cit.*, 8805 = Cagnat et Lafaye, *Inscr. graecae ad res rom. pertin.*, IV, 566.

5. On peut s'étonner que la formule ne vise que le premier des trois princes dont les noms se suivaient sur l'inscription ; pareille anomalie n'est cependant pas sans exemple : à Dougga, une dédicace pour le salut de Caracalla et de sa mère porte la mention : *totiusque diuinae domus eius* (L. Poinssot, *Nouv. arch. des missions*, XXI, fasc. 8, p. 143) ; de même une inscription en l'honneur de Sévère Alexandre et de sa mère se termine par *conseruatori libertatis* (*ibid.*, p. 153).

2° Encouragé par cette première découverte, le colonel Donau poursuivit dans le fortin même les fouilles qu'il avait effectuées en 1909 et en 1910 ; là encore, il eut la satisfaction d'obtenir un brillant résultat : le 20 mai 1919, au centre de la cour du castellum, il déterrait un bloc dont les quatre faces latérales portaient des inscriptions. Ce bloc, haut actuellement de 0 m 95, est presque complet au sommet, mais fortement endommagé à la partie inférieure qui, note le colonel Donau, « a été anciennement détruite à coups de masse ». Les faces épigraphes ont à peu près 0 m 55 de large ; par devant et par derrière, des vestiges plus ou moins considérables de dédicaces ; sur les côtés, des listes de noms.

Une pierre fort mutilée, qui a été dégagée par le colonel Donau en 1909 près de la porte du fortin, montre, sur les deux côtés qui ont subsisté de l'angle d'un monument, les restes de deux inscriptions demeurées inédites, dont l'une est le coin inférieur gauche d'une liste militaire ; cette pierre fait partie du même ensemble que le nouveau bloc et nous a gardé quelques débris des textes qui recouvraient les faces 2 et 4.

La *face 1* du nouveau bloc porte, en lettres de 0 m 03, une inscription qui, dans son état actuel, compte encore six lignes (n° II, *A*)[1].

Mêmes remarques en ce qui concerne les parties martelées et regravées que pour l'inscription précédente ; le troisième G de AVGGG n'a pas été effacé. Le titre d'Auguste étant attribué ici à Géta, qui ne le reçut officiellement qu'en 209, l'inscription n° II doit appartenir à la période du règne de Septime Sévère comprise entre 209 et 211.

La dernière ligne actuelle est malheureusement fort détériorée ; presque toutes les lettres sont endommagées par le

1. Copie du colonel Donau ; notre lecture, à M. Cagnat et à moi, d'après un estampage.

bas, et plusieurs très gravement ; certaines manquent : néanmoins la lecture .EZEREI PRAETEN...TGEN, relevée sur un estampage séparément par M. Cagnat et par moi, est confirmée pour les lettres EZEREI PRAE par la copie que le colonel Donau a faite sur place, et on est en droit de la regarder comme sûre; avant EZEREI, il y a place pour une lettre dont on discerne peut-être le haut d'un trait oblique dirigé de droite à gauche, c'est-à-dire qui se présente comme le sommet de la seconde branche d'un V ; à droite, après T et avant EN, il y a un C ou un G; un peu plus loin, on distingue le haut d'une haste droite et le haut d'une barre oblique allant de gauche à droite, premier jambage d'un V ou, à la rigueur, second jambage d'un A. On obtient ainsi les mots VEZEREI PRAETEN*di*T qui sont incontestables ; il est difficile d'indiquer ce qui venait ensuite : GEN....IV pourrait appartenir au mot GEN*ti*-*l*IV*m* et conduire à quelque chose comme GEN*til*IV*m terris*.

Face 2. Sur la face latérale gauche se déployaient à l'origine trois doubles colonnes de noms, dont chacune comportait une colonne de gentilices et une de *cognomina*, répartis par cohortes et par centuries ; lettres 0 m 008-0 m 012, excepté à la première ligne : 0 m 027. La première double colonne, celle de gauche, a presque totalement disparu sur la pierre exhumée en 1919, mais le fragment de liste militaire qu'a conservé le morceau découvert en 1909 en constitue la partie inférieure. Nous possédons à peu près entière la deuxième double colonne et nous avons une longue suite de la troisième, qui est dégradée à droite et en bas. On trouvera ce qui a survécu de cette liste [1] sous le n° II, *B*. A certains des noms est jointe la mention de la fonction qu'exerçait le soldat : *pr*(*incipalis*), *seq*(*utor*), peut-être [*i*]*mm*(*unis*).

Face 3. La face latérale droite était occupée par une liste semblable, qui comptait également trois doubles colonnes.

1. Ma lecture d'après un estampage.

Nous n'en avons plus qu'une fort minime partie : de la première série de noms, une des colonnes, qui part du sommet de la pierre, garde quelques fins de gentilices disposés les uns sous les autres et la deuxième colonne donne une suite de *cognomina* placés en regard des gentilices ; nous retrouvons en outre quelques *nomina* de la seconde série groupés par centuries ; tout le reste manque. Je ne puis publier une transcription suffisante de ces lambeaux de texte, dont je n'ai pas eu d'estampage et dont il serait bon d'opérer le déchiffrement sur l'original.

Face 4, opposée à la face 1. Sur la pierre dégagée en 1919, l'inscription est détruite ; on n'en distingue que des débris de lettres informes ; mais le fragment recueilli en 1909 nous fournit l'angle inférieur droit du texte, lequel est d'ailleurs sans intérêt [1] ; lettres 0 m 03 (n° II, *C*).

Ligne 1, bas d'un B ou d'un D ; ligne 5, DEM, peut-être *eius*DEM [2], marque la fin de l'inscription.

Les documents mis au jour par le colonel Donau présentent pour l'histoire et pour la géographie anciennes du Sud Tunisien une importance spéciale.

En premier lieu, la formule qui apparaît sur la face, (*A*) du texte n° II : *vexillatio leg*(*ionis*) III *Aug*(*ustae*) *p*(*iae*) *u*(*indicis*) *qua*[*e*] *Vezerei praeten*[*di*]*t*..... nous permet de fixer à Sidi Mohamed Ben Aïssa la localité antique nommée *Bezereos* [3] ; c'est là une identification précieuse, car *Bezereos* est une station de la route de *Tacapas* à *Leptis Magna*

1. Copie du colonel Donau.

2. Le mot *eiusdem* est assez fréquent sur les textes de ce genre : cf. outre notre n° I, *C.I.L.*, VIII, 3, 10990.

3. La désinence en *os* se rencontre dans un certain nombre de noms de lieu africains : *Althiburos*, *Tusuros*, *Thenteos* (sur le limes tripolitain), *Madauros*, *Veresuos*, *Sululos*, *Furnos* (cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. CXCIX). Employés comme compléments circonstanciels de lieu, ces mots se mettent d'ordinaire à l'ablatif en *is* (cf. pour *Furnis*, Cagnat, *Nouv. explor. en Tunisie*, p. 18 et 20 ; pour *Madauris*, Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 18, n° 432, p. 32 de la notice) ; ici on s'est servi du locatif.

sur le *limes Tripolitanus*. L'Itinéraire d'Antonin énumère ainsi les stations de l'*iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis Lepti Magna ducit : Tacapas, Ad Aquas, Agariabas, Turre Tamalleni, Ad Templum, Bezereos, Ausilindi, Agma, Augemmi, Tabalati*..... [1], et dans la *Notitia Dignitatum* nous trouvons *sub dispositione uiri spectabilis ducis prouinciae Tripolitanae* un *praepositus limitis Bizerentane* [2]. L'identification qui résulte de notre inscription n° II est nouvelle. Selon l'hypothèse la plus courante aujourd'hui [3], le limes montait d'abord de Tlalet (qui semble bien conserver le nom antique de *Tabalati* = *Talalati* [4]) vers le Nord-Ouest par la Benia des Ouled Mahdi, dite aussi Benia Bel Recheb, qui serait *Augemmi*, puis, d'après le tracé qui paraissait le plus plausible, tournait vers l'Ouest dans la direction de Ksar Tarcine (*Tibubuci*) pour s'infléchir ensuite vers le Nord, passer à Henchir Khanefi et atteindre à la Benia Ceder le pied du Djebel Tebaga qu'il longeait au Sud jusqu'à Telmin. Dans ces conditions, c'était à la Benia Ceder qu'on proposait, non d'ailleurs sans quelque hésitation, de situer *Bezereos* [5].

L'inscription de Sidi Mohamed Ben Aïssa solutionne le

1. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique* [2], p. 749.
2. *Ibid.*, p. 748.
3. *Ibid.*, p. 531 et suiv., avec la carte qui fait face à la p. 529.
4. Cf. Toutain, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 352.
5. Avant que les officiers du Sud Tunisien n'eussent commencé leurs explorations archéologiques, Tissot (*Géogr. comp.*, II, p. 705, cp. pl. XX) plaçait *Bezereos* à Geudhat El-Outad (15 kilomètres au Nord-Est de Sidi Mohamed Ben Aïssa) ; dans la *Recherche des Antiquités*, p. 250, cette station a été identifiée avec Henchir El-Asnam, à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest de Geudhat El-Outad et à une distance presque égale au Nord-Ouest de Sidi Mohamed Ben Aïssa ; M. Toutain croyait retrouver *Bezereos* plus au Sud, à Bir Srea, à 45 kilomètres au Sud-Ouest de Ben Aïssa, un peu au-dessous d'une ligne qui joindrait Douz à Ksar Ghelane (*Mél. de Rome*, 1895, p. 223 ; 1896, pl. I) ; Paul Blanchet, sans localiser exactement *Bezereos*, lui assignait une position qui se rapproche davantage de celle que la découverte du colonel Donau fixe aujourd'hui définitivement (*Rec. de Constantine*, XXXII, 1898, p. 94 et carte annexée à l'article).

problème. Elle montre que *Bezereos* était à quelque trente kilomètres plus au Sud ; par conséquent, la direction du limes, dans cette section, était franchement nord-ouest et se maintenait beaucoup plus au Sud qu'on ne le pensait : la ligne de défense, qui « formait une route stratégique suivant toute la zone frontière [1] », descendait depuis *Tibubuci* la vallée de l'Oued Hallouf [2], laquelle est « la véritable grande route en ces régions [3] », et elle devait rejoindre le Tebaga vers Henchir Remtia, bien au Sud-Ouest de la Benia Ceder.

Le poste militaire de *Bezereos* avait été fondé, comme nous devons le conclure du texte n° I, sous Commode et c'est le nom de cet empereur qu'on lisait primitivement sur la dédicace qui commémorait la construction du fortin. Il y avait là un point d'eau qu'il était avantageux de garder et on installa à proximité un castellum dont le colonel Donau décrit les ruines en ces termes : « Sous l'enceinte actuelle très médiocre, quoique bâtie avec les matériaux romains, subsistent, au moins en partie, l'enceinte primitive à angles arrondis et le dispositif de la porte à chicane (larg. utile 0 m 85) qui se trouvait sur la face nord ».

Jusqu'à présent, sur la foi de ce qu'on connaissait depuis 1908 de notre inscription n° I, on attribuait l'organisation de ce poste fortifié à Septime Sévère et à Caracalla [4]. Nous pouvons aujourd'hui rectifier cette assertion. Ce n'est pas sous Septime Sévère, mais sous Commode qu'on a bâti le fortin qui existait en cet endroit. Le renseignement a sa valeur, car il confirme ce que nous connaissions de la poli-

1. Donau, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 393 ; cf. Cagnat, *op. cit.*, p. 526.

2. Cf. Toutain, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 352 et 361.

3. P. Blanchet, *loc. cit.*, p. 93. — La piste qui suit la dépression de l'Oued Hallouf va rejoindre les grandes voies commerciales qui, par les oasis du Nefzaoua et le sud du Chott El-Djerid, font communiquer Gabès avec le Sahara algérien (Toutain, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. 360-361).

4. Cagnat, *op. cit.*, p. 561.

tique qui a été poursuivie en Tripolitaine au temps de Commode [1]. Déjà nous savions qu'un des castella du Sud Tunisien, celui de Ksar Ghelane (*Tisauar*), jeté en avant du limes, datait du règne de cet empereur [2] ; c'était à la même époque que par suite de son plan, qui reproduit celui de *Tisauar*, on avait reporté l'édification du fortin de Ras Oued El-Gordab, placé en arrière du limes au Nord-Est de *Talalati*, sur la route qui menait à la côte [3]. Nous apprenons maintenant, par la dernière découverte du colonel Donau, que l'établissement ou la transformation de certains postes sur le limes même eut lieu aussi sous Commode. A constater ainsi l'existence de travaux effectués alors sur différents points, on doit conclure qu'ils ont été la mise en application d'un plan général d'une assez large envergure, destiné à renforcer la défense de la frontière et à assurer plus efficacement, en avant et en arrière, la protection des routes suivies par les caravanes [4].

Septime Sévère s'inspire des mêmes principes. Il prend soin que les fortins déjà créés demeurent en parfait état : *Bezereos* conserve une garnison particulièrement nombreuse et active. Mais l'empereur ne se contente pas de perpétuer l'œuvre de ses prédécesseurs ; il s'efforce de l'étendre et de la consolider en poussant plus loin au Sud [5] les postes

1. Pour tout ce qui va suivre, cf. Cagnat, *op. cit.*, p. 552 et suiv., p. 562.
2. *C.I.L.*, VIII, 11048.
3. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 145 ; cf. Cagnat, *op. cit.*, p. 565.
4. Ailleurs en Afrique, la politique pratiquée sous Commode fut la même et visait également à assurer la sécurité du territoire romain et celle des communications : près d'Aumale, l'empereur *securitati prouincialium suorum consulens turres nouas instituit et ueteres refecit opere militum suorum* (*C.I.L.*, VIII, 20816 ; Cagnat, *op. cit.*, p. 612) ; à six kilomètres au Sud d'El-Kantara, sous le même règne, pour mieux pourvoir à la garde du pays, le légat de Numidie fait élever un fortin *inter duas uias ad salutem commeantium* (*C.I.L.*, VIII, 2495 ; Cagnat, *op. cit.*, p. 576-577) ; cf. *C.I.L.*, VIII, 22629.
5. En Égypte, Septime Sévère recule l'occupation plus au Sud que ses prédécesseurs (Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*, p. 31).

romains sur les pistes qui aboutissent à la côte, en allant commander fort au delà du limes les voies que suivent les trafiquants pour les échanges avec l'intérieur et les tribus du désert dans leurs incursions. Le légat de Numidie, sous l'autorité militaire duquel était rangée la région saharienne qui s'étendait au sud de la Proconsulaire, s'emploie avec zèle à réaliser les desseins de l'empereur et à seconder la sollicitude qu'il témoigne pour la prospérité de sa province natale. C'est pourquoi en 198, il barre la route de Ghadamès à Gabès par le *praesidium* de Si-Aoun [1], à 230 kilomètres environ au Sud de *Talalati* ; en 201, l'année même où il fait restituer la dédicace du fortin de *Bezereos*, il envoie camper à Bondjem [2] un détachement qui gardera le chemin menant par Sokna du Fezzan, pays des Garamantes, à *Leptis Magna* [3].

Sévère Alexandre partagea les préoccupations de Commode et de Septime Sévère. Il compléta les mesures qui, en procurant aux convois la sécurité et en mettant le territoire romain à l'abri des pillards nomades, étaient destinées à favoriser et à garantir l'essor des villes du littoral. Au delà de Si-Aoun, la grande oasis de Ghadamès (*Cidamus*) reçut une *vexillatio* romaine [4] et sur la route conduisant du Fezzan à Tripoli (*Oea*) il y en eut désormais une autre à Gharia El-Gharbia [5].

Les détachements chargés de l'installation des postes fortifiés, puis de la surveillance des confins et de la police des pistes caravanières, sont pour la plupart empruntés à la

1. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 98 ; cf. Cagnat, *op. cit.*, p. 558 ; Donau, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 42.

2. *C.I.L.*, VIII, 6 et 10992.

3. Peut-être est-ce sous Septime Sévère que l'occupation de la frontière fut organisée de ce côté (Cagnat, *op. cit.*, p. 54).

4. *C.I.L.*, VIII, 10990.

5. *C.I.L.*, VIII, 3. — La route qui d'*Oea* se dirigeait droit vers le Sud a été ouverte ou réparée sous Caracalla (Toutain, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 362 et suiv.).

légion IIIe Auguste [1]. Ce corps fournit en particulier sous Septime Sévère la vexillation qui, selon l'expression consacrée [2], *praetendit* à *Bezereos*. Indépendamment des deux dédicaces remontant l'une à 201, l'autre à la période 209-211 que nous publions, un troisième document, contemporain de la seconde dédicace, l'atteste : c'est un ex-voto consacré à Minerve pour le salut des Augustes Septime Sévère, Caracalla et Géta et de Julia Domna par un certain Julius Zeno, option de la légion IIIe Auguste [3].

Les textes découverts par le colonel Donau nous laissent voir quelle était la composition de ce détachement. Comme c'est souvent le cas dans les castella du limes tripolitain [4], le poste de *Bezereos* était sous le commandement d'un centurion [5]. L'effectif semble avoir été, au moins sous Septime Sévère, extrêmement fort. La colonne qui est le mieux conservée sur la face 2 (*B*) du texte nº II contenait à l'origine quarante-sept noms ; en comptant d'après cela une cinquantaine de noms pour chacune des six colonnes des faces 2 et 3, on arrive à un total d'environ 300 hommes, ce qui est considérable dans un pays où le ravitaillement est si difficile. Il est vraisemblable que la garnison de *Bezereos*

1. A Ghadamès (*C.I.L.*, VIII, 10990), à Gharia El-Gharbia (*ibid.*, 3), à Bondjem (*ibid.*, 6 et 10992), à Ksar Ghelane (*ibid.*, 22759) où l'on trouve aussi mention de la *cohors IIa Flauia Afrorum* (Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1920, p. XCII-XCIII).— D'autres postes sont édifiés et occupés par des corps différents : la *cohors IIa Flauia Afrorum* et un *numerus colonorum* à Si-Aoun (Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 98) ; la *cohors IIa Flauia Afrorum* à Remada (Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1914, p. 475 ; *Bull. des Antiquaires de France*, 1917, p. 239 ; Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1919, p. CLVIII ; la *cohors VIIIa Fida* à Ras El-Aïn Tlalet (*C.I.L.*, VIII, 22765).

2. Cf. *C.I.L.*, VIII, 9047 ; à rapprocher Tacite, *Hist.*, II, 6.

3. Donau, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 36-37.

4. Cf. *C.I.L.*, VIII, 3 (?), 10990, 22759. Ailleurs, c'est le décurion d'une aile de cavalerie (Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 78). — Pour l'expression *sub cura...*, cf. *C.I.L.*, VIII, 11848 ; Merlin, *ibid.*

5. Cf. peut-être le fragment de texte publié *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 37.

n'a pas toujours été aussi nombreuse. Le chiffre exceptionnellement élevé qu'elle atteint entre 209 et 211 manifeste l'importance qu'on attachait alors à ce castellum, la volonté arrêtée qu'avait l'autorité romaine de constituer très solidement la défense et la surveillance des territoires tripolitains aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, après les récentes incursions des bandes sahariennes [1].

Les nouvelles trouvailles du colonel Donau jettent donc une vive lumière sur l'organisation militaire du Sud Tunisien. C'est un signalé service de plus que cet officier a rendu à des études qui lui devaient tant déjà et l'Académie, qui lui a donné plusieurs fois de précieux encouragements, voudra sans doute profiter de cette occasion pour lui témoigner en quelle estime elle tient son labeur aussi désintéressé que fécond [2].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs :

J. D. Monsalve. *Antonio de Villavicencio* (*El protomartir*) y *la Revolución de la Independencia* [vol. XIX et XXIX de la *Biblioteca de la Historia*] (Bogota, 1921, in-8°).

Chas. Duroiselle. *Archaeological survey of Burma Epigraphia Birmanica being lithic and other inscriptions of Burma.* Vol. II, part I (Rangoon, 1921, in-4°).

M. Edmond Pottier présente le nouveau fascicule de la revue *Syria* (tome II, fasc. 2, 1921).

1. Septime Sévère eut à repousser des bandes qui avaient envahi la Tripolitaine (*Vita*, 18 ; cf. Cagnat, *op. cit.*, p. 54).

2. Le colonel Donau a pris toutes dispositions pour que les inscriptions trouvées en 1919 fussent transportées au bordj des Affaires indigènes de Kébilli où les premiers fragments étaient déjà déposés. Le capitaine Filio, après avoir fait effectuer le transfert, a eu l'obligeance de m'adresser des estampages, ainsi que divers renseignements que je lui avais demandés.

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai le plaisir d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jacques de Morgan, un volume qui nous manquait et dont l'équivalent n'existe pas non plus à l'étranger. Sous ce titre : *L'humanité préhistorique*, l'ancien directeur des fouilles d'Égypte et de Perse a tracé un tableau sommaire des civilisations avant l'histoire écrite, non seulement dans le bassin de la Méditerranée, mais partout où le progrès de la science qui lui est redevable dans tant de domaines, ont permis de constater la succession de périodes et l'évolution matérielle et intellectuelle des peuples. Pour cela il s'est donné garde de suivre un ordre géographique qui eût imposé des redites ; celui qu'il a préféré, plus difficile sans doute, a le mérite de mettre en pleine lumière les faits généraux qui dominent la multitude des trouvailles. Il décrit d'abord l'évolution des industries, puis la vie matérielle de l'homme préhistorique, enfin son développement intellectuel, en particulier les origines des arts et des écritures, et les relations des peuples entre eux. Si, sur bien des questions essentielles, il aboutit à l'expression de l'incertitude, d'autres lui semblent sinon résolues, du moins singulièrement précisées et circonscrites par les découvertes dont il esquisse le tableau. Cet ouvrage est le deuxième d'une série qui a pour titre : *L'évolution de l'humanité* et qui paraît sous la direction de M. Henri Berr. Il fait dignement suite et pendant au premier volume, *La terre avant l'histoire*, dû à notre savant confrère M. Edmond Perrier. »

SÉANCE DU 29 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Salomon Reinach donne lecture d'une note de M. Camille Jullian, intitulée : *L'Albis chez Claudien est, non pas l'Elbe, mais l'Alpe de Souabe* [1].

M. Salomon Reinach ajoute qu'il est absolument d'accord avec M. Jullian sur la légitimité de la correction.

Mgr Duchesne, MM. Cuq et Monceaux présentent des observations.

1. Voir ci-après.

Le Président rend compte en quelques mots des fêtes de Louvain auxquelles il avait été délégué par l'Académie, et insiste sur l'accueil chaleureux dont la délégation de l'Institut a été l'objet.

M. Leger présente et décrit un recueil de Bohemica de la Bibliothèque de l'Institut [1].

COMMUNICATIONS

L'ALBIS CHEZ CLAUDIEN EST, NON PAS L'ELBE, MAIS L'ALPE DE SOUABE,

PAR M. CAMILLE JULLIAN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le texte le plus discuté de Claudien est incontestablement celui où, dans son poème sur le consulat de Stilicon, il expose les traités conclus par son héros avec les Germains d'au delà du Rhin, vers l'an 400 de notre ère : traités qui furent le dernier triomphe de l'Empire romain sur sa frontière avant les catastrophes finales.

Ces traités non seulement assurèrent — ou crurent assurer — la paix sur les bords du Rhin, mais encore, semble-t-il d'après Claudien, renfermèrent certaines clauses relatives au commerce ou aux voyages que les Romains pouvaient faire dans la Germanie indépendante. Ils furent conclus en particulier avec les Suèves de Souabe et de Bavière, autrement dit les Alamans, et avec les Francs transrhénans, depuis les montagnes de Franconie jusqu'à l'Océan.

Désormais, dit Claudien, nous pourrons en toute sécurité, Romains de Belgique ou de Gaule, franchir les fleuves du Rhin et du Danube et pénétrer au delà. Sur le Rhin

1. Voir ci-après.

inférieur, le Belge pourra faire paître son troupeau dans les pâturages de la rive droite sans que le Chauque s'y oppose (les Chauques, c'est l'avant garde des Saxons) :

Ut jam trans fluvium non indignante Caüco
Pascat Belga pecus.
(*De consulatu Stilichonis*, I, 225.)

Et ici se place le vers litigieux :

Mediumque ingressa per Albim
Gallica Francorum montes armenta pererrent.

C'est la même idée : « Les troupeaux de Gaule, entrant à travers l'Elbe, parcourront les monts des Francs. »

La brusque apparition de l'Elbe, le grand fleuve de la Grande Germanie, a été la cause du débat provoqué par ce texte. Il est si loin de la frontière de la Gaule ! Et à aucune époque, nul texte ne nous montre les Francs allant jusque-là.

Alors, comme les manuscrits sont d'accord, les corrections se sont fait jour ; vous les trouverez énumérées, d'ailleurs avec beaucoup d'étourderies, dans la grande édition de Claudien, par Jeep.

Les Francs n'ont pu aller jusqu'à l'Elbe, a dit Valois dans son fameux travail sur l'origine du mot Franc (dans la *Notitia Galliarum*), les troupeaux n'ont pu aller si loin : c'est le Rhin qu'ils ont traversé, c'est au Rhin que Claudien fait allusion ; et alors, mettons, dit Valois, *alveum* au lieu de *Albim ; per medium alveum* « à travers le lit (du Rhin). »

L'abbé Dubos, qui a toujours soutenu que les Francs étaient domiciliés en Belgique, voit dans *Albim* un affluent de l'Ourthe dans les Ardennes, *Alba, Alvam*, aujourd'hui l'Alve, je crois.

Lehuërou [1], lui, accepte *Albis*, l'Elbe, et s'efforce de montrer que les Francs allèrent jusque-là [2]. Mais, à coup sûr, les bestiaux de Gaule n'allèrent pas si loin.

D'autres, plus radicaux, ont corrigé *Gallica* en *Cimbrica* et ont vu dans ce texte je ne sais quel contrat entre Cimbres du Jutland et Francs de la Basse-Allemagne.

J'en passe, et beaucoup.

Et j'arrive à mon hypothèse.

Si l'on avait lu le texte de plus près, on aurait vu qu'il ne peut pas s'agir de l'Elbe, ou, plutôt, qu'il ne peut pas s'agir d'un fleuve. Je ne me représente pas des bestiaux passant à travers un fleuve, *medium ingressa per Albim*. L'expression évoque plutôt le passage à travers forêts ou montagnes.

Or précisément, sur la rive droite du Rhin, il y a une chaîne de montagnes que nous appelons Forêt Noire, Alpes de Souabe, *Rauhe Alp*, Jura de Franconie, et qui dans l'antiquité a porté un nom qui a la même apparence que celui de l'Elbe (*Albis*) et que celui des Alpes (*Alpes*). C'est Ptolémée qui nous le dit dans sa description de la Grande Germanie : « Les montagnes qui avoisinent les sources du Danube portent le même nom que les Alpes. Elles coupent transversalement la Germanie. »

Les écrivains de l'Histoire Auguste en parlent également lorsqu'ils nous racontent les victoires de Postume (l'empereur gallo-romain) rejetant les Germains *ultra Nicrum*

1. *Hist. des institutions mérovingiennes*, 1843, p. 81.

2. L'idée que les Francs sont originaires de l'Elbe a été exposée d'abord par Leibniz dans sa *De origine Francorum disquisitio*, parue en 1715. — Lehuëren la reprend à l'aide de deux textes : l'Anonyme de Ravenne, t. II: *Dania, cujus ad frontem Albes vel patria Albis : Maurungavia certissime antiquis dicebatur, in qua patria Albis per multos annos Francorum linea* [la lignée] *nidata est* ; Ermold Nigellus, *Dani... Unde genus Francis adfore fama refert*. — Cette *Maurungavia* également citée par Paul Warnefrid (*H. Lang.*, I, 9, *Mauringa*) serait le Mecklembourg, le Lauenbourg et pays des Dithmarsen Lehuërou n'hésite pas à voir là le berceau des Francs.

et *Albam*, « au delà du Neckar et de l'Alp de Souabe ».

Les panégyristes de Maximien nous parlent de cette Alpe, *Alba*, lorsqu'ils montrent la paix rendue à la Germanie jusqu'aux régions que sillonne *horridus Alba* (les éditeurs allemands ont vu l'Elbe : c'est absurde, *horridus* ne se dira pas d'un fleuve, mais de montagnes : le panégyriste, du reste, ne fait que traduire Ptolémée).

C'est à cette *Alba*, Alpe, que fait allusion Claudien. Je n'ai même pas besoin de corriger le texte :

Mediumque in gressa per Albim
Gallica Francorum montes armenta pererrent.

« Et ayant franchi l'Alpe (de Souabe), les troupeaux de Gaule s'en vont paître dans les montagnes des Francs », c'est-à-dire quelque part en Franconie.

Y a-t-il maintenant dans ce texte une amplification poétique ? ou y eut-il réellement un contrat de transhumance relatif au passage des bestiaux de la Gaule dans les pâturages de Souabe et de Franconie ? C'est une chose que j'examinerai ailleurs et qui a son intérêt. En tout cas, ces faits de transhumance ont existé, et Claudien y fait allusion et son texte est à la fois très clair et très correct. Remarquez que je ne le corrige pas. Je me borne à voir dans l'*Albis*, non pas l'Elbe — ce qui serait pour Claudien une ânerie géographique — mais l'Alpe de Souabe, voisine de la frontière, ce qui est d'une irréprochable exactitude géographique et historique.

UN RECUEIL DE BOHEMICA A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT, PAR M. LOUIS LEGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'intention de consacrer mon cours de l'année prochaine à l'œuvre du grand réformateur, polémiste religieux et

pédagogique, le Tchèque Jean Amos Komensky. Komensky, qui a beaucoup écrit en latin et avait latinisé son nom sous la forme de Comenius est bien connu de tous ceux qu'intéressent les problèmes de l'éducation. C'est surtout l'œuvre tchèque de Komensky que j'ai le devoir d'étudier. Évidemment cette œuvre ne figure guère dans nos bibliothèques. En recherchant ce que la nôtre possède des œuvres latines, j'ai été mené à faire une assez singulière découverte.

L'ancien catalogue, sous la rubrique Comenicus, porte sous la cote 0197 Fx la mention suivante : Beli Grammatica.

Le dos du volume porte simplement aussi cette mention.

Le titre du volume ne renferme nulle part le nom de Comenius. Ce titre n'a pas moins de 29 lignes que je résume ainsi :

Grammatica

Flavico Bohemica in qua præter alia ratio accuratæ scriptionis et flexionis..... demonstratus utet discrimen inter dialectum Bohemorum et cultiorum Slavorum in Hungaria insinuatur, etc. — Cette « cultior lingua », c'est ce que nous appelons aujourd'hui le slovaque.

L'auteur de cette partie du volume, qui ne compte pas moins de 300 pages, se désigne lui-même sous le nom de Paulus Doleschalius. Sous cette forme latinisée se dissimule le nom de Paul Dolézal, grammairien tchèque né dans une ville que lui-même désigne sous la forme magyarisée Szakoleza Hungi et qui est en réalité une fetrersa Skalica, ce qui en français voudrait dire la rachette ou la rochette hongroise. L'auteur de cette grammaire, Paul Dolézal, est bien connu. On sait qu'il fut drapier dans sa jeunesse, qu'il alla étudier la théologie calviniste en Allemagne, qu'il revint dans son pays, fut professeur et ministre réformé, qu'il mourut en 1764. Sa grammaire de la langue bohémienne est un essai consciencieux et fort estimable. C'est

cette grammaire tchèque qui est précédée d'une longue préface latine signée Matthias Belius. Ce Belius, dont le nom figure seul sur la reliure du volume où il occupe en tout vingt pages sur trois cent vingt-quatre, est connu sous le nom de Bel dans la littérature de la Hongrie, et les Magyars le revendiquent volontiers comme un des leurs. La réalité est qu'il est né en pays slovaque, que sa langue maternelle, le tchéco-slovaque et le magyar lui étaient également familiers et qu'à cette époque il n'y avait pas de conflit entre les deux langues. Dans la préface latine qu'il a mise en tête de la grammaire de son compatriote, Bel professe pour la langue tchèque une admiration enthousiaste. En exaltant les beautés de la langue tchèque, Bel ne paraît nullement songer à dénigrer l'idiome magyar qui lui est également familier et ne soupçonne pas un seul instant les conflits auxquels pourront donner lieu plus tard les rivalités nationales.

Ce Belius était né en 1684 en pays slovaque, dans le comitat de Zvoten que les Magyars appelaient Zolyom et les Allemands Altschel. En réalité, il avait eu trois langues maternelles, le slovaque, le magyar et le latin, en ce temps-là, base de toute éducation libérale.

Il a consacré à l'étude de la philologie, de l'archéologie magyare des travaux qui ont longtemps fait autorité ; mais il ne négligeait point son idiome maternel, le slovaque, qui trouvait sa plus haute expression littéraire dans la langue des voisins tchèques. Il appartenait à la religion réformée et cela l'apparentait à la tradition hussite toujours si vivante chez les voisins de Bohême. Sa préface est un hymne non seulement en l'honneur de la langue tchèque, mais du slavisme en général. Il présente avec un vif sentiment de sympathie l'auteur de la grammaire Paulus Dolescal « Szaxolcenius Slavo Bohemus vir aliarum linguarum gnarus tum slavobohemica cum primis longe peritissimus ».



La grammaire très détaillée comprend un traité complet de prosodie et un recueil d'Adagia slavobohemica. C'est, par ordre alphabétique un petit recueil d'idiotismes tchèques traduits ou le plus souvent transposés en latin.

Je ne saisis pas très bien l'intérêt pédagogique de cette partie. L'auteur n'explique pas les idiotismes, et les équivalents qu'il en donne me paraissent de nature à embarrasser singulièrement l'élève autodidacte.

Je trouve par exemple sous la lettre B le texte suivant :

Za babkye by pres Tabry hnal.

Ce qui veut dire exactement : Pour des liards il franchirait les Tatras, autrement dit les Karpates, autrement dit : C'est un pauvre diable. Le latin traduit : « Argens in anginam patetur ».

Texte tchèque : « Un loup ne devient pas un mouton, un chien ne devient pas un laboureur». Adaptation : « Qui semel malus, semper malus ».

Texte tchèque : « Faire sortir de la boue. — Juvare ex difficultate ». J'avoue humblement que ces interprétations ne me semblent pas d'une bonne pédagogie.

Jusqu'ici nous n'avons pas encore rencontré le nom de Komensky, lequel, comme je l'ai fait remarquer plus haut, ne figure pas sur le titre du volume composite.

A ce recueil de locutions succède un recueil de phrases tchèques sous la rubrique « Phrases metaphoricæ et elegantiores ».

Komensky apparaît enfin à la page 302 pour la reproduction d'un opuscule qu'il avait publié à Amsterdam en 1662 sous ce titre : « Dionysii Catonis Disticha Moralia Latino et Bohemico metro edita a J. A. Comenio ». Le texte de Caton, la traduction en vers tchèques occupent en tout une vingtaine de pages. En traduisant ces vers didactiques, Komensky entendait évidemment continuer son œuvre de prédicateur évangélique. Sa traduction est accompagnée du texte latin. Il a réparti les sentences en cinq chapitres :

Devoirs de l'homme envers Dieu, Devoirs envers lui-même, Devoirs envers le prochain, Devoirs envers la famille, De la mort. Il signe une brève introduction par ces quelques mots : « Patrii sermonis amans ».

Son amour pour la langue maternelle, il l'a manifesté dans une foule d'autres écrits, dont quelques-uns publiés naguère à l'étranger ne peuvent être réédités en Tchécoslovaquie que depuis le jour où ce pays a été définitivement affranchi de la domination autrichienne. En 1662, Komensky avait publié à Amsterdam sa traduction en vers tchèques des Disticha Moralia. Dans une courte préface en latin dédiée « lectori Bohemico », il rappelait que Scaliger les avait traduits en grec et que plus récemment un surintendant polonais de la secte des frères bohémiens, Jean Turnonski, en avait donné une interprétation polonaise en vers très élégants (elegantissimis expressis rythmis). Dans l'édition que Komensky avait sous les yeux, les Distiques de Caton étaient répartis en quatre livres. Komensky les a distribués, comme je viens de le dire en cinq chapitres.

Le volume que je viens de résumer est en somme un recueil de Bohemica. Au moment où le groupe tchécoslovaque renaît à la vie nationale et politique, il m'a paru intéressant d'appeler sur lui l'attention.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage de M. Albert Gabriel, publié sous les auspices de l'Académie (fondation Piot) et intitulé : *La cité de Rhodes*, MCCCX-MDXXII. *Topographie. Architecture militaire* (Paris, 1921, in-4°), et deux ouvrages de C. A. Bell : *Grammar of colloquial Tibetan* (Calcutta, 1920, petit in-16), et *English-Tibetan colloquial Dictionary* (ibid.).

Mgr Duchesne fait hommage, au nom de l'auteur, M. Depoin, du tome I de son *Histoire des évêques de Saintes* (Paris, 1921, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 5 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts qui adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 24 juillet 1921, portant modification du § 2 de l'article 1er du décret du 3 février 1910, et donnant aux candidats à l'École française d'Athènes la faculté de remplacer le mémoire sur un sujet d'archéologie ou d'épigraphie par un des certificats d'études supérieures d'antiquités grecques, d'archéologie, d'épigraphie, de papyrologie ou d'histoire de l'art antique, délivrés par les Facultés des lettres des Universités.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet d'autre part un mémoire de M. Roserot de Melin, membre de l'École française de Rome, intitulé : « Rome et Poissy » (1560-1561).

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le Secrétaire perpétuel lit la première partie d'un mémoire du R. P. Ronzevalle, correspondant de l'Académie à Beyrouth. Il s'agit d'un bas-relief représentant la *Venus lugens*, ayant à côté d'elle l'image d'Osiris sous la forme d'une momie, tenant son long sceptre pressé contre sa poitrine. La colline voisine de Byblos où le monument a été trouvé devait être l'emplacement où se déroulait une partie des scènes, dont l'ensemble constituait la célébration des mystères d'Adonis.

MM. Clermont-Ganneau et Babelon présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach fait observer que les miniaturistes flamands n'ont pas copié les peintres de leur temps; aucun chef-d'œuvre de l'art flamand du xve siècle n'a été reproduit en miniature. Une exception apparente est fournie par la comparaison d'une miniature de la collection Trivulce à Milan avec un tableau identique, connu depuis peu; de la collection Franchetti à Venise (Christ en croix); mais M. Reinach affirme qu'il n'y a pas eu copie; ce sont deux chefs-d'œuvre du même artiste, Hubert van Eyck, l'un sur vélin, l'autre sur panneau. Il étudie ensuite au même point de vue une miniature des *Heures de Turin*, qui paraît dériver d'un grand tableau perdu, connu par une ancienne copie à Liverpool, et estime que ces deux peintures ont seulement une source commune. Enfin, il constate que les figures entièrement vues de dos, sans indication des traits du visage, exceptionnelles dans l'art après 1450, sont, au contraire, une particularité fréquente dans les ateliers des frères de Limbourg et des frères Van Eyck, entre lesquels elles constituent un lien nouveau.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil fait hommage à l'Académie du XVIe volume des *Mémoires de la Mission de Susiane*, intitulé *Empreintes de cachets élamites*, par L. Legrain.

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le deuxième et dernier volume de mon *Catalogue illustré du Musée de Saint-Germain ;* le premier a été publié en 1916. Ainsi se trouve menée à bonne fin une entreprise rendue nécessaire par les accroissements considérables du Musée et les remaniements qui en ont été la conséquence. Ces deux volumes remplacent le *Catalogue sommaire* que j'avais publié en 1887 sous les auspices d'Alexandre Bertrand et qui, souvent tiré à nouveau, ne correspondait plus à l'état de nos collections. »

SÉANCE DU 12 AOUT 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. le Ministre de l'instruction publique, de la part de M. le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, annonce que le Haut-Commissaire de la République en Syrie a exprimé le désir que la mission temporaire confiée à M. Virolleaud pour la direction du Service des antiquités, qui doit prendre fin le 15 octobre prochain, soit maintenue. Il demande l'avis de l'Académie sur cette question.

M. Leger fait une lecture sur la topononymie en Silésie. Il montre par de nombreux exemples ce que les Allemands ont fait des noms slaves dans la région du haut Oder.

M. Homollé attire l'attention des archéologues sur un passage du *Journal* d'Eugène Delacroix, qui lui paraît, sans que l'auteur y ait songé, le commentaire le plus suggestif du jugement exprimé par Pline l'Ancien, sur les manières comparées de Lysippe et de ses prédécesseurs, en particulier de Polyclète, et qui a donné lieu à des interprétations contradictoires [1].

A propos de la correspondance, M. Homolle, au nom de M. Diehl, retenu par la présidence du concours d'agrégation, communique la copie, envoyée par M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français de Constantinople, d'une inscription découverte à Brousse, derrière l'église grecque métropolitaine, au pied du rocher qui portait l'ancienne forteresse [2].

COMMUNICATIONS

PLINE COMMENTÉ PAR EUGÈNE DELACROIX, PAR M. THÉOPHILE HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Aristote, au deuxième chapitre de la *Poétique*, définissant les règles ou les tendances auxquelles obéissent les

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

arts d'imitation — par où il entend la peinture ou tout autre représentation par l'image, aussi bien que la poésie épique, dramatique et lyrique, ou que la musique et la danse — ramène à trois les manières différentes dont artistes ou poètes peuvent concevoir l'imitation : reproduire le modèle tel qu'il est, tel qu'on le dit ou qu'il paraît être, tel qu'il faut qu'il soit. Il dit encore : représenter les hommes meilleurs qu'ils ne sont, tels quels ou pires ; et il cite, en exemple de chacune de ces manières, d'une part Homère, Hégémon et Cléophas, de l'autre Polygnote, Pauson et Dionysios. Il appuie sa théorie d'un propos attribué à Sophocle, qui, répondant au reproche de ne pas faire vrai, aurait déclaré que lui peignait les hommes tels qu'ils doivent être, et Euripide tels qu'ils sont [1].

Cette formule antithétique, d'une frappante concision, a traversé les siècles avec un tel succès qu'on en fait encore l'application à Corneille et à Racine. On ne s'étonnera donc pas qu'elle se soit imposée aux critiques de l'antiquité et qu'elle ait servi de type à maint jugement sur les artistes et les poètes. Tel est celui que Pline l'Ancien, écho dans ce passage, comme en plusieurs autres, des historiens grecs de l'art plastique, prête à Lysippe sur son œuvre et celle de ses devanciers : « *Volgoque dicebat ab illis factos quales essent homines, a se quales viderentur esse* [2]. »

Les appréciations critiques qui nous ont été transmises sur le caractère distinctif et le style personnel des sculpteurs grecs ne nous donnent pour l'ordinaire que de très obscures clartés. Exprimées en des termes généraux, qui ont pris en passant par le latin plus de vague encore, elles échappent presque toujours à un contrôle efficace, faute d'œuvres originales qui seules fourniraient des termes authentiques et probants de comparaison. Peu de formules

1. Aristote, *Poét.*, 2, 26., éd. Didot, p. 458, 479.
2. Pline, *H. N.*, XXXVI, 65.

ont donné lieu à des interprétations plus contradictoires que la réponse de Lysippe.

O. Müller [1], frappé de sa ressemblance avec l'antithèse aristotélique, considère comme termes adéquats, d'une part *quales essent* et τοιούτους ; de l'autre *quales viderentur esse* et οἵους δεῖ εἶναι. Les artistes se répartissent en deux classes : réalistes, imitateurs fidèles et stricts de la nature ; idéalistes, qui s'inspirent d'un type rationnel supérieur, qu'ils se créent à eux-mêmes et auquel ils assujettissent la nature. Ce n'est pas sans quelque surprise, qu'on voit rangés parmi les premiers les sculpteurs des écoles anciennes et en particulier Polyclète, le théoricien rationaliste de la sculpture, l'auteur du *canon* [2] ; au nombre des seconds, Lysippe, qui se vantait de n'avoir pour maître que la nature elle-même, qui excella dans les statues athlétiques et le portrait, et dont le fils pratiqua le premier le moulage sur le vif. Une interprétation si peu conforme à l'opinion traditionnelle ne se recommande pas par sa vraisemblance.

Elle ne semble pas davantage avoir pour elle la syntaxe. Si l'on eût voulu exprimer une convenance morale, logique, ou esthétique, c'est la troisième personne du singulier *videretur* que l'on aurait employée, équivalent du grec δοκεῖ, ἔοικεν, ou du latin *decet*, *oportet*, et non point le pluriel *viderentur* qui indique une apparence saisie par les yeux. On n'a pas pris garde d'ailleurs qu'Aristote, légiférant sur la poésie, était surtout préoccupé de considérations éthiques ou esthétiques. En appliquant à des peintres ou à des sculpteurs, qui mettent au premier rang celles de l'*optique*, les principes de la classification aristotélique, on commet une erreur analogue à celle d'additionner

1. *Kunstarch. Werke*, 1873, II, p. 165. Voir l'exposé des diverses interprétations qui ont été données de ce texte dans un article de Kékulé *Berl. Jahrbuch.*, 1893, p. 39-51, et *Anzeig.*, p. 11 et suiv., p. 139.

2. Voir plus bas dans quel sens on peut appliquer à Polyclète le *quales essent*.

ensemble des unités d'ordre différent. Même les mots οἵους δοκεῖ εἶναι, sur lesquels semblerait calquée la formule latine *quales viderentur esse*, ne peuvent pas y être identifiés ; car ils s'appliquent à la vraisemblance morale des caractères.

Brunn [1], qui a porté dans l'étude de l'art grec une perspicacité dont il est toujours sage de s'inspirer, n'a pas commis cette faute. Comparant les unes aux autres les œuvres de la plastique et celles de l'architecture, il remarque combien les conditions de l'éclairage modifient l'aspect des unes et des autres; combien nos perceptions visuelles peuvent différer de la réalité matérielle mesurée à la règle et au compas ; comment les porportions et les formes sont sujettes à varier suivant l'angle sous lequel on les regarde, les effets de lumière et d'ombre qui se jouent sur les contours et les modelés des corps, la qualité et la couleur des objets ou encore la nature de la matière en laquelle on les imite. Voilà, selon Brunn, les conditions purement optiques auxquelles faisait allusion Lysippe ou l'auteur anonyme de la phrase énigmatique. Elles réduisent à de simples apparences d'objets ou de figures, les modèles que les artistes peuvent et doivent reproduire.

Appelé, à mon tour, par la découverte de la statue du Thessalien Agias [2], qui porte si manifestement la marque du style lysippéen, qui doit être considérée comme une copie contemporaine d'une œuvre de Lysippe [3], à me former et à exposer une opinion sur la signification du texte de Pline, je crois pouvoir la résumer comme suit.

1. *Gesch. d. griech. Künstler* (1857), I, p. 377 et suiv.

2. *BCH.* XXIII, p. 422 et suiv. (*L'ex-voto de Daochos*), en particulier les p. 473-485.

3. Pour la signature de l'Agias de Pharsale, v. Preuner, *Ein delphisches Weihgeschenk* (1900), p. 17 et suiv. — Pour l'attribution à Lysippe de l'Agias de Delphes, Amelung, *Röm. Mit.*, XX (1905), p. 144 et suiv.; Percy Gardner, *JHS*, XXV (1905), p. 234 et suiv.; Cultrera, *Mem. dei Lincei*, XI (1907), p. 396 et suiv.; Fred. Poulsen, *Delphi* (trad. angl. 1920), p. 278-293.

La comparaison de Lysippe n'a pas pour but, comme celle d'Aristote, d'assigner des rangs aux auteurs, ni d'apprécier la valeur de leurs œuvres ; elle porte uniquement sur une question de métier ; elle se borne à affirmer un fait : Polyclète — représentant des écoles anciennes — traite la figure humaine comme une réalité (*essent*) ; Lysippe, comme une apparence (*viderentur*).

Polyclète, pour établir sa maquette, prend des mesures, calcule des rapports ; il en déduit un module, qui est l'échelle du corps tout entier. La nature et l'esprit se partagent la création de cet étalon ; il dérive de mesures effectives et il peut être aussi considéré comme un type rationnel de proportions moyennes et générales. Il représente à la fois ce que le corps est en fait et, si l'on veut, ce qu'il est par essence. Il est donc juste de dire que Polyclète fait les hommes tels qu'ils sont (*quales essent*). Ses figures sont vraies d'une vérité en quelque sorte mathématique ; elles sont l'image, pour ainsi dire, géométrique du corps pris en soi, isolé de son milieu, dégagé des accidents de l'ambiance aérienne et lumineuse, qui varient, adoucissent et faussent la rigueur des nombres par la duperie des apparences. On disait ses statues *quadratae*, par où l'on entendait sans doute une justesse bien équilibrée des proportions, mais qui ne va pas sans une certaine uniformité, et qui laisse quelque impression de lourdeur, comme le mot carrure en français.

Le peintre, qui ne dispose pas des volumes, comme le sculpteur, ne peut rendre de la réalité que les apparences et par des apparences, que ce soit la simple silhouette du modèle projeté par ombre portée sur un écran et reproduit en teinte plate, ou l'image raffinée qui, par les artifices du clair-obscur, donne l'illusion des épaisseurs, des plans des reliefs et des modelés. Apparences, *species*, c'est le mot que Pline emploie pour exprimer l'invention du peintre Apollodoros, qui, le premier, réussit à figurer par le trompe-

l'œil de la couleur et des ombres les objets tels que nous les voyons dans l'air [1].

Or la tradition conservée par Pline portait que Lysippe avait eu pour précurseur dans la réforme du canon de Polyclète le peintre sculpteur Euphranor [2], qu'il avait lui-même reçu ses premières leçons d'art du peintre Eupompos [3] ; et l'on sait d'ailleurs que la peinture, qui dans son évolution devança toujours en Grèce la sculpture, n'a cessé d'exercer sur celle-ci une influence déterminante. Lysippe apprit d'Eupompos à ne prendre pour maître que la nature ; mais il apprit en même temps à la regarder en peintre, avec l'œil délicat d'un coloriste, attentif à observer, habile à saisir les plus subtils passages d'un modelé, les plus fines nuances de la lumière, à pénétrer les mystères de l'enveloppe, qui est comme la pénétration réciproque de la chair transparente et de la lumière, qui atténue la rigueur des lignes, modifie les formes en substituant à la vérité stricte des contours arrêtés, la vérité fugitive et mobile des apparences optiques.

Toutes ces finesses, ces recherches répondent bien aux *argutiae in minimis rebus* que Lysippe se plaisait à saisir et excellait à rendre.

Il s'attache moins à l'exactitude rigoureuse qu'à l'effet, et, malgré la matérialité de la statuaire, traite moins les figures comme des corps solides, indépendants, arrêtés, que comme des apparences contingentes soumises aux influences changeantes du milieu.

J'eus jadis la très vive satisfaction d'obtenir le plein assentiment de notre confrère, mon cher ami, Collignon [4] : il admit et il a transcrit en partie, dans son étude sur

1. Pline, *HN.*, XXXV, 60.
2. Pline, *HN.*, XXXV, 128.
3. Pline, *HN.*, XXXIV, 61.
4. *Lysippe, étude critique* (dans la collection « Les grands artistes », chap. VII, p. 99 et suiv.

Lysippe, les termes mêmes de mes conclusions [1]. Autant mon amitié lui sut gré de sa gentillesse, autant il m'est précieux professionnellement de me prévaloir, en l'occurrence, de sa double autorité d'archéologue, de dessinateur et d'aquarelliste.

Je crois pouvoir invoquer aujourd'hui le témoignage d'Eugène Delacroix. En relisant, ces dernières semaines, son *Journal*, merveilleux recueil d'observations notées au hasard des circonstances, à propos de ses travaux, de ses lectures ou de ses rencontres, par un artiste de génie, d'une ouverture d'esprit singulière et d'une remarquable culture, j'y relevai la phrase que je transcris ci-dessous. Parlant des réalistes qui ont la prétention de copier la matière dans toute sa vérité, de l'imiter dans sa stricte vérité, il écrivait :

« Ils croient qu'ils seront plus vrais en luttant avec la nature de vérité littérale ; c'est le contraire qui arrive ; plus elle est littérale, cette imitation, plus elle est plate, plus elle montre combien cette rivalité est impossible. On ne peut espérer d'arriver qu'à des équivalents. Ce n'est pas la chose qu'il faut faire, mais seulement le semblant de la chose : encore est-ce pour l'esprit et non pour l'œil qu'il faut produire cet effet [2]. »

Il semble qu'on ne puisse donner du propos attribué à Lysippe un commentaire plus topique, sous une forme plus saisissante. Il est d'autant plus convaincant qu'il est tout spontané, pour ainsi dire intuitif et inconscient, indépendant de toute réminiscence littéraire, de toute allusion à l'antiquité. Delacroix, s'il eut jamais connaissance du jugement de Pline, n'y a certainement pas songé le moins du monde en cet endroit. C'est une formule générale, qui lui est suggérée par les querelles des écoles contemporaines, qui

1. Ce sont aussi celles auxquelles de son côté était arrivé en 1897 M. E. Gardner, *Handb. of greek. Sculpt.*, I, p. 377 et suiv.
2. *Journal d'Eugène Delacroix*, II, p. 364.

ne vise ni Lysippe, ni moins encore Polyclète, que ce fin connaisseur de l'art classique n'eût pas irrespectueusement rabaissé au rang des plats et serviles imitateurs de la vulgaire réalité.

Mais faire le « semblant de la chose », non la chose elle-même, n'est-ce pas procéder à la façon de celui qui prétendait rendre, au lieu de la réalité elle-même, de la forme matériellement exacte, l'effet seulement des objets, représenter les hommes « tels qu'ils paraissent être et non pas tels qu'ils sont » ; qui empruntait à la nature, comme Apollodoros, des apparences, *species*. Peut-on dire mieux que des « équivalents » et des « semblants »? N'est-ce pas la définition même de la manière de Lysippe en termes synonymes, pour ne pas dire identiques?

Quiconque mettra en regard deux photographies reproduisant à une taille égale l'Agias et le Doryphore sera frappé de la différence des caractères et de leur conformité aux témoignages anciens. Les figures sont égales par la mesure, et cependant, à l'œil, Agias mince, élancé, semble plus svelte, plus haut que le Doryphore carré et ramassé; les membres plus grêles et les contours plus radoucis semblent baigner dans l'air ; plus variés dans leur rythme, ils ont l'air plus vivants et plus souples, grâce aux jeux de la lumière ingénieusement répandus sur une anatomie qui se montre sans dureté, et sur des chairs moëlleuses sans mollesse. Pour égaler les nuances de notre pensée à celles du modèle, nous sommes amenés à recourir sans cesse au mot *sembler* ou à des équivalents, comme Pline dans son court jugement sur Lysippe a répété jusqu'à trois fois le verbe *videri*.

La réserve qui clôt le paragraphe d'Eugène Delacroix n'est pas moins suggestive. Le maître, que ses innombrables croquis nous montrent, l'œil toujours ouvert, la main toujours armée du pinceau, de la plume ou du crayon, attentif à saisir les attitudes incessamment mobiles de tous

les êtres vivants, à noter par la couleur les aspects les plus fugitifs du ciel, des arbres, des objets, qui engageait la lutte la plus serrée avec la nature, est aussi celui qui revendiquait avec le plus de hauteur les droits de l'esprit, qui apportait le plus de liberté dans l'interprétation des réalités et s'abandonnait le plus librement à la fougue de son imagination.[1] Il nous fait comprendre comment Lysippe put observer si curieusement la nature dans ses moindres finesses, *argutiae rerum*, et infuser dans ses œuvres la vie, *animosa effingere* (*signa*), par la libre interprétation des effets ; comment le sculpteur attitré des athlètes, le portraitiste fidèle, put être aussi l'auteur de puissantes compositions, de figures allégoriques, et le génial créateur du type idéal d'Alexandre.

NOTE SOMMAIRE SUR UNE INSCRIPTION DE BROUSSE, PAR M. TH. HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

M. Papadopoulos, qui a bien voulu adresser à l'Académie, par l'entremise de notre confrère M. Diehl, la copie de cette intéressante inscription la décrit et reproduit comme suit :

Stèle en calcaire blanc, surmontée d'un fronton à trois acrotères, haute de 0m76. Le bord droit est écorné en quelques endroits ; la partie inférieure manque.

Le décret, d'après la provenance, semble avoir été rendu par le conseil et le peuple de Prusa, ou de la ville, de tel ou tel autre nom, qui a pu la précéder, si on le suppose antérieur à la fondation de Prusa. Rien n'indique en effet que la stèle ait été apportée d'ailleurs.

ΕΔΟΞΕΝ ΤΗι ΒΟΥΛΗι ΚΑΙΤΩιΔΗΜΩι ΜΕΝΕΜΑΧΟΣ
ΑΡΧΕΛΑΟΥ ΕΙΠΕΝ ΕΠΕΙ ΚΟΡΡΑΓΟΣ ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ
ΜΑΚΕΔΩΝ ΤΕΤΑΓΜΕΝΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ ΤΩΝ ΚΑ
ΘΕΛΛΗΣΠΟΝΤΟΝ ΤΟΠΩΝ ΔΙΑΤΕΛΕΙ ΤΗΜΠΑΣΑΝ
ΣΠΟΥΔΗΝ ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΝ ΠΡΟΣΦΕΡΟΜΕΝΟΣ ΕΙΣ ΤΟΣΥΝ
ΑΥΞΕΣΘΑΙΤΟΝ ΔΗΜΟΝ ΚΑΙ ΚΟΙΝΗι ΚΑΙ ΙΔΙΑι ΤΟΙΣΕΝ
ΤΥΓΧΑΝΟΥΣΙ ΤΩΝ ΠΟΛΙΤΩΝ ΕΥΧΡΗΣΤΟΝ ΑΥΤΟ(Ν)
ΠΑΡΑΣΚΕΥΑΖΕΙ ΥΠΟ ΤΕ ΤΗΝ ΠΑΡΑΛΗΨΙΝ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ
ΗΞΙΩΣΕΝ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΑ ΑΠΟΔΟΘΗΝΑΙ ΤΟΥΣΤΕ Ν(Ο)
ΜΟΥΣ ΚΑΙ ΤΗΝ ΠΑΤΡΙΟΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑΝ ΚΑΙ ΤΑ ΙΕΡΑ ΤΕΜΕ
ΝΗ ΚΑΙ ΤΟ ΕΙΣ ΤΑ ΙΕΡΑ ΚΑΙ ΠΟΛΕΩΣ ΔΙΟΙΚΗΣΙΝ ΑΡΓΥΡΙΟΝ
ΤΟ ΤΟΙΣ ΝΕΟΙΣ ΕΛΑΙΟΝ ΚΑΙΤΑ ΑΛΛΑ ΑΠΕΡ ΕΞ ΑΡΧΗΣ ΥΠ.Η
ΧΕΝ ΤΩιΔΗΜΩι ΕΝΔΕΩΣ ΤΕ ΑΠΑΛΛΑΣΣΟΝ
ΤΩΝ ΤΩΝ ΠΟΛΙΤΩΝ ΔΙΑ ΤΟΝ ΠΟΛΕΜΟΝ ΠΑΡ(Α)
ΤΕ ΑΥΤΟΥ ΕΧΑΡΙΣΑΤΟ ΕΙΣ ΤΑΣ ΔΗΜΟΤΕ
ΛΕΙΣ ΘΥΣΙΑΣ ΒΟΥΣ ΚΑΙ ΙΕΡΕΙΑ ΚΑΙΤΩ ΒΑΣΙΛΕ(Ι)
ΜΝΗΣΘΕΙΣ ΕΞΕΠΟΡΙΣΑΤΟ ΣΙΤΟΝ ΕΙΣ ΣΠΕΡΜ(Α)
ΚΑΙ ΔΙΑΤΡΟΦΗΝ ΚΑΙ ΤΑΣ ΙΔΙΑΣ ΕΚΑΣΤΩιΤ(Ω)Ν
ΠΟΛΙΤΩΝ ΚΤΗΣΕΙΣ ΣΥΝΕΣΠΕΥΣΕΝ ΔΙΑΜΕΙ(ΒΩΝ)
ΤΟΙΣ ΤΕ ΜΗ ΕΧΟΥΣΙΝ ΔΟΘΗΝΑΙ ΕΚ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΙΚ(ΟΥ)
ΚΑΙ ΑΤΕΛΕΙΑΣ ΕΠΙΚΕΧΩΡΗΜΕΝΗΣ ΠΑΣΩΝ
ΤΩΝ ΠΡΟΣΟΔΩΝ ΥΠΟ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΤΩΝ
ΤΡΙΩΝ ΕΣΠΕΥΣ(ΕΝ) ΚΑΙ ΑΛΛΑ ΔΥΟ ΕΤΗ ΕΠΙΔΟΘΗ
ΝΑΙ ΒΟΥΛΟΜΕΝΟΣ ΕΙΣ ΕΥΔΑΙΜΟΝΙΑΝ ΚΑΙ ΕΠΙΔΟ
ΣΙΝ ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΙ ΤΟΥΣ ΠΟΛΙΤΑΣ ΑΚΟΛΟΥΘΑ ΠΡΑΣΣΩΝ Τ(
ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΟΑΙΡΕΣΕΙ ΙΝΑ ΔΕ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΦΑ
?
ΝΗ(Τ)ΑΡ ΑΠΟΔΙΔΟΥΣ ΧΑΡΙΤΑΣ ΑΞΙΑΣ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΝ
ΕΥΕΡΓΕΤΟΥΣΙΝ ΔΕΔΟΧΘΑΙ ΤΩΙ ΔΗΜΩΙ
ΚΟΡΡΑΓΟΝ ΤΟΝ ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ ΚΑ........
ΧΡΥΣΩι ΣΤΕΦΑ............ [1]

1. La copie est faite avec soin et en général correcte : il a été tenu compte de la distribution des lignes ; toutefois on n'a pas observé la position relative des lettres d'une ligne à l'autre, les mots ayant été séparés au lieu d'être écrits à la suite sans coupure. Les lettres entre parenthèses sont des restitutions de M. P.

L. 16 l'iota adscrit manque, par une exception unique, dans l'article τω. — Par un procédé graphique, propre à l'auteur de la copie, cette lettre est partout de dimensions réduites, contrairement à l'usage constant de l'épigraphie grecque,

Le personnage honoré est le Macédonien Corrhagos, fils d'Aristomachos, qui porte le titre de stratège préposé à la région hellespontique (l. 2-4). Les honneurs qui lui sont décernés sont l'éloge et une couronne d'or (l. 28-29).

Les considérants échappent à la banalité ordinaire ; ils énumèrent les services d'ordre politique, religieux et économique rendus par le personnage, dans des circonstances critiques, à la communauté comme aux particuliers.

Lors de la prise de la ville (ὑπὸ τὴν παράληψιν), il obtint pour elle du roi le rétablissement de ses lois et de son gouvernement traditionnel, la restitution des domaines sacrés et des revenus en argent affectés au culte et à l'administration civile, des distributions d'huile aux νέοι, enfin, pour tout le reste, le retour à l'état de choses existant depuis l'origine (l. 5-12).

Le peuple ayant peine à se tirer d'affaire, à cause de la guerre, Corrhagos lui fit de son chef présent de bœufs et autres victimes pour les sacrifices publics ; par ses recommandations auprès du roi, il lui procura du blé pour les semailles et l'alimentation ; il contribua par son zèle à remettre chacun des citoyens en possession de ses biens personnels, et à faire accorder sur le domaine royal des terres à ceux qui n'en n'avaient pas. A la franchise de toute contribution accordée par le roi pour trois années, il fit ajouter deux années supplémentaires, voulant affermir les citoyens en abondance et prospérité, conformément à la bienveillance du roi (l. 13-26).

M. Papadopoulos signale la bonne qualité de l'écriture, la régularité de l'orthographe, la constance du ν éphelkystique

L. 19. La restitution διαμεί(6ων) doit être remplacée par l'infinitif διαμείδειν ou plutôt διαμείδεσθαι. La construction réclame un infinitif répondant à celui de la l. 20, qui dépend du même verbe συνέσπευσεν. Le verbe ἔσπευσεν est encore accompagné du même mode à la l. 23.

L. 26-27. La lecture indiquée comme douteuse, doit certainement être restituée ΦΑ[Ι]ΝΗ ΤΑ[Ι]ΑΠΟΔΙΔΟΥΣ.

L. 28-30. Restituer après τῶι δήμωι, ΕΠΑΙΝΕΣΑΙ et après στρατηγὸν ΚΑ[Ι] ΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ ΑΥΤΟΝ

même devant une consonne, et de l'ι adscrit. Il croit pouvoir attribuer le texte aux premières années de la domination macédonienne.

Deux Macédoniens du nom de Corrhagos nous sont connus. L'un fut un des officiers d'Alexandre ; il commanda en Europe après le départ du roi (Eschine, III, 165; cf. Droysen-Bouché-Leclercq, I, p. 394). Puis il le suivit en Asie ; il eut, dans le pays des Oxydraques avec l'Athénien Dioxippos, une lutte célèbre, dans laquelle il eut le dessous et où, d'après le témoignage d'Élien, qui paraît toutefois renchérir sur Diodore, il aurait trouvé la mort (Diod., XVII, 10; Élien, *V. H.*, X, 22).

L'autre accompagnait Athénée, frère d'Eumène et d'Attale, lorsque celui-ci, à l'appel du consul Manlius Vulso, se rendit au camp du général romain sur le fleuve Harpasus pour participer à la guerre contre les Gallo-Grecs d'Asie (Liv., XXXVIII, 13).

La possession de l'Hellespont a eu de tout temps une importance telle, qu'il a toujours été le siège d'un gouvernement militaire : stratèges ou satrapes commandant sur l'une des deux rives, ou sur celles d'Asie et de Thrace à la fois, se rencontrent à toutes les époques, quel que soit le souverain dominant, Alexandre Antigone, Lysimaque, Démétrios Poliorcète, Ptolémée Évergète, ou quelque Séleucide (Diod., XVII, 62; cf. *O. G.*, 5, 6; Droysen-Bouché-Leclercq, II, 309, 361, 494 suiv., 502 suiv. ; *Sylloge* Dittenberger [3], 502; *O. G.*, 54; *O. G.*, 221, 274).

Les campagnes et les succès alternatifs de Lysimaque et de Démétrios en 302, qui s'étendent à toute la Phrygie de l'Hellespont, sembleraient d'abord répondre aux événements rappelés dans le texte : guerre, prise de ville. Toutefois, en ce temps-là, Corrhagos le compagnon d'Alexandre était mort, si l'on en croit Élien. D'ailleurs l'écriture, malgré l'opinion de M. Papadopoulos et autant qu'on en peut juger sur des photographies très confuses, paraît

d'une époque notablement inférieure à la fin du IV[e] siècle [1].

Le scrupule qu'elle inspire au sujet de la date proposée est confirmé par la mention des νέοι. On sait que les collèges de νέοι, qui pullulèrent d'une façon toute spéciale en Asie, ne manifestent clairement leur existence qu'à partir du II[e] siècle.

On serait donc ramené vers l'année 189, où nous voyons auprès du consul romain le Macédonien Corrhagos et le Crétois Leusus, tous deux au service des rois de Pergame. Ceux-ci dominaient tout l'Hellespont ; on ne voit pas pourtant qu'ils soient emparés de Prusa.

On ne peut avoir la prétention, dans une note hâtive, de résoudre les problèmes historiques que soulève cette inscription ; il appartiendra à M. Papadopoulos de pousser à fond cette étude. On a voulu seulement signaler l'intérêt de la découverte et assurer sans délai à notre correspondant officieux la priorité à laquelle il a droit.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, de la part de M[me] Édouard Chavannes, un volume intitulé : *Contes et légendes du bouddhisme chinois*, traduit du chinois par Édouard CHAVANNES (Paris, 1921, in-8°).

M. HAUSSOULLIER présente un volume de M. Œconomos, intitulé : *De profusionum receptaculis sepulcralibus inde ab antiquissimis temporibus usque ad nostram fere ætatem usitatis* (*Bibliotheca Societatis archæologicæ Athenarum*, vol. XXI, Athènes, 1921, in-8).

M. Leite de Vasconcellos, correspondant de l'Académie, fait hommage d'une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Signum Salomonis, estudo de etnografia comparativa* (Lisboa, 1918, in-8°), et de quatre opuscules, extraits de divers recueils :

1. A noter, par exemple le Z (l. 8) au lieu de I, si la copie est fidèle.



Una fórmula magica (extraido do « Archeologo Português », vol. XXIII, nos 1 et 2, 1918).

— *A mostra de toponimia portuguesa*. I. *Nomes de lugar, por linguas* (separata da « Rivista Lusitanica », vol. XXI, 1918, et (vol. XXII, 1919).

— *Safirâ* (Frèguesia conda do Alemtejo), estudo etimjologico (separata do « Boletim da classe de letras » da *Academia das sciências* de Lisboa, tome XIII, 1919) (Coimbra, in-8°).

SÉANCE DU 19 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le Président de l'Institut transmet une lettre de S. E. le cardinal Mercier et de Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain, qui remercient les cinq Académies de l'Institut de France de leur participation aux fêtes du 28 juillet dernier.

M. J.-B. Chabot continue la lecture de la note du P. Ronzevalle sur deux monuments de Byblos.

M. Franz Cumont interprète quelques vers mutilés qu'un manuscrit attribue à Julien l'Apostat. Ils parlent d'une offrande qu'un tyran impie, probablement Licinius, fit à la « maîtresse des éléments » (Isis ou Cybèle), à qui un prince pieux (Julien) envoie à son tour une couronne, semble-t-il, en signe de victoire.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

SÉANCE DU 26 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, a transmis à M. le Président de l'Institut l'invitation que lui

adresse, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Rome, le maire de Ravenne, président du Comité Dantesque.

L'Académie décide de se faire représenter par M. Charles Diehl aux cérémonies qui auront lieu à Ravenne les 11, 12, 13 et 14 septembre prochains.

M. J.-B. Chabot continue la lecture de la note du P. Ronzevalle sur deux monuments de Byblos.

M. Charles Diehl lit un mémoire de M. Papadopoulos, directeur du lycée gréco-français de Constantinople, sur le palais byzantin de Philopation [1].

M. Salomon Reinach fait une communication à propos des noms propres grecs en *-dôros* et *-dotos*, tels que *Isidôros* (présent d'Isis) et *Théodotos* (présent de Dieu). Les noms de ce genre sont nombreux ; mais tous les dieux de l'Olympe ne figurent pas comme composants. M. S. Reinach signale en particulier le manque de noms en *-dôros* ou *-dotos* dont les premiers éléments seraient Aphrodite, Éros, Déméter, alors qu'on s'attendrait à trouver *Aphrodôros*, *Erotodôros*, *Démétrodôros*. Ces exclusions, en apparence très singulières, trouvent peut-être leur explication dans le fait qu'Aphrodite, Éros et Déméter ne figurent jamais parmi les divinités de la famille et de la cité. M. S. Reinach institue aussi des comparaisons entre les noms grecs en *-dôros*, *-dotos* et les noms égyptiens et sémitiques composés de même, comme *Pétosiris* (présent d'Osiris), *Nathanael* (présent de Dieu). Le sanscrit et le persan, mais non le celtique et l'italien, présentent des formations analogues : sanscrit *Dêva-datta* (présent de Dieu), persan *Mithradatès* (présent de Mithra). Il est donc probable que le prototype de ces noms a existé très anciennement en Asie et a été imité dans différents groupes de langues, comme le grec *Théodôros* l'a été dans le français *Dieudonné*.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE PALAIS DU PHILOPATION, PAR M. JEAN PAPADOPOULOS.

A Toptchilar, localité sise à dix minutes de la porte d'Andrinople, à droite du chemin qui conduit au village Abasson, on a récemment trouvé, en labourant un champ, deux chapiteaux byzantins d'un art remarquable.

Marbre blanc à petits grains cristallins. Côté de l'abaque : 0 m. 40. — Diamètre : 0 m. 22. — Hauteur : 0 m. 40.

L'abaque est décoré d'un rang de feuilles à deux pointes. Aux angles et au milieu de chaque côté, un ove que les feuilles entourent comme des dards. Le tore inférieur est décoré d'un rang d'entrelacs. De chaque côté de la corbeille, trois feuilles d'acanthe épineuse, partant de la même tige. Celle du milieu plus large et dressée. Les deux autres plus étroites l'entourent comme une sorte de couronne. Les feuilles sont *présentées de revers* et leurs nervures sont en saillie. Sur les décorations de l'abaque et du tore, des trous sont forés au trépan. Les feuilles d'acanthe et les décorations sont travaillées à jour. Sur l'abaque, on remarque des mortaises rectangulaires qui gardent leurs goujons de fer et le plomb. Les décorations et les feuilles d'acanthe sont en partie mutilées.

On a trouvé, au même endroit, nombre de fragments de hauts reliefs représentant probablement une partie de chasse, des morceaux de corps humains nus, des morceaux de corps d'animaux, des mains tenant des javelots ; tout autorise une pareille hypothèse.

Le propriétaire du champ, qui est un Turc, m'a assuré qu'en l'année 1886 on y avait trouvé en creusant un puits des choses tout à fait remarquables. C'étaient des fragments de reliefs représentant des corps humains, des

marbres et des porphyres taillés en forme d'hexagones et de croix, des débris de colonnettes, un fragment de statue fort mutilé, des chapiteaux, des colonnes ayant un diamètre de 0 m. 22, des linteaux, des chambranles et des archivoltes, dont l'une conserve une inscription fort mutilée en caractères du xive siècle : ΛΠΙΖΟΝΟΥΚΑ qui doit être une partie de la formule rituelle : [ΘΕΟΤΟΚΕ Ο ΕΠΙ ΣΕ Ε] ΛΠΙΖΟΝ ΟΥ ΚΑ[ΤΑΙΣΧΥΝΘΗΣΕΤΑΙ.]

M. Gédéon confirme la réalité de ces découvertes [1] qui, au dire du propriétaire, ont été transportées au Musée Impérial. Il semble pourtant qu'elles ont dû servir plutôt de matériel pour la construction du mur qui entoure le champ ; car au Musée on ignore ces découvertes et le second tome du Catalogue, qui s'occupe des antiquités byzantines, n'en fait pas la moindre mention, à moins que les numéros 689, 691, 692, 693 n'y aient trait. En effet, l'art et le choix des sujets indiqués par ces numéros, dont du reste la provenance et la date d'entrée au Musée sont inconnues, rappellent d'une manière frappante les découvertes récentes.

Tout près de l'endroit d'où l'on a extrait les fragments en question, il y a une petite bâtisse à ciel ouvert, carrée et profonde (côté 4 m. 50). On y descend par cinq degrés. Seul le mur oriental est byzantin. Une fontaine moderne est installée contre le mur occidental, dont l'eau abondante coule dans un bassin long et étroit qui n'est autre chose qu'un escalier byzantin. Serait-ce la piscine d'un bain ? Il est à noter que tout le long du champ, du Nord au Sud, il y a une galerie souterraine. On la prendrait volontiers pour une conduite d'eau, et je dois en signaler la ressemblance avec la galerie du monument de Macri-Keuy dont je parlerai plus bas.

Par l'abondance des objets trouvés (le terrain en est

1. Ἔγγραφοι λίθοι καὶ κεράμια. Constantinople, 1892, p. 79.

littéralement jonché), par la qualité de leur matière, par la délicatesse de l'art avec lequel ils sont travaillés, on peut penser qu'il devait y avoir en cet endroit un monument important et évidemment un palais, vu les sujets profanes qui sont représentés par les hauts reliefs.

Scarlatos Byzantios[1], bien longtemps avant les découvertes de 1886 (il écrivait en 1850), prétendait qu'on doit rechercher le palais des 'Αρεταί, construit par l'empereur Romain Diogène, dans la localité de Toptchilar. Gédéon, tout en démentant Byzantios, adopte son hypothèse et voit dans les ruines de Toptchilar les vestiges du fameux palais qui fut occupé par Alexis Comnène avant son entrée dans la ville. Voici les arguments sur lesquels il fonde son hypothèse. Anne Comnène raconte que son père, avant toute opération contre la ville, occupa le palais des'Αρεταὶ. C'était un palais, dit-elle, peu distant de la ville, situé sur le sommet d'une colline entièrement dénudée et qui d'un côté donnait vers la mer, de l'autre vers la ville ; les deux autres côtés regardaient vers le Nord et l'Ouest [2].

D'un autre côté, le fait qu'Alexis Comnène pénétra en ville par la porte Charsia est utilisé par Gédéon pour corroborer son hypothèse ; nous avons vu qu'en effet la localité de Toptchilar est peu distante de la porte Charsia, autrement dite porte d'Andrinople.

Pour ce qui est du premier argument, on doit remarquer que, lorsqu'on se trouve à Toptchilar, dans le champ des découvertes, il suffit de jeter autour de soi un coup d'œil pour se convaincre que la description du paysage faite par Anne Comnène n'a pas le moindre rapport avec cette loca-

1. Κωνσταντινούπολις, t. I, p. 339.

2. Anne Comnène, I, 117, éd. de Bonn. — Τόπος δὲ οὗτος ἀγχοῦ τῆς πόλεως διακείμενος, ὑπερκείμενος μὲν τῆς πεδιάδος καὶ τοῖς κάτωθεν ἱσταμένοις καὶ πρὸς τοῦτον ὁρῶσιν εἰς λοφιὰν ἀνατεινόμενος, καὶ τὴν ἑτέραν μὲν πλευρὰν πρὸς θάλατταν ἀπονεύων, κατὰ δὲ τὴν ἑτέραν πρὸς τὸ Βυζάντιον, ταῖς δέ γε λοιπαῖς δυσὶ πρὸς ἄρκτον καὶ δύσιν παντὶ ἀνέμῳ καταπνεόμενος.

lité ; à Toptchilar, de quelque côté qu'on se tourne, on ne verra guère la mer, on a au contraire devant soi, au Sud la ville, à l'Est les collines de Péra, au Nord et à l'Ouest la campagne.

Le second argument est plus faible encore, comme une étude sérieuse du texte d'Anne Comnène le prouve manifestement. Alexis Comnène, avant toute entreprise contre la ville, — nous l'avons vu — occupa le palais des 'Αρεταὶ. Il se mit ensuite à scruter la situation et à visiter à tour de rôle *toutes les portes une à une*, pour se rendre compte de la qualité et des sentiments des soldats qui les gardaient. Après beaucoup de recherches, il parvint à apprendre que la porte Charsia était confiée à la garde des Némitzes[1]. C'étaient, au dire d'Anne, des mercenaires peu fidèles à l'empereur, qui acceptèrent sans trop de difficulté les propositions d'Alexis Comnène. Voilà pourquoi il entra par cette porte. Dans le texte, il n'est point indiqué que le palais des 'Αρεταὶ se trouvait près de la porte Charsia.

Toutefois les découvertes de Toptchilar indiquent bien les vestiges d'un palais de villégiature, où les empereurs pouvaient s'adonner aux plaisirs de la chasse, mais le palais qui remplit toutes les conditions requises à cet effet n'est point celui des 'Αρεταὶ, nous l'avons suffisamment démontré. Parmi les palais suburbains, nous devons donc en chercher un autre, et c'est sur celui du *Philopation*[2] que nous devons arrêter notre choix.

Le palais du Philopation est fréquemment mentionné par les écrivains byzantins du XIIe siècle qui le montrent situé en dehors de l'enceinte, « en face des murailles »[3]. Le chroniqueur Eudes de Deuil, qui accompagna Louis VII de France dans sa croisade, décrit avec enthousiasme le vaste parc, plein d'eaux courantes, qui environnait le palais, et

1. Anne Comnène I, 121 — 124, éd. de Bonn.

2. A l'intérieur de la ville, près du palais des Manganes, il y avait un parc qui s'appelait également Philopation.

3. Cinnamos, p. 74, 83.

où les empereurs, quand ils s'installaient dans cette résidence d'été, se livraient au plaisir de la chasse. Il explique que ce parc était situé au pied des murs et du palais des Blachernes, d'où on pouvait voir tout ce qui s'y passait, et il ajoute que cette élégante maison de plaisance était vraiment « les délices des Grecs[1] ». Il semble que ces témoignages permettent de déterminer l'emplacement du palais avec exactitude.

M. Chalandon place le Philopation près de la Porte Dorée[2] et évidemment il suit en ceci l'hypothèse de Ducange [3]. Pourtant, tous les auteurs byzantins, lorsqu'ils citent la plaine qui s'étend devant la Porte Dorée, ne lui attribuent jamais le nom de Philopation. Bien au contraire elle est toujours désignée sous les noms suivants : πεδιὰς, πεδίον, campos, λιβάδιον. Comme c'est là que se formaient les entrées triomphales des empereurs victorieux, il en est plusieurs fois question dans le Livre des Cérémonies et il suffit d'y jeter un coup d'œil pour se convaincre que ce terrain n'a rien de commun avec le Philopation. Nous devons donc chercher ailleurs ce parc et ce palais du Philopation que les Grecs nommaient ainsi, d'après Kinnamos, soit pour l'agrément et le calme qu'il offrait, soit pour la beauté des ombrages qui l'entouraient (τὴν φύλλοις κομῶσαν, πόαν τε δαψιλῆ ἀνιεῖσαν διατριβὴν ; ἀμφιλαφὴς γὰρ ὁ χῶρος, καὶ ἐπίχλοον ἁπανταχῆ φέρει τὸ πρόσωπον [4]).

Les indications que j'ai pu recueillir sur le terrain relativement à son emplacement réel sont les suivantes :

1° On pouvait voir le Philopation du palais des Blachernes dont il était proche [5]. Nicétas raconte que de la fenêtre de ce palais l'empereur Isaac Ange regardait avec

1. Eudes de Deuil, III, 31.
2. Chalandon, *Les Comnènes*, II, 7.
3. Ducange, *Const. Christ.*, A. p. 134 et B., p. 173.
4. Cinnamos, p. 74, 75, éd. de Bonn.
5. *Ibid.* p. 83.

le patriarche Dosithée les Allemands campés dans les champs qui s'étendaient autour du Philopation : τὴν παράθυρον ἐν τοῖς βασιλείοις τῶν Βλαχερνῶν, δι' ἧς ὁρατὰ ἦν τὰ ἱππήλατα πεδία τὰ ἔξωθεν τῶν ἐπάλξεων ἐν τοῖς Φιλοπάτοις καθυπτιάζοντα [1]. Or, de la place de ce palais on ne peut voir autre chose derrière les murs que les champs et la colline au sommet de laquelle se trouve la localité des Toptchilar.

2° On trouve dans Nicétas un autre renseignement : l'historien, en effet, écrit ceci : αὐλιζομένῳ τῷ βασιλεῖ (Jean Comnène) κατὰ τὸ μικρὸν ἄποθεν τῶν Χερσαίων πυλῶν ἱππήλατον Φιλοπάτιον [2]. Cette indication est précieuse ; elle nous apprend à chercher le Philopation tout près des « portes de terre ». Mais où étaient ces portes ? Nicétas lui-même éclaircit la difficulté. Parlant de l'entreprise de Branas, il dit que ce général avait pour but d'attaquer la porte Charsia, c'est-à-dire la porte d'Andrinople ; c'est pourquoi, ajoute Nicétas, il établit son armée dans *les champs du Philopation* [3]. Ici la situation est claire et précise ; ce n'est plus comme dans le cas d'Alexis Comnène, que j'ai cité plus haut. Par conséquent nous devons chercher le Philopation tout près de la porte d'Andrinople.

3° Enfin, dans un autre passage, Nicétas nous donne la solution parfaite du problème. Parlant de cette même entreprise de Branas, il écrit que *les portes de terre s'appellent autrement porte Charsia*. Voici le passage textuellement : « Τῇ δ'ἐπιούσῃ ἄρτι τοῦ ἡλίου τὰ ἑῷα φαυσιβολοῦντος, πρὸς τοῖς τείχεσιν αὖθις τῆς πόλεως γίνεται, κἀπὶ ταῖς Χερσαίαις πύλαις ἀντιτάξας τὴν στρατιάν, αἳ τοῦ Χαρσίου λέγονται [4]»

On voit combien précieuse est cette dernière indication qui permet d'établir d'une manière définitive le véritable

1. Nicétas Choniate, I, p. 529 5, éd. de Bonn.
2. Nicétas Choniate, p. 15 (il s'agit de la conspiration d'Anne Comnène), éd. de Bonn.
3. Nicétas Choniate, éd. de Bonn, p. 492.
4. Nicétas Choniate, éd. de Bonn, p. 493.

emplacement du Philopation. Nul doute, par conséquent, que les récentes découvertes de Toptchilar appartiennent à ce fameux et somptueux palais du Philopation, tant célébré par les auteurs byzantins et qui servit de résidence à un roi de France, Louis VII, lors de son séjour à Constantinople en 1147[1].

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. René Dussaud, le savant conservateur du Musée du Louvre, un volume intitulé : *Les origines cananéennes du sacrifice israélite*. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici tout le bien que je pensais de ce grand travail dont l'impression avait été interrompue par la guerre, l'auteur ayant été retenu au front par ses devoirs militaires pendant toute la durée des opérations.

« Je n'hésite pas à répéter que ce livre, dont le titre est à lui seul tout un programme, fera époque dans l'histoire des religions en général et dans l'exégèse biblique en particulier. On y trouvera le fruit de longues et de consciencieuses recherches, des vues originales, voire parfois hardies, mais toujours développées avec une érudition très sûre, s'appuyant sur une connaissance également approfondie des monuments et des textes.

« Sur nombre de points M. Dussaud aboutit à d'importantes conclusions dont la science devra tenir un compte sérieux.

« Je signalerai, entre autres, le chapitre dans lequel il prend nettement et vigoureusement position, en ce qui concerne l'origine et la date du Lévitique, contre le dogmatisme intransigeant de l'école allemande hypercritique représentée par Graf et Wellhausen. On lira aussi avec un intérêt particulier les pages curieuses que l'auteur consacre à une espèce de réhabilitation d'Athalie et où il essaie de démontrer qu'il est douteux que la terrible reine, dépeinte par une tradition tendancieuse sous des couleurs si noires, ait même été la fille de la fameuse Jézabel. »

1. Chalandon, *Les Comnènes*, t. II, p. 297. Eudes de Deuil, III, 31.

M. le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le 2e bulletin de 1920 de la Société de reproduction des manuscrits à peintures. Ce numéro, qui contient 28 phototypies in-4°, inaugure des études sur les manuscrits des bibliothèques secondaires de Londres (autres que le British Museum). Il renferme un article de M. Millar, assistant au British Museum, sur les manuscrits à peintures conservés au Soane Museum et au Collège des Physiciens, parmi lesquels un beau livre d'Heures dont l'auteur établit justement des rapprochements avec des livres d'Heures flamands du British Museum et un *Commentaire* sur l'Épître de saint Paul aux Romains du cardinal Marino Grimani dont les miniatures sont dues au pinceau de Giulio Clovio.

« Ce numéro contient aussi, sous la signature de M. Philippe Lauer, une *Bibliographie* aussi complète que possible des publications, relatives aux manuscrits à peintures parues de 1913 à 1920. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

M. J.-B. Chabot termine la lecture du mémoire du P. Ronzevalle sur deux monuments trouvés à Byblos.

M. Clermont-Ganneau présente des objections au sujet des conclusions du travail et donne de l'inscription sur laquelle elles l'appuient une lecture nouvelle[1], très différente de celle que propose notre correspondant.

MM. Bouché-Leclercq et Haussoullier appuient ces observations.

M. Jules Formigé, architecte en chef des Monuments historiques, lit une note relative à la découverte, faite à la citadelle romaine de Vienne (Isère), de cintres en bois d'une voûte sous laquelle ils sont restés en place pendant seize siècles[2].

M. Salomon Reinach présente une observation.

1. Sera publiée dans la *Revue de l'Histoire des Religions* (t. LXXXIV, pp. 109-127).
2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR DES RESTES ROMAINS DE CINTRAGES EN BOIS, DÉCOUVERTS A VIENNE (ISÈRE), PAR M. JULES FORMIGÉ, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Les architectes romains ont été les grands maîtres de la voûte : le pont du Gard, la coupole du Panthéon et les grands thermes de Rome nous en fournissent des exemples admirables. L'étonnement qu'ils provoquent ne fait que croître, quand on étudie les difficultés de ces problèmes et la virtuosité de leurs solutions.

Ces voûtes, — qu'elles soient en pierre appareillée ou en blocage, — nécessitaient pendant leur construction des cintres en bois considérables. L'étude des édifices nous a permis de deviner comment on disposait ces vastes charpentes momentanées, en les réduisant le plus possible afin d'éviter une dépense inutile. Mais nous avons manqué jusqu'ici de précisions matérielles, étant donné que les cintres étaient essentiellement provisoires et que les bois qui les composaient n'ont pu se conserver à travers les siècles; les fouilles de Pompéi elles-mêmes ne nous ont pas livré de cintrages. Quant aux textes techniques, notamment celui de Vitruve, on n'y trouve pas davantage les précisions que nous voudrions avoir sur l'essence, la dimension et la mise en œuvre des bois employés pour l'établissement des voûtes.

On pouvait donc penser jusqu'ici qu'il fallait renoncer à ces précisions. Mais il n'en sera plus ainsi, car le hasard m'a mis récemment en présence d'une voûte romaine qui n'a jamais été décintrée et dont les bois, grâce à un concours de circonstances probablement unique, se sont conservés en place pendant seize siècles : c'est cette découverte que je viens exposer aujourd'hui.

La ville romaine de Vienne, *Vienna Allobrogum*, a été non seulement une magnifique cité, mais encore une tête de pont et une forteresse puissante, qui commandait les vallées du Rhône et de la Gère. Elle se trouvait dans une position naturelle si favorable qu'on n'a cessé d'y maintenir des fortifications jusqu'à la Renaissance. Les remparts romains, aujourd'hui disparus, reliaient entre elles deux collines fortifiées qui portent actuellement les noms de Mont Salomon et Mont Pipet. Le premier ne possède plus que quelques pans des murs primitifs, noyés dans les ouvrages du moyen âge ; le second au contraire est couronné d'une immense forteresse romaine avec deux enceintes successives, dont la masse est très bien conservée.

Le service des Monuments historiques ayant décidé d'entreprendre des fouilles à Vienne, cette citadelle du Mont Pipet m'a paru être digne de recherches : elle est d'un type peu commun, et des trouvailles fortuites y ont fait découvrir à maintes reprises des éléments d'architecture en marbre, des mosaïques, des fresques, des monnaies, des poteries, des amphores.

En visitant les lieux pour préparer les fouilles, j'ai pu faire la découverte que je viens d'annoncer et dont voici l'origine :

En 1869, M. Eynaud, cultivateur et propriétaire d'une parcelle de terrain située au pied de la plateforme centrale, au Nord-Est, recherchait des pierres détachées pour bâtir un mur de clôture de sa terre, en bordure d'un chemin nouvellement créé. Il constata alors que le sol résonnait sous le choc de son pic et se mit à creuser. Il rencontra un mur, le perça et pénétra ainsi dans une sorte de cave sans aucune porte ni fenêtre et voûtée en berceau. Ce berceau, incliné au-dessus du point d'accès, devenait ensuite horizontal, puis reprenait son inclinaison à l'extrémité opposée.

Un certain nombre de pièces de bois se trouvaient là contre la voûte et sur le sol. M. Eynaud, ne les jugeant pas

assez bonnes pour les utiliser, s'en débarrassa en les brûlant. Puis il fit aménager un accès en pente jusqu'au local, le munit d'une porte, releva le sol par un remblai et l'utilisa depuis comme cave.

En visitant les lieux, j'ai constaté que le plan de la cave est un parallélogramme. Elle mesure 6^{m}35 de long, 3^{m}00 de large, 3^{m}40 de hauteur au point le plus haut, 1^{m}80 au point le plus bas, dimensions auxquelles il convient d'ajouter un mètre pour atteindre le sol antique remblayé par M. Eynaud. Les murs sont en moellons taillés, avec des chaînes de trois rangs de briques, système de construction adopté pour toute la citadelle de Pipet et qui semble apparaître dans la vallée du Rhône à l'époque de Constantin. Les moellons mesurent 0^{m}10 de haut, 0^{m}20 de long; les joints atteignent 0^{m}02 d'épaisseur. Les chaînes de briques sont à 1^{m}50 l'une de l'autre; les briques elles-mêmes mesurent 0^{m}05 de haut et 0^{m}30 de long. Les murs ont 1^{m}25 d'épaisseur.

Quant à la voûte, elle est en blocage et porte sur le mur, avec un retrait de 0^{m}12 environ.

Un certain nombre de planches de sapin y adhèrent encore. A sa naissance, on remarque, des trous carrés dans quelques-uns desquels restent des fragments de fermes de cintrage, en chêne. Enfin, en faisant déblayer le dessus de la voûte, j'ai trouvé un morceau de marche en pierre de taille et nettement en place. L'épaisseur de la voûte est irrégulière par suite de sa ruine. On mesure 0^{m}65 de l'intrados jusqu'au-dessus de la marche conservée en place.

De tout ce qui précède on peut tirer les conclusions suivantes : la construction est certainement romaine, vraisemblablement du début du IVe siècle. Son homogénéité parfaite montre qu'elle n'a subi aucune retouche ni reprise.

Le local étant absolument clos et sans accès n'a pu être construit que comme soutènement. La forme de sa voûte indique qu'elle supportait deux groupes de marches d'escalier séparés par un palier. Ces marches mesuraient d'après

le fragment retrouvé 0m37 de large et 0m18 de haut. Elles se recouvraient de 0m09 et leur taille était très soignée.

Les bois de cintrage qu'on enlève d'habitude lorsque le mortier est pris, sont restés là en place parce que le local étant sans issue, on ne pouvait pas les retirer. C'est ce qu'on appelle encore cintrer « à cintrage perdu ». Le constructeur cherche tout naturellement à éviter cela par économie ; quand il y est contraint, il emploie des bois très usagés, ayant perdu presque toute leur valeur. Nous allons voir que c'est ce qu'il a fait justement dans le local décrit.

La conservation des bois pendant seize siècles paraît surprenante au premier abord. Mais en réalité toutes les circonstances ont concouru à cette conservation : ce local enterré et bien bâti était à l'abri de l'humidité, des variations de température, des insectes, du soleil, de la gelée. Les bois employés, soumis auparavant à un long usage, se trouvaient imprégnés de chaux qui leur créait une croûte protectrice. Enfin la voûte elle-même s'abritait sous des marches en pierre de taille, admirablement jointives, qui ont dû rester en place au moins jusqu'au démantèlement partiel de la citadelle en 1589, et peut-être même au delà du démantèlement total ordonné au commencement du XVIIe siècle par Richelieu.

En effet, cet escalier servait d'accès à la plateforme supérieure et restait ainsi nécessaire ; d'autre part, il ne pouvait en aucun cas être un moyen de défense puisqu'il facilitait au contraire un assaillant éventuel ; enfin la partie qui nous intéresse était placée au voisinage du sol. Il est donc vraisemblable que les marches demeurèrent en place jusqu'en 1793, tant que le château de Pipet fit partie des biens de l'archevêché de Vienne, ce qui le garantissait contre les déprédations. Mais alors les choses changèrent : le château morcelé et vendu fut livré à la fantaisie de ses acquéreurs qui durent se hâter d'y prendre les pierres de taille utilisables. Si cette hypothèse est exacte, on voit que la voûte

N° 4. — Fragment de planche de sapin prélevé sur la voûte, côté nord, entre les 4e et 5e fermes ; mesures 0,14 × 0,09×0,02

Nos 5 et 6. — Fragments d'entails en chêne prélevés au 3e trou nord.



ne fut mise à découvert qu'un siècle environ avant son utilisation comme cave.

L'eau pluviale put alors l'attaquer et s'infiltrer lentement dans sa masse. Mais lorsqu'elle atteignit les bois elle s'était chargée de chaux de sorte qu'elle les a ainsi enrobés d'une couche calcaire, « pétrifiés » en quelque sorte. C'est dans cet état que M. Eynaud les a découverts en 1869. S'ils ne lui ont pas paru alors utilisables, nous devons retenir que lorsque les Romains avaient établi le cintre ils étaient déjà très usagés ; et malgré leur mauvais aspect, ils ont pu quand même être brûlés en partie, ce qui indique qu'ils n'étaient ni complètement pourris, ni entièrement pétrifiés. Mme Eynaud qui vit toujours, s'en souvient parfaitement.

Lors de ma visite il restait encore un certain nombre de fragments de planches adhérents à la voûte : ils ont été photographiés en place, numérotés, repérés et déposés avec soin pour être transportés au Musée de Vienne, afin d'éviter une destruction qui serait maintenant rapide.

L'examen de cette cave permet de reconstituer rigoureusement le cintrage. Nous avons dit que la voûte se composait de trois parties, soit deux inclinées, séparées par la troisième, horizontale. Aux deux extrémités et au milieu de chacune d'elles, on a disposé une ferme de cintrage dont la pièce inférieure ou extrait reposait par ses bouts sur le ressaut de $0^{m}12$ des murs et pénétrait légèrement dans la naissance de la voûte. J'ai retrouvé au troisième trou du mur nord l'extrémité d'un de ces entraits, en chêne avec un trou de cheville de $0^{m}01$, indiquant la jonction de la pièce supérieure (phot. n° 5). Ces entraits ont $0^{m}15$ de large et $0^{m}20$ de haut, pour une portée un peu supérieure à 3 mètres (phot. n° 6). On rencontre ainsi neuf fermes de cintrage parallèles entre elles. Ces fermes à leur partie supérieure avaient la forme d'une demi-ellipse (section biaise d'un demi-cylindre) ; groupées trois par trois suivant les trois parties du berceau, elles supportaient des planches de sapin pla-

cées bord à bord. Ces planches, au nombre de quinze, mesuraient en moyenne 0m30 de largeur soit 1 pied romain et 0m04 d'épaisseur. Leur longueur était à la demande de la voûte. Il y a lieu cependant de bien noter que certaines de ces planches sont trop courtes; leurs extrémités très grossièrement alignées, prouvent que l'on s'est servi de bois usagés, coupés depuis longtemps à des longueurs variables, sans se donner la peine de les tailler suivant le biais des pénétrations de la voûte.

Il est curieux de remarquer que la largeur des planches romaines, soit 0m30, est très voisine de la mesure usuelle de nos planches modernes dites « lorraines », soit 0m32.

Le mode de cintrage que je viens de décrire est toujours employé par nous. Il était certainement général chez les Romains comme le montrent les bavures de mortier encore visibles sur un grand nombre d'intrados de voûtes où on ne les a que grossièrement grattées. Mais nulle part nous n'avions aussi exactement le détail, les mesures et l'essence des bois.

Cette découverte est je crois unique, aussi bien en Gaule que dans les autres parties de l'empire romain. Il est bien possible qu'elle ne se renouvelle pas, étant donné les multiples circonstances qui ont été nécessaires à la conservation de ces bois.

Il faut espérer que les fouilles inaugurées par un hasard heureux livreront peu à peu quelques-uns des trésors que la « pulchra Vienna » recèle certainement encore, que ce soit à la citadelle même ou ailleurs, puisque le théâtre, l'odéon, le forum, le palais du miroir, pour ne parler que des principaux édifices, sont à peine effleurés.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Paul Monceaux commence la lecture d'une notice sur la vie et les écrits de l'évêque donatiste Emeritus de Césarée.

M. Salomon Reinach lit un travail sur le traité *De rebus gallicis*, inséré dans un manuscrit de Spire, aujourd'hui perdu, mais que nous connaissons par des copies. Il en analyse le contenu, et insiste sur certains passages corrompus pour lesquels il propose des corrections.

MM. Édouard Cuq et Paul Monceaux présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants :

Archaeological Survey of Burma. — *A list of inscriptions found in Burma.* Part I. *The list of inscriptions arranged in the order of their dates* (Rangoon, 1921, in-4°).

Linguistic Survey of India. — *Transcriptions and translations of the gramophone records of the Aryan languages in Bihar and Orissa taken in 1920* (Calcutta, 1921, in-12).

Gramophone records of Chotā Nāgpur dialects. Transcriptions and translations (Calcutta, 1921, in-12).

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MONCEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

M. Diehl écrit de Ravenne, où il avait été délégué par l'Académie pour la représenter aux fêtes de Dante, que les organi-

sateurs ont été très sensibles à l'acte de courtoisie de la Compagnie et ont fait à son représentant le meilleur accueil.

M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, envoie deux notes sur différentes inscriptions latines qui seront ultérieurement communiquées à l'Académie.

Le Dr Otto Oldenberg annonce à la Compagnie le décès de son père, Hermann Oldenberg, correspondant de l'Académie à Gœttingue, où il est mort le 18 mars.

M. Henri Cordier a reçu de Mlle Homburger, chargée d'une mission linguistique au Cameroun (Fondation Garnier), deux lettres datées l'une du 1er juillet, la seconde du 15, de Foumban. Dans la première elle constatait par de nombreux exemples des ressemblances entre la langue des Bamoums et celle des Haoussas arrivés dans le pays assez récemment ; des vieillards se rappellent leur arrivée et racontent que l'on porte des vêtements depuis ce moment ; « il est assez difficile, lorsqu'on est isolé, écrit Mlle Homburger, de juger avec certitude ; toutefois il me semble que les faits communs sont assez nombreux et assez précis pour faire admettre que le bamoum et le haoussa ont une origine commune, et qu'il y a eu une langue, postérieurement à l'unité africaine, qui est représentée par ces deux langues.

« Le vocabulaire bamoum est plutôt bantou, mais il y a peu de faits morphologiques communs, et ceux qui existent sont plutôt des faits communs à toutes les langues africaines. Un instituteur douala qui est ici depuis plusieurs années et qui parle bien la langue est de mon avis. Les mots qui lui rappellent son propre parler sont nombreux, la grammaire est toute différente, ainsi que l'ensemble de la construction.

« Je crois vous avoir déjà signalé que le baguirmien décrit par le Com. Gaden me rappelait un peu le bamoum. Au point de vue physique, les Bamoums attestent une origine mixte. Les nez sont souvent sémitiques, les barbes longues sont fréquentes, on voit des yeux bleus et des peaux claires (non métis). »

La seconde lettre de Mlle Homburger, du 15 juillet, apporte la confirmation de faits qu'elle laissait soupçonner dans la première :

« Des circonstances fortuites et inespérées ont jeté une vive lumière sur le problème posé par les affinités évidentes entre le haoussa et le bamoum que je vous ai signalées.

« J'avais lu les chroniques des rois bamoums que le roi actuel a fait rédiger et qui racontent l'arrivée ici de Nchara, fils du roi des Bandwoba qui habitent à l'Est du Noun, et qui sont plus connus sous le nom fulfulbé de *Tikar*. Je n'avais pas étudié la langue ndwoba, mais sur la foi des renseignements fournis par plusieurs personnes, je la considérais comme une vraie langue bantoue. Or, hier, le roi, en parlant de ses ancêtres, a raconté que l'arrière-grand-père de Nchara Ier avait été roi près de Tibati où il était venu se réfugier (ou s'établir) et qu'il était né au Bornou ! Son fils avait fondé un royaume à Diduom et son petit-fils à son tour était devenu roi des Bandwoba. Il est évidemment possible que les générations intermédiaires aient été plus nombreuses ; mais comme ces traditions expliquent des faits linguistiques ou se trouvent confirmées par eux, il n'y a pas lieu de douter des faits.

« Il y a donc eu une émigration vers l'Est, ou plutôt vers le Sud-Est, d'un peuple venant du Bornou et parlant une langue étroitement apparentée tout au moins au haoussa. Quelques éléments de ce peuple sont représentés aujourd'hui par la famille royale et les seigneurs du pays bamoum. Leur langue est représentée par les éléments morphologiques communs au haoussa et au bamoum.

« D'autre part, des habitants de Kutye, localité située à 18 kilomètres d'ici, fuyant devant les rois bamoums, ont été s'établir à Bali, où ils ont trouvé un peuple parlant le *mupako* et qui aurait été d'origine peule. Les fuyards ont fusionné et et imposé leur langue qui a subi quelques modifications en se fusionnant avec le *mupako*. Plus tard, les gens restés à Kutye, les *Bati* ont renoncé à vivre près des Bamoums et ont été rejoindre leurs frères à Bali. Ceux-ci, toutefois, fiers des modifications subies par leur langue, n'ont pas voulu traiter les Bati en égaux.

« En 1912, les missionnaires allemands, émus de compassion pour les Bati, qui étaient traités en esclaves, obtinrent du gouvernement allemand qu'on les envoyât s'établir près du Noun.

« Ces renseignements m'ont été donnés par des indigènes intelligents et concordent avec les indications fournies par l'étude comparative des langues. Celles-ci représentent la langue parlée par les habitants du pays bamoum avant l'arrivée des Bandwoba bornous ; les éléments morphologiques du bamoum non haoussa se retrouvent en effet en ces parlers, ainsi que tous les éléments importants du vocabulaire.

« J'espère arriver à éclairer encore davantage l'histoire des parlers de cette région et j'ai l'impression que le haoussa et le peul ont tous les deux eu des rapports primitifs communs avec eux; mais, en attendant, je considère que l'histoire du bamoum est complètement éclairée et que l'examen de cette langue mettra en lumière des faits d'évolution intéressants. »

M. Babelon commence la lecture d'un travail sur le tombeau de Childéric, père de Clovis, à Tournai; il fait l'historique de la découverte et montre que le sceau du roi qui y a été recueilli, aujourd'hui perdu à la suite du vol commis au Cabinet des médailles en 1831, est parfaitement authentique, quoiqu'en disent certains savants. Il rappelle aussi qu'une autre tête que celle du prince a été recueillie dans la fouille ; il ne pense pas que ce soit celle de sa femme, mais la tête de quelque personnage enterré antérieurement au même endroit et replacé, par respect de la mort, dans la tombe du souverain. Tous les bijoux provenant de la sépulture appartenaient donc à Childéric.

MM. Prou, Salomon Reinach et Monceaux présentent quelques observations.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

A propos de la correspondance, M. Clermont-Ganneau lit la note suivante :

« Je viens de recevoir de M. Vassel un extrait de la *Revue Tunisienne* où il fait connaître un fragment d'une inscription presque inédite récemment découverte à Carthage.

« Il est regrettable que notre laborieux auxiliaire du *Corpus inscriptionum semiticarum*, avant de publier cet essai, n'ait pas cru devoir le soumettre à l'examen de la commission aux travaux de laquelle il est attaché ; il se serait épargné l'erreur fâcheuse où il est tombé, en déclarant, après d'infructueux essais de déchiffrement et de traduction sur lesquels il est inutile d'insister, que le nouveau texte est un « tissu d'énigmes ». Il importe de redresser cette erreur sans retard, et cela ici même, afin de ne pas laisser ce soin à certaine critique étrangère toujours prête à faire la leçon à la science française.

« On reconnaît, au premier coup d'œil, que nous avons tout simplement affaire à un fragment de ces Tarifs de sacrifices, dont nous possédons jusqu'ici plusieurs exemplaires, tous plus ou moins fragmentaires, eux aussi, et dont la célèbre pierre de Marseille, — une des pierres angulaires de l'épigraphie phénicienne — nous offre le spécimen le plus étendu. Le nouveau morceau de Carthage reproduit littéralement, à un mot près [1], les passages correspondants de celle-ci et de ses congénères.

« Ce n'est pas le lieu d'en entreprendre aujourd'hui la démonstration ; elle sera donnée ailleurs [2]. Mais je crois bon de signaler dès maintenant l'intérêt exceptionnel que présente ce fragment, lu et interprété comme il doit l'être. Combiné avec la grande inscription de Marseille, il nous permet de combler la grave lacune de seize lettres que nous déplorions dans le préambule de celle-ci ; nous pouvons à présent le restituer à coup sûr [3] :

« ... *tarif des taxes qu'ont établi les trente membres préposés aux taxes* » [3].

« Le contexte nous montre que ce groupe de trente personnages constituait un véritable collège présidé par les deux sufètes en exercices. Or ce chiffre de trente répond d'une façon frappante à celui attribué par Tite-Live [4] au fameux conseil des Trente ou comité directeur représentant l'autorité suprême au sein du grand Sénat carthaginois.

1. Ligne 2 : לְתֵּת « pour donner » (au prêtre, le *ou* les...)
2. *Journal des savants*, 1921, p. 223 et suiv.
3. בעת המשאתת אש טנא שלשם האש אש על משאתת
4. Tringinta seniorum principes ; id erat sanctius apud illos consilium maximaque ad ipsum senatum regendum vis (Tite-Live, 30 : 16,4).

« Je ne puis qu'indiquer ici la valeur qu'offre à ce point de vue le nouveau document ; il est de nature à apporter quelque lumière dans la question, jusqu'ici si controversée, des institutions politiques de Carthage d'après les témoignages divergents des auteurs grecs et romains. »

« M. Diehl rend compte à l'Académie des fêtes de Dante qui viennent d'être célébrées à Ravenne et où il a représenté l'Académie. Il donne de curieux détails sur les différentes cérémonies auxquelles il a été convié.

M. Salomon Reinach continue sa lecture sur un manuscrit de Trèves et sur les différents chapitres qu'il contient. L'auteur s'occupe d'abord du système monétaire et de la réforme des monnaies qu'il voudrait plus sincères. Il a joint à son mémoire des dessins de monnaies d'or et d'argent ; ce sont les premiers dessins de ce genre que l'on connaisse et le type des monnaies d'or est remarquable en ce qu'il ne ressemble pas à celui des premières monnaies romaines, mais à celui des monnaies des rois grecs après Alexandre. M. Reinach aborde ensuite l'énumération des réformes destinées à améliorer l'administration civile et militaire. Pour assurer l'avancement et réaliser des économies, l'auteur propose en particulier de distribuer sur les frontières des terres aux vétérans.

M. Virolleaud, directeur du Service des antiquités de Syrie, entretient l'Académie de l'organisation de ce service et des résultats scientifiques obtenus au cours de l'année 1920-1921.

Il y a eu trois missions en Syrie au printemps : une première sur l'emplacement présumé de Qadesch, confiée à M. Pézard, attaché du Musée du Louvre ; une deuxième, à Oum el Amed, confiée à M. de Lorey, et enfin une troisième, à Tyr même et dans la région adjacente, confiée à M[me] Denyse Le Lasseur, élève diplômée de l'École du Louvre. Les résultats, quelques-uns importants, seront publiés dans la revue *Syria*.

Cet automne, deux nouvelles missions sont organisées. L'une est confiée à M. Enlart, directeur du Musée du Trocadéro ; elle s'occupera des monuments du moyen âge chrétien en Syrie ; l'autre, celle de M. Montet, professeur à l'Université de Stras-

bourg, qui doit commencer, aux frais de l'Académie, des fouilles sur l'emplacement de Byblos.

Le Président remercie M. Virolleaud de son rapport et lui donne l'assurance de la sympathie de la Compagnie pour lui-même et pour l'œuvre qui lui est confiée.

LIVRES OFFERTS

Le secrétaire perpétuel présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Eusèbe Vassel. *Études puniques. XII. Pierres de Carthage* (extrait de la *Revue Tunisienne,* 1921).

L. d'Almeida. *Langage des fleurs. — Couleurs. Plantes. symboliques.— Synopse des flexions casuelles et verbales des langues sanscrite aïno, jagane, suahili et chinoise. — Observações sobre os diccionarios etymologicos portuguezes* (Porto, 1915, in-12).

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

La correspondance comprend : une lettre du P. Ronzevalle, correspondant de l'Académie à Beyrouth, qui répond aux objections formulées par M. Clermont-Ganneau à propos des conclusions de son mémoire sur *Deux monuments de Byblos.* — Renvoi à M. Clermont-Ganneau ;

une lettre du P. Jaussen, qui demande une subvention pour achever la publication des résultats de sa mission en Arabie. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires ;

un rapport du Directeur de l'École française d'Extrême-Orient sur la situation et les travaux de cet établissement pendant l'année 1920-1921. — Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient ;

une lettre du général Gouraud, qui signale les découvertes préhistoriques faites au Ras-Beyrouth par le P. Desribes, pro-

fesseur de chimie biologique à l'Université de Beyrouth. — La lettre et les documents originaux qui l'accompagnent sont renvoyés pour examen à M. Salomon REINACH.

Conformément au rapport présenté par M. Henri CORDIER au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, l'Académie décide de proposer à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine de proroger d'une année (1922) le séjour à l'École de MM. Paul Demiéville et Victor Goloubeff, membres temporaires.

Le PRÉSIDENT rappelle la mort, annoncée le 16 septembre, de Hermann Oldenberg, correspondant de l'Académie à Gœttingue, et prononce l'allocution suivante :

« Notre correspondant étranger, Hermann Oldenberg, dont M. le Secrétaire perpétuel vous a annoncé la mort récente, était le représentant le plus considérable des études indiennes. Né à Hambourg en 1854, il se consacra de bonne heure à l'enseignement de la philologie sanscrite. Après avoir longtemps professé à l'Université de Kiel, il fut appelé à celle de Gœttingue, où il a terminé sa carrière.

« Son activité scientifique a été incessante. Explorant les champs les plus divers de son domaine avec une précision supérieure d'esprit et de savoir, il s'était également qualifié dans l'étude du pâli et du bouddhisme et dans les recherches védiques. Bien que ses publications aient une réelle unité, on peut en faire deux parts : dans les unes, où il embrasse un vaste horizon, il s'adresse à l'ensemble du public lettré. Ce sont des livres, comme on n'est guère habitué à en recevoir d'Allemagne, où la science la plus neuve, la plus personnelle, est présentée, sans rien perdre de sa vigueur sous sa forme la plus séduisante. De ces livres de vulgarisation savante, je ne mentionnerai que deux : *Le Bouddha, sa doctrine, sa communauté*, et *La religion du Véda*, l'un et l'autre traduits en français par M. Foucher.

« L'autre part des publications de H. Oldenberg s'adresse aux spécialistes. Sa plume, toujours correcte et élégante, s'y plie à toutes les minuties de la technique. Bien qu'il ait débuté par un mémoire d'archéologie, son activité s'est exercée sur deux domaines, le Véda et le Bouddhisme ancien. Depuis trente ans,

pas une question n'a été soulevée sur ces matières, qu'elle ne l'ait été par lui-même, ou qu'il n'y soit intervenu en maître. Aussi ne ferai-je que mentionner quelques-unes de ses publications : pour le Bouddhisme, son édition du *Vinâyapitalla* pâli, le canon de la discipline bouddhique; pour le Véda, ses Prolégomènes au *Rigveda*, ses *Notes critiques et exégétiques*, travail monumental, véritable commentaire perpétuel où pas une difficulté n'est élucidée.

« Fort apprécié de notre regretté confrère, Auguste Barth, qui a écrit sur ses travaux plusieurs articles dans le *Journal des savants*, H. Oldenberg fut élu, en 1910, correspondant étranger de notre Académie. Ce fut, m'écrit un juge compétent entre tous, notre confrère M. Senart, l'un des meilleurs écrivains scientifiques de l'Allemagne. Très appliqué aux problèmes les plus spéciaux, il gardait la curiosité des vues générales. Son esprit nuancé, épris d'art, libre de pédantisme, était servi par une imagination heureuse. Il a travaillé jusqu'à la fin avec une ardeur égale. Ses dernières publications, où il étudiait l'état d'esprit que paraissent révéler les Brahmanas et les Upanishads, attestent son souci persistant de se placer, pour envisager le développement moral de l'Inde, au cœur même de ses créations religieuses et de ses spéculations les plus caractéristiques. »

Sur la proposition du Président, la séance publique annuelle est fixée au vendredi 18 novembre.

M. Salomon Reinach continue la lecture de son mémoire sur un manuscrit de Trèves.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants: E. Vassel, Études puniques. *Le Bélier de Baal-Hammon* (extrait de la *Revue archéologique*, 1921);

James King Hewison, *The runic Roods of Ruthwell and Bewcastle*, A reply to Prof. G. Baldwin Brown and Prof. A Blyth Webster and others (Dumfries, 1921).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 7 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Après examen des monuments préhistoriques envoyés par M. le général Gouraud pour être soumis à l'examen de la Compagnie, M. Salomon Reinach fait connaître que le gisement de silex découvert à Ras Beyrouth lui paraît d'âge néolithique, et non solutréen, comme le croyait l'inventeur. D'ailleurs les monuments sont de premier ordre, et M. Reinach émet le vœu que des fouilles scientifiquement conduites soient poursuivies en cet endroit.

M. Cordier, au nom de la Commission de la fondation Benoît Garnier, propose d'allouer une somme de dix mille francs à M. Bonnel de Mézières, pour exécuter des fouilles à Sidjil Maçah, Tafilalet, Maroc. — Adopté.

M. Pézard fait connaître le résultat des fouilles entreprises par lui à Tell Nebi Mend, site présumé de l'antique Qadesch. Il a retrouvé l'enceinte fortifiée, le canal, de nombreuses antiquités romaines, grecques, syriennes et babyloniennes, et découvert, en fouillant plus profondément, une stèle portant le portrait du pharaon Seti qui mena une longue guerre contre l'empire hittite. Le prince est représenté en adoration devant le dieu qui lui donna la victoire.

MM. Pottier, Clermont-Ganneau et Théodore Reinach présentent quelques observations.

M. Salomon Reinach continue la lecture de son mémoire sur un inventeur du Bas-Empire. Dans la partie du traité *De rebus bellicis* qu'il étudie, il s'agit de machines de guerre perfectionnées, dont les miniatures du manuscrit essayent de donner une idée.

M. Antoine Thomas présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs :

Thibault, *Notes et lectures sur le département de la Marne*, (Paris, in-8°) ;

Diakovitch, *Annuaire de la Bibliothèque nationale de Plovdiv* (Bulgarie) (Plovdiv, 1920, in-8°).

M. Homolle présente le tome XXIV (fasc. 1 et 2) des *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot* et offre une brochure contenant la lecture par lui faite à l'Académie de Belgique, intitulée : *L'Aurige de Delphes* (extrait du *Bulletin de la classe des lettres et sciences morales et politiques*, séance du 4 juillet 1921, pp. 333-350).

M. Homolle, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, présente ensuite le second fascicule semestriel du tome XLIV (année 1920) du *Bulletin de correspondance hellénique*, 255 p., 104 illustrations dans le texte, 4 planches.

Il signale l'abondance, la variété, la bonne méthode des articles. Toutes les périodes de l'hellénisme, depuis le VIe siècle av. J.-C., jusqu'à l'époque byzantine, y sont représentées ; une place y est faite à plusieurs des champs de fouilles où s'est exercée et continue à s'exercer l'activité de l'École : Argos, Délos et Delphes. M. Picard a su réunir, pour y collaborer avec lui, des membres anciens et présents, français et étrangers de l'École (MM. Bizard et Millet, Vollgraff et Salač), des savants de France et de Grèce (notre confrère M. Glotz et M. Giannopoulos).

La collaboration des Hellènes s'est manifestée encore sous une autre forme, la libéralité de la commune de Chios, qui a permis à M. Replat, architecte de l'École, de reconstituer le Grand Autel de Delphes, comme autrefois une subvention du dème d'Athènes avait rendu possible la restitution du Trésor des Athéniens (p. 328-355, pl. XIII-XIV).

Continuant la tradition établie par M. Fougères, M. Picard a pourvu le volume d'un *index* copieux, et bien distribué. Reprenant un essai tenté passagèrement en 1891, il commence et annonce la publication régulière d'une *Chronique* archéologique de l'Orient grec. On ne saurait trop louer l'exposé concis, clair et complet qui met les lecteurs français au courant des fouilles et des découvertes récentes, et qui les y tiendront à l'avenir, avec promptitude et continuité, sans qu'ils aient à recourir à des revues étrangères.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le colonel Henry de Castries, le neuvième volume de sa grande publication qui a pour titre : *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*. Le volume qui vient de paraître est le tome Ier des documents extraits des *Archives et Bibliothèques d'Espagne*. Ces documents, au nombre de 242, s'échelonnent depuis le 25 août 1531 jusqu'au 26 juin 1552. Ils constituent dans leur ensemble un des chapitres les plus importants de l'histoire extérieure de l'Espagne dans la période de son établissement au Maroc. Les textes sont accompagnés de notes et d'un savant commentaire où M. de Castries s'est appliqué, suivant la méthode qu'il a adoptée pour tout l'ouvrage, à mettre en relief la nouveauté historique et l'intérêt de chaque document. »

M. Huart offre au nom de M. Louis Brunot, des *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé* (Paris, 1920, in-8°).

SÉANCE DU 14 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le Président annonce la mort de M. Georg Treu, correspondant de l'Académie à Dresde, et prononce l'allocution suivante :

Mes chers confrères,

Notre confrère, M. Pottier, vient d'être informé par la famille de M. Georg Treu, du décès de notre correspondant à Dresde. G. Treu était directeur de la collection de scuplture antique réunie en cette ville au Musée de l'Albertinum. Son œuvre principale

a été l'exploration d'Olympie faite de 1875 à 1881, exploration où il a joué le premier rôle et dont il n'a cessé de s'occuper jusqu'à sa mort. Ses études ont porté principalement sur les sculptures découvertes dans les fouilles. C'est à lui qu'on doit la première publication de l'Hermès de Praxitèle et la restitution des frontons du temple de Zeus. Dans la publication définitive, il a signé le volume consacré aux sculptures (*Olympia. Die Bildwerke in Stein und Thon*) et où sont exposés les résultats de ses longues et savantes recherches sur les monuments d'art d'Olympie.

G. Treu a publié de nombreux mémoires relatifs à l'art grec. Je me bornerai à rappeler ses études sur les frontons du temple d'Athéna Aléa à Tégée, sur les vases en forme de bustes et de figurines, sur la polychromie dans la sculpture antique.

En dehors de ses publications, G. Treu a accompli une œuvre considérable en organisant le Musée de l'Albertinum, en complétant par des moulages les séries de statues en marbre, et en créant ainsi une galerie de sculpture grecque dont aucun autre musée n'offre l'analogue. Esprit très ouvert, il avait fait, dans son musée, un essai curieux en restituant bon nombre de types antiques en moulages peints ou patinés. Il a aussi publié une brochure relative à l'art moderne où il examine la question de savoir si nous devons peindre nos statues.

« Ajouterai-je que les archéologues français ont toujours eu à se louer de son obligeance et de sa courtoisie. C'est à un recueil français, les *Mélanges Perrot*, publié en l'honneur de notre regretté secrétaire perpétuel, qu'il a réservé la primeur d'une intéressante découverte; il y a commenté une précieuse statuette de l'Albertinum, où il a reconnu une réplique de la *Ménade au chevreau* de Scopas.

« Georg Treu avait été élu correspondant étranger de notre Académie en 1910 ; il est mort le 5 octobre 1921. »

M. le comte Durrieu, au nom de la Commission de la fondation Piot, propose d'accorder au P. Delattre, correspondant de l'Académie, une nouvelle allocation de 1500 francs pour la continuation des fouilles à Carthage. — Adopté.

M. Haussoullier fait savoir que la Commission des Écoles

françaises d'Athènes et de Rome propose d'émettre un avis favorable à la demande de prolongation de séjour d'une année formulée :

1° par M. le Directeur de l'École de Rome en faveur de MM. Léonard, membre de 2e année, Colin, Fabre et Terrasse, membres de 1re année, et Roserot de Mélin, membre de 2e année (membre hors cadre) ;

et 2° par M. le Directeur de l'École d'Athènes, en faveur de MM. Demangel et Renaudin, membres de 2e année, et Laumonier et Daux, membres de 1re année. — Adopté.

M. Lacau, directeur du Service des antiquités du gouvernement égyptien, présente un compte rendu des fouilles exécutées pendant l'hiver 1920-1921 [1].

M. Salomon Reinach continue son étude des machines de guerre proposées par l'auteur anonyme du *De rebus bellicis*. L'inventeur préconise l'emploi de chars armés de faux mobiles, conduits par des cavaliers cataphractes montés sur les chevaux d'attelage. Il recommande aussi l'usage des ponts militaires faits d'outres gonflées réunies par des câbles.

M. Reinach signale, entre les miniatures du manuscrit qui figurent ces machines et les dessins de Léonard de Vinci représentant des engins analogues, des ressemblances caractéristiques : il estime que le grand Florentin a connu et utilisé l'œuvre de l'inventeur du Bas-Empire.

MM. Durrieu et Leger présentent quelques observations.

M. Monceaux continue sa lecture sur Emeritus de Cæsarea. Il examine les discours conservés de l'évêque donatiste, et en premier lieu la fameuse *Sententia* du concile de Bagaï (394). Il analyse cette œuvre déclamatoire et plus que médiocre, maintes fois plaisantée par l'évêque d'Hippone.

1. Voir ci-après.



COMMUNICATION

RAPPORT DE M. LACAU, DIRECTEUR DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS PENDANT L'HIVER 1920-21.

Pour la première fois depuis la guerre, nous avons pu travailler dans des conditions à peu près normales. Nos cadres étaient au complet. Notre budget était redevenu presque égal à celui de 1914.

En Nubie j'ai inspecté, pour la première fois depuis 1914 tous les temples. Les grands travaux exécutés par Barsanti avant la fermeture et la surélévation du barrage d'Assouan se sont, dans leur ensemble, parfaitement comportés. A Philæ rien d'inquiétant : le grès résiste très bien ; la porte d'Hadrien seule a bougé : elle était plaquée contre un monument plus ancien ; la reconstruction sera facile.

Le petit temple d'époque romaine à Tafah s'est affaissé sur lui-même ; il faudra le reconstruire complètement. Nous devrons sans aucun doute le transporter ailleurs et le placer définitivement hors de l'atteinte de l'eau, mais ce travail heureusement n'est pas pressé.

En Égypte proprement dite, trois chantiers principaux méritent de retenir notre : attention ce sont ceux de *Dendérah*, de *Karnak* et de *Saqqarah*.

A *Dendérah*, M. Baraize a continué le travail de l'an passé. Notre plan, vous le savez, consiste à dégager toutes les dépendances du temple d'Hathor à l'intérieur de la grande enceinte sacrée en briques. Nous avions vidé le bassin sacré et le puits. L'effort de cette année a porté sur le grand mammisi ou chapelle de la naissance. Ce monument, connu depuis la Commission d'Égypte, était resté plus qu'à demi enseveli. Il est maintenant complètement déblayé. Toute

la partie antérieure, comprenant deux cours à colonnes, comme au mammisi d'Edfou, a été complètement rasée anciennement. C'était, nous le savons, une habitude constante des architectes égyptiens de dessiner en traits piquetés à la pointe tout le plan d'un monument sur le radier général lui servant de base. C'est le cas ici : les murs et les colonnes sont tracés sur une plate-forme entièrement conservée. Il n'est pas besoin de dire que cette façon de procéder est précieuse pour les archéologues. Je vous ai expliqué l'an passé que les matériaux de cette partie détruite ont été réemployés dans la construction d'une basilique chrétienne placée tout à côté. Nous avons donc ici, à la fois, le plan de l'édifice et une partie des matériaux : il s'agit d'un jeu de patience dont la solution est assurée et d'une restauration vraiment permise.

Je vous signale une particularité intéressante au point de vue technique : l'écoulement de l'eau sur le toit a été assuré avec le plus grand soin. Le revêtement en pierre de la toiture est divisé en trois pentes, très nettement sensibles et orientées vers trois gargouilles. Il est convenu qu'il ne pleut pas en Égypte, et nous sommes toujours étonnés chaque fois que nous constatons avec quel soin les Égyptiens ont assuré l'évacuation de l'eau dans les temples. Dès les plus anciennes époques, ils en ont reconnu la nécessité pratique, et rien, en fait, n'est plus logique; la pluie, assurément, était tout aussi rare dans le passé qu'aujourd'hui, mais un seul orage, si l'eau avait filtré par la toiture ou n'avait pas été rejetée par des gargouilles loin des murs, aurait suffi à détruire toute la peinture extérieure et intérieure, puisque toutes les surfaces décorées étaient peintes. Il y avait donc économie à prévoir cet écoulement, sans parler de l'impureté rituelle que pouvait entraîner l'eau salissant les parois d'une chapelle.

Karnak, notre plus grand chantier et l'un des plus importants qui soient au monde, est ouvert à nouveau. Depuis sept

ans, faute d'argent, et surtout depuis la mort de M. Legrain en 1917, nous avions dû nous contenter des travaux d'entretien. Cette année, M. Pillet, dont vous connaissez déjà les travaux en Perse et en Syrie, a pris possession de ce poste d'honneur. Le plan qui s'impose à nous est très simple : nous devons pousser activement la publication de toutes les parties architecturales qu'on peut considérer comme terminées. Pendant vingt-deux ans, en effet, Legrain a déblayé et restauré à Karnak avec cette ardeur infatigable qu'il mettait en toute chose. Il nous a fait connaître au fur et à mesure, dans des notes et des rapports nombreux, les résultats archéologiques et historiques de chaque campagne. Son labeur a été formidable, mais il n'avait pas encore pu entamer le relevé et la publication des plans. J'avais convenu avec lui que c'était la première tâche qui devait attirer son attention aussitôt après la guerre. La mort, hélas, en a décidé autrement !

Pendant l'hiver dernier, une quantité de travaux de détail ont absorbé une bonne partie de notre effort. Dans le temple de Khonsou, par exemple, que nous considérons pratiquement comme en bon état, il a fallu reprendre en hâte deux colonnes d'une des salles et préparer la réfection complète d'une troisième dans la première cour. Les fondations ont été refaites ; elles subissent pour le moment les infiltrations de l'inondation actuelle et nous pourrons commencer la reconstruction en décembre.

Un autre travail préparatoire indispensable nous a pris également du temps et de l'argent. Nous avions besoin d'un grand terre-plein où nous puissions aligner, classer et reconstruire au besoin l'immense collection de blocs provenant de monuments détruits et retrouvés par Legrain sous les fondations des monuments actuels. Naturellement ce terre-plein ne devait rien recouvrir de plus ancien ; il nous a fallu sillonner tout l'espace qui lui sera consacré par de profondes et nombreuses tranchées d'exploration. L'espace est vide : nous pourrons l'utiliser pour nos classements.

Sur un seul point, nous avons pu entamer une recherche nouvelle et nous avons obtenu un résultat important. Le massif gauche du premier grand pylône (celui que l'on appelle ptolémaïque bien que la date n'en soit pas certaine), contient un escalier droit transversal. La partie inférieure est masquée par les rampes de construction en briques de la première cour et nous était restée inconnue. Avant de dresser le plan de ce premier pylône, il fallait reconnaître l'entrée inférieure de l'escalier et le mode de construction de tout le pylône. Des chauves-souris, établies là depuis des siècles rendaient, par leur odeur, tout travail impossible. Un puissant ventilateur nous donna un air respirable. Nous avons reconnu tout le dispositif de la porte débouchant sur la première cour et le raccord avec le mur de Schechauk. A l'intérieur du pylône lui-même, au-dessus du toit en pente de l'escalier, une série de chambres de décharge ont été découvertes. Ce procédé de construction s'imposait pour diminuer le poids des matériaux et soulager les fondations de cet énorme massif de pierre.

Saqqarah, comme Karnak, est un chantier dont le Service se réserve l'exploitation depuis Mariette. Ici encore, la fouille dormait depuis sept ans. C'est M. Firth, nommé dès 1914 qui a repris le travail. Le champ est immense : nous avons à faire à trente kilomètres de nécropole. Il convient donc de ne pas se laisser distraire par vingt tentations séduisantes et d'organiser le travail avec méthode et continuité. J'ai examiné le terrain avec M. Firth et avec son prédécesseur, M. Quibell, qui a travaillé dix ans à Saqqarah. Voici ce que nous avons convenu de faire : 1° dégager successivement toutes les chapelles funéraires des pyramides de la VIme dynastie et leurs dépendances (chapelles de la vallée et rampes d'accès). En effet, nous connaissons déjà, grâce aux fouilles allemandes, les chapelles funéraires des pyramides de la Vme dynastie à Abousir. Nous pourrions donc suivre le développement de ce type de monu-

ment dans une même localité à travers une douzaine de règnes, au cours de pareils travaux Il va sans dire que nous avons espoir de rencontrer des pièces d'art importantes.

La chapelle d'Ounas avait été fouillée par Barsanti. Celle de Téti a été déblayée en partie par M. Quibell, qui avait dû l'abandonner pour achever le couvent de Jérémie, menacé par les preneurs d'engrais. C'est sur ce point qu'il convenait de reprendre le travail.

2° D'autre part, la tombe memphite, le mastaba, n'a pas encore été étudiée d'une façon complète. Nous connaissons presque uniquement les chambres dont les parois sont couvertes de ces admirables bas-reliefs classiques qui nous rendent tout le détail de la vie égyptienne. Mais l'*extérieur* de la tombe, la façon dont elle se relie avec les tombes voisines, l'agencement du puits et de la chambre funéraire proprement dite nous sont à peu près inconnus. Sur un point seulement de la nécropole de Saqqarah, grâce aux fouilles de M. Loret, nous avons la façade de quatre mastabas contigus : cet ensemble constitue, comme on l'a dit très justement, une « rue de tombeaux ». Il m'a paru indispensable de continuer et d'élargir cette enquête. M. Firth a donc commencé à dégager l'espace compris entre la face nord de la pyramide du roi Téti et les deux mastabas bien connus de Méri et de Kagemna, grands fonctionnaires, ses contemporains. Cette année, les faces est et sud des mastaba de Kagemna ont été déblayées et les résultats sont très intéressants. Le massif extérieur, en blocs soigneusement parés, porte l'image du mort et des textes. La face sud, celle qui est tournée vers la pyramide, a été grandement modifiée au Moyen Empire par l'insertion de petites tombes d'un type curieux présentant une statue du mort accroupie au pied de la stèle classique.

Quant au puits, profond de vingt mètres, il conduit à une chambre entièrement décorée de représentations d'offrandes

sculptées et peintes. Le sarcophage, en pierre, était accompagné d'un mobilier funéraire dont les débris sont pour nous de très grande importance. M. Firth a recueilli des canopes en albâtre d'un travail excellent, tout à fait intéressantes par leur date. Un fermoir de collier en or nous montre que les morts de la VIe dynastie étaient enterrés avec leurs bijoux. Un très joli lot de vases en cristal de roche indique la richesse du matériel mis à la disposition de ce haut fonctionnaire : ils sont d'un galbe et d'un poli admirable, mais l'intérieur n'a pas été évidé : ce sont en effet des simulacres destinés uniquement à l'usage du mort. On a donc pu économiser le principal du travail dans une matière aussi dure, c'est-à-dire le forage de la cavité inférieure. Le puits d'une autre tombe nous a également fourni une chambre décorée. Nous assistons ici à un moment curieux de l'évolution de la tombe memphite. Le mort a été d'abord enseveli sans mobilier, dans une chambre nue. Les scènes figurées et les textes destinés à lui procurer tout ce qui est nécessaire à sa vie d'outretombe étaient gravés uniquement sur les parois des chambres supérieures accessibles à la famille pour les cérémonies du culte.

Nous voyons ici ces mêmes scènes descendre à côté du sarcophage, dans la chambre funéraire elle-même. C'est une précaution supplémentaire pour le cas où les chambres de la partie supérieure viendraient à être détruites. Un peu plus tard, nous retrouverons ces mêmes scènes utiles sculptées en ronde bosse : ce sont les petits jouets qui garnissent les chambres funéraires du Moyen Empire.

En dehors de nos trois grands chantiers permanents, nous avons exécuté quelques travaux intéressants que je dois vous signaler.

A *Assouan*, tous les touristes connaissaient l'obélisque inachevé qui gît encore en place dans la carrière de granit. Le sable l'avait envahi et il fallait le dégager à nouveau. J'ai profité de l'occasion pour essayer de le déblayer d'une

façon complète, afin d'examiner de près les procédés techniques des carriers égyptiens. M. Engelbach, inspecteur en chef pour la Haute Égypte, fut chargé du travail et il eut l'agréable surprise de voir l'énorme aiguille s'allonger d'une façon démesurée ; la partie actuellement dégagée des débris qui la recouvraient mesure déjà 36 mètres de long, et le travail n'est pas fini. C'est donc déjà le plus grand des obélisques connus (nous en avons un de trente et un mètres seulement). L'on ne peut s'empêcher de penser au texte connu de Deir el Bahari qui nous parle d'obélisques de cinquante-deux mètres ; ce chiffre surprenant a beaucoup moins de chance maintenant de n'être qu'une exagération.

Dans la nécropole de *Thèbes*, nous devions ramener au Musée le sarcophage de la reine Hatschepsewet, trouvé il y a quelques années par Carter travaillant pour le compte de Lord Carnarvon et qui était resté en place. La tombe qui le renfermait est située dans une vallée isolée très au Sud de la vallée des Reines. L'entrée du couloir d'accès est placée presque au sommet d'une grande paroi de rocher à pic, à 70 mètres du fond de la vallée, à plus de 25 mètres d'un petit palier lui-même très difficilement accessible. C'est certainement l'exemple le plus surprenant des précautions que les Égyptiens pouvaient prendre pour dissimuler une tombe. La descente n'allait pas sans de vrais risques pour cette admirable pièce. C'est M. Baraize qui s'est acquitté, avec une précision parfaite, de cette tâche délicate.

Le sarcophage de grès rouge fut enveloppé d'une solide charpente de protection et, à l'aide d'une chèvre engagée dans l'entrée du couloir, il descendit sans à-coup jusqu'au premier palier. De là, il a gagné le musée sans difficultés. La reine s'était fait préparer cette tombe et ce sarcophage alors qu'elle n'était encore qu'une reine. Quand elle eut usurpé le pouvoir et fut devenue un vrai roi, elle aban-

donna cette tombe creusée dans la nécropole des reines pour s'en faire faire une autre dans la vallée même réservée à l'ensevelissement des rois. Or ces tombes, par un hasard vraiment unique dans les annales de nos fouilles, ont été trouvées toutes deux par le même archéologue, M. Carter. Grâce à lui, nous avons maintenant au musée, côte à côte, le sarcophage de la reine quand elle était reine, et son sarcophage quand elle fut devenue *roi*.

A *Tounah*, nous avons dû être raisonnables, c'est-à-dire renoncer à continuer le travail autour de la tombe de Petosiris. M. Lefebvre était très pris par les travaux du musée, mais surtout il devait préparer la publication de cette première tombe avant de poursuivre le déblaiement d'une seconde. Il n'est donc retourné à Tounah que dans ce but. Son texte est presque achevé ; quant aux planches, elles sont prêtes pour le tirage ; le monument tout entier a été dessiné par M. Carr sous la direction de M. Lebfevre. Mais comment ne pas songer avec effroi au prix actuel de la phototypie et des planches en couleurs ! Nous ferons du mieux possible sur ce point.

Dans le Delta, à *Benha*, l'ancienne *Athribis*, notre inspecteur Tewfik effendi Boulos nous a signalé une tombe découverte par des fabricants de briques. M. Gauthier, inspecteur en chef pour le Delta, a surveillé le déblaiement et préparé la publication. C'est la tombe d'un prêtre du dieu faucon local, d'époque grecque. Elle est d'un type tout à fait nouveau pour nous. Le sarcophage, un énorme monolithe de calcaire, repose directement sur le sol de la nécropole et est emprisonné dans la maçonnerie même constituant le massif extérieur de la tombe : il n'y a ni chambre ni puits. C'est une adaptation curieuse à des conditions matérielles toutes locales : nous sommes ici dans le Delta, et à l'époque grecque, le niveau de la nappe d'eau souterraine était déjà fort élevé, la suppression du puits s'imposait donc forcément.

Dans le domaine classique, une seule découverte à vous signaler, celle d'un lot de stèles judéo-grecques provenant de la nécropole connue de Tell el Yahoudich. M. Edgar en prépare la publication; plusieurs d'entre elles sont datées du règne d'Auguste, confirmation intéressante de l'hypothèse émise par M. de Ricci sur l'époque de ce type de stéle.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu offre à l'Académie, de la part de M. Arthur Långfors, du corps diplomatique de Finlande à Paris, un beau livre publié à Helsingfors, mais en langue française, sur *L'Art religieux finlandais au moyen âge*. Ce volume est dû, pour son texte, exclusivement à des érudits finlandais, professeurs et bibliothécaire à l'Université d'Helsingfors et à l'École des hautes études techniques de Finlande, ou conservateur au Musée national de Finlande. A la suite d'un avant-propos de Y. Hirn et d'une introduction de J. J. Tikkanen, il comprend des études de Carolus Lindberg (*L'architecture religieuse finlandaise au moyen âge*); K. K. Meinander (*Les peintures murales des églises finlandaises du moyen âge*); Aarno Malin (*La culture littéraire en Finlande au moyen âge*); Ilmari Krohn (*La musique sacrée du moyen âge en Finlande et son influence sur les mélodies populaires finnoises*), et se termine par une *Liste bibliographique de quelques ouvrages sur la Finlande du moyen âge,* que pourront utilement consulter les travailleurs français. D'autre part, il est rendu précieux pour l'histoire de l'art par la présence de 135 planches hors texte, dont une partie en couleurs, représentant notamment de curieuses peintures murales, et toutes du plus grand intérêt. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume inaugurant la publication d'une *Bibliothèque archéologique et historique du Service des antiquités et des beaux-arts de Syrie*. On ne peut que saluer avec joie cette publication entreprise par M. Virolleaud, directeur du Service des antiquités, sur l'ordre du général Gouraud, haut-commissaire de la République française en Syrie, qui nous a déjà donné

tant de preuves de l'intérêt qu'il porte aux recherches scientifiques sur le terrain dévolu à notre activité.

« L'honneur d'ouvrir le feu par ce tome Ier a été à juste titre attribué à M. Fagnan, vétéran de nos études orientales et excellent arabisant à qui nous devons déjà nombre de savants ouvrages. Son choix s'est porté sur un traité intitulé *Kitâb el-Kharâdj*, « le livre de l'impôt foncier », rédigé au VIIIe siècle par le célèbre juriste Abou Yousof Ya 'koub à la demande du calife Haroun er-Rachid.

« M. Fagnan donne une traduction fidèle de ce texte arabe difficile en l'accompagnant de commentaires à la fois sobres et érudits.

« Il faut espérer que les volumes suivants de la nouvelle Bibliothèque syrienne ne tarderont pas à paraître. On nous annonce dès maintenant le tome II, qui contiendra la *Description géographiqne de la Syrie* par Qalqachandi, traduit de l'arabe avec commentaire par M. Gaudefroy-Demombynes, et le tome III, intitulé *Topographie historique de la Syrie Séleucide*, par M. R. Dussaud. »

M. LEGER présente de la part de M. Jorga, correspondant de l'Académie à Bucarest, deux volumes également intéressants pour l'histoire des mœurs et des arts dans les pays roumains. Le premier est intitulé « Roumains et Grecs », à l'occasion d'un mariage princier ; le second, « Polonais et Roumains », relations politiques et économiques, culturelles. Les deux volumes, copieusement illustrés, sont fort intéressants pour l'histoire du costume et de l'art.

M. HENRI CORDIER a la parole pour un hommage :

« Le Conseil municipal de la ville de Paris. qui prend le plus vif intérêt au passé de la cité qu'il administre, a voulu constituer l'histoire graphique de l'ancien Hôtel de ville par une suite d'estampes tirées des collections du Musée Carnavalet, de la Bibliothèque et des Archives nationales, du Musée de Versailles et de M. G. Hartmann, de la Commission du Vieux Paris. Cette série comprend 91 planches accompagnées d'un texte dû à M. Lucien Lambeau retraçant les phases par lesquelles passa le vieil édifice depuis sa construction, en 1533, jusqu'à la catastrophe de 1871 qui consomma sa ruine. Comme on devait l'espérer, M. Lambeau, dont on connaît les beaux travaux sur notre capitale et sa banlieue, a retracé l'histoire de l'Hôtel de ville de Paris depuis le Bureau de ville, c'est-à-dire la Prévôté des marchands, qui siégeait dans la Maison aux Piliers appartenant aux dauphins de Viennois, cédée par le dauphin Charles à Jean d'Auxerre qui la vendit à la municipalité parisienne le 13 juillet 1357, Étienne Marcel étant alors prévôt des marchands de Paris.

L'œuvre de M. Lambeau, commencée en 1914, interrompue par la guerre, achevée en 1920, forme un luxueux volume tiré sur les presses de l'Imprimerie Georges Petit; les planches ont été exécutées par les procédés de Léon Marotte. Le tout fait grand honneur à la municipalité de Paris, à l'auteur du texte et aux artistes qui ont reproduit les planches. »

SÉANCE DU 21 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. le comte Durrieu, au nom de la Commission de la Fondation Pellechet, propose d'accorder une subvention de 2.500 francs pour la réparation des remparts et des tours de l'enceinte de Saint-Haon-le-Châtel (Loire), et une subvention de 4.000 francs pour la réparation de la toiture de l'église et la restauration du clocher de Villeneuve-les-Genêts (Yonne). — Adopté.

M. Adrien Blanchet fait savoir que la Commission de la médaille Paul Blanchet a décerné cette récompense à feu Dominique Novak, en mémoire de ses découvertes archéologiques dans la région de Sousse et de Sfax (Tunisie).

M. Charles Picard, Directeur de l'École française d'Athènes, présente le compte rendu des travaux de cette École d'octobre 1920 à octobre 1921.

Le Président se joint à M. Homolle pour féliciter M. Charles Picard des brillants résultats obtenus.

M. Salomon Reinach achève la lecture de son mémoire sur un inventeur du Bas-Empire. Parmi les engins de guerre dont celui-ci recommande l'emploi, figure une *liburne* mue par des roues à palettes qu'actionnent trois paires de bœufs. M. Reinach montre que ce navire sans voiles est le prototype des bâtiments analogues proposés au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle. Il fait remarquer en outre que le souhait final exprimé par l'auteur

de voir l'empereur supprimer les contradictions de la législation par la compilation d'un code fournit un indice précieux pour la date de l'ouvrage, qui ne se place pas, comme on l'a cru, au temps de Justinien, mais remonte, selon toute vraisemblance, à la seconde moitié du IVe siècle.

MM. Paul Monceaux et Édouard Cuq présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau une brochure intitulée : *El templo de Quetzacoatl* (Mexico, 1921, pet. in-16).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Au nom de notre correspondant M. Henry Vignaud, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie son ouvrage intitulé *Le vrai Christophe Colomb et la légende* : il expose en abrégé les résultats auxquels il est arrivé dans ses trois volumes *d'Études critiques* publiées de 1905 à 1911 ; il nous donne la date exacte de la naissance, en 1451, du grand Génois qui appartenait, non à une famille de marins, mais d'honorables tisserands ; nous raconte le premier voyage de Colomb à Chio en 1475 et son arrivée à Lisbonne en 1476, sa courte visite en Angleterre ; son mariage en Portugal avec Felipa Moniz Perestrello, fille d'un navigateur distingué qui détermina la vocation de Colomb. M. Vignaud nous expose les propositions que fit Colomb au roi Jean II de Portugal, puis, lorsqu'il se fut brouillé avec ce prince, à Isabelle la Catholique ; il entre dans des détails sur l'intervention de Pinzon qui devint son associé et cherchait la route du Cypangu de Marco Polo, tandis que lui Colomb voulait simplement découvrir les terres à l'Ouest de l'Europe, c'est-à-dire l'île d'Antilia. On admirera la clarté et la vigueur avec laquelle M. Vignaud défend ses théories qui gagnent tous les jours des adhérents. Ce petit volume est en quelque sorte le couronnement de l'œuvre à laquelle a consacré sa vie ce vétéran des études américaines, aujourd'hui âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. »

M. J.-B. Chabot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre confrère M. Guidi, un opuscule intitulé *L'Arabie antéislamique* (Paris, Geuthner, 1921). Avec sa compétence spéciale en ces matières, l'auteur a

résumé dans ce petit livre tout ce que nous savons, dans l'état actuel de la science, sur l'histoire et la civilisation de la péninsule arabique avant Mahomet. »

SÉANCE DU 28 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Prou fait savoir que la Commission de la fondation Thorlet, a attribué la totalité de la somme dont dispose l'Académie à M. Léon Dorez, pour l'ensemble de ses études sur l'humanisme.

M. Monceaux continue sa lecture sur la vie et les œuvres d'Emeritus de Cæsarea. Il insiste sur le rôle considérable de l'évêque donatiste dans la conférence de Carthage de 411.

M. Babelon termine sa communication sur les bijoux du tombeau de Childéric et leur place dans l'histoire de l'orfèvrerie cloisonnée. Ils ne lui paraissent nullement sassanides, comme on l'a avancé récemment, mais byzantins, soit qu'ils proviennent directement de Byzance, soit qu'ils aient été exécutés par des artistes byzantins travaillant à Tournai, ou par des artistes barbares imitateurs des Byzantins.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Jusselin, un ouvrage intitulé : *La maîtrise de l'œuvre de N.-D. de Chartres. La fabrique, les ouvriers et les travaux du XIVe siècle* (extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XV ; Chartres, 1921, in-8°).

M. Homolle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom du Dr Avena et du comte de Serego-Alighieri, qui ont eu l'initiative et la direction de

la publication, et de M. Léon Dorez, leur collaborateur français, le volume intitulé : *Dante e Verona* [1], imprimé à Vérone à l'occasion du sixième centenaire de Dante.

« Le Dr Avena, prétrarquisant très distingué, est directeur du Musée de Vérone ; le comte de Serego-Alighieri descend directement de Dante par les femmes. Les études réunies dans ce volume ont naturellement pour objet principal les rapports de Dante avec la ville de Vérone, et avec le seigneur qui a donné l'hospitalité au poète exilé, le célèbre Cangrande della Scala.

« On ne saurait analyser ni même énumérer ici les quatorze mémoires réunis par les soins du Dr Avena ; nous citerons seulement parmi les auteurs : MM. Guido Mazzoni, professeur à l'Istituto dei studi superiori de Florence, et Vittorio Cian, professeur à l'Université de Turin, directeur du *Giornale storico della Letteratura italiana*.

« Parmi les faits intéressants et nouveaux, le plus sensationnel est la découverte faite par le Dr Avena de la tombe et du corps de Cangrande della Scala, si parfaitement embaumé qu'on a pu photographier le mort, avec ses armes et les étoffes dont il était enveloppé.

« On remarquera aussi que, sur la question si contestée du séjour de Dante à Paris, les collaborateurs du volume paraissent tenir pour vrai qu'il y vint non pas seulement une, mais deux fois.

« M. Dorez s'est proposé de montrer comment les lecteurs français du XVIe siècle ont appris à connaître les relations de Dante avec les seigneurs de Vérone, et, d'une façon plus générale, les faits historiques nécessaires à l'intelligence de la Divine Comédie. Il l'a fait à l'aide de documents imprimés et manuscrits de la Bibliothèque nationale, et a illustré son article d'une miniature qui représente Dante reçu à la porte de Vérone par Cangrande della Scala. »

1. *Studi pubblicati... in occasione del Secentenario dantesco*. Verona, Tipografia cooperativa, 1921, 419 p., 12 fig. dans le texte, 27 hors texte, 3 calcographies.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Montet, par lettre datée de Beyrouth, a fait savoir à M. le Secrétaire perpétuel qu'il commencera le jeudi 20 octobre les fouilles de Djebaïl.

M. le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, transmet une lettre de M. de Margerie, ambassadeur de France à Bruxelles, qui communique un extrait du journal « La Nation Belge », relatif à des découvertes archéologiques faites récemment à Namur.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission chargée de présenter des candidats aux places vacantes parmi les correspondants étrangers.

Sont élus : MM. Senart, Alfred Croiset, Omont et Leger.

M. Paul Monceaux termine la lecture de son étude sur Emeritus de Cæsarea.

M. Maurice Croiset présente quelques observations.

M. René Cagnat communique une note de M. Louis Poinssot sur un domaine impérial africain[1].

M. René Dussaud commence une lecture sur quelques sites de l'Émésène au deuxième millénaire avant notre ère.

COMMUNICATION

UN DOMAINE IMPÉRIAL VOISIN DE THIBURSICU BURE, PAR M. L. POINSSOT.

A l'Est de Teboursouk s'étend le vaste henchir Khalled, alloti il y a quelques années en vue de la colonisation. Au cours des travaux exécutés pour sa mise en valeur, on a retrouvé non seulement les textes qui ont permis l'identification de la *civitas Mizigitanorum*[2] et du *pagus Assalitanus*[3], mais une borne de domaine impérial. Elle était située un peu au Sud de la hauteur dite Argoub-el-Mekesse[4], à une centaine de mètres de la voie romaine qui, venant de *Tichilla* et de *Thignica*, rejoint près d'*Agbia* la route pas-

1. Voir ci-après.
2. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1920, p. 285-287.
3. *Ibid.*, p. 288. La ruine où a été trouvé le texte dédié par le *pagus Assalitanus* est désigné dans l'*Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk par le n° 218 ; elle est située à mi-distance de l'Hr Aïn-Babouch (chef-lieu de la *civitas Mizigitanorum*) et de l'Argoub-el-Mekesse. On y remarque plusieurs citernes et des pressoirs, mais il semble qu'on soit plutôt en présence d'un hameau que d'une bourgade.
4. Sur une sorte de croupe située entre deux ravins, à 700 mètres environ du Sud de la cote 347, à un kilomètre environ à l'Ouest de l'Oued-Khalled. A une cinquantaine de mètres de la borne subsistent quelques vestiges d'une construction romaine peu considérable. C'est dans une petite ruine, située à quelques centaines de mètres plus au Sud, Ksar-ez-Zellal, qu'a été trouvée il y a quelques années une inscription mentionnant le *pagus Thuggensis* (*C. I. L.*, VIII, 27374).

sant par *Vallis* et *Coreva*[1]. Lors de sa découverte[2], elle était, au dire des ouvriers qui, en débroussaillant, l'ont mise au jour, soigneusement calée et absolument verticale, mais elle fut immédiatement arrachée et nous n'avons pas pu savoir comment ses faces étaient disposées lorsqu'elle était encore en place.

Sur l'une des faces de la borne, on lit :

AVGG·NN

sur l'autre :

PFSCV[3]

Le texte, d'après l'aspect des caractères, paraît plutôt dater du second siècle ou du début du troisième que d'une époque postérieure. Il y aurait dès lors lieu de reconnaître dans les deux Augustes soit Marc-Aurèle et Vérus, soit Marc-Aurèle et Commode, soit Septime Sévère et Caracalla[4].

Depuis longtemps on a cherché à déterminer l'emplacement des *saltus* impériaux qui, à ce qu'il semble, occupaient la majeure partie de la région de Dougga[5].

1. La route de Carthage à Theveste se dédouble entre ces deux voies.

2. En mars 1913. Quelques jours après sa découverte, la borne a été transportée au Contrôle civil de Teboursouk.

3. Sous toutes réserves, on proposera d'interpréter les deux dernières lettres par *c(larissimi) v(iri)*. Nous comprendrons de même dans un texte trouvé au Nord-Ouest de Dougga (L. Poinssot, *Nouv. archives des miss.*, XXI, fasc. 8, p. 222) *v(iri) c(larissimi)* et dans la borne d'Aïn-ed-Djemala (Carcopino, *Mélanges de Rome*, 1906, p. 397) *c(larissimae) f(eminae)*. *P* est peut-être pour *praedia* (cf. L. Poinssot, *loc. cit.*).

4. Il n'est pas impossible que la borne d'Argoub-el-Mekesse soit contemporaine de celle d'Aïn-ed-Djemala (Carcopino, *loc. cit.*) dont l'une des faces porte *caes. nn.*

5. Sur une inscription récemment découverte mentionnant un *conductor* ou des *conductores praediorum regionis Thuggensis*, cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1920, p. 357; *Bull. arch. du Comité*, 1920, *Commission de l'Afrique du Nord*, *procès-verbaux*, 16 nov. ; Carcopino, *ibid.*, 1921, mai.

L'un de ces domaines (nous en avons retrouvé les bornes il y a quelques années) était situé au Sud-Est du Djebel-ech-Cheïd[1] ; d'autres paraissent avoir compris les territoires accidentés qui, sur la rive gauche de l'Oued-Khalled, entourent au Nord et au Sud la *civitas Sustritana*, au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Ouest *Thibursicu Bure* et *Thugga*[2]. Toutefois l'existence de propriétés impériales entre l'Oued Khalled et les villes de *Thugga* et de *Thibursicu Bure* n'avait jamais été envisagée.

Il est vrai que le bien auquel se rattache notre borne semble n'avoir occupé qu'une surface relativement faible. Étant donnée la situation de *Thibursicu Bure*, de *Thugga*, de *Mizigi*, du *pagus Assalitanus* et des *praedia Rufi Volusiani*[3], nous ne croyons pas en effet qu'il ait pu s'étendre au delà de la zone définie par l'Oued-Khalled[4], l'Oued-el-Mourseline, la voie romaine, servant encore de piste, qui passe à l'Ouest d'Argoub-el-Mekesse et le cours inférieur de l'Oued-Djafer, en aval du carrefour des routes où les *Thuggenses* érigèrent un arc de triomphe à l'époque de la Tétrarchie[5]. La propriété aurait-elle compris la plus grande partie de cette zone[6], ce qui est peu probable, il serait dif-

1. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 468-475.

2. Cf. la carte où M. Carcopino a résumé ses ingénieuses hypothèses au sujet des divers *saltus* mentionnés par les inscriptions (*Mélanges de Rome*, 1906, p. 427).

3. La borne est située à environ 4 k. au Nord-Est de *Thugga*, 3 k. au Sud-Ouest de *Thibursicu Bure*, 6 k. à l'Ouest de *Mizigi*. C'est à un peu plus de 3 k. plus à l'Est qu'on a retrouvé la dédicace du *pagus Assalitanus*, à 5 k. plus au Nord le texte mentionnant les *praedia Rufi Volusiani*.

4. L'oued dans cette région ne semble pas s'être déplacé depuis l'époque romaine ; il n'y a pas d'ancien lit.

5. Au lieu désigné par le n° 205 dans l'*Atlas arch. de la Tunisie*, feuille de Teboursouk. Cf. *C. I. L.*, VIII, 15516, 15517 ; J. Poinssot, *Bull. des antiq. afric.*, III, p. 96-97.

6. On peut évaluer à environ 250 hectares la surface de toute la zone. L'Henchir-Khalled, presque tout entier situé sur la rive droite de l'Oued-Khalled, comprenait néanmoins sur la rive gauche une parcelle dont les limites sont assez analogues.

ficile de reconnaître dans un territoire aussi minime un de ces *saltus* impériaux qui, nous le savons, formaient, à côté des cités proprement dites, de véritables quasi-cités, ayant une existence absolument autonome [1].

Nous supposerions volontiers que le domaine des deux Augustes visé par l'inscription d'Argoub-el-Mekesse était une dépendance des grands *saltus* du voisinage, principalement affectée à la vente de leurs produits [2]. Dans une position tout à fait centrale par rapport aux *praedia* dont il s'agissait de favoriser l'exploitation, le marché aurait été à côté d'un important nœud de routes [3], au pied de villes florissantes comme *Thibursicu Bure* et *Thugga*, dans le voisinage d'*Agbia*, d'*Aunobari*, de *Geumi*, de *Mizigi*; en outre, grâce à l'Oued-Khalled qui ne tarit jamais, les troupeaux, même les plus considérables, auraient pu, avantage inappréciable en pays africain, être abreuvés en toutes saisons.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs, MM. A. Merlin et L. Poinssot, le *Guide du Musée du Bardo*, 3e édition;

Comte H.de Chabannes. *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes.* Supplément, II (Dijon, in-4°, 1921).

1. Cf. à cet égard Leclercq, dans Cabrol et Leclercq, *Dict. d'archéol. chrét.*, IV, col. 1289-1346, *passim*, avec bibliogr.

2. Cf. le marché que Lucilius Africanus est autorisé à ouvrir sur sa propriété *in provincia Africa*, *regione Beguensi*, *territorio Musulamiorum*, *ad Casas* (*C. I. L.*, VIII, 23246; Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 448 et suiv., pl.).

3. A l'arc de triomphe que nous avons plus haut signalé, la grande artère de Carthage à *Theveste* retrouvait la voie qui, la doublant, passait par *Thignica* et *Tichilla*; au même carrefour aboutissaient la voie montant vers *Thugga*, un chemin menant à *Thibursicu Bure*, un autre allant vers le Sud dans la direction de la petite ruine où s'élève actuellement le marabout de Sidi-Krib.

M. Pierre Paris présente le volume intitulé: *Catalogue des terres cuites du Musée archéologique de Madrid*, par M. Alfred Laumonier, ancien membre de l'École des hautes études hispaniques, membre de l'École française d'Athènes :

« C'est le second fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études hispaniques. Le 1er était le *Catalogue des vases peints grecs* du même Musée, œuvre du regretté Gabriel Leroux, tombé au champ d'honneur.

« Le fascicule actuel comprend les figurines grecques du Musée, qui sont les plus nombreuses, les figurines ibériques et ibéro-romaines. L'auteur a exclu, sur notre conseil, les innombrables figures et figurines provenant des fouilles d'une fabrique ou d'un sanctuaire à Cabri, car elles forment un très important ensemble tout à fait séparé, et qui mérite une prochaine monographie spéciale.

« Ainsi l'École poursuit son œuvre dans les musées espagnols ; le Catalogue des marbres antiques du Prado va être publié.

« Le Directeur de l'École tient à insister sur la libéralité des administrateurs des Musées, MM. J.-R. Melida et de Bernetes, qui autorisent et favorisent de telles publications, faites par les étrangers. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le Dr V. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, une brochure intitulée : *L'Hôtel-Dieu de Beauvais et le siège de cette ville par les Bourguignons en 1472* (Beauvais, 1921, in-8°, 39 pages; extrait des *Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise*, t. XXIII, 2e partie).

« Les anciennes archives de l'Hôtel-Dieu de Beauvais ont déjà fourni à M. le Dr Leblond matière à de nombreuses et instructives publications : *Les plus anciens comptes de l'Hôtel-Dieu*, en 1914; l'*Obituaire* et le *Censier*, en 1915; le *Cartulaire*, en 1919. En 1472, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, était venu mettre le siège devant Beauvais ; l'Hôtel-Dieu, situé le long des remparts, au point même où devait se porter l'une des attaques les plus vives des Bourguignons, subit de grands dommages au cours de ce siège de vingt-cinq jours. M. le Dr Leblond a su tirer des comptes de l'Hôtel-Dieu pendant les années suivantes la matière d'une nouvelle et instructive étude sur l'administration de cet établissement et les travaux entrepris, aussitôt après la levée du siège, pour la réparation des dégâts commis par l'ennemi. »

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le PRÉSIDENT annonce la mort de M. Gustav Montelius, correspondant de l'Académie à Stockholm, décédé le 4 courant, et prononce l'allocution suivante :

« MES CHERS CONFRÈRES,

« M. le Ministre de France en Suède vient d'informer M. le Secrétaire perpétuel du décès de Gustav Montelius, notre correspondant à Stockholm. Né en cette ville le 9 septembre 1843, il y est mort le 4 novembre dernier, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Pendant sa longue carrière tous ses travaux ont été consacrés à la préhistoire. Dès l'âge de vingt ans, il fut chargé de mettre en ordre les collections du Musée des Antiquités nationales de Stockholm, dont il devint plus tard le directeur.

« Montelius a eu le mérite de fonder la chronologie protohistorique sur une base solide. Sa doctrine sur la *typologie* a été très exactement définie par notre confrère M. Salomon Reinach dans un article de la *Revue critique d'histoire et de littérature* (1904, LVII, 462). Elle a pour point de départ la détermination des types d'objets d'usage ou de parure trouvés dans un milieu homogène et leur évolution plus ou moins rapide suivant les milieux et les localités. Montelius établit ensuite un synchronisme entre certains types et des objets égyptiens approximativement datés de la XVIIIe et de la XIIe dynastie, et recueillis à Mycènes, en Crète et dans d'autres lieux de l'Orient hellénique.

« Professeur au Musée de Stockholm depuis 1888, Montelius a publié plusieurs ouvrages en français, en suédois, en allemand. Je citerai : *L'époque du bronze en Orient et en Grèce* (1892) ; *Les temps préhistoriques en Suède* (1895) ; *La civilisation primitive en Italie* (1895) ; *Les plus anciennes périodes de la civilisation en Orient et en Europe* (1899) ; *La chronologie de la plus ancienne époque du bronze dans l'Allemagne du Nord et la*

Scandinavie (1900); *l'Album de la Suède préhistorique* (1918). Montelius avait été élu correspondant de notre Académie en 1898. Bien qu'appartenant par sa nationalité à un pays neutre, Montelius, pendant la guerre, n'a pas dissimulé ses sympathies pour l'Allemagne. Et cependant son dernier ouvrage, publié, il est vrai, en 1918, alors que la défaite était proche, porte cette dédicace : « A la mémoire de Joseph Déchelette, qui vécut pour notre science et mourut pour sa patrie. »

M. René Dussaud, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, achève sa communication sur l'Émésène au deuxième millénaire avant notre ère en discutant l'antiquité de la digue, longue de près de deux kilomètres, qui, par la retenue des eaux de l'Oronte, forme le lac de Homs (Émèse). Il y reconnaît le mur égyptien dont parle Strabon et conclut d'observations archéologiques à la haute antiquité de cette digue qui peut remonter au temps de la XVIIIe dynastie égyptienne.

M. Cagnat donne lecture d'une note de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, sur quelques inscriptions latines de Macédoine.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. le comte Durrieu entretient l'Académie d'un précieux livre d'Heures de l'école ganto-brugeoise, rapporté de Flandre en Espagne à l'aurore du xvie siècle par l'évêque D. Juan de Fonseca, et qui est conservé au séminaire San Carlos à Saragosse.

LIVRES OFFERTS

M. Homolle, au nom de M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, présente le second fascicule semestriel du tome XLIV (année 1920) du *Bulletin de correspondance hellénique*, 255 p., 104 illustrations dans le texte, 4 planches.

Il signale l'abondance, la variété, la bonne méthode des articles. Toutes les périodes de l'hellénisme, depuis le vie siècle av. J.-C., jusqu'à l'époque byzantine, y sont représentées ; une place y est faite à plusieurs des champs de fouilles où s'est exercée et continue

à s'exercer l'activité de l'École : Argos, Délos et Delphes. M. Picard a su réunir, pour y collaborer avec lui, des membres anciens et présents, français et étrangers, de l'École (MM. Bizard et Millet, Vollgraff et Salač), des savants de France et de Grèce (notre confrère M. Glotz et M. Giannopoulos).

La collaboration des Hellènes s'est manifestée encore sous une autre forme, la libéralité de la commune de Chios, qui a permis à M. Replat, architecte de l'École, de reconstituer le Grand Autel de Delphes, comme autrefois une subvention du dème d'Athènes avait rendu possible la restitution du Trésor des Athéniens (p. 328-355, pl. XIII-XIV).

Continuant la tradition établie par M. Fougères, M. Picard a pourvu le volume d'un *index* copieux et bien distribué. Reprenant un essai tenté passagèrement en 1891, il commence et annonce la publication régulière d'une *Chronique archéologique* de l'Orient grec. On ne saurait trop louer l'exposé concis, clair et complet qui met les lecteurs français au courant des fouilles et des découvertes récentes, et qui les y tiendra dans l'avenir, avec promptitude et continuité, sans qu'ils aient à recourir à des revues étrangères.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 18 NOVEMBRE[1]

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le Président prend la parole pour proclamer les prix et les récompenses décernés en 1920, et rendre un dernier hommage à ceux des membres et correspondants de l'Académie décédés au cours de l'année.

M. Émile Mâle fait une lecture intitulée : *L'influence monastique dans l'art au XIIe siècle*.

Le Secrétaire perpétuel lit une notice sur la vie et les travaux de M. Marcel Dieulafoy, membre de l'Académie.

1. Voir les *Publications de l'Institut de France*, série in-4°, 1921, n° 27.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

Le lieutenant-colonel de Saint-Hélier, commandant le 11e Spahis à Hama (Syrie), fait parvenir une note sur une inscription gauloise, trouvée à Rom (Deux-Sèvres) en 1887 et dont il propose une nouvelle interprétation. Renvoi à M. Camille JULLIAN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Poinssot relative au proconsul d'Afrique, Julius Asper[1].

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts invite l'Académie à désigner celui de ses membres qui la représentera dans le Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Monuments historiques.

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

Lecture est donnée d'une dépêche du général Gouraud, ainsi conçue :

Beyrouth, le 9 novembre 1921.

Académie Inscriptions,

« Montet découvre Byblos nombreux vases albâtre. L'un intact porte inscription hiéroglyphique Pharaon Ounas. »

A propos de la correspondance, M. Henri CORDIER lit une note que lui ont envoyée MM. H. Arsandaux et P. Rivet sur un point d'archéologie mexicaine[2].

M. THUREAU-DANGIN, au nom de la Commission de la fondation de Clercq, propose d'accorder les subventions suivantes :

3.500 fr. à titre d'encouragement à la *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale ;*

3.500 fr., pour la publication du tome III de la Mission en Arabie des PP. Jaussen et Savignac. — Adopté.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après

M. Théodore Reinach fait connaître à l'Académie d'après les documents communiqués par M. Curle, un important trésor d'argenterie romaine découvert, en 1919, non loin d'Édimbourg. Les pièces qui le composent, au nombre de 170, portent les unes un décor nettement chrétien, les autres un décor païen, d'autres un décor neutre. M. Reinach montre des photographies représentant les pièces principales de chaque catégorie. La plus curieuse est un petit vase à huile sur lequel sont figurées en relief diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament : le Péché originel, Moïse frappant le rocher, l'adoration des mages, l'arrestation de Jésus. Ces reliefs sont conçus tout à fait dans l'esprit des sculpteurs contemporains sur les sarcophages chrétiens. Les dates des vases s'échelonnent entre le commencement du IIIe siècle et la fin du IVe ; l'enfouissement du trésor a eu lieu aux environs de l'an 407. Quant à sa provenance, que, sur la foi d'une inscription difficile à lire et à interpréter, on a cherchée en Gaule, M. Reinach incline plutôt à la voir en Bretagne même. Le trésor a été dérobé, partagé, mutilé et enfoui par une bande de pillards, peut-être Saxons.

MM. Monceaux, Prou, Clermont-Ganneau et Jullian présentent des observations.

COMMUNICATIONS

C. JULIUS ASPER, PROCONSUL D'AFRIQUE,

PAR M. L. POINSSOT.

M. A. Merlin a publié en 1919[1] les cinq premières lignes[2] d'une base dédiée à la *Magna Mater*, découverte à

1. *Bull. arch. du Comité*, 1919, p. CCXXXIII-CCXXXV.
2. Nous croyons utile de reproduire ici notre lecture de la *ligne* 5 qui diffère légèrement de celle de M. Merlin :

PIS·*Iuuen*TVTIS ET///////////////

Il ne subsiste absolument rien de la *ligne 6* sans doute consacrée à la titulature de Géta.

Carthage sur la colline Saint-Louis. Grâce à l'obligeance de M. Ch. Saumagne qui, par un patient décapage, est parvenu à faire apparaître quelques traces de lettres en divers points, jusque là absolument frustes, de la surface épigraphe, nous avons pu, en juillet dernier, étudier à nouveau cet intéressant texte. Du déchiffrement, encore bien imparfait, auquel nous sommes parvenus, il n'y a à retenir ici que nos lectures des *lignes 7-8* et *14-15*.

Lignes 7-8.

et iuliae AVG·MATRIS·AVGG· *et castrorum totiusq* VE DIVINAE DOMVS EORVM

Lignes 14-15.

IVLIO·ASPRO·PROCOS·C·V·CLAVDIO IVLIANO LEG·PRO·PRAET·*c.v.*T//

Le proconsul Asper mentionné à la *ligne 14* était depuis longtemps connu [1]. Il est en effet cité par Tertullien dans une lettre [2], des derniers mois de 212 [3], comme l'un des prédécesseurs de Scapula qui ont montré quelque tolérance à l'égard des chrétiens. Mais c'était sans preuve positive qu'il avait été identifié avec C. Julius Asper qui fut consul pour la seconde fois en 212. L'inscription de Carthage qui donne le gentilice d'Asper confirme pleinement l'identification proposée. Elle permet en outre d'attribuer au passage en Afrique de ce personnage une date approximative.

Dans la partie du texte précédemment éditée figure une invocation pour le salut des empereurs Septime Sévère et Caracalla qui ne peut pas être antérieure à 201 puisque Caracalla y est dit *princeps iuventutis* [4], ni postérieure à

1. Sur Asper, cf. surtout Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, I, p. 241-244.
2. *Ad Scapulam*, 4.
3. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, I, p. 199.
4. Le titre *princeps iuventutis* est souvent donné à Caracalla même dans

210 puisque la titulature de Septime Sévère ne comporte pas parmi les épithètes commémoratives de victoires celle de *Britannicus maximus* [1]. Si comme il est infiniment probable [2], Asper était en charge lorsque l'inscription a été gravée, c'est entre 201 et 210 qu'il dut exercer sa magistrature. Mais il est peut-être possible de préciser davantage.

Selon une chronologie tout à fait vraisemblable, il y a lieu de rapporter aux années juillet 202-juin 204 les gouvernements de Minucius Timinianus, du procurateur Hilarianus [3] et de Rufinus [4]. D'autre part, au moins un proconsulat, celui de Valerius Pudens, doit être intercalé [5] entre

les dernières années de son règne (par exemple dans un texte de 216, cf. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n° 453). Nous hésitons à croire qu'il n'y ait en pareil cas, comme le veut Mommsen (*Dr. publ. rom.*, V, p. 97) « qu'une faute de rédacteur ignorant ».

1. Cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1919, p. CCXXXV. L'épithète *pius felix* attribuée à Caracalla indique une date postérieure à avril 200. Quant au titre *mater Augg.*, il n'y a pas lieu de le prendre à la lettre, car il se rencontre fréquemment dès avant 209 époque à laquelle Géta devint Auguste.

2. Cf. cependant les réserves de M. Merlin dans un cas analogue, *Bull. arch. du Comité*, 1917, p. 89. Il convient de remarquer que même si la mention du proconsulat d'Asper se rapportait à un événement un peu antérieur à la gravure de notre iuscription, les conclusions énoncées plus bas ne seraient pas modifiées. En effet si, d'après une hypothèse, selon nous tout à fait vraisemblable, Galerius Asper a été en Afrique le questeur de son père, le proconsulat de ce dernier ne doit pas être antérieur à juillet 200. On ne peut guère en effet supposer qu'un intervalle sensiblement supérieur à dix ans ait séparé le consulat (211) de Galerius Asper de sa questure.

3. Sur Hilarianus, cf. Stein dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, VIII, col. 1598-1599.

4. On peut admettre que le martyre de sainte Perpétue a eu lieu le 7 mars 203. Hilarianus qui condamna Perpétue gouvernait par intérim, le proconsul Minucius Timiniauus étant mort. D'autre part c'est Rufinus qui était proconsul lors du martyre de sainte Guddène, advenu le 18 juillet 203. Cf. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, I, p. 45, 71, 72, 79.

5. En effet, surtout depuis que l'identification d'Asper avec C. Julius Asper a été confirmée, on n'hésitera guère à admettre que dans son énumération des « bons proconsuls », Tertullien ait suivi un ordre strictement, chronologique et qu'Asper, postérieur à Cincius Severus et à Vespronius Candidus ait précédé Valerius Pudens.

celui de Julius Asper et celui, commençant en juillet 211 [1], de Tertullus Scapula. Dès lors, la magistrature d'Asper se place soit entre juillet 200 et juin 202, soit entre juillet 204 et juin 210 [2]. Mais il semble qu'on puisse éliminer les années juillet 205-juin 210. En effet c'est comme questeur de son père que C. Julius Galerius Asper dut venir en Afrique [3] : or sa questure, puisqu'il fut collègue de son père au consulat en 211, ne peut pas être postérieure à 205 [4]. Par contre, il ne nous semble pas que de l'attitude d'Asper envers les chrétiens, on puisse tirer argument soit en faveur de la période juillet 200-juin 202, soit en faveur de juillet 204-juin 205 [5].

Dans notre inscription, la mention du proconsul Asper est suivie de celle du *legatus pro praetore* Claudius Julianus. Il serait tentant de reconnaître dans ce légat le Claudius Julianus qui fut proconsul d'Afrique soit sous Caracalla, postérieurement à juin 213 [6], soit sous Élagabal et qu'on a coutume d'identifier [7] avec Appius Claudius Julianus. *consul II ordinarius* en 224, *praefectus urbi* sous Sévère Alexandre.

1. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, I, p. 252 et suiv. ; Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, I, p. 199.

2. T. Flavius Decimus paraît bien avoir exercé son proconsulat en 209 (*C.I.L.*, VIII, 14395), mais nous ne savons pas s'il entra en charge en juillet 208 ou en juillet 209 (cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, I, p. 248-249 ; Groag dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, VI, col. 2541).

3. Selon un usage souvent constaté. Cf. par exemple. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, I, p. 190 et suiv. ; II, p. 34.

4. Sur les conclusions, assez analogues aux nôtres, que Waddington avait ingénieusement tirées de l'examen des *cursus* de C. Julius Galerius Asper, cf. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, I, p. 243.

5. On serait à bon droit surpris de la tolérance d'Asper si elle s'était manifestée dans la période qui suivit immédiatement l'édit de persécution (celui-ci est des premiers mois de 202, cf. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, I, p. 44) ; mais nous avons vu plus haut qu'il ne peut pas être question d'attribuer le proconsulat d'Asper aux années juillet 202-juin 204.

6. Cl. Pallu de Lessert, *op. cit.*, I, p. 257-259.

7. Cf. Groag dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, III, col. 2727.

ÉTUDE SUR L'ARCHÉOLOGIE MEXICAINE, PAR H. ARSANDAUX ET P. RIVET.

Malgré les multiples études consacrées à l'archéologie du Mexique, nous sommes encore incomplètement renseignés sur les connaissances en métallurgie des anciens habitants de cette région.

Nous savons qu'ils travaillaient, avant l'arrivée des Espagnols, le cuivre, l'or et l'argent, par martelage et par fusion, qu'ils connaissaient le procédé du repoussé, le coulage à la cire perdue, le filigrane (et par conséquent un procédé de soudure encore à déterminer), le placage de l'or sur cuivre et sur argent; par contre, nous ignorons s'ils employaient, comme les Colombiens, des alliages d'or et de cuivre, ou, comme les Péruviens, des alliages d'argent et de cuivre, et s'ils savaient, comme eux, les mettre en couleur; nous ignorons enfin s'ils connaissaient le bronze.

Notre ignorance sur cette dernière question apparaît dans les opinions contradictoires que les américanistes les plus compétents ont émises à ce sujet. Tandis que Andree et de Nadaillac, par exemple, admettent que les Mexicains alliaient intentionnellement le cuivre et l'étain, Batres, Seler, Joyce affirment qu'ils ont appris des Espagnols la pratique de cet alliage.

Ces divergences proviennent de ce que les archéologues ont jusqu'ici cherché la solution du problème dans les faits rapportés par les anciens chroniqueurs, toujours sujets à interprétation et à discussion, plutôt que dans l'étude directe des produits de l'industrie métallurgique du Mexique.

Les six analyses d'objets métallurgiques de ce pays qui ont été publiées fournissant des données tout à fait insuffisantes pour trancher la question, nous avons fait porter nos recherches sur 99 objets de la collection du Musée d'Ethnographie du Trocadéro et sur trois pièces de la col-

lection personnelle de M. Marcou. En ajoutant à ces analyses celles que nous avons relevées dans la littérature, nous arrivons donc au chiffre de 108.

Sur ces 108 objets [1], 70 ne renferment certainement pas d'étain ; pour deux échantillons, la présence de ce métal est douteuse. La proportion des objets stannifères est donc de 34 °/₀. Même en éliminant les analyses qui ont révélé des teneurs faibles en étain, qu'on pourrait attribuer à des impuretés du minerai, il reste encore 28 objets, soit 26, 4°/₀ où la présence de ce métal est sûrement intentionnelle. Comme ces objets sont pré-colombiens, il en résulte la certitude que le bronze était connu des Mexicains avant l'arrivée des Espagnols.

Il semble même qu'il y ait une relation nette entre la forme, et par suite l'usage, de l'objet et la présence ou l'absence de l'étain. Ainsi, les haches-monnaies sont toutes en cuivre pur, tandis que les poinçons sont tous en bronze, ainsi que la majorité des aiguilles (90, 9 °/₀), des pointes de lance (85, 7°/₀) et des haches et des oiseaux (76,9 °/₀).

Les analyses que nous avons faites nous ont révélé un autre fait intéressant, la présence dans l'alliage de la plupart des grelots étudiés (17 sur 27) d'une quantité de plomb, qui, d'après notre estimation, peut varier de 15 à 20 °/₀. Une telle proportion ne peut s'expliquer que par une adjonction intentionnelle, ayant pour but, sans doute, de donner une qualité particulière au son de ces grelots.

Il est donc certain que les Mexicains connaissaient non seulement l'étain et le bronze, mais aussi le plomb, en plus de l'or, de l'argent et du cuivre.

*
* *

Ainsi définie, la métallurgie mexicaine s'oppose par la

1. Ils comprennent 25 haches-monnaies, 5 tranchets-monnaies, 7 haches plates, 8 ciseaux, 27 grelots, 13 haches, 7 pointes de lance, 3 poinçons, 11 aiguilles, 1 instrument tranchant de forme irrégulière, 1 fragment d'outil indéterminable.

plupart de ses caractères à l'industrie colombienne qui ignorait le bronze, l'argent et le plomb. Il y a eu cependant influence réciproque de l'une sur l'autre. C'est ainsi que les Mexicains ont sans doute appris le placage et le filigrane des Colombiens ou des orfèvres du Chiriquí, et donné à ces derniers la connaissance du bronze.

Par contre, la métallurgie mexicaine ressemble beaucoup à celle du Pérou, dont les Indiens connaissaient le bronze, l'argent et le plomb.

Cette similitude d'industrie ne saurait s'expliquer que par un emprunt du Pérou au Mexique ou inversement, à la faveur de rapports commerciaux entre les deux pays. Ces rapports se faisaient sans aucun doute par voie de mer, puisque, si les trafiquants avaient employé la voie de terre, les Indiens du Haut Plateau colombien auraient bénéficié eux aussi des nouvelles connaissances métallurgiques qu'ils propageaient.

D'ailleurs ces relations maritimes sont attestées par les récits des vieux chroniqueurs et confirmées par la trouvaille dans les tombes équatoriennes et péruviennes de coquilles marines provenant de l'Amérique centrale et la découverte sur la côte équatorienne de haches-monnaies identiques aux haches-monnaies mexicaines.

Ceci admis, il y a lieu de se demander à qui des deux peuples, mexicain ou péruvien, revient le mérite de la découverte du bronze, de l'argent et du plomb.

Pour ce dernier métal, nous manquons de données pour émettre une hypothèse, mais il n'en est pas de même pour les deux autres.

L'étude comparative de l'archéologie mexicaine et péruvienne montre que l'industrie du bronze et de l'argent était incomparablement plus développée au Pérou qu'au Mexique. On peut logiquement en induire qu'elle y était plus ancienne.

Tout nous porte à croire que le centre de découverte amé-

ricain du bronze est le Haut Plateau péruvien et bolivien et que sa diffusion fut l'œuvre des conquérants incasiques. Les habitants de la côte péruvienne ne le connurent donc qu'à une époque relativement récente, et comme nous admettons que c'est de là qu'il passa au Mexique, il en résulte que le bronze n'a dû être introduit dans ce pays que tardivement. Ainsi s'explique le faible développement de cette industrie au moment de la découverte.

Au contraire de ce qui passe pour le bronze, le centre principal de la métallurgie de l'argent est la côte péruvienne plutôt que le Haut Plateau. On peut donc supposer que la connaissance de ce métal a pu être apportée au Mexique par les trafiquants maritimes bien avant la connaissance du bronze.

Nous nous rendons compte de la part d'hypothèse qu'il y a dans les conclusions que nous venons d'exposer. Nous avons cependant la certitude qu'elles s'accordent avec tous les faits connus jusqu'à ce jour, et qu'elles les coordonnent d'une façon satisfaisante.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Adrien Blanchet, six études dont il est l'auteur, intitulées :

— *Le prétendu tombeau de Neuvy-Pailloux* (extrait de la *Revue archéologique*, 1921) ;

— *Le monnayage du duc Jean de Berry* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Berry*, 1921) ;

— *Représentations de Danaé* (extrait du *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1920) ;

— *Les « Abou Kelbs », monnaies fabriquées en Hollande* (extrait de la *Revue Numismatique*, 1921) ;

Découvertes faites dans l'enceinte antique du Mont-Afrique (extrait du *Bulletin archéologique*, 1919) ;

— *Note sur un jeton attribué à Diane de Poitiers* (extrait de la *Revue Numismatique*, 1921).

M. Henri Cordier fait hommage à ses Confrères du tome IV de son *Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers : Depuis l'avènement de Tao-Koüang* (1821) *jusqu'à l'époque actuelle* (Paris, 1921, in-8°), et d'un autre volume intitulé : *La Chine* (collection Payot, in-32, 1921).

M. Camille Jullian offre de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

Jacques Soyer. *Le Temple du dieu gaulois Rudiobus à Cassiciate. Identification de cette localité* (extrait du *Bulletin de la Société de Géographie*, 1920) ;

Touring Club de Belgique. — Baron de Loe. *Notes d'archéologie préhistorique, belgo-romaine et franque à l'usage des touristes.*

M. Antoine Thomas dépose sur le bureau le tome XXXV de l'*Histoire littéraire de la France: Suite du XIV*e *siècle.*

M. le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une étude de feu M. Joret sur *Auguste Duvau*, traducteur, critique, biographe et naturaliste, que notre savant confrère avait terminée à la veille de la guerre, malgré la cécité complète qui l'avait entouré de ténèbres. Ce sujet avait déjà fait l'objet d'un article de la *Revue Germanique* en 1907, mais son auteur l'avait repris pour le traiter plus amplement et l'enrichir de nouveaux renseignements qui sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la littérature allemande pendant la Révolution.

C'est ce manuscrit qui n'avait pu paraître pendant la guerre, que j'avais promis de publier quand j'ai eu l'honneur de lire dans la séance du 7 mai 1919 la *Notice sur la vie et les travaux de M. Joret.*

Cette promesse, je la tiens aujourd'hui, afin de rendre hommage à la mémoire de mon prédécesseur. Je suis persuadé que l'Académie m'approuvera de m'être volontairement constitué l'exécuteur testamentaire d'un de ses membres les plus distingués. »

M. Clément Huart présente, au nom de M. A.-G.-P Martin, un livre dont il est l'auteur, intitulé : *Méthode de déduction d'arabe nord-africain* (*vulgaire et régulier*). Paris, Leroux, 1919, 1 vol. in-8°, xvi-396 p. :

« M. A.-G.-P. Martin, professeur à l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, est un ancien officier interprète principal qui a passé toute sa vie en Algérie, et qui a voulu faire profiter ses compatriotes de sa longue expérience des dialectes parlés dans l'Afrique du Nord. Il a constaté avec raison que des divers patois en usage

sur le sol de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, il se dégageait une langue commune, κοινή, qui fait que, malgré certaines divergences de vocabulaire, les indigènes de ces trois pays se comprennent assez facilement entre eux, tandis qu'il n'en est plus de même si l'on passe à l'Orient. C'est à enseigner ce dialecte commun qu'est consacré l'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à l'attention de la Compagnie.

Cet enseignement est divisé en leçons, suivies chacune de versions et de thèmes ; elle est, par conséquent, une application à l'arabe vulgaire de l'Afrique du Nord d'une méthode déjà suivie avec succès dans l'enseignement pratique des langues européennes. L'auteur, au moyen de leçons complémentaires, amène doucement l'élève à saisir la différence qui sépare l'arabe parlé de l'arabe écrit, et à se hausser insensiblement d'une étude pratique à une compréhension de la langue littéraire, indispensable à tout homme cultivé. »

Le comte Durrieu offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Maurice Roy, un travail intitulé : *La Fontaine de Diane du Château d'Anet* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1921). Ce travail est le développement, corroboré par des illustrations et des textes d'archives, d'une communication que l'Académie a entendue avec grand intérêt dans une des séances de cette année. M. Maurice Roy y montre que l'attribution à Jean Goujon du célèbre marbre de la *Diane au Cerf*, qui est passé du château d'Anet au musée du Louvre, ne remonte qu'à une époque relativement moderne et ne repose en réalité sur aucun argument sérieux.

M. Émile Mâle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Puig y Cadafalch, la 4e livraison des *Peintures murales catalanes*. Cette belle publication, qui sera bientôt achevée, nous donnera toutes les peintures de l'âge roman qui se sont conservées dans les églises de la Catalogne. Parmi les œuvres les plus intéressantes que nous présente cette livraison, il faut signaler tout particulièrement les peintures de sainte Eulalie d'Estahon et de sainte Marie de Mur. — Elles ressemblent, comme le remarque l'auteur, aux dessins des deux fameuses bibles catalanes de Farfa et de Rosas.

Les Bibles catalanes qui ont inspiré le portrait de Ripoll semblent donc avoir été des guides, à la fois pour les peintres et pour les sculpteurs. »

M. Maurice Prou offre à l'Académie, de la part de M. Henry

Cochin, l'ouvrage posthume de M. Claude Cochin intitulé : *Henry Arnauld évêque d'Angers* (1597-1692) :

« M. Henry Cochin a bien voulu réserver au directeur de l'École des Chartes l'honneur de présenter à l'Académie le livre de son regretté fils, qui fut l'un des élèves les plus distingués de cette École et dont la mort prématurée a mis en deuil le monde des historiens. Claude Cochin s'était particulièrement consacré à l'étude du XVIIe siècle : la publication et l'annotation de lettres du cardinal de Retz retrouvées en Italie avaient déjà prouvé à quel point il connaissait l'histoire de cette époque. Le nouveau volume en est un autre témoignage. Il comprend deux parties: la première est composée de fragments de la biographie d'Henry Arnauld, la seconde consiste dans sa thèse d'archiviste paléographe sur Henry Arnauld et le jansénisme. Henry Arnauld n'est pas un personnage de premier plan, mais, chargé de missions auprès du Saint-Siège, évêque d'Angers de 1649 à 1692, il fut, par ses fonctions et par sa famille, en relations avec les hommes notables et les plus illustres de son temps, mêlé à de grands événements et surtout à cette affaire de jansénisme qui agita tous les esprits et divisa la bourgeoisie aussi bien que le clergé. Il est un type représentatif de la haute société du XVIIe siècle, car comme l'a dit M. Henry Cochin « il arrive souvent que les hommes de second plan soient les interprètes les plus expressifs d'une époque, les révélateurs les plus clairs du caractère et de l'âme de leurs contemporains. »

M. Maurice Prou fait hommage ensuite, au nom des auteurs, des opuscules suivants :

F. Deshoulières. *Notice nécrologique sur Georges Perrot* (extrait du *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1920).

J. de Font-Réaulx. *Les anciens pouillés du diocèse de Bourges* (extrait du XXXIVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1921).

M. Paul Fournier offre, au nom du chanoine Ulysse Chevalier, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Assemblées, Délibérations et Statuts de l'Église métropolitaine Saint-Maurice de Vienne* (s. l. n. d.).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1921

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

A propos du procès-verbal, M. JULLIAN donne lecture de son rapport sur la note du colonel de Saint-Hillier, renvoyée à son examen à la précédente séance :

« Il y a plus d'une trentaine d'années, on découvrit à Rom, dans les Deux-Sèvres, une longue inscription, en graffiti sur une plaque de plomb. Visiblement, l'inscription était une transcription de tablette magique, et visiblement elle était en gaulois : ainsi l'ont jugée tous ceux qui l'ont étudiée, et M. Loth, et M. Dottin, et M. John Rhys, et bien d'autres. Tel n'est pas l'avis de M. de Saint-Hillier, colonel du 11e Spahis en résidence en Syrie, qui nous envoie et nous soumet un court mémoire à ce sujet. Pour lui, tous les celtistes, depuis M. d'Arbois de Jubainville (pour ne pas remonter plus haut), sont dans une voie dangereuse. Ce qu'ils regardent comme du gaulois est du mauvais latin. Ils traduisent *totio*, dans l'inscription de Rom, par ce, cette, ces ; ce mot, dit M. de Saint-Hillier, est le nom d'un dieu. M. de Saint-Hillier ne nous donne pas la preuve de cette assertion, ni des autres. Il se borne à annoncer son intention de rendre à un « patois de transition gréco-latin » (ce sont ses expressions), et l'inscription de Rom et toutes les inscriptions jugées jusqu'ici celtiques. Il n'y a pas, dit-il, une langue gauloise ; il n'y en a eu, dit-il encore, que dans l'esprit des savants

qui se sont occupés des dites inscriptions. C'est ce qu'il montrera dans un livre d'ensemble, dès que le temps lui permettra d'écrire. Il ne fait que l'annoncer dans le mémoire, donner un exemple et tirer des conclusions. Attendons ce livre et souhaitons que la paix syrienne soit bientôt rétablie, pour donner des loisirs à M. le colonel de Saint-Hillier.

« Mais jusqu'à l'apparition des preuves, je fais, pour mon compte, de fortes réserves sur les traductions et l'ensemble de cette doctrine. »

La correspondance comprend :

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui adresse l'ampliation d'un décret en date du 16 novembre 1921, autorisant l'Académie à accepter la donation de 15.000 francs de rente entre vifs, à elle faite par M. le duc de Loubat, à l'effet de doubler le fonds d'épigraphie grecque et de subvention à l'École française d'Athènes ;

une lettre de M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, qui transmet les copies de trois inscriptions (grecque et latines), découvertes près de Tell nebi Mind par M. Brossé. — Renvoi à M. Cagnat ;

une lettre de M. Montet où il rend compte de ses dernières trouvailles.

Le Président donne lecture des deux lettres suivantes :

« Genève, le 27 novembre 1921.

« Monsieur le Président
« de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

« Monsieur le Président,

« Je viens vous annoncer la triste nouvelle de la mort de M. Émile Cartailhac, de Toulouse, correspondant de l'Académie. M. Cartailhac était arrivé à Genève il y a huit jours, pour y faire plusieurs conférences et il était descendu chez un ami M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

« Il fit lundi soir, le lendemain de son arrivée, devant un très nombreux auditoire, une conférence brillante, qui eut le plus grand succès, et qui fut pour lui le chant du cygne.

« Le lendemain à déjeuner, il fut frappé d'apoplexie, perdit aussitôt connaissance et succombait vendredi soir sans être revenu à lui.

« Ses amis m'ont prié d'en informer l'Académie. A Genève, on sent vivement quelle grande perte font en Cartailhac les études préhistoriques, cette science à la naissance et au développement de laquelle les savants français ont puissamment contribué. C'est à la France que la préhistoire doit les Boucher de Perthes, les Déchelette, les Cartailhac, pour ne parler que des morts.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

« Édouard NAVILLE. »

Le PRÉSIDENT ajoute qu'il a reçu également du comte Begouen, ami de Cartailhac et qui assista aux obsèques, une lettre dont chacun a pu lire la substance dans les journaux, et dont il tient à détacher le passage relatif à la manifestation organisée par l'Université de Genève en l'honneur de notre regretté correspondant :

« Lundi matin (28 octobre), tous les cours furent suspendus, et dans le hall de l'Université, devant un très nombreux auditoire comprenant M. le président du département de l'Instruction publique, les professeurs, les étudiants et les principales personnalités du monde intellectuel, des discours furent prononcés par M. Fulliquet, recteur, et par le professeur Pittard, chez qui Cartailhac était décédé. M. le consul général de France a pris la parole pour témoigner à l'Université de Genève, au nom de la France, toute notre reconnaissance pour cette manifestation exceptionnelle de sympathie vis-à-vis d'un savant français. »

Il présente ensuite en ces termes l'éloge du défunt :

« MESSIEURS,

« Les deux lettres dont je viens donner lecture attestent la haute estime qu'on avait à Genève pour l'œuvre scientifique de notre correspondant, Émile Cartailhac, l'émotion profonde que sa mort a produite au lendemain de la conférence qu'il venait de faire à l'Université. Vous me permettrez de remercier en votre nom les auteurs de ces lettres, et de charger notre confrère

M. Édouard Naville, d'exprimer au recteur et aux membres de l'Université de Genève notre gratitude pour les honneurs rendus à la mémoire d'un savant français.

« Émile Cartailhac a été l'un des fondateurs de la science préhistorique. Né à Marseille, en 1845, il fit ses études à Toulouse où sa famille était venue se fixer. Très jeune encore, il avait à peine vingt ans, il fut mêlé au mouvement scientifique qui aboutit en 1865 à la création du Muséum de Toulouse par son maître Filhol. Dans ce Muséum, il organisa avec Eugène Trutal une section affectée à la préhistoire, et désormais sa vocation fut décidée : il consacra toute son activité aux études préhistoriques.

« Cartailhac a contribué au progrès de ces études, par son recueil de *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, par ses explorations personnelles, par ses livres, par son enseignement à l'Université de Toulouse. C'est à vingt-quatre ans qu'il créa, sous la forme d'une Revue, le recueil de *Matériaux* qui ne tarda pas à devenir célèbre. On y trouve, à côté d'articles originaux, le résumé de tous les travaux, de toutes les découvertes préhistoriques. En 1887, ce recueil prit le nom de : *L'anthropologie*, après sa fusion avec la *Revue d'Anthropologie* et la *Revue d'ethnographie*. Cartailhac fut un des directeurs de la nouvelle Revue.

« Ses premières fouilles remontaient à 1865 : il les fit dans les dolmens de l'Aveyron. Il explora ensuite l'Espagne, le Portugal, le Midi de la France. Il a surtout pris une part importante à l'exploration des grottes et des abris quaternaires, ornés de gravures et de peintures. Lorsque les premières peintures furent découvertes en 1879 à Altamira, près de Santander, Cartailhac refusa d'en admettre la haute antiquité ; mais à partir de 1889 et surtout de 1901, des découvertes analogues dans les grottes de France lui firent reconnaître son erreur. Il se rétracta dans un article intitulé « *Mea culpa* d'un sceptique ». Il venait d'étudier lui-même avec l'abbé Breuil les peintures et gravures de Marsoulas (Haute-Garonne). Cette même année 1902, notre Académie, sur la proposition de notre confrère M. Salomon Reinach, lui accorda une subvention pour étudier avec l'abbé Breuil, les peintures d'Altamira. Le résultat de leurs recherches fut publié en 1906 sous le titre : *Les Cavernes d'Altamira*. C'est le premier volume de la grande série illustrée consacrée à

l'histoire des cavernes et qui est éditée aux frais du prince de Monaco. C'est aussi le point de départ de l'Institut de paléontologie humaine, créé à Paris par le prince de Monaco en 1910.

« Antérieurement, Cartailhac avait publié en 1886 son livre sur les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal, avec une préface de son oncle de Quatrefages. C'est le premier grand ouvrage français sur ce sujet; il a eu une influence considérable sur les études préhistoriques. Je citerai encore son livre sur les Monuments des îles Baléares et son Album des monuments du Midi de la France. Il a aussi publié en 1920, après la mort de l'auteur, les Monuments de Toulouse, de Lahondès.

« Explorateur passionné et infatigable, souple de corps et d'esprit, Cartailhac fut le savant le moins confiné dans son cabinet. Professeur et directeur du Musée Saint-Raymond à Toulouse, il allait encore à soixante-seize ans faire des conférences à l'étranger. Très alerte, curieux de tout, légèrement combattif, il avait une âme d'apôtre, mais d'un apôtre qui veut chaque jour fortifier ses raisons de croire et d'agir. C'était aussi le moins égoïste des hommes, le plus désintéressé, toujours prêt à mettre à la disposition de ses confrères le fruit de ses recherches, les trésors de son érudition. L'Académie, qui l'avait élu correspondant, il y a vingt et un ans, conservera fidèlement le souvenir d'un savant qui a honoré son pays. »

M. Henry Omont annonce à l'Académie qu'un don généreux de madame la comtesse de Gramont d'Aster vient d'enrichir les collections du Département des manuscrits d'un précieux portefeuille de documents relatifs au célèbre architecte Jules Hardouin-Mansart.

Ce sont sept lettres, tout entières autographes de Louis XIV, adressées à Mansart, de 1699 à 1703; plusieurs lettres de Mansart à Louis XIV, dont une longuement annotée de la main du roi; trois mémoires du grand architecte sur les châteaux de Fontainebleau et de Marly, annotés aussi par Louis XIV et par le Dauphin; un rapport de Mansart sur les Invalides; etc. Cette énumération suffit pour montrer l'importance de la libéralité de madame la comtesse de Gramont d'Aster.

M. Bernard HAUSSOULLIER, au nom de la Commission du *Journal des Savants*, demande à l'Académie de voter une subvention de 5.000 francs pour permettre la publication du *Journal* en 1922. — Adopté.

Il est procédé au vote pour la désignation d'un membre, qui représentera l'Académie dans le conseil d'administration de la Caisse nationale des Monuments historiques, créée par la loi du 10 juillet 1914.

M. Édouard CUQ est élu par 19 voix contre 17 à M. Adrien BLANCHET et 2 à M. Émile MÂLE.

M. LOTH fait une communication au sujet du mot désignant le *genou* pris au sens de *génération* chez les Celtes et les Germains.

Dans un article de la *Revue Celtique* (t. XXXVII, 1917-1919, p. 667), j'avais établi que le mot *glún*, genou, avait aussi, même à l'époque moderne, en irlandais, celui de *génération*. Je l'expliquais en parlant du sens primitif de *glún*, c'est-à-dire d'*angle*, *coude*, sens constaté aussi pour le latin *genu* : la famille était considérée comme un arbre dont les différentes générations étaient les branches. En germanique, la même irrégularité existe et on l'a expliqué de même. (Falk und Torp, *Norwegisch-dänisches Etym. Wört*). De même en slave, comme me l'apprend mon collègue M. Leger. Chez les Assyro-Babyloniens, m'apprend notre confrère le Père Scheil, *birku* signifie à la fois *genou* et *pénis*. Ce dernier sens est sorti de celui d'engendrer. En effet, l'expression que me signale le Père Scheil, *tarbit birkaya*, qui pourrait signifier *nourrisson de mon genou* ou *nourrisson de mon penis*, a dû avoir le premier sens. Elle correspond exactement à l'expression vieille-irlandaise *glún-daltae*, mot à mot, *nourrisson du genou*. C'est proprement, chez les anciens Irlandais, l'enfant confié par sa famille à un membre d'une autre famille faisant partie du même clan, lequel joue le rôle de père nourricier : l'enfant reste en effet chez lui depuis l'âge d'un an jusqu'à celui de dix-sept ans.

Une coutume constatée dans l'Ancien Testament [1] chez les

1. Cf. Stoude, *Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft*, t. VI (1886), p. 143.

Israélites paraît nous indiquer la solution de cette évolution de sens, il faut l'avouer, énigmatique. Le mari recevait sur ses genoux sa femme en mal d'enfant, reconnaissant ainsi l'enfant qui allait naître d'elle. Plus tard le simple fait de la part du père légal ou adoptif d'asseoir l'enfant sur ses genoux équivalait à la reconnaissance ou à l'adoption. Cet usage est constaté chez des anciens Germains : il symbolise chez eux la légitimation ou l'adoption. Chez les anciens Irlandais, il dut en être de même.

M. Fournier présente une observation.

M. Allotte de la Fuÿe, correspondant de l'Académie, commence une lecture sur l'Araméen Sogdien.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian offre le n° XCI de ses *Notes gallo-romaines* (*Revue des Études Anciennes*, tome XXIII, n° 3, 1921).

Il fait hommage ensuite, au nom de M. le maire de Bordeaux, de l'ouvrage suivant : Archives municipales de Bordeaux. *Le manuscrit de l'île Barbe* (Codex leidensis Vossianus 111) *et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone. L'œuvre de Vinet et l'œuvre de Scaliger*, par H. de la Ville de Mirmont (fascicule III, Bordeaux, 1921, in-4°) ;

et, au nom de M. Duprat, du premier fascicule du *Bulletin trimestriel de la Société de Statistique de Marseille*, intitulé : *Provincia* (tome I, 1921, 1er et 2e trimestres) (Aix-en-Provence, in-8°).

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ

M. Delavaud, ministre de France à Stockholm, transmet à M. le Secrétaire perpétuel les remerciements de la famille Montelius,

pour les condoléances qui lui ont été adressées par l'Académie.

M. Virolleaud envoie les estampages de huit inscriptions hiéroglyphiques ou grecques, découvertes dans les fouilles de Syrie. — Renvoi à MM. Clermont-Ganneau et Haussoullier.

M. Montet adresse une nouvelle lettre sur les fouilles qu'il exécute à Djebaïl. — Renvoi à M. Clermont-Ganneau.

M. Louis Chatelain, Directeur des Antiquités au Maroc, envoie un rapport sur les découvertes de la dernière campagne. — Renvoi à M. Cagnat.

A propos de la correspondance, M. Charles Diehl lit la note suivante :

L'église de la Dormition de la Vierge, à Nicée, bien connue dans l'histoire de l'art byzantin par les mosaïques, les unes du IXe siècle, les autres du XIe, qui la décorent, a été épouvantablement ravagée par les Turcs, au cours de la guerre turco-grecque. Mon correspondant de Constantinople, M. Jean Papadopoulos, qui a eu, en octobre dernier, l'occasion de faire une courte visite à Nicée, m'envoie sur l'état actuel du monument quelques précisions qui intéresseront peut-être l'Académie.

« L'église, m'écrit-il, offre un aspect désolant. » Dans la nef principale, l'ambon, les lutrins, les stalles, l'iconostase avec ses icones, tout a été mis en pièces. Même dévastation dans le chœur : les stalles, le divan qui occupait le fond de l'abside, les vêtements sacerdotaux, les objets du culte, tout a été détruit. On a brisé en particulier la curieuse plaque de marbre encastrée dans l'autel et qui portait, en une série de monogrammes assez mystérieux, les vœux du fondateur de l'église. Le dallage en marqueterie de marbre de la nef principale, le pavement mosaïque de l'abside n'ont pas été mieux traités. Dans l'espoir de trouver des tombeaux renfermant des trésors, on a tout bouleversé, et complètement détruit, pour la même raison, les sarcophages qui étaient conservés dans l'église.

Pourtant, malgré les actes de vandalisme, la ruine n'est pas irrémédiable : « Les parties essentielles du monument, m'écrit mon correspondant, celles du moins qui ont une vraie valeur historique et artistique, sont presque intactes. » Sans doute l'image de la Vierge orante qui décore le narthex, et la figure en pied

de la Madone tenant l'enfant Jésus qui orne la conque de l'abside, ont été quelque peu endommagées par les coups de feu qu'on a tirées sur elles. Mais la décoration du grand arc, avec de belles figures d'anges inclinés devant le trône de Dieu, est heureusement conservée, ainsi que l'inscription qui porte le nom de l'artiste ou du fondateur de l'église.

Il n'en est malheureusement pas de même des deux figures en mosaïque, découvertes en 1911, et qui se trouvaient sur les piliers qui soutiennent le grand arc oriental de l'édifice. C'étaient deux urnes représentant l'une le Christ, désigné par l'inscription sous l'appellation de ὁ ἀντιφωνήτης, l'autre la Vierge incarnée par l'inscription de ἡ ἐλεοῦσα. Les deux figures sont lamentablement abîmées. Le Christ enfant que la Vierge tenait dans ses bras a complètement disparu ; de la Madone il ne reste que quelques vagues linéaments. C'est le plus grand dégât qui ait été commis dans l'église de la Dormition, et, pour l'art, la perte la plus regrettable.

Malheureusement, Nicée se trouve aujourd'hui dans une zone comprise entre les deux armées combattantes, dans une région où ne pénètrent que des reconnaissances. La ville est complètement déserte, et on peut craindre, dans ces conditions, que ce qui a échappé à la ruine ne soit point définitivement préservé.

M. Clermont-Ganneau signale la portée des dernières découvertes de M. Montet à Byblos. Les monuments retrouvés reportent l'époque de la pénétration de l'influence égyptienne en Phénicie, non plus seulement au temps du pharaon Ounas (Ve dynastie), mais bien au temps de la IIIe dynastie.

Le Président annonce la mort de M. Leroux, correspondant de l'Académie et prononce une allocution :

Mes chers Confrères,

J'ai le regret d'annoncer le décès d'un de nos correspondants de Bordeaux, Alfred Leroux, ancien élève de l'École des Chartes; il avait été nommé archiviste de la Haute-Vienne, peu de temps après l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe, en 1878. De 1882 à 1892, il publia deux volumes d'histoire diplomatique sous ce titre : *Recherches historiques sur les relations poli-*

tiques de la France et de l'Allemagne de 1292 à 1378 et de 1378 à 1461.

Bientôt après il s'est spécialisé dans la géographie historique : Le livre qui montre le mieux l'originalité de son esprit, associée à une patiente investigation de toutes les sources, est son ouvrage intitulé : *Le Massif Central, histoire d'une région de la France*, livre de vastes proportions qui comprend non seulement le Limousin et la Marche, mais aussi le Bourbonnais, l'Auvergne, le Velay, le Nivernais, le Gévaudan, le Rouergue. Cet ouvrage a fait époque dans l'historiographie française, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la direction suivie par l'auteur et sur les résultats positifs de sa méthode de synthèse.

Alfred Leroux a contribué à répandre, dans le public provincial, la même méthode historique par deux excellents manuels. *Géographie historique du Limousin*, et *les Sources de l'histoire du Limousin*. C'est à lui qu'on doit la création, l'organisation et le fonctionnement régulier de la *Société des archives historiques* de Limoges qui a publié neuf volumes pour la période antérieure à 1789 et six volumes pour la période révolutionnaire.

Après être resté plus de trente ans à Limoges, Alfred Leroux vint se fixer à Bordeaux en 1920, et se consacra à des études d'histoire locale. Il a publié les tomes V et VI de *l'Inventaire de la Jurade*, des études archéologiques sur les portraits des églises Saint-André et Sainte-Croix, un livre des plus curieux sur la colonie germanique de Bordeaux. Vous l'aviez élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1918.

M. Charles Diehl donne lecture du rapport suivant :

La Commission de Syrie Palestine propose de nommer membre de l'École archéologique de Jérusalem M. Frédéric Kocher, ancien étudiant de l'Université de Strasbourg, depuis 1919 étudiant à l'Université de Paris.

La Commission propose de lui allouer, pour les frais de son voyage et d'un séjour de six mois en Syrie, une somme de *dix mille francs*. Cette somme pourra être augmentée sur la proposition du P. Lagrange, directeur de l'École, au courant ou au terme de la mission de M. Kocher, par décision de la Commission. — Adopté.

LIVRES OFFERTS

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. Paul MONCEAUX, deux études dont il est l'auteur, intitulées : *Note sur la formule épigraphique* : Domum romulam; — *Les origines et l'histoire du mot* Romania (extraits du *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1920) ; au nom de M. Edmond POTTIER, une plaquette intitulée : *Organisation du Corpus Vasorum antiquorum*, 1919-1921 (Paris, in-8°) ; au nom de M. d'ALMEIDA, une brochure intitulée : *Deutsch-Altindisches Wörterbuch. — Deux mots sur l'origine du langage humain. — Etymologies portugaises. — Langues artificielles* (Porto, 1909, in-8°); au nom de M. Eusèbe VASSEL, une étude sur les *Animaux exceptionnels dans les stèles de Carthage* extrait de la *Revue de l'Histoire des religions*, 1921).

M. le comte Alexandre DE LABORDE a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la *Société française de Reproductions des Manuscrits à peintures*, une savante étude de M. E. Blochet qui a réuni en 82 + 4 planches tirées en phototypie, sous le titre de *Peintures des Manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale* les spécimens les plus caractéristiques et les plus parfaits de la peinture, de l'enluminure et de la reliure persanes et indo-persanes du commencement du XIVe à la fin du XVIIIe siècle. Cet ensemble est unique et particulièrement précieux parce que les documents qui le composent sont entrés dans les collections de la Bibliothèque nationale à une époque à laquelle ces objets, loin d'être comme aujourd'hui retouchés et remaniés par des mains mercantiles, sont restés dans leur intégrité première. Les peintures et les reliures, qui sont reproduites dans ces planches, peuvent donc servir de types de comparaison et d'étalons avec celles que l'on trouve dans le commerce.

« L'auteur a heureusement joint à sa description une introduction de 325 pages dans laquelle il s'est attaché à délimiter l'aire de l'art persan et à établir qu'il n'existe pas d'art oriental en dehors de la copie et de l'imitation des modèles grecs, romains ou byzantins. Comme il l'avait déjà fait dans un Mémoire inséré dans les *Monuments Piot* (1919-1920) il a déterminé que l'art persan, contrairement à l'opinion courante, est resté complètement indépendant de l'art

chinois et qu'il faut chercher ses origines dans les productions des écoles araméennes de Mésopotamie et dans les villes situées sur le Tigre et l'Euphrate. »

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ

Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. Montet en date du 1er décembre, au sujet des résultats des fouilles jusqu'à la fin de novembre. — Renvoi à M. Clermont-Ganneau.

M. Clermont-Ganneau fait circuler les photographies représentant les ruines de Palmyre et indique en quelques mots, l'intérêt qu'elles présentent :

« Je demande la permission de mettre sous les yeux de l'Académie une série de photographies de Palmyre que je dois à l'obligeance de M. Terrier, délégué du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban. Les photographies, d'une excellente exécution, ont été prises par les soins des services de notre corps d'occupation. Elles reproduisent de longues inscriptions, palmyréniennes et grecques, soit honorifiques, soit funéraires ; un beau mausolée, nouvellement découvert et richement décoré, intus et extra, de sculptures et de peintures ; des sarcophages avec bas-reliefs représentant les défunts groupés par famille ; diverses vues d'ensemble des ruines de la ville antique avec ce qui reste de ses grandioses colonnades.

Je signalerai en particulier quelques-unes de ces vues prises en aéroplane et montrant les ruines dans toute leur étendue et sous un aspect vraiment saisissant. Il serait à souhaiter qu'on usât largement en Syrie de ce dernier procédé qui peut rendre les plus grands services à l'archéologie. Je rappellerai qu'il a été employé avec un succès complet sur une grande échelle, en Palestine, par le corps d'occupation britannique ; j'ai eu, il y a deux ans, l'occasion de voir à Londres quelques-uns de ces milliers de clichés, pris au vol, qui vont permettre au War

Office d'établir une carte définitive de la Terre Sainte qui rejettera dans l'ombre celle publiée jadis par son Ordnance Survey, en 26 feuilles.

Après un comité secret, le Président fait savoir que l'Académie a élu correspondants étrangers, MM. Conti Rossini, à Rome, Poulsen, à Copenhague, Pidal, à Madrid, et Lo Tchen Yu, à Tientsin.

Le lieutenant-colonel Allotte de la Fuÿe, correspondant de l'Académie, achève sa communication sur l'alphabet araméen sogdien[1].

M. Babelon présente une observation.

COMMUNICATION

L'ALPHABET ARAMÉEN-SOGDIEN

PAR LE L^t-C^el ALLOTTE DE LA FUŸE,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

Les explorations de Sir Aurel Stein dans le Turkestan, les missions de von Le Coq à Tourfan, de Pelliot à Koutchar et aux grottes de Touen-houang, ont fait connaître plusieurs langues et écritures nouvelles et entre autres un dialecte iranien et une variété d'écriture araméenne qui, dans la forme cursive des manuscrits bouddhiques de Touen-houang rappellent l'écriture ouigoure.

A cette écriture, Andréas et Frédéric Müller en Allemagne ont donné le nom d'écriture *sogdienne*; au dialecte iranien, celui de langue *sogdienne*. Ces dénominations ont été adoptées en France et un savant, dont le nom ne saurait être prononcé qu'avec émotion, Robert Gauthiot frappé mortellement au début de la guerre, avait fait connaître, dans le

1. Voir ci-après.

Journal Asiatique de 1911, l'alphabet *sogdien* des manuscrits bouddhiques de Touen-houang.

La dénomination de *sogdienne* donnée à une écriture trouvée aux confins de la Chine a besoin d'être justifiée, et il m'a semblé qu'il était utile de comparer les spécimens que nous en connaissons, aux écritures des monnaies de la Sogdiane, dont j'ai fait une étude spéciale dans la *Revue Numismatique* de 1911.

Les écritures dites *sogdiennes* qui font l'objet de cette comparaison sont de deux sortes :

1° Une écriture cursive dont nous possédons maintenant d'excellents fac-similés, grâce à la récente publication du manuscrit bouddhique du « Sutra des causes et des effets du bien et du mal » provenant des grottes de Touen-houang, manuscrit, qui d'après un renseignement que je dois à M. Paul Pelliot, daterait du IXe siècle de notre ère.

2° Une écriture beaucoup plus ancienne, dont les caractères nettement isolés sont les prototypes de l'écriture des manuscrits. Elle est écrite sur papier dans des documents trouvés par Sir Aurel Stein aux confins du Kan-sou, non loin du Lob-nor; d'après les débris de monuments chinois auxquels ils étaient réunis, ils dateraient du début de l'ère chrétienne; c'est du moins l'opinion de M. Cowley qui les a publiés dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*. Gauthiot, d'après l'examen de papier de chine, sur lequel ils sont écrits, les croirait plutôt du IIIe siècle.

Un coup d'œil jeté sur ces deux catégories d'alphabet montre qu'ils sont étroitement apparentés et que le premier dérive du second; il permet en outre de constater que la plupart des lettres se retrouvent avec de légères variantes dans plusieurs alphabets d'origine araméenne. Une lettre néanmoins me paraît faire exception : c'est l'*aleph* (𐼰) dont la forme est tout à fait caractéristique et peut servir de critérium dans la comparaison avec les légendes monétaires ; nous la retrouverons identique dans les légendes MaHATaSa

et MaHAT. de deux catégories de monnaies, exhumées fréquemment du sol de la Sogdiane ; les unes sont des copies barbares des monnaies du roi de Bactriane Euthydème, présentant au revers Hercule assis et au droit l'effigie de ce prince ; les autres de même revers, ont au droit une effigie mitrée attribuée avec quelque vraisemblance à un roi de Samarkand. Ces deux catégories de monnaies ont dû avoir un cours prolongé : les plus anciennes imitations d'Euthydème ont pu être émises peu après la mort de ce prince au commencement du IIe siècle avant l'ère chrétienne et leur type plus ou moins altéré aura continué à être en usage pendant le siècle suivant ; c'est également à cette dernière époque que semblent attribuables les monnaies de la dynastie locale de Samarkand.

D'après cela, on peut admettre, qu'à une date antérieure à l'ère chrétienne, cette forme spéciale de l'écriture de la Sogdiane a été introduite dans l'Asie Centrale, et s'y est implantée avec assez de force, pour se conserver presque sans changement jusqu'au IXe siècle.

C'est là une constatation d'une importance considérable au point de vue de l'histoire de la propagation de l'écriture araméenne dans l'Asie Centrale : depuis les travaux de Klaproth et de Rémusat, l'écriture ouigoure était universellement considérée comme une importation des missionnaires Nestoriens ; c'est là une opinion à laquelle il faut renoncer : on ne saurait méconnaître que cette écriture dérive de l'araméen-sogdien de la Sogdiane, par l'intermédiaire du sogdien des manuscrits bouddhiques ; le mongol et le mantchou, ces rejetons tardifs de l'ouigour, se rattachent à la même origine.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian offre au nom de l'auteur, M. Montaudon, un volume intitulé : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques*

et archéologiques (Époque préhistorique, protohistorique et gallo-romaine). *France.* 1er supplément au tome I (*Bourgogne*, *Dauphiné*, *Franche-Comté*, *Nivernais*, *Provence*, *Corse*, *Savoie* (Genève et Lyon, in-8°, 1921).

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ

MM. Menéndez Pidal et Poulsen, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie leurs remerciements.

M. le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles envoie à M. le Secrétaire perpétuel une maquette de médaille « Offensive Anglaise, 1917 », de M. Vernier, maquette destinée dans sa pensée à prendre place dans la *Nouvelle Histoire Métallique de la France*, et le prie de lui faire connaître les observations de l'Académie concernant l'interprétation du sujet et les inscriptions.

Renvoi à la Commission des Inscriptions et Médailles.

Le R. P. J.-B. Thibaut, des Augustins de l'Assomption, à Cadi-Keuy, fait parvenir à l'Académie des recherches topographiques sur l'*Hebdomon*, faubourg sud de Constantinople, où il vient de commencer des fouilles. Ce faubourg, identifié par A. Van Millingen avec la ville de Makri-Keuy, comprenait plusieurs palais et églises, mentionnés par les historiens byzantins, ainsi que le tombeau de l'empereur Basile II le Bulgaroctone († 1025). Le P. Thibaut incline à identifier cette sépulture impériale avec un tombeau de forme circulaire découvert aux environs de Makri-Keuy, dans les premiers mois de 1914, par Macridi-Bey, sous-directeur du Musée impérial ottoman à Constantinople.

A propos de la correspondance, M. Camille Jullian lit la note suivante :

« La Chambre de Commerce de Bordeaux et son éminent

président, M. Huyard, ont pris la généreuse initiative qui mérite la reconnaissance de tous les érudits et celle de l'Académie, d'entreprendre des fouilles dans le mur romain qui passe au voisinage de la Bourse. Et on a eu la bonne fortune de découvrir des pièces fort intéressantes pour notre histoire : frises, tambours de colonne et chapiteaux appartenant à un temple de dimensions colossales ; bas-reliefs figurant des scènes de sacrifice, des scènes mythologiques qui me paraissent jusqu'ici nouvelles, par exemple la représentation d'un homme à demi nu, tenant une massue, accoudé à un arbre et près de lui l'apparition d'une femme, et enfin, en dernier lieu, et ceci est plus intéressant que tout, une inscription mentionnant les rapports commerciaux entre les Anglais d'York et de Lincoln et la ville de Bordeaux : c'est un autel élevé à la Tutelle, la grande déesse de Bordeaux, par un grand personnage d'York et de Lincoln pour remercier la dite déesse de lui avoir fait faire sans danger le voyage d'York à Bordeaux, monument daté de 237 de notre ère. La Chambre de Commerce de Bordeaux, si préoccupée de ses relations avec l'Angleterre, a fait là une découverte de très bon augure et de premier ordre.

M. Joseph Loth présente une observation.

M. Roland Delachenal donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de M. l'abbé Lejay, son prédécesseur à l'Académie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part de M. Gsell, un ouvrage publié dans sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, et dont il a écrit la préface : *Les pierres écrites* (*Hadjrat-Mektoubat*), *gravures et inscriptions rupestres du Nord-Africain*, par G. B. M. Flamand, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger (Paris, 1921, in-8°).

M. Camille Jullian offre à l'Académie ses *Notes gallo-romaines*, n° XCII (*Revue des Études anciennes*, tome XXIII, n° 4, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du*

Midi), et une brochure renfermant sa leçon d'ouverture au Collège de France en décembre 1920, intitulée : *L'âge de fer, la vie de métier et la loi morale du travail* (extrait de la *Revue Bleue*, 17 septembre 1921).

Il fait hommage au nom de M. Paul Courteault, professeur d'histoire à l'Université de Bordeaux, d'un ouvrage intitulé : *État des découvertes archéologiques faites à Bordeaux de 1440 à 1812. Manuscrit inédit du baron de Cado, publié et annoté par* Paul Courteault (Bordeaux, 1921, in-8°).

M. Henri Cordier offre, au nom de M. Henri Deherain, deux études dont il est l'auteur intitulées :

Un Orientaliste Alsacien. Daniel Kieffer. Communication au Congrès des Sociétés savantes le 28 mai 1920 (extrait du *Bulletin de la Section de Géographie*, 1920) et *Une correspondance inédite de François Pouqueville, consul de France à Janina et à Patras sous le premier Empire et la Restauration* (extrait de la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, 1921).

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1921

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CUQ.

M. Conti-Rossini, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet deux mémoires de M. Demangel, membre de l'École française d'Athènes, intitulés, l'un : « Un Sanctuaire d'Athèna Eileithyia à l'Est du Cynthe », l'autre : « Contribution à l'établissement d'un catalogue de la sculpture délienne. » — Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

L'Académie royale de Belgique invite l'Académie des inscriptions et belles-lettres à se faire représenter aux solennités qui auront lieu le 24 mai 1922, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de sa fondation.

M. le Président du Conseil, ministre des Affaires Étrangères, communique le télégramme suivant, en date de Beyrouth le

23 décembre 1921, que lui adresse M. Robert de Caix, Haut Commissaire p. i. de la République en Syrie :

« Montet découvre Byblos inscriptions Mycerinus, statue colossale égyptisante et fragments deux autres statues. »

M. CLERMONT-GANNEAU rappelle que *Mycerinus* est la transcription grecque du nom égyptien *Menkera*, porté par un pharaon célèbre de la IVe dynastie (troisième millénaire avant notre ère), le constructeur de la troisième pyramide de Gizch.

On se souvient qu'au cours du siècle dernier son magnifique sarcophage en basalte y avait été retrouvé et qu'il fut malheureusement englouti sur les côtes du Portugal dans le naufrage du navire qui le transportait en Angleterre. L'heureuse trouvaille de M. Montet a une portée considérable pour l'histoire de l'antique Orient, particulièrement pour les rapports de l'Égypte et de la Phénicie à une haute époque.

M. Émile SENART fait savoir que la Société Asiatique célèbrera le 2 juillet prochain le centenaire de sa fondation, et, en son nom, exprime le souhait que l'Académie accorde son patronage à la manifestation solennelle projetée à cette occasion, et s'y fasse représenter par son secrétaire perpétuel.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de l'Académie.

M. Paul MONCEAUX est élu président pour 1922 par 23 voix sur 24 votants ; il y a un bulletin marqué d'une croix.

M. Théophile HOMOLLE est élu à l'unanimité vice-président pour l'année 1922.

Il est procédé ensuite, par scrutin, au renouvellement de 15 commissions annuelles.

Commission administrative centrale (2 membres) : MM. Alfred CROISET et OMONT.

Commission administrative de l'Académie (2 membres) : MM. Alfred CROISET et OMONT.

Commission des travaux littéraires (8 membres) : MM. SENART, Alfred CROISET, CLERMONT-GANNEAU, BABELON, OMONT, CHATELAIN, HAUSSOULLIER, PROU.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (8 membres) : MM. Heuzey, Foucart, Pottier, Chatelain, Berger, Haussoullier, Prou, Diehl.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient (6 membres) : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Maurice Croiset, Cordier, Scheil.

Commission de Syrie-Palestine (7 membres) : MM. Senart, Clermont-Ganneau, Babelon, Pottier, Haussoullier, Scheil, Diehl.

Commission de la Fondation Benoît-Garnier (4 membres) : Senart, Cordier, Scheil, Pelliot.

Commission de la Fondation Piot (9 membres) : Heuzey, Babelon, Pottier, Omont, Haussoullier, Durrieu, Diehl, Delaborde, Mâle.

Commission de la Fondation Dourlans (4 membres) : Clermont-Ganneau, Chatelain, Maurice Croiset, Haussoullier.

Commission de la Fondation de Clercq (6 membres) : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, Scheil, Thureau-Dangin.

Commission de la Fondation Pellechet (mixte : 4 membres) : MM. Durrieu, Prou, Mâle, Blanchet.

Commission de la Fondation du duc de Loubat (4 membres) : MM. Heuzey, Senart, Schlumberger, Alfred Croiset.

Commission de la Fondation Thorlet (4 membres) : Schlumberger, Durrieu, Cordier, Prou.

Commission des Fondations Debrousse et Gas (2 membres) : MM. Babelon, Chatelain.

Commission du prix Gobert (4 membres) : MM. Durrieu, Fournier, Delaborde, Langlois.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Harald Hagendahl. *Studio Ammiano* (Upsal, 1921, in-8°).

Carl Gustav. Santesson. *La particule* cum *comme préposition dans les langues romanes* (Paris, 1921, in-8°).

Helge Haage. *Ortografiens psykologiska oet pedagogiska problem* (Göteborg, 1920, in-8°).

Sven Norrborn. *Das Gothaer mittel-nieder deutsche Arzneibuch und seine Sippe* (Hambourg, 1921, in-8°).

M. Paul Fournier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille, le premier fascicule du tome II de son ouvrage sur l'*Histoire de la propriété ecclésiastique en France*. Le premier volume, consacré aux périodes romaines et mérovingiennes, a paru en 1910. Le tome II traitera de la période carolingienne : ce fascicule raconte l'histoire de la sécularisation des biens d'Église à cette époque, que l'auteur suit minutieusement, étapes par étapes, en s'aidant de toutes les ressources de l'érudition moderne. Mgr Lesne ne se borne pas à faire connaître les dommages infligés aux églises sous la direction des Carolingiens, et des tentatives faites par eux pour en indemniser le clergé ; il laisse apercevoir les conséquences prochaines et lointaines de ces sécularisations. Son ouvrage est un chapitre de très haute portée, de l'histoire des vicissitudes de la propriété au moyen âge et de la formation de la féodalité.

M. le comte Durrieu a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. J. J. Marquet de Vasselot, conservateur-adjoint au musée du Louvre, un ouvrage intitulé : *Les Émaux limousins de la fin du XVe siècle et de la première partie du XVIe. Étude sur Nardon Pénicaud et ses contemporains* (Paris, 1921, in-4° de 412 pages, plus un album de 85 planches).

« Les émaux peints dans la région de Limoges, du xve au xviie siècle, constituent un groupe très important entre les créations les plus recherchées de l'ancien art français. Parmi eux, les plus intéressants, mais aussi les plus délicats à apprécier et les plus difficiles à classer, sont ceux qui remontent aux époques les plus anciennes. C'est à cette catégorie que s'est attaché M. Marquet de Vasselot. Quinze ans de recherches incessantes, poursuivies à travers toute l'Europe, depuis le Portugal jusqu'en Russie, et qui ont même porté sur des morceaux passés ultérieurement en Amérique, ont fourni à l'auteur le moyen de discerner puis de fixer, avec un sens critique très affiné, les traits essentiels qui permettent de distinguer et de grouper entre elles les productions des divers ateliers, ayant fleuri anté-

rieurement au milieu du XVIe siècle. Des textes d'archives, des tables) une bibliographie extrêmement étendue, enfin un album de 85 planches de très bonnes reproductions, tirées à part, complètent cet ouvrage qui place son auteur au premier rang des spécialistes en la matière. »

M. Théophile Homolle présente, au nom de M. Léon Rey, la première partie de son Rapport au ministre de la Guerre, intitulé : *Observations sur les premiers habitats de la Macédoine recueillies par le Service archéologique de l'armée d'Orient*, 1916-1919 (région de Salonique et publiés dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, tome XLI-XLIII, année 1917-19, fasc. I-VI, 175 p. ; 23 pl., 139 fig.

Le rapprochement des noms indique à quelle heureuse collaboration est due cette exploration conduite, avec toutes les ressources désirables, accomplie avec autant de méthode que de succès.

Les recherches ont été intentionnellement limitées à la reconnaissance, et, autant que possible, à la fouille des huttes dites *tombes* et des *plates-formes* appelées *tables*, titres des habitats primitifs et, à l'exclusion des tumuli de forme conique qui recouvrent des sépultures.

Le compte rendu de M. Rey n'est qu'un inventaire descriptif des tertres explorés, d'où sont bannis des faits de généralisation historiques ; mais la description est si exacte, si précise, éclairée par tant de cartes, de levés topographiques, de photographies et de vues prises en avion par les officiers de l'armée, de croquis schématiques et de coupes, qu'elle rend en quelque sorte présent tout ce qu'elle décrit.

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 11 MARS 1921

Le PRÉSIDENT communique une lettre du maire de Vendôme, qui demande l'avis de la Commission sur des inscriptions destinées à figurer sur le soubassement d'un monument aux « Enfants de la ville et aux Soldats français et alliés morts pour la France ».

Après examen du texte qui lui est soumis, la Commission s'arrête aux propositions suivantes :

1° Suppression des vers de Victor Hugo.

2° Texte à graver, et disposition sur le monument :

LA VILLE DE VENDOME
A SES ENFANTS
AUX HÉROS FRANÇAIS ET ALLIÉS DE LA GRANDE GUERRE
AUX ÉLÈVES DE L'ECOLE D'AVIATION BRITANNIQUE
DU CAMP DE POULINES
MORTS GLORIEUSEMENT
POUR LE DROIT ET L'INDÉPENDANCE DES NATIONS
1914-1918

SÉANCE DU 13 MAI 1921

Lecture est donnée d'une lettre de M. A. Dargelos, architecte à Saint-Macaire (Gironde), qui propose une inscription en vers latins destinée à figurer sur un monument à élever aux Soldats morts pour la patrie pendant la guerre.

Aux vers proposés :

Gloria martyribus cæsis pro jure tuendo
Et nunc in cælis æterna luce fruuntur.

la Commission est d'avis de substituer :

Iustitiam gladio ac patriam cecidere tuentes
Qui nunc victores aeterna in luce quiescunt.

SÉANCE DU 1[er] JUILLET 1921

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le Directeur de la Monnaie, informant la Commission que M. Bottée se propose de traiter l'un des sujets choisis antérieurement par elle : la médaille destinée à commémorer le souvenir de l'armistice du 11 novembre 1918.

A cette lettre sont jointes une maquette et une photographie.

Après un échange d'observations la Commission décide de renvoyer à une séance ultérieure la réponse à M. le Directeur de la Monnaie.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1921

Suite de la discussion de la séance précédente.

1° La Commission est unanime à accepter le projet de l'*avers* ; elle estime cependant que, dans la date, la forme du 8 doit être rectifiée.

2° La Commission, se rendant à l'avis formulé par M. le Directeur de la Monnaie, propose pour le *revers* une inscription analogue à celle-ci : « Les peuples sont rétablis dans le droit de disposer d'eux-mêmes. » Les attributs choisis par l'artiste devront être en rapport avec ce principe du traité de paix (par exemple, au-dessous de l'inscription : un Hercule enfant étouffant des serpents).

Le choix définitif du texte de l'inscription est renvoyé à une séance ultérieure.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1922

Pour la médaille au sujet de laquelle M. le Directeur de la Monnaie a consulté l'Académie, la Commission propose le *revers* suivant :

Au centre, un Hercule enfant étouffant des serpents.

(Voir Théocrite et s'inspirer des monnaies grecques du Cabinet des Médailles.)

En légende, à gauche :

TRIOMPHE DU DROIT

à droite :

INDEPENDANCE DES PEUPLES

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1921

M. le Directeur de la Monnaie transmet à l'Académie une maquette de médaille « Offensive britannique, 1917 » de M. Vernier, médaille destinée dans sa pensée à prendre place dans la *Nouvelle Histoire Métallique de la France*, et la prie de lui faire connaître ses observations concernant l'interprétation du sujet et les inscriptions.

La Commission approuve entièrement la face du projet de M. Vernier.

Quant au revers, elle se réserve de donner son avis dans une séance ultérieure.

PÉRIODIQUES OFFERTS

Académie Roumaine. — *Bulletin de la section historique*, publication bi-mestrielle par N. Jorga. Neuvième année, nos 1-2 (janvier-juin 1921) (Bucarest, in-8°).

Académie R. d'archéologie de Belgique. — *Bulletin*, 1920, n° I, II, III, IV; 1921, n° I.

Académie R. d'archéologie de Belgique. — *Annales*, sixième série, t. VIII (1920); t. IX (1921), 1er et 2e livraisons.

Actes de l'Académie de Bordeaux. Quatrième série, t. III, années 1916-1917-1918-1919 (Paris, in-8°, 1919).

Al-Machriq. Revue mensuelle de l'Orient chrétien, XIXe année, 1921, nos 1 à 11 (Beyrouth, in-8°).

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, t. XXXIX, fasc. 1 et 2 (avril 1921).

Anales de la Academia de la Historia, publicacion bimestre, t. I, n° 2 (La Havane, 1919, in-8°).

Annales de la Société des sciences, lettres et arts des Alpes-Maritimes, t. XXIII, 1914-1915 (Paris et Nice, in-8°).

Annual report of the archaeological department of His Exalted Highness the Nizam dominion (Calcutta, 1920, in-4°).

Antiquaries journal (*The*), being the journal of the Society of Antiquaries of London, vol. I (1921), nos 1 à 4 (Londres, in-8°).

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to Antiquity, published by the Society of the Antiquaries of London, vol. LXX (1920) (Londres, in-4°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, second series, t. XXIV (1920), n°4; t. XXV (1921), nos 1, 2, 3 (New-York, in-8°).

Archaeological Survey of Burma, vol. II, part 1 et 2 (1921) (Rangoon, in 4°).

Archaeological Survey of India. — *Annual report*, 1914-1915; 1917-1918 (Calcutta, in-4°).

Archeologo Português (*O*). Collecção ilustrada de materiais e notícias, publicada pelo Museu etnologíco Português, vol. XVII (1917) et XVIII (1918).

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCCXVII (1920). *Notizie degli scavi di antichità*, vol. XVII, fasc. 7 à 12 (Rome, 1921, in-4°).

Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti in Padova, anno CCCLXXIX (1919-1920), nuova serie, vol. XXXVI (Padova, 1920, in-8°).

Bhandarkar Oriental Research Institute. — Proceedings and transactions of the First Oriental Conference (Poona, 1920, in-8°.)

Bibliografía, año II, n° 10 ; año III, n°s 1 à 10, Indice general corrispondente a los años 1919-1920 (Barcelona, in-8°).

Biblioteca nazionale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n°s 234 à 245 (décembre 1920-décembre 1921) (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, vol. LXXXII, 1re-3e livraison (janvier-juin 1920) (Paris, in-8°).

Boletim da Associaçâo dos Archeologos portuguezes. t. XIII, 5e série, n°s 5 à 7 (Lisboa, 1920, in-8°).

Boletín del Archivio Nacional, Año XIX, n°s 4-6 (julio-diceimbre) (Habana, 1920, in-8°).

Bouquiniste de l'Yonne. Nouvelle série, n°s 3 et 4 (Auxerre, 1921, in-8°).

Bulletin archéologique du Musée Guimet. Fasc. I et II (Paris, 1921, in-4°).

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, 1920, n° 4 ; 1921, n°s 1 à 3 (Paris, 1921, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique XLI-XLIII, année 1917-1919, fasc. I-VI ; t. XLIV, année 1920 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Diana, publication trimestrielle, t. XX, n°s 5 à 8 (Montbrison, 1920, in-8°).

Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, t. XVIII-2 (Le Caire, in-4°).

Bulletin monumental. 78e volume de la collection (1914), n°s 3 et 4 ; 79e volume (1920) (Paris, in-8°).

Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, mars 1919 à décembre 1920 (Montpellier, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, nouvelle série, t. IV, 3e fasc., n° 17 (Alexandrie, 1919-1920, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Année 1920, 3e et 4e trimestres ; année 1921, 1er trimestre (1er et 2e fascicules) (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Nouvelle série, n°s 42 (1913), 43 (1914), 44 (1915), 45 (1919) (Toulouse, in-8°).

Bulletin de la Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, 39e année, 4e série, n°s 31-32 (3e et 4e trimestres 1920) (Gap, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais (*Lettres, Sciences et Arts*). Deuxième semestre 1920, premier semestre 1921 (Moulins, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1920, 4e livraison (Tulle, 1920, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. 43, 1re livraison, 1921 (Brive, in-8).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XLVII (1920); t. XLVIII(1921), livraisons 1 à 3 (Quimper, in-8°).

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 4e série, t. XV (XLIe de la collection) (Grenoble, 1920, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VIII (1921), 15 décembre, n° 120 ; t. VIII, 15 avril, n° 109.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XIX, 1920, n° 218 (Orléans, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLVII, 6e livraison (1920); t. XLVIII, 1re à 5e livraison (Périgueux, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, année 1920 (Vesoul, in-8°).

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XLVIII (Montauban, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1919, 73e volume (3e de la 5e série) (Auxerre, 1920, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1920, n°s 3 et 4 ; année 1921, n°s 1 et 2 (Amiens, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXI (1917-1920), n° 2 (t. V de la 2e série). Avec supplément (Tours, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges, 2e année, n°s 1 à 3 (Épinal, petit in-16).

Butlletí arqueologic, publicació de la reial Societat arqueologica tarraconense. Epoca tercera (1921), n°s 1 et 2 (Tarragone, in-8°).

Butlletí de la Biblioteca de Catalunya. Anys V-VII (1918-1919), n° 8 (Barcelone, in-8°).

Bulletin du Comité des Dames amies de Carthage, 1re année, n°s 1 et 2 (1er et 2e semestres, 1921).

Danube International (*Le*), 2e année, nos 1 à 11 (janvier-novembre 1921) (Buda-Pesth, in-4o).

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, XXXVIIIe année (1920), fasc. I-II (Paris, in-8o).

Government of Madras Home Department G. O., no 985 (1920). Annual report for the year 1919-1920 of the assistant archaeological superintendant for epigraphy.

Jewish Quarterly Review (*The*), t. XI, nos 3 et 4 (janvier-avril 1921); t. XII, nos 1 et 2 (juillet-octobre 1921) (Londres, in-8o).

Journal of the American Oriental Society, vol. XL, part 5 (décembre 1920); vol. XLI, parts 1 à 4 (janvier-octobre 1921) (New-Haven, Conn., in-8o).

Journal Asiatique, 11e série, t. XVI-2 (oct.-déc. 1920); t. XVIII (juil.-sept. 1921) (Paris, in-8o).

Journal of the Royal Institute of British architects, 3e série, t. XXVIII, nos 5 à 24 (janvier-octobre 1921); t. XXIX, nos 1 à 4 (novembre-décembre 1921) (Londres, in-4o).

Journal de la Société des Américanistes de Paris. Nouvelle série, t. XII (1920); t. XIII (1921), 1er fascicule (Paris, in-8o).

London University Gazette, with Supplement, t. XX, nos 226 à 233; t. XXI, nos 234 et 235.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XXXIX (1918-1919) (Nîmes, 1920, in-8o).

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 170e année, 6e série, t. XVII (1919-1920) (Nancy, in-8o).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 2e série, t. VIII (Toulouse, in-8o).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (*ancienne Académie d'Angers*), 5e série, t. XXIII, année 1920 (Angers, in-8o).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e série, t. IX (1920).

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. LXXXIII-LXXXIV de la collection (LVI-LVII de la 3e série) (Troyes, 1919, in-8o).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. IX (1920) (XVIIe de la collection) (Chalon-sur-Saône, in-8o).

Mémoires de la Société Éduenne, nouvelle série, t. XLIV, fasc. 1 (1920) (Autun, in-8o).

Memoirs of the archaeological Survey of India, nos 3, 7, 9, 12 (Calcutta, 1920, gr. in-4o).

Memorie della R. Accademia Nazionale dei Lincei, classe di scienze

morali, storiche e filologiche, serie quinta, vol. XVI, fasc. 6-7 (1921) (Roma, in-4°).

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, classe di scienze morali, série seconda, vol. 4 (1919-1920): Sezione di scienze juridiche, fasc. unico; Sezione di scienze storico-filologiche, fasc. unico (Bologna, in-4°).

Papers of the British School at Rom, t. VII (1914), VIII (1916), IX (1920) (Londres, in-4°).

Papers of the Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology. Harvard University. Vol. VI, 2; vol. VIII, 1 et 2; vol. IX (Cambridge, Mass., in-8°).

Pro Alesia. Revue trimestrielle des fouilles d'Alise. Nouvelle série, 5e année, nos 22, 23 et 24; 6e année, no 25 (Paris, in-8°).

Proceedings of the American philosophical Society, held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. LVIII, nos 2, 3, 4, 5, 7 (1919); vol. LIX, nos 1 et 2 (1920) (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, second series, vol. XXII (Londres, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. LIV, fifth series, VI (Edinburgh, in-8°).

Proceedings and transactions of the R. Society of Canada, third series, vol. XIV (1920).

Proceedings of the R. Society of Edinburgh. Session 1919-1920, vol. XL, part 2; session 1920-1921, vol. XLI, part 1 (Edinburgh, in-4°).

Provincia, Bulletin trimestriel de la Société de Statistique de Marseille, 1921, tome I, 1er et 2e trimestres (Aix en Provence, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, classe di scienze morale, storiche e filologiche, serie quinta, vol. XXIX, fasc. 7 à 12; vol. XXX, fasc. 1 à 3 (1921) (Rome, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, serie seconda, vol. IV (1919-1920) (Bologna, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, organo del Cuerpo facultativo del Ramo. Tercera época. Año XXIV (oct. à déc. 1920); año XXV (janvier à juin 1921) (Madrid, in-8°).

Revista da Universidade de Coimbre, vol. VII (Coimbre, in-8°).

Revue de l'Académie arabe (La). Nos 1 à 10 (1921) (Damas, in-8°).

Revue africaine, publiée par la Société historique algérienne. 61e année, nos 304-305 (3e et 4e trimestres 1920); 62e année, nos 306-307 (1er et 2e trimestres) (Alger, in-8°).

Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence, 37e année (janv. 1921) (Alger, in-8°).

Revue archéologique, 5e série, t. XIII (avril-juin 1921) (Paris, in-8°).

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, 17e vol., nos 3-4 (1920) ; 18e vol., nos 1 et 2 (1921) (Paris, in-4°).

Revue biblique, publiée par l'École pratique d'études bibliques du couvent dominicain de Saint-Étienne de Jérusalem, nouvelle série, 30e année (Rome et Paris, in-8°).

Revue égyptologique, nouvelle série, t. I, fasc. 3 et 4 (1920) ; t. II, fasc. 1 et 2 (Paris, in-4°).

Revue de l'histoire des religions (Annales du Musée Guimet), t. LXXXI, nos 2 et 3 ; t. LXXXII, nos 1, 2, 3 ; t. LXXXIII, nos 1 et 2 (Paris, in-8°).

Revue médicale de l'Est, 43e année, t. XLVIII, nos 23-24 (1920) ; 44e année, t. XLIX, nos 1 à 24 (Paris et Nancy, in-8°).

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimontane d'Annecy, 61e année, 4e trimestre, 1920 ; 62e année, 1er et 2e trimestres 1921 (Annecy, in-8°).

Science historique (La), bulletin mensuel de la Société archéologique de France. Année 1921, nos 1 à 11 (Paris, in-8°).

Smithsonian Institution. — Bureau of American Ethnology. Annual report for the year 1919-1920 (Washington, gr. in-8°).

Smithsonian Institution — Bureau of American Ethnology. Bulletins nos 60, 67, 68, 69, 70, 72 (Washington, in-8°).

Syria, revue d'art oriental et d'archéologie, t. I, fasc. 4 (1920) ; t. II, 1, 2, 3 (Paris, in-8°).

Travaux de l'Académie nationale de Reims. Vol. CXXXIV (1913-1914) (Reims, in-8°).

Université de Saint-Joseph de Beyrouth. Mélanges de la Faculté orientale, t. VII (1914-1921) (Beyrouth, in-8°).

University of California. The Chronicle, vol. XXII, nos 1 à 4 (1920) et tables, 1919-1920 (Berkeley, Cal., in-8°).

University of California publication in history. Vol. IV, V, VI, X (Ibid., in-8°).

University of California publications in classical philology, vol. V, nos 7 et 8 (Ibid., in-8°).

University of California publications in modern philology, vol. VIII-3, vol. IX-2, vol. X-1 (Ibid., in-8°).

University of California publications in semitic philology, vol. I, nos 2-3; vol VI, no 4 (Ibid., in-8°).

University of Illinois. Annual register 1919-1920 (Urbana, Ill, in-8°).

University of Illinois. Bulletin issued weekly, t. XVI, no 42 ; t. XVII, nos 13, 25 ; t. XVIII, no 14 (Ibid., in-8°).

University of Illinois studies in language and literature, vol. III, nos 3 et 4; vol. V, no 3; vol. VI, no 1.

University of Illinois studies in social sciences. Vol. VII, no 4, vol. VIII, nos 2, 3, 4 (Ibid., in-8°).

Uppsala Universitets Årsskrift, 1920 (Uppsala, in-8°).

Veštník královské české společnosti nauk třída-filosoficko-historicko-jazykozpytná (Mémoires de la Société royale des Sciences de Bohême. Années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918) (Prag, in-8°).

Vješnik hrvatskoga archeološkoga društva. Orgen archeološkoga ...i Slavoniji. Nova serije, Sverska XIII (1913 ; 1914) ; Sverska XIV (1915-1919) (Zagreb, in-4°).

Výroční zpráva královské české společnosti nauk za rok 1914, 1915,... (Résumé du compte rendu annuel de la Société royale des Sciences de Bohême). Années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 (Prag, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATUM

P. 137, l. 3, au lieu de : *idéologue*, lire : *idiologue*.
P. 197, l. 26-27, au lieu de : Πεντεκονταέτηρις (1861-1911). Παραρτῆμα τοῦ λα' τόμου, lire : Πεντηκονταετήρις (1861-1911). Παράρτημα τοῦ λδ' τόμου.
P. 293, l. 6, au lieu de *gallicis*, lire *bellicis*.

SUITE DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES PARUES EN 1921.

Chartes et Diplômes. — *Actes de Henri II* (texte), t. II.

Histoire littéraire de la France, t. XXXV.

Monuments et Mémoires (Fondation Piot), t. XXIV (1er et 2e fascicules).

Choix d'inscriptions de Délos, avec traduction et commentaire par Félix Dürrbach, t. I, fascicule 1.

Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes, t. IV, fascicule VI.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

APPENDICE AUX COMPTES RENDUS
DE L'ANNÉE 1921

LE TRÉSOR D'ARGENTERIE DE TRAPRAIN LAW [1],
PAR M. THÉODORE REINACH, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Un important trésor d'argenterie romaine a été découvert en Écosse au mois de mai 1919. Des renseignements partiels ont déjà paru à son sujet dans diverses publications périodiques [2]. Un distingué archéologue écossais, M. Alexandre O. Curle, qui doit rédiger, pour la Société des Antiquaires d'Écosse, la monographie définitive de la trouvaille, a bien voulu mettre à ma disposition, avec son rapport préliminaire, d'excellentes photographies des principales pièces, en m'autorisant à les présenter à l'Académie et à les publier dans notre *Bulletin*. C'est ce précieux petit dossier qui fera l'objet de la note suivante.

I

Le lieu de la découverte est une colline dénommée *Traprain Law*, située à vingt milles (environ 36 kilomètres) à l'est d'Édimbourg, entre la chaine de Lammermoor et la mer ou, plus précisément, le grand fjord connu sous le nom de Firth of Forth. Cette colline, actuellement la propriété de l'homme d'État bien connu, Sir A. J. Balfour, était flanquée, du côté tourné vers la mer, par une ligne de fortifications antiques, dont il subsiste de nombreux vestiges. Il y a eu là un établissement indigène notable, peuplé pendant une longue suite de siècles, et où des

1. Voir séance du 25 novembre 1921, p. 333.
Les figures qui accompagnent cette note sont reproduites avec l'obligeante permission de M. Alexander O. Curle, F. S. A., auteur du *Treasure of Traprain* et de MM. Mac Lehose Jackson et Cie, éditeurs de l'Université de Glasgow, chez qui doit paraître cet ouvrage. Pour de plus amples détails sur cette remarquable trouvaille, le lecteur devra se reporter à l'ouvrage annoncé, pourvu d'une illustration abondante.

2. *Proceedings of the Soc. of Antiquaries of Scotland*, 1919-20, vol. LIV; *Antiquaries Journal*, I, 1er janv. 1921), p. 42. Ces deux articles par M. Curle.

fouilles fructueuses ont été commencées en 1914. Interrompue par la guerre, l'exploration fut reprise au printemps 1919 : c'est alors que le pic d'un ouvrier vint heurter par hasard, à une trentaine de centimètres sous le niveau du sol actuel, contre la cachette renfermant le trésor.

Cette cachette consistait en une fosse, large de deux pieds, profonde d'environ autant, dont le fond avait été grossièrement pavé de quelques lourdes pierres. Le trésor y avait été déposé hâtivement, à même le sol, sans aucune enveloppe protectrice. Il se trouvait, au moment de la découverte, dans un état de déformation lamentable, comme on peut s'en rendre compte par la vue de la photographie. Ce n'était qu'objets tordus, écrasés, cassés, aplatis, défoncés à coup de hache et de marteau, agglutinés les uns aux autres par un *magma* de terre, de rouille et de soufre. L'ensemble présentait l'aspect d'un conglomérat confus; recouvert d'une patine d'un gris brun foncé, qui laissait parfois à peine entrevoir la nature métallique des pièces. Il a fallu de longs et patients efforts, des soins minutieux pour isoler, rapiécer et nettoyer les divers éléments composant le trésor, les débarrasser de leur manteau sulfureux, combler discrètement les brèches les plus gênantes et rendre, autant que possible, à chaque ustensile sa forme et son aspect primitifs. Encore a-t-on dû constater que plusieurs vases avaient été intentionnellement rompus en deux moitiés avant l'ensevelissement et qu'une seule moitié avait été déposée dans la fosse.

Le nombre des pièces entièrement ou partiellement reconquises s'élève à 170, leur poids total à 770 onces, soit environ 24 kilos. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un poids net d'argent, car beaucoup d'objets ont été fourrés d'étain ou de plomb pour leur donner de la consistance. La grande majorité des pièces sont des objets de vaisselle destinés à l'usage privé ou liturgique : vases de formes variées, coupes, patères, assiettes creuses ou plates, pas-

soires, cuillers, etc. M. Curle a adopté un classement qui, sans prétendre à une rigueur absolue, permet de fixer les idées et de mettre un peu d'ordre dans la description :

1° Pièces dont la décoration présente des symboles ou types nettement chrétiens;

2° Pièces à décor exclusivement païen;

3° Pièces à décor neutre, ou sans décor.

Je me conformerai à cet ordre, présentant successivement les principaux spécimens de chacun de ces trois groupes.

1° *Pièces à décoration chrétienne.*

Les objets de cette catégorie seraient très nombreux si l'on devait y comprendre tous ceux, et notamment les cuillers, qui sont marqués du monogramme du Christ ☧ encadré ou non des lettres A et Ω [1]. Mais, s'il ressort de ces estampilles ou de ces pointillés que les pièces en question ont, *à un moment donné*, appartenu à un possesseur chrétien, et même probablement été affectées à un emploi liturgique [2], on ne peut nullement en conclure que telle ait été leur destination primitive : des objets de provenance païenne ont fort bien pu être marqués après coup du symbole chrétien lorsqu'ils tombèrent entre les mains d'un possesseur chrétien ou furent légués à une église [3]. La coutume de consacrer aux offices du culte chrétien des pièces d'argenterie profane s'est perpétuée jusqu'en plein moyen âge, et l'on a signalé dans un rituel du XIe siècle, à l'usage des moines de Jumièges, une oraison spéciale pour purifier les vases des païens, exhumés des ruines antiques [4].

1. On sait que ce dernier symbole se rattache à un verset de l'*Apocalypse* (XXII, 13). Le chrisme flanqué des deux lettres ne se généralise que vers la fin du IVe siècle.

2. Sur l'emploi liturgique des cuillers, voir l'*Oratio pro cochleari* dans la liturgie copte (Martigny, *Dictionnaire*, p. 773).

3. Pour des legs de cuillers à des églises, cf. Cabrol, *Dictionnaire*, II, p. 3173.

4. Thédenat et Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en*

Défalcation faite de cette abondante catégorie, les pièces de fabrication et de destination indubitablement chrétiennes se réduisent à trois; c'est encore une addition notable à une catégorie de monuments dont on connaît l'insigne rareté, malgré les splendides présents d'orfèvrerie faits aux églises romaines par Constantin et ses successeurs.

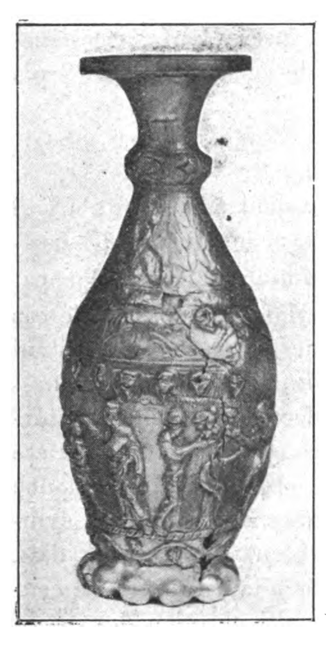


Fig. 1

La première est un petit vase sans ornement sur lequel je reviendrai plus tard et qui n'est intéressant que par son inscription.

La seconde est une passoire liturgique (*colum vinarium*), dont les trous sont disposés de telle sorte qu'ils dessinent au centre le monogramme du Christ et, sur le pourtour, la légende *Iesus Christus* [1].

Vient, enfin, un vase à panse ovoïde (fig. 1), au col cerclé d'un tore orné de feuillages et qui repose sur une base bordée de grosses perles. Ce vase, haut de 0 m 21, en argent partiellement doré, était probablement destiné à conserver l'huile sainte; c'est, au point de vue artistique, le morceau le plus important de toute la collection. Indépendamment de diverses bandes ornementales (feuillages, cordelettes, vignes, etc.), qui encadrent les sujets figurés, il est décoré d'abord, à mi-hauteur, d'une petite zone pastorale représentant des motifs rustiques,

Gaule (*Gazette archéologique*, 1885, p. 24). Cf. en général G. M. Kaufmann, *Handbuch der christl. Archäologie*, 1re éd. (1905), p. 583.

1. Cf. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, p. 162; De Rossi, *La capsella argentea africana*, 1889. Sur l'emploi liturgique du *Colum*, cf. Martigny, s.v.

familiers à l'art des catacombes et des sarcophages [1] : béliers affrontés, mouton, paysan ramenant son âne vers une cabane dont le détail architectural est soigneusement indiqué, le tout au milieu d'un paysage exprimé par des mouvements de terrain et des arbres stylisés. Au-dessous de cette première zone, d'un faible relief, une autre bande, qui occupe la partie inférieure de la panse du vase, déroule une série continue de figures plus grandes et d'un relief plus accusé, formant quatre petites compositions empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les groupes successifs sont juxtaposés sans beaucoup d'art, comme sur beaucoup de sarcophages du IVe siècle [2], et les figures extrêmes empiètent quelquefois les unes sur les autres.

Les sujets représentés sont, de gauche à droite :

1° La chute du premier homme. Le fruit qu'Adam détache de l'arbre du Bien et du Mal est de forme nettement ronde, donc une pomme ; sur les sarcophages du IVe siècle, l'arbre est plus souvent un figuier.

2° Groupe de trois personnages drapés dont deux n'ont plus leur tête. L'interprétation est incertaine : M. Curle propose cependant, avec vraisemblance, d'y reconnaître la scène de l'arrestation de Jésus dénoncé par Judas, sujet rarement représenté dans l'art chrétien primitif [3] ; la tête manquant, il pourrait, à la rigueur, s'agir aussi de l'arrestation de Pierre ou de Paul.

3° L'Adoration des Mages. Ceux-ci sont, comme à l'ordi-

1. Leclercq, *Manuel*, II, p. 289. La scène pastorale dans le coffret de Tebessa a un sens mystique (De Rossi, *loc. cit.*). Des groupes du même genre pastoral figurent sur divers bols du trésor de Carthage au Musée Britannique (Dalton, *Cat. Mus. Brit.*, nos 356-8). J'en reparlerai.

2. Cf. un sarcophage du Latran (Roller, *Catacombes*, II, pl. 82 = Michel Pératé, fig. 38), où l'on reconnaît précisément trois de nos sujets (Péché originel, Adoration des Mages, Moïse frappant le rocher) et peut-être le quatrième (arrestation de Pierre).

3. Voir pourtant le sarcophage de Junius Bassus (vers 355), registre supérieur, 4e panneau (Garrucci, I, pl. 322 ; monographie par De Waal, 1900) et le coffret de Brescia (Garrucci, VI, pl. 445).

naire, au nombre de trois, vêtus d'une simple tunique et coiffés du bonnet phrygien. Les plateaux que portent deux d'entre eux paraissent être chargés d'objets sphériques (fruits ?), au lieu de l'encens et de la myrrhe traditionnels. La Vierge est assise sur un fauteuil rustique en treillis d'osier, comme dans un sarcophage bien connu de Ravenne.

4° Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. Le Prophète est imberbe et drapé. Deux petits Hébreux, barbus et court vêtus, recueillent le liquide dans des coupes rustiques.

Le caractère chrétien de notre vase est encore souligné par un ornement gravé sous la base et qui consiste en une sorte de croix pattée ou de rosace entourée de trois cercles concentriques : c'est un motif fréquent dans l'art copte.

L'exécution des reliefs de ce vase sent la décadence de l'art : quelques figures, comme l'Adam et le Moïse, sont assez bien venues et témoignent dans leur style tout païen d'une tradition plastique encore vivace. Mais d'autres, telles que l'Ève et les Mages, sont trapues, mal proportionnées et frisent la caricature. La composition présente le caractère d'isolement des figures et d'égalité de niveau des têtes où Riegl a vu la marque distinctive du IVe siècle. Il serait donc, je crois, imprudent d'assigner à ce petit monument une date antérieure au milieu du IVe siècle [1]. Son intérêt principal est de nous montrer, appliqués à la décoration de la vaisselle d'argent, des thèmes bien connus qu'on n'avait guère rencontrés jusqu'à présent que sur les peintures des Catacombes, les sarcophages, les ivoires, les verres, etc. Pourtant, il y a déjà des précédents, même en orfèvrerie, à plusieurs de nos scènes : l'Adoration des Mages s'était déjà trouvée sur une cuiller d'argent du trésor

1. Les scènes traitées sur les n°s 1 et 4 apparaissent sur les monuments chrétiens dès le IIIe siècle ; l'Adoration des Mages, dès le IIe ; voir le tableau dressé par Kaufmann, *op. cit.*, p. 320 suiv.

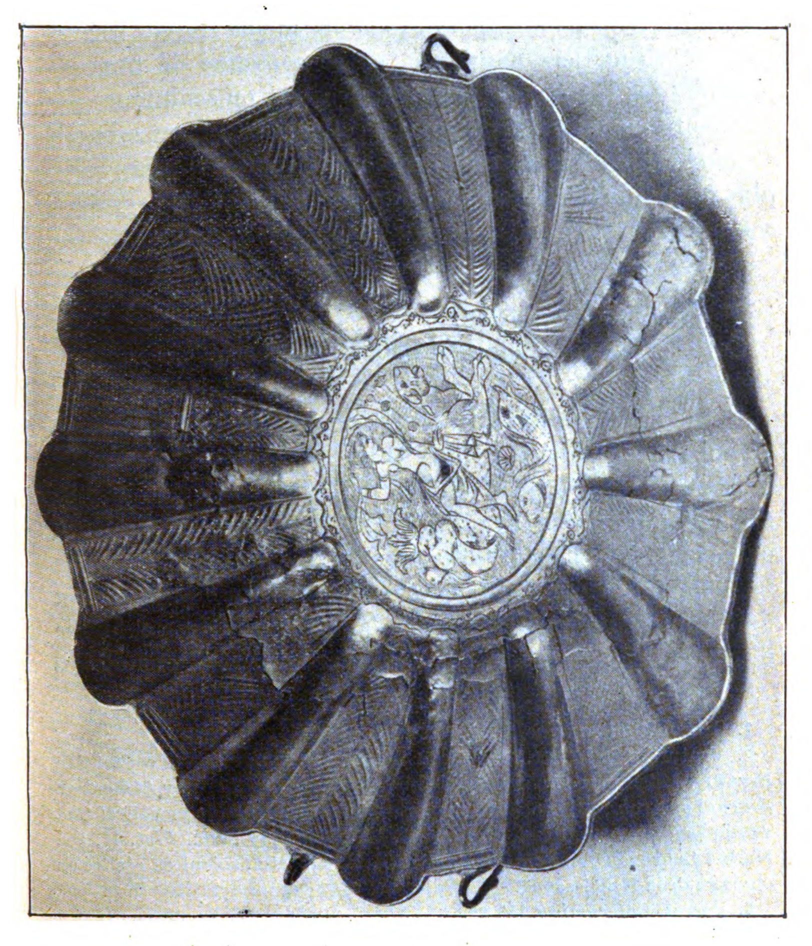


Figure 2.

d'Aquilée [1] et sur le coffret de Brivio à Milan [2]; le Moïse faisant jaillir l'eau, sur un médaillon en métal [3].

En notant les analogies étroites qu'offrent les différentes représentations contemporaines d'un même sujet, quelle que soit la matière employée, on se convainc de plus en plus que les artistes — orfèvres, peintres ou sculpteurs — faisaient tous usage des mêmes recettes, des mêmes albums de modèles courants, qu'ils se contentaient de reproduire plus ou moins fidèlement, chacun par les procédés propres à son art [4].

2° *Pièces à décor païen.*

Cette catégorie comprend notamment les spécimens suivants :

1° Une patère alternativement décorée de godrons et de champs à ornements palmés (Fig. 2). Elle est munie de crochets de suspension en col de cygne. Au centre, un médaillon représentant un sujet gravé au trait : Amphitrite ou une Néréïde[5] faisant flotter son voile et assise à droite sur un monstre marin qui commence comme une panthère et finit comme un gros serpent à queue épanouie en feuille d'acanthe. Tout autour, des dauphins, des poissons et des

1. Cabrol, *Dictionnaire*, I, fig. 877, n° 5.

2. Venturi, *Storia*, etc., I, fig. 451. Je ne mentionne pas le coffret San Nazaro à Milan parce qu'il est possible, comme le croit Morey (*American Journal of Arch.*, 1919, p. 102), que les reliefs troublants de ce coffret tant vantés par Graeven, Riegl, Venturi (I, 549), de Mély (*Mon. Piot*, II, 65), Marcel Laurent (*L'Art chrétien primitif*, II, 36), etc., soient en réalité un ouvrage de la Renaissance.

3. Perret, *Catacombes*, IV, 20.

4. Cf. en ce sens Pératé ap. Michel, *Hist. de l'Art*, II, p. 11 et 27; Leclercq, *Manuel*, II, 297.

5. Figure tout à fait analogue sur le couvercle du fameux coffret de Projecta au Musée Britannique (Dalton, *Catal. of early christian antiquities*, n° 304, pl. XVIII), objet de fabrication probablement païenne, usurpé par les chrétiens (Pératé, p. 363) ; il fait partie du trésor d'argenterie découvert à l'Esquilin en 1793.

coquillages au milieu des flots. Art médiocre, peut-être du IIIe siècle.

2° Fragment d'un plat montrant Vénus Anadyomène, dénouant ses cheveux, chargée de colliers et de bracelets, environnée de poissons et de coquillages. Style nettement oriental et quasi barbare.

3° Grand bol fragmentaire dont l'intérieur est presque tout entier occupé par une tête d'Hercule au cou massif, à l'expression maussade, à la barbe méticuleusement ciselée en petites bouclettes ; derrière lui, la massue. L'extérieur de ce vase est orné d'une frise d'animaux[1] (loup dévorant un bélier, léopard terrassant un daim, lion et cerf, ours et cerf, bélier fuyant devant un loup, lièvre, etc.) (Fig. 3). Entre les groupes d'animaux s'intercalent deux masques, l'un de femme, aux cheveux relevés, formant une série de tresses convergentes nouées par un ruban que dépasse le chignon : c'est probablement Vénus ; l'autre représente Mercure, reconnaissable aux ailerons et au caducée ; en outre, il porte sur le devant de la tête un minuscule *modius* ou *calathus*, comme Hécate ou Sérapis. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'on rencontre Mercure affublé de cet attribut : il semble qu'il y ait là une contamination entre Hermès et Sérapis, considérés tous les deux comme divinités infernales. Ce vase, lui aussi, est de style quasi oriental.



Figure 3.

1. Noter le caractère africain des animaux.

Le principe du décor externe — mélange de masques et d'animaux — s'est retrouvé sur de nombreux objets d'orfèvrerie, par exemple sur le plateau de Bavay et sur trois bols du Trésor de Carthage au Musée britannique [1], ainsi que sur la patère de Caubiac [2]. Ce motif a été étudié par Longpérier [3] et plus récemment par Drexel [4], qui lui attribue une origine alexandrine. Dans notre exemplaire, les figures n'ont pas été exécutées au repoussé : elles ont été fondues séparément, reprises au burin, puis soudées sur la plaque d'argent. Le rendu des différents pelages est d'un fini méticuleux, mais le dessin de qualité inférieure.

4° Fragment d'un vase à panse ovoïde, décoré d'une composition à faible relief. Le milieu est marqué par une stèle carrée que surmonte une énorme acanthe en fleur [5] ; des feuilles d'acanthe (?) pointent aussi derrière la stèle. A droite, Hermaphrodite, nu, s'enfuit en se drapant d'un manteau léger ; à gauche, le dieu Pan, armé du pedum, une peau de panthère enroulée autour du bras gauche, a laissé tomber la syrinx à ses pieds ; il poursuit une figure de femme, malheureusement mutilée, dont on n'aperçoit plus que le manteau flottant, le bras lancé en arrière dans un geste effaré, et le bout penché d'une torche allumée. Ce dernier attribut a fait penser à M. Curle qu'il s'agissait de Séléné, dont les amours avec Pan — mythe probablement alexandrin — ont été chantées par Virgile [6] :

Munere sic niveo lanæ, si credere dignum est,
Pan deus Arcadiæ captam te, Luna, fefellit
In nemora alta vocans, nec tu aspernata vocantem

1. Dalton, *op. cit.*, nos 356-8.
2. Walters, *Cat. of Silver in Br. Museum*, n° 137.
3. *Œuvres*, II, 421.
4. *Bonner Jahrbücher*, tome 118.
5. Ce motif est bizarre. Je me demande s'il n'y a pas là une interprétation erronée d'un modèle ancien où un feu était allumé sur l'autel.
6. *Géorgiques*, III, 391 suiv.

Cette représentation est rare, quoique non unique [1], mais il n'est pas certain que la figure en fuite représente vraiment Séléné. La torche, à l'époque hellénistique [2] et même à l'époque hellénique [3], est parfois l'attribut des Ménades, associées au culte de Dionysos, et l'on sait que Pan lutine souvent les Ménades.

5° à 7° Divers fragments de vases représentant des épisodes des cycles d'Ulysse, de Dionysos, d'Hercule ou simplement de petits amours ailés [4] portant des corbeilles de fruits, ou encore des têtes d'amours entremêlées d'ornements géométriques : spirales, cercles, rosaces, entrelacs, etc.

3° *Pièces à décor indifférent au point de vue religieux.*

Dans cette catégorie, la plus nombreuse, viennent se ranger les pièces dont le décor n'a rien qui soit spécifiquement chrétien ou païen. On y trouve, par exemple, des vases ou fragments de vases, ornés de rinceaux, d'entrelacs, de festons de feuillage; puis de petites coupes ou tasses, dont le marli est ourlé d'une rangée de perles, tantôt obtenues de fonte et rapportées, tantôt martelées par en-dessous. Ce type est déjà représenté dans nos collections par de nombreux exemplaires de provenances très variées, depuis le Caire jusqu'au Mecklembourg; une variété rare, où la bouche de la tasse est de section triangulaire, figure également dans notre trésor. Citons encore un curieux fragment de vase ou d'assiette dont le bord est orné d'une scène dite « nilotique [5] » (Fig. 4) : des pêcheurs debout dans leur

1. Voir quelques exemples (dont un douteux), cités par Wernicke ap. Roscher, *Lexicon*, p. 1465.

2. Pottier, art. *Fax* dans le *Dictionnaire des Antiquités*, p. 1028, n. 10.

3. *Mus. Borbonico*, XII, 22.

4. Je range les Amours ailés parmi les motifs païens, sans ignorer que, sous le nom de « génies », on les trouve mêlés à des sujets chrétiens depuis les plus anciennes peintures des catacombes jusqu'aux plus récents sarcophages. Il y a donc quelque doute sur le classement de ces fragments.

5. Cf. Salomon Reinach, *Rép. des Reliefs*, II, 215, 271.

barque, tout nus, ramènent à eux un gros filet rempli de poissons ; derrière la barque, un ibis dévore un serpent, un poulpe déploie ses tentacules, un poisson nage, etc. Nous savons, par Philostrate, que des scènes de ce genre ornaient fréquemment les *balnea* des villas romaines.



Figure 4.

De ce fragment on peut rapprocher celui d'un plat à poisson (?), en forme de cœur (?), au fond duquel un poisson, soigneusement incisé, nage entre des roseaux [1].

Le trésor comprend encore toute une série de jolies cuillers, gravées d'ornements variés et dont plusieurs, je l'ai déjà dit, sont marquées du monogramme chrétien. Sur l'une d'elles, le manche se termine par une tête de cygne (motif déjà signalé au Musée Britannique), tenant dans son bec un fruit ; une autre fois, le manche lui-même affecte la forme d'un dauphin : tous les visiteurs du Musée de Naples se souviendront d'avoir vu cette forme représentée dans la vaisselle de Pompéi. Il en est de même des anses de vases en forme de panthère ; celles-ci se retrouvent également dans le trésor de Pétrossa. Mentionnons enfin quelques très beaux spécimens de décor purement géométrique.

1. Je doute que ce poisson ait rien à voir avec le symbole chrétien de l'*ichthys*. Voir pourtant la cuiller eucharistique en forme de poisson publiée par Cabrol, III, fig. 3453.

II

Après cet inventaire sommaire de la consistance du Trésor de Traprain, il reste à examiner brièvement trois questions : 1° Quelle est l'époque de son enfouissement ? 2° Quelles sont les circonstances qui l'ont déterminé ? 3° Quelle est la provenance du trésor ?

1° Sur le premier point, une indication précise est fournie par quatre monnaies qui ont été recueillies dans la cachette. Ce sont de petites pièces d'argent vulgairement appelées *décargyres*, et portant les effigies, une de Valens, une de Valentinien II, deux d'Honorius ; ces deux dernières sont en très bon état de conservation. Il semble bien en résulter que l'enfouissement du trésor s'est produit pendant le règne d'Honorius sous lequel eut lieu, on le sait, en 407, l'évacuation de la Bretagne par les légions romaines ; en tout cas aucun objet ne peut être de beaucoup postérieur à la mort de cet empereur (423). Mais bien entendu, comme la plupart des dépôts de ce genre, sans excepter les trésors de Bernay et de Boscoreale, il y a des pièces d'âge très divers et, seules, des considérations de style permettent de leur assigner des dates un peu précises. Tout compte fait, les pièces de notre trésor paraissent s'échelonner entre le commencement du IIIe siècle et le commencement du Ve ; je ne crois pas qu'il y en ait aucune qu'on soit obligé de faire remonter jusqu'au second.

Les inscriptions, assez nombreuses, tracées à la pointe sur certaines pièces, ne fournissent pas de sérieux indices chronologiques, car elles peuvent, dans bien des cas, être très postérieures à l'époque de la fabrication de l'objet lui-même. Bon nombre de ces *graffiti* sont d'ailleurs restés illisibles ou inexpliqués, quelques-uns pourraient contenir des indications pondérales ; la plupart sont des noms

propres écrits in extenso, par exemple : *Victorina* [1], *Amabilis* ou en abrégé tels que *Rom*, ou *Con*, où il est loisible de chercher les syllabes initiales de *Rome* et de *Constantinople*. Dans un fragment, on a cru reconnaître des runes wisigothiques : les signes que je transcris approximativement III85I devraient se lire MOGI ; mais je laisse à de plus compétents la responsabilité de cette interprétation et le soin de la développer. Il est plus intéressant de constater, au moins dans deux cas, des noms d'origine germanique : *Talasitha* en majuscules, et *Chuhpiri*... (?) en cursive. Ils nous rappellent que, dans la seconde moitié du IVe siècle, bon nombre de guerriers germains ont séjourné en Gaule et en Bretagne, tantôt comme pillards, tantôt comme auxiliaires.

2° — J'ai déjà signalé le piteux état dans lequel, au moment de la découverte, se trouvaient la plupart des pièces du Trésor : on avait visiblement cherché à le réduire en lingots, à coups de marteau et de hache. M. Curle déduit de ce fait, et aussi du mélange des styles, qu'il ne s'agit pas d'une collection de vaisselle appartenant à un indigène et enfouie par lui à l'approche de quelque danger, mais bien d'un butin, conquis à l'occasion d'un *raid*, et que les pillards, pour quelque motif inconnu, ont cherché à mettre à l'abri. Il insiste aussi sur l'observation, déjà notée, que beaucoup de pièces avaient été rompues par le milieu et qu'une des deux moitiés seulement s'est retrouvée dans la cachette. Il en conclut qu'à une certaine époque de l'histoire du Trésor, celui-ci fut l'objet d'un partage égal entre deux équipes qui avaient concouru à l'opération. Ces diverses hypothèses, sans pouvoir prétendre à la certitude, ont au moins pour elles une grande probabilité.

1. Remarquer la forme nominative de ce nom, alors que sur les pièces de Boscoreale, par exemple, les noms des possesseurs sont toujours au génitif.

En tous cas, on retiendra deux faits : l'un, qu'un bon nombre de pièces du Trésor ont dû appartenir à des églises, servir de vases consacrés ; l'autre, qui est la conséquence du premier, que les conquérants de ce trésor, les pillards de ces églises, devaient appartenir à la reli-

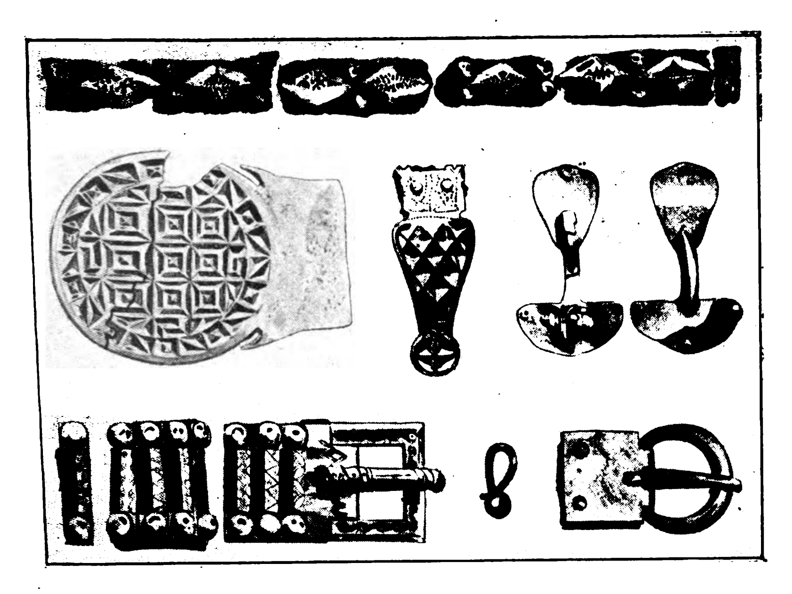


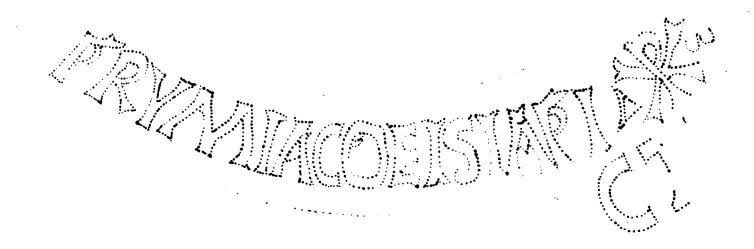
Figure 5.

gion païenne, c'est-à-dire, à des nations barbares, tant était grand, dès lors, parmi les chrétiens, le respect du principe proclamé par les Pères qu'une pièce d'argenterie une fois offerte à Dieu ne pouvait plus être détournée vers des emplois profanes.

3° — En ce qui concerne la provenance géographique du Trésor, M. Curle s'est appuyé sur deux indices. Tout d'abord, en même temps que les pièces d'argenterie, le Trésor contenait un petit lot d'objets d'équipement militaire, à savoir (Fig. 5) : deux boucles de ceinturon (?), l'une ronde,

l'autre carrée [1], divers ornements de courroie et une fibule : tous ces objets sont indubitablement d'origine barbare (germanique) ; en outre le type de la fibule — grosse tête ronde, tige en spirale, pied triangulaire — paraît, au dire des experts les plus autorisés, sûrement wisigothique. M. Curle en conclut que le trésor provient probablement de la partie de la Gaule occupée, au commencement du ve siècle, par les conquérants wisigoths, déjà pour la plupart convertis au christianisme ; il aurait été enlevé par des pirates saxons qui, à cette époque, comme plus tard les Normands, portaient fort loin leur randonnées, remontant, avec leurs légers esquifs, le cours des rivières navigables.

M. Curle trouve une confirmation de cette conjecture dans une inscription dont je n'ai pas encore parlé, et qui lui semble, avec raison, avoir une importance capitale dans le débat. Elle est tracée au pointillé sur un petit vase de forme assez analogue à celle du vase aux compositions bibliques, mais de galbe plus pansu, et dénué de tout décor figuré ; je l'ai rangé plus haut parmi les objets chrétiens. L'inscription, gravée à la naissance du col et qui fait tout le tour du vase, peut se transcrire ainsi :



Le chrisme et les lettres Aω semblent être de la même main que la partie latine de l'inscription et en attestent ainsi

1. De part et d'autre de la languette de la boucle carrée sont gravées les lettres A et ω.

l'origine chrétienne. Les deux lettres CT (?), qui manquent dans les transcriptions précédentes, ont été déchiffrées tout récemment par M. Curle à la suite d'un nettoyage prolongé. Le T, quoique mutilé par une cassure, paraît à peu près certain.

Ce texte a déjà donné lieu à des tentatives d'explications très diverses, parfois même extravagantes : les uns y ont vu une mention, vraiment prématurée, de l'abbaye westphalienne de Prüm ; les autres, une allusion, au contraire tardive, au culte d'Isis et du bœuf Apis ; d'autres, enfin, à force de corrections et de fautes d'orthographe présumées, en ont extrait la mention d'un certain Primus Statius, esclave d'un certain A. Coelius. M. Curle, qui a trop de bon sens pour s'engager dans de pareilles rêveries, a cru voir, dans les huit premières lettres, qu'il transcrit PRYMIACO, la mention d'une des localités de la Gaule portant ce nom (ou, plus correctement, celui de PRIMIACO) ou un nom très semblable, énumérées dans le *Altceltischer Sprachschatz* de Holder. Ces localités, en français moderne, ont pris, suivant les régions, la forme de Pringe, Pringy, Preignac, Prignac, etc... Les préférences de M. Curle allaient à Preignac, sur la Garonne, canton de Podensac, département de la Gironde ; cette bourgade est mentionnée sous le nom de Villa *Praemiacum* (non *Primiacum*) par le poète Fortunat [1]. C'est là que M. Curle incline à placer l'emplacement primitif de notre trésor d'église, dérobé par une bande de pirates saxons.

Sans insister sur cette identification précise, l'hypothèse de M. Curle soulève diverses objections. Les noms de lieu gravés sur une pièce d'orfèvrerie sont presque sans exemple [2] ; à cela, il est vrai, on peut répondre que le nom

1. Fortunat, I, 20, v. 6 : *Praemiacum pollens, praemia nomen habes.* Je ne crois pas l'assimilation de *Praemiacum* à *Primiacum* légitime.

2. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 317.

de lieu complété par les lettres subséquentes (dont il reste à déterminer le sens) indique en réalité ici celui de l'établissement propriétaire. D'ailleurs, si l'on préférait voir dans *Primiaco* un nom de personne — le suffixe *acos* convient aussi bien aux noms de personne qu'aux noms topographiques, — on le chercherait vainement dans les recueils que j'ai pu consulter [1].

D'autre part, la lecture *Prymiaco* ne peut pas être considérée comme absolument assurée.

D'abord, le prétendu P présente une forme tout à fait insolite — celle d'une potence évasée coupée par un quart de cercle — forme qu'on retrouve dans la 4e avant-dernière lettre de notre graffite, mais que je n'ai pas réussi à rencontrer ailleurs [2]. Aussi ai-je pensé pendant quelque temps qu'au lieu de P il fallait dans les deux cas lire F, mais je ne connais pas davantage de F de ce type, soit dans l'épigraphie, soit dans la paléographie des manuscrits mérovingiens [3]. D'ailleurs la découverte récente des deux dernières lettres de l'inscription m'a fait renoncer — on verra pourquoi — à cette conjecture, que M. Curle n'était pas loin d'accepter. Il faut se résigner jusqu'à nouvel ordre à voir dans la mystérieuse lettre un P et dans cette forme de P un ἅπαξ.

Ensuite, la lettre Y, bien qu'employée parfois en Gaule même pour l'I [4], serait une substitution singulière pour I

1. A moins de le reconnaître dans un fragment d'inscription publié par De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, I, n° 333, où on lit : .....PRIMIAC.....

2. Dans De Rossi, n° 432, RVIGILIIAE est pour *pervigiliae*, comme me l'a fait observer M. Clermont-Ganneau ; mais on n'obtiendrait aucun résultat satisfaisant en cherchant une sigle de ce genre dans notre lettre

3. Les formes épigraphiques de la lettre F sont beaucoup plus variées que ne le ferait croire le chapitre paléographique du *Manuel* de Le Blant. Voir, dans son *Album*, les pl. 118, 217, 224, 396, etc... et surtout l'étude du même savant *Paléographie des inscriptions latines du IIIe siècle à la fin du VIIe* dans la *Revue Archéologique* : 1896, II, p. 177 suiv. ; 345 suiv. ; 1897, I, p. 303 suiv. ; 171 suiv. ; 1897, II, 172 suiv.

4. Holder donne l'exemple *Campylius*, CIL, X, 2224. Cf. à Rome. *Clyarcus* (De Rossi, *Insc. christ. urb. Rom.*, n° 342).

dans un mot d'une étymologie aussi transparente que *Primiacus* (de *Primus*). L'Y remplace plus souvent un V (*Atyllus*, *Catyllianus* etc.) ; l'on peut même se demander si notre prétendu Y n'est pas tout simplement un V d'une forme particulière attestée par de nombreux exemples [1]. On obtiendrait ainsi la forme *Prumiaco*, qui pourrait se rattacher à la racine celtique *prumis*, ver de terre [2], et correspondrait, en toponymie moderne, à des formes comme Prugny (Aube), Prugnes (Aveyron), etc.

Il reste à expliquer les derniers caractères du graffite : EISIAPICT, au sujet desquels M. Curle n'a hasardé aucune hypothèse. Le plus simple, à première vue, consiste à détacher le groupe EISIA pour y voir un nom propre de femme ISIA, avec EI pour I long, comme dans *Eisianus*, *Eisonomus*. *Isia*, dérivé de la déesse égyptienne Isis, est un nom propre assez fréquent (CIL, IX, 6304 ; X, 2180, 3888, etc.). Cependant, malgré l'analogie du nom *Isidore*, qui s'est maintenu dans la société chrétienne, j'ai quelque peine à croire qu'Isia ait pu être employé dans le milieu où l'inscription de notre vase a pris naissance. De plus, en faisant de Isia un nom propre, je ne sais plus que faire des dernières lettres PICT (si c'est ainsi qu'elles doivent être lues [3]).

Oserai-je, sous toute réserve, hasarder une conjecture un peu plus audacieuse ? Il ne me semble pas impossible que le mot grec ἐκκλησία, prononcé déjà *Eklisia*, ait pu être transcrit en latin *eclisia*, quoique je n'en connaisse pas d'exemples [4]. D'autre part, dans la forme très singulière

1. Plusieurs exemples de *U* de cette forme sont donnés par Le Blant, *loc*, *cit.*, 1897, II, p. 172 (années 382, 410, 493 etc.). L'exemple peut-être le plus frappant est de l'an 578 : IYSTINO.

2. En lisant F au lieu de P, on a le nom inconnu *Frumiaco* qu'on peut rapprocher du roi suève Frumarius.

3. En prenant le prétendu P pour un F, on obtenait *Frumiaco Isia fict* (pour *fecit* ?) : « Isia a fait pour Frumiacus ». Je ne suis plus disposé à soutenir cette interprétation, qui n'a pas déplu à M. Curle.

4. Du Cange, *Glossarium mediae... latinitatis*, s. v., n'en donne aucun. Toutefois il faut bien que l'*i* d'*église* ait déjà été entendu en bas latin.

que notre graveur a donnée à la lettre E (voir le cliché) il n'est pas impossible de retrouver tous les éléments des lettres E, C, C, L, combinées en un monogramme. Le groupe EISIA devrait alors se lire en réalité : (ECCL)ISIA et le groupe suivant PICT pourrait fort bien être l'abréviation de *Pictava*, *Pictavensis*, *Pictavorum*. L'inscription complète se lirait donc : *Prumiaco ecclisia Pict(avensis)*, c'est-à-dire qu'elle affirmerait le droit de propriété, sur notre vase, d'une église de Prugny ou Prugnac située quelque part dans le Poitou [1].

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, l'opinion de M. Curle, qui voit en Gaule l'origine de notre trésor, paraît plausible. Sans doute, la Bretagne était un pays producteur d'argent ; les trouvailles d'argenterie y ont été nombreuses depuis le XVIIIe siècle, et rien n'empêche de croire que plusieurs pièces de ces trouvailles — parmi lesquelles il y en a de fort semblables à certains objets du Trésor de Traprain [2] — fussent de fabrication indigène [3]. Néanmoins, on a peine à croire qu'un trésor de cette importance ait pu être « raflé » dans une église de Bretagne, où le christianisme était encore peu développé à la fin du IVe siècle. De plus, on ne connaît pas avec certitude de monnaies d'Honorius trouvées dans le Nord de la Bretagne, de sorte que les deux *décargyres* de notre trouvaille semblent bien être de provenance gauloise. Enfin, il est bien plus facile d'expliquer, dans cette hypothèse, la présence des fragments d'équipement militaire de style wisigothique : on sait, en effet, que les Wisigoths étaient établis à demeure en Aquitaine depuis l'an 415 environ.

1. Par exemple Prignac, Charente-Inférieure (Canton de Matha).
2. Tasse de Corchester (1736), cuiller de Cedworth (1864). Voir les catalogues du Musée Britannique par Dalton (Art chrétien, 1901), et Walters (Argenterie antique, 1921).
3. Sur l'art chrétien en Bretagne, cf. *Cambridge medieval history*, I, 612 suiv.

*
* *

Je ne prendrai pas congé de ce trésor d'argenterie (le plus important par le nombre des pièces qui ait été découvert jusqu'à ce jour) sans féliciter et remercier M. Curle de son beau travail et sans appeler, à cette occasion, l'attention des archéologues sur l'utilité que présenterait la composition d'un *corpus* de l'orfèvrerie chrétienne antérieure à l'époque byzantine proprement dite (VII[e] siècle). C'est là un terrain d'études qui intéresse à la fois l'histoire de l'art, celle de la religion et celle de la civilisation ; il est si mal défriché que les appréciations les plus divergentes ont cours sur l'âge de bon nombre des monuments de cette classe publiés jusqu'à présent : dans le *Manuel d'archéologie chrétienne* de M. Leclercq, le meilleur peut-être que nous possédions, le sujet tout entier est prudemment passé sous silence.

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


The Ohio State University
3 2435 027651090
Comptes rendus des seances.
AS162P2
001
1921-1922